


NKD

ŒUVRES

INÉDITES

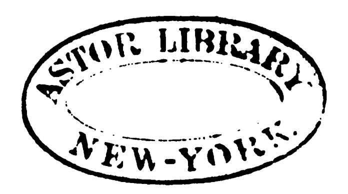
D'EUSTACHE DESCHAMPS.

ŒUVRES

INÉDITES

D'EUSTACHE DESCHAMPS.

TOME SECOND.



1849.

REIMS.

Chez tous les Libraires.

PARIS.

Chez *Techener*, Libraire, place du Louvre.

Œuvres inédites d'Eustache Deschamps.

Ballade.

Mort de loys de Sancerre (1).

Plourez hérauls, plourez chevalerie,
Tous ménestrels, trompettes, gens de guerre,
Plourez maistres de toute artillerie,
Mineurs aussi, vaillance en toute terre,
Le bon Loys mareschal de Sancerre,
Puis pour son bien de France connestable!
Plourez l'ostel grant, large et honourable
Qu'à son temps tint lï chevaliers loyaulx!
Plourez pour lui tous serviteurs royaulx,
Tous estranges ses dons et sa largesse,
Qui tant haÿ tous hommes desloyaulx!
Plourez pour lui, toute gent de noblesse!
Et champaigne pleure triste et marrie
Son nom, son cry, qui à tousjours s'enterre,
Armes et tout qu'il porta à sa vie
Sanz reproucher. Sa mort le cuer me serre!
Or ne sera qui les porte ou desserre
Jamais, nul jour : c'est chose pitéable.
Car en ses faiz fut fort et vertuable.
Diligence ploure ses grans travaulx,
Ce quel souffrit, la durté et les maulx
Pour son seigneur, et la guerre qui blesce :
En lui ne fut onques trové défaulx.
Plourez pour lui toute gent de noblesce.
Plourez les gens servens son escurie,
Ceulz qu'il a faiz tout bachelier qui erre
Pour avoir nom! armuriers armoirie.
Tenir vous fault désor enclos soubs serre.

Princes loyaulx, vueillez service querre
A ses servens : chose est rémunérable
Qui sont dispers ; soiez leur secourable.
Leur chief est mort, qui tant vous fut feaulx.
Pour son amour aiez pité sur yaulx,
Pour exempler toute gent de jonesse
De faire bien en armes en chevaulx.
Plourez pour lui, toute gent de noblesce.

L'envoy.

Prince, mort fu Loys votre vassaulx;
Et de Paris, en février, vo consaulx,
A Saint Denis le conduit en tristesce,
Où entrez est de lès les plus haulx :
M CCCC et deux fut ses tombeaulx.
Plourez pour lui, toute gent de noblesse !

Ballade.

Mariage d'Anthoine de Bourgogne (2).

O Anthoine, qui faictes le poulain
L'en vous tendra dès or de regiber ?
Car en travers serez mieulx pris qu'Alain,
Puisqu'il vous fault jeune dame eppouser.
Douce, plaisant la vous fault esprouver,
En combatant et de jours et de nuit.
C'est la chose qui mieulx jeune homme duit,
Et qui le rent plus doulz et débonnaire.
Des mariez apprendrez le déduit ;
Or y parra que vous en sçarez faire.

Mariage vous ostera le frain
Et vous fera le petit pas aler,
En vous mettant de l'une et l'autre main
En ses lymons, sans povoir reculer.

Là vous fauldra de la queue baler
Et labourer pour avoir nouveau fruit.
Pères serez, si bien estes conduit ;
Car dedens l'an orrez vostre enfant braire.
Aises est ly homs qui ainsi se déduit :
Or y parra ce que vous en sçarez faire.
Pourviez vous d'un bersueil et d'estrain,
De nourrice, de femme pour bercer ;
Et n'alez plus jouer ainsi à plein
Que vous souliez, les compagnons fraper.
Eustace dit qu'il vous fault rafréner,
Qui grant joye a que vous soiez réduit
O ceulx qui sont par marier si duit,
Sans plus ainsi le poulain contrefaire.
Mais gardez-vous d'estre en brief temps trop vuit:
Or y parra ce que vous en sçarez faire.

L'Envoy.

Prince, on ne puet mieulx jeune homme dompter,
Vous Anthoine, que de femme donner :
D'elle vous fault dès or soufrir et taire,
Aprandre, oïr, humblement endurer
Ce que dira, sans respondre ou parler :
Or y parra ce que vous en sçarez faire.

Rondeau.

D'Hélyon de Neillac (3).

Très douce flour, Elyon de Neillac,
Me tien à vous et non pas à la fueille ;
Car po est gent, qui avoir ne la veille.
On met souvent les feuilles en un sac,
Ains qui le fruit ne que la fleur se queille,
Très douce flour, Elyon de Neillac.

Mais vous estes le précieux eschat,
Qui ne souffrez que nulz pour vous se dueille.
A vous me rent ; vo pité me recueille,
Très douce flour, Elyon de Neillac.

—

Virelay.

La novice d'Avenay (4).

—

Oez de la nonnette
Comme a le cuer joly :
S'ordre ne ly puet plaire.
Mes pères et ma mère
N'ont plus d'enffans que mi.
M'envoient à l'escolle ;
Je n'y ai rien appris,
Fors un mot d'amourette,
Qui m'a fait si gaiette
Que j'auray bel ami.
Autre rien ne me hette.
Oez......
Je sui mal de mon frère,
Pour ce que j'en issy.
Maiz, par l'ame mon père,
Je veil avoir mary,
Si come a Sebilette :
Ne vous chaille d'Abéesse,
De Prieuse autressy ;
Cure n'ay de maitresse.
Oez......
Adieu le moinage !
Jamais n'y entreray.
Adieu tout le mainage !

Et adieu Avenay !
Bien voy, l'aumosne est faicte ;
Trop tart me suy retraicte.
Certes ce poise my :
Plus ne seray nonnette.
Oez......

Ballade.

Mépris des anglais pour les trêves (5).

Il ot jadis, selon la fiction,
Guerre mortel, périlleus et doustable,
Qui trop dure et fist d'afliction,
Entre Bernart l'arceprestre invocable
Et Briquemer le cerf non deffensable,
Qui gastèrent l'un de l'autre païs.
Pastures, bois, faons sont envahis ;
Les feux boutés; pluseurs mors en bataille;
Tant que chascun d'eux en fut esbahis.
Trèves ont prins entre eulx vaille que vaille.
Lors Briquemer, josnes d'entencion,
Non regardans la fortune versable,
Puissans de corps, court par sa région,
Et en maint parc fait chose décourable,
Bestes saillir, hurter, courre. Et muable
Le cours du temps; par jour sont endormis,
Et par nuit sont aux gieux et dances mis.
A nonne sont couchans sur leur couraille :
Leurs corps gastent, jambes, cornes et pis :
Trèves ont prins entre eulx vaille que vaille.
Mais de la paiv n'est nulle mencion.
Et si s'en vont maint cerf la mer novable,

Hors des palus de la subjection
De Briquemer (qui est chose doubtable)
Sanz li pourvir. et l'Asne est en s'estable,
Qui espargne à buefs, vaches, et brebis,
Ses pastures aliez et subjis,
En deffendant que nulz hors d'iceulx n'aille :
Malice y quiert l'un d'iceulx ennemis.
Trèves ont prins entre eulx vaille que vaille.
Or s'assemblent pour la conclusion
De selle paix loups, renars entendable,
Tybers li chat pour la possession
De damp Bernart. — Pour Briquemer partable
Sont les chevriaulx, les ours et lévriers courable
Qui par colièrs sont tuit d'or reluisable :
Mais en traitant ne peuvent estre amis.
Tybers le chat, qui aguette toudis,
Sent que le cerf na c'un po grain et paille
Les trèves ront et prant une souris :
Trèves ont prins entre eulx vaille que vaille
Mais ces trèves sont en déception
Pour Briquemer : ains le terme finable
Loups et sangliers et l'Asne en union
En ses forest font dam inréparable;
Car despourvus l'ont sonsprins à sa table
Et ont gasté pasture et herbis.
Qui trèves a, soit toujours ententis
De soy garnir et pour faire bataille.
Car de ces deux estoit li commun dis :
Trèves ont prins contre eulx vaille que vaille.

L'envoy.

Princes, avisez que ne soiez laidis
En oyseuse, en jieux, ne en délis :
Se paix n'avez, d'entendre ne vous chaille
Trèves : ne sont, fors la mort des chétis.
Garnissez vous. Cilz mos soit entredis :
Trèves ont prins entre eulx vaille que vaille.

Ballade.

A Christine de Pisan (6).

—

Muse éloquent entre les IX, Xristine,
Nompareille que je saiche aujourdui
En sens acquis et en toute dotrine,
Tu as de Dieu science et non d'autruy.
Les épistres et livres, que je luy
En pluseurs lieux, de grant philosophie,
Et ce que tu m'as écrit une fie
Me font certain de la grant habondance
De ton sçavoir, qui tousjours monteplie,
Seule en tes faiz ou royaume de France.
Dieu t'a donné de Salemon le signe,
Cuer enseignant qu'il demanda de lui.
A l'estude es, où tu ensuis la ligne
Du bon maistre Thomas que je congny.
De Boulongne Pizain, recors en suy,
Ton père fut docteur d'astronomie.
Charles le Quint roy ne l'oublia mie ;
Mais le manda pour sa grant souffisance ;
Et tu l'ensuis ès VII ars de clargie,
Seule en tes faiz ou royaume de France.
Ha quelle honneur ! entre les femmes digne
Et les hommes pour aprandre à toy tuy,
Qui trop te plains de la fausse nature,
Dont le fruit fait à tout le monde envy :
Par t'espistre le voy, que je reçuy,
Bénignement dont cent fois te mercie.
Mais plus à plain sçaras de ma partie,
Qui en tous cas te faiz obéissance,
Le remède de ta grief maladie,
Seule en tes faiz ou royaume de France.

L'envoy.

O douce suer, je Eustace te prie
Comme ton serf d'estre en ta compaignie,
Pour bien avoir d'estude congnoissance :
Mieulx en vaudray tous les temps de ma vie.
Car je te voy, com Bocèe à Pavie,
Seule en tes fais ou royaume de France.

Ballade.

Du noble et amoureux lieu appelé la Table Ronde, hors Pontoise (7).

Vous qui amez honeur, déduit, plaisance,
Et qui voulez vivre joieusement
Ou mois de may, que toute amour s'avance,
Juing et juillet, et aoust ensement,
Vous ne povez plus bel esbatement
Trover en lieu, ne en place du monde,
Hors Pontoise. Ce voit on clèrement
Ou noble lieu dit à la table ronde.
Où les enfans, qu'amour tient en balance.
Ont fait seigneur pour le gouvernement
De ce beau lieu assis en cuer de France,
Où le doulz air est continuelment.
Boys, eaue et prés, Oyse, vignes ensement
Avoine, fruïs, montaigne belle et monde,
Déduis d'oyseaux sont anciennement
Ou noble lieu dit à la table ronde.
Le seigneur a en son obéissance
Officiers de noble entendement ;
Et là vivent par très belle ordonnance.
Dames seigneurs y convient souvent
A beaux soupers ; là sont maint instrument,

Dancer, chanter : toute joie y habonde.
Car demourer ne peut deuil nullement
Ou noble lieu dit à la table ronde.

L'envoy.

Princes, je tienz que soubz le firmament
En temps d'esté n'a place plus plaisant :
Car de beaus prés et des flours y redonde
La douce odeur, et le vray élement
Qui peut garir de tout mal et tourment,
Ou noble lieu dit à la table ronde.

Ballade.

De divers plais de Compiègne (8).

Comment pourroit-il avoir paix
A Compiègne ? je ne scay ;
Car dix paires y a de plays
Infinis que je vous diray :
Les plaiz du baily, puis venrray
Aux plays de prevosté foraine,
L'exempcion de Compiengne,
Les plays du prévost de la ville,
Du vicaire de Saint Cornille,
De l'esleu, ceuls de Saint Clément,
Les plays des eaues et fourest
Et de Marigny ensement :
Oncques ne vi tant de procès.
Appeler font prévost gens lays
Devant eulx : s'en ont maint esmay,
Disans que piques et harnays
Ont porté. — Aucuns dient : non ay.
L'autre dit : je l'amenderay,

Qui bien veult rachater sa peine.
Pour espanier, l'autre se maine.
En prinson. S'en sault croix et pile;
Et fault paier au coup la quille
Prevos, advocas chièrement;
Et procureurs sont là tout prests
De mettre en court, ne chault comment:
Onques ne vi, tant de procès.
  Devant l'Esleu vient plusieurs fois
Pour les aides; veu l'ay.
Es fourests se font les meffais
Et ès caues. Lors sanz délay
Adjournent gens sergens à glay
En mains lieux, et font bourse plaine
De leurs rappors; chacun se paine
D'avoir argent. A fin civile
On fait de IIII causes mile,
Escriptures de grant argent.
Onques ne fut tant de hoquès
Qu'il y a: et finablement
Onques ne vy tant de procès.

L'Envoy.

  Princes, duré a longuement
Ceste guerre civilement;
Et croy qu'il ne faurra jamès.
Chascun qui se va conseillant,
A bon droit s'en vient, pour un, cent:
Onques ne vi tant de procès.

—

Ballade.

Deschamps demande du bois (9).

—

Je me desmet de toute conséquence

Et me rapporte à l'ancien usaige,
Bien observé en Champaigne et en France,
Que les chasteaulx royaulx ont leur chaufaige
En temps d'yver, hors bois et en boscaige,
Pour les parois et les murs reschauffer,
De certains bois que l'en fait délivrer
Aux chastellains. Pour ce comme bailly
N'enten ce bois, messeigneurs, demander :
Pardonnez moy, se j'ay en riens failli.

Mais le requier comme faisant résidence,
Ayant hostel, mon estat et mesnaige
A Compiengne, ou chastel qui se lance
Dessus Aysne, lez le pont du rivaige.
Tel froit y fait en yver que c'est raige :
Tant que sans feu n'y pourroit nulz durer.
Ce nonobstant m'a le vent assailli,
Qui me destruit : veuillez ci regarder :
Pardonnez moy, se j'ay en riens failli.

Je me soubmet à vo bonne ordonnance.
Et vous estes tuit homme discret et saige;
N'aiez regart se j'ay par ignorance
Mal impétré : corrigiez le langaige.
Considérez moy estre en un halaige,
Et le surplus qu'on doit considérer.
Et me faictes là quelques bois livrer,
Ou cest yver seray trop mal bailli.
Ne souffrez pas que je dois engeler :
Pardonnez moy se j'ay en riens failli.

L'envoy.

Mes chiers seigneurs, d'avoir ma délivrance
Et vostre grace humblement vous suppli;
Ma requeste n'aiez en desplaisance.
Pardonnez moy, se j'ay en rien failli.

Ballade.

Comment Eustache fut mis cautement hors de son bailliage de Senlis (10).

Je suis mis hors, trop cautement,
Du bailliage de Senlis,
Qui ay servy tres longuement
En jeunesce. Or suy enveillis,
Sans estre de nul mal reprins.
Mais en lieu de mon bailliage
Me fist l'en trésorier sauvaige,
Qui fors VIII jours ne me dura :
Révoquez fu. Avisez-la
Comment et à qui vous servez,
Et ce moult valoir vous pourra :
Je suy des premiers escossez.
Ingratitude me sousprant :
Car les vaillans princes jadis
Guerdonnoient très grandement
Ceuls dont ils furent bien servis.
Il tindrent tant qu'ilz furent vis
En leurs estas : tel fut l'usaige,
Sans changier, ne faire dommaige.
Et pour ce chascuns les ama :
Viellesce ne les destourna
D'estre de leur estas ostez.
Mais tout se change et changera :
Je suy des premiers escossez
Si l'endurray paciemment,
Quand je suy sans cause desmis,
Et que j'ay servi loyaument
Par XXX ans et plus : les périls
De justicier, paroles, cris

Ay passez, souffers maint oultraige
Et alé par maint dur voyage
Pour mes seigneurs. Ce grévé m'a :
Justice aussi, qui nul port n'a.
Or en suy trop mal guerdonnez.
Advise à ces peine qui vouldra :
Je suy des premiers escossez.

L'envoy.

Prince, avizez bénignement
A mon fait, si qu'aucunement
Soye par vous rémunérez
D'estat honourable ou d'argent.
Ou dire me fault tristement :
Je suis des premiers escossez.

—

Ballade.

Des truffes. 1398-1405 (11).

—

Tous, qui avez chaude complexion,
Devez haïr et fuir vo contraire.
Or vous gardez donc de la région,
Où les fruit sont périlleus à mal faire ;
Ce sont truffes proprement,
Dont l'en y sert plus espéciaument.
Et si est-ce viande trop mal saine,
Qu'elle détruit et donne mouvement
De pis avoir que daces de tierçayne.
C'est racine d'orrible vision,
Que l'on peut bien à foudre contrefaire.
Noire est déhors ; mais sa décohection
Eschaufe trop. Le goust en put et flaire.
Cellui qui premièrement

La desterra fut cause de tourment.
Par la bouche se met l'erbe villaine :
J'en ay mangié, dont mon las cuer se sent
De pis avoir que daces de tierçayne.
Ne je n'y voy nulle curacion,
Fors de fuir. Car où elle repaire,
Vendra la mort et tribulacion,
Courroux de cuer, qui n'aura lectuaire
De prime voirre briefment.
Mais nul n'en veult user présentement;
Je ment : si fait à la cour souverainne,
Où pluseurs sont par ce fruit attendant
De pis avoir que daces de tiercayne.

Ballade.

Education des jeunes princes (12).

Pourquoy dit l'en les VII ars libéraulx?
Pour ce que nul s'ils n'estoit libéral,
Noble homme et franc, ou attrait des royaulx,
Le temps passé, ou en espécial
Donné aux Dieux, n'osast en général
Nulz de ces ars retenir ou aprandre.
Pour ce fut clerç li grant roy Alexandre,
Julles César qui tant fut renommé,
Charles le Grant qui fist maint peuple rendre:
Roy sans lettre est comme asne couronné.
En enfance, que leur sang estoit chaux,
Aprenoient li noble et li royal
Les sciences, les vertus cardinaulx,
Gardans leurs corps de lésion de mal
En jeusne temps : puis furent à cheval

Fors et puissans pour tout honeur emprandre.
Ne leur failloit estrange conseil prandre ;
Car chacun d'eulx estoit saige et lettré.
Autrement va : s'en est maint règne mendre :
Roy sans lettre est comme asne couronné.
Moult conquirent roys clers par leurs travaux :
En cellui temps furent monarchial
Plusieurs d'iceulx par leur sens, comme caux.
Firent citez ; et le bien communal
Amèrent tuit d'amour bonne et loyal ;
Et justice firent à tous comprandre.
Princes non clercs n'y ont voulu entendre ,
Dont les plusieurs en sont déshérité.
Ces ars veuillent tous les nobles reprendre :
Roy sans lettre est comme asne couronné.

L'Envoy.

Prince, advisez vos enfans dès aage tendre
De mettre aux ars : mieux en vaudront leurs membres;
Et ne seront corrompu, n'affolé :
Dont ils pourront mieulx leur peuple deffendre,
Et gouverner justement sans mesprandre.
Roy sans lettre est comme asne couronné.

Ballade.

Avis aux serviteurs des princes (13).

Plus sui muez en forme merveilleuse
Qu'Yo ne fit, qui en vache mua,
Ne qu'Anthéus en la fourest doubteuse
Quant cerfs devint qui d'angoisse sua
Devant ses chiens, dont l'un mort le rua
Pour la forme bestial qu'il avoit.

Mais j'ay trop pis, cheval suis, qui me voit
Viel, recréant, dont nature s'esmaie :
Et qui pis est, l'en m'envoie tout droit,
Comme viel roucin, mourir à la Saussaie
Qu'est devenue ma jonesse joyeuse?
Où est le temps que mes corps s'esprouva?
Qu'est devenu ma force vertueuse?
Où est amour qui lors me gouverna?
Où est un seul de ceuls qui lors m'ama?
Chascuns me fuit. Nul d'eulx ne me congnoit :
Car vieillesse sans cause me déçoipt;
D'omme en cheval pour moy muer s'essaye;
Qui me tramet dès or, comment qu'il soit,
Comme viel roucin, mourir à la Saussaye.
En ce lieu a mainte religieuse :
Beguinaige est que li roys y fonda.
Les dames ont de droit, et leur prieuse,
Les vieux chevaux du roy. Sont menez la
Quant usez sont : mais on leur coupera
L'oreille avant. Or ne scay que doit :
Je suis menez auques par cest endroit;
Cheval me sens; doleur n'est que je n'aye.
Aler me fault, se Dieux ne me pourvoit,
Com viel roucin, mourir à la Saussaye.

L'envoy.

He! jeunes gens, avisez par de ça
Vieulx devendrez; il n'est chose plus vraie.
Pensez de vous; car lors l'on vous menrra,
Com viel roucin, mourir à la Saussaye.

Balade.

Mutation des offices, sans cause ni raison, 1407 (14).

Selon la révolucion
Du temps qui court premièrement,
En soudaine mutacion,
Sanz regarder quoy ne comment,
Par voulenté, soudainement
Suy muez d'office en office.
Mais tousjours ay trové esclipce
Par rappeaulx, dont je suis ostez
Jusqu'à cy. Soiez moy propice;
Que je ne soye révoquez.
Première fut ma démission
De bailly, puis secondement
De trésorier. Tel mottion
M'a fait despendre mon argent
Au seel; si m'en plaing durement:
Cinquante et un soult! s'en suy nice
Par III fois, et n'ay bénefice,
Fors général qui m'est donnez
Par le Roy. Mais le cuer me glice
Que je ne soye révoquez.
Et là gist ma destruction,
Qui ay servi très longuement
Et fault vérification,
Dont je fineray lentement
Aux généraux, se prestement
Mes seigneurs n'y font bende et lice:
Car celle matière est conlice.
Quant à moy, vos mains y tenez.
Faictes tant qu'on ne méscondisse,
Que je ne soye révoquez.

L'Envoy.

Princes, à vous suppli humblement,
A mes Seigneurs semblablement
Vos oncles et frère, que prenez
Mon fait à cuer, et telement
Que chascun voye clerement
Que je ne soye révoquez.

Ballade.

Des vieulx serviteurs de la cour (15).

Vieulx serviteurs et anciens,
Qui trop avez suy ma court,
Vuidier vous fault hors de ciens;
Car paresceux estes et lourt,
Chargant, dormant, annuyant, sourt,
Qui ne povez plus traveillier.
Repos vous a grant mestier;
De retraire est temps et saison.
Quant plus ne vous povez aidier,
Alez vous ent en vo maison
J'ay mis en oublie tous vos biens,
Quant fruit fault et jeunesce à court,
Avec plaisir qui est des siens,
Hardi parler qui scet du hourt:
Ceulx font la guerre et le bonhourt
A vieillesce, que n'ay pas chier.
Mes biens vous vueil lors reprochier;
Par eulx en ay grand achoison:
Quant ne me faictes que chargier,
Alez vous ent en vo maison.
Vieulx barbiers, vieulx phisiciens,

Vieulx ménestrels qui estes gourt,
Vieulx queux, vous ne valez plus riens.
Viel maistre d'ostel qui décourt,
Viel chappelain qui ne se sourt,
Viel chambellan, viel chevalier,
Viel échanson, viel pannetier,
Viel secrétaire, et si dit on
D'escuirie vieil escuier,
Alez vous ent en vo maison.

L'Envoy.

Princes, la court fait publier
Aux jeunes gens, pour adviser
D'acquérir avoir par raison,
Pour leur vieillesce soulacier,
Pour doubte de ce mot derrier :
Alez vous ent en vo maison.

Ballade.

Violences des routiers (16).

Je ne scay qui ara le nom
D'aler par les champs désormais :
Un temps vi qu'Englès et Gascon
Parloient tuit et clercs et lais.
Saucapdet ct Saint Georges mais
Adonc estoient en usaige,
Et redoubtez pour leurs meffais :
Toudis vient un nouvel langaige.
Après ces deux vindrent Breton :
Des autres ne tint l'en plus plais.
Trop acrurent ceulz leur renom :
Et n'oissiez dire jamais

Fors qu'à Dieu le veu, en tous fais.
N'y avoit si foul ne si saige,
Qui ne fust Bretons contrefais :
Toudis vient un nouvel langaige.
Oubliez sont : plus n'y fait bon ;
Il est de leur langaige paix ;
L'en ne parle que Bourgoignon,
Je regny Dé, Voi ces : or fais
Demande qui sont plus parfais
A bien raençonner un mesnaige
De ces IIII? dont je me tays :
Toudis vient un nouvel langaige

L'envoy.

Prince, quelz gens aront le don
Cy après d'avoir l'éritaige,
De posséder ce tiltre ou non ?
Toudis vient un nouvel langaige.

Ballade.

De ce qu'on ne doit mettre ès églises nuls ymaiges entaillies, fors le Crucifis et la Vierge, peut doubte d'ydolatrier (17).

Ne faittes par les Dieux d'argent,
D'or et de fust, de pierre ou d'arain,
Qui font ydolatrier la gent ;
Car d'omme est euvre et de sa main,
Que les paiens crurent en vain,
En aourant tels faulx ydoles ;
Où les diables par paraboles
Leur donnèrent doubles respons
Par leurs fausses créances moles.
Tels simulacres n'aourons.

Car l'ouvraige est forme plaisant;
Leur painture don je me plain,
La beauté de l'or reluisant
Font croire à maint peuple incertain
Que ce soient Dieu pour certain :
Et servent par pensées foles
Tels ymages, qui font caroles
És moutiers, où trop en mettons.
C'est très mal fait : à briefs paroles,
Tels simulacres n'aourons.
La croix, le représentement
De JhesuCrist souffist à plain,
Et de la Vierge seulement,
En l'église. Et pour le plus sain
Sans brasser ce mauvais levain,
Ne croire en tant de marioles,
De babouins et de fyoles,
Ou trop de fois ydolatrons
Contre les divines escoles,
Tels simulacres n'aourons.

L'Envoy.

Princes, un Dieu croions seulement
Et aourons parfaitement,
Aux champs, par tout (car c'est raisons)
Non pas faulx Dieux, fer, n'ayment,
Pierres qui n'ont entendement :
Tels simulacres n'aourons.

Ballade.

Sur la mort du sire de Sampy (18).

S'Argus qui ot cent œulx pour regarder,

Et Lins qui voit sur toute beste mue,
Et Alphéus qui ne se pot garder
D'Arethusa qu'il chaça toute nue
Ou fleuve où elle se baingnoit,
Tant que tous Dieux en pleurs convertissoit,
Ne cessoient tous de plorer ainsi,
A fort plourer la mort ne souffiroit
Le bon prudomme et chevalier Sampy.
Car saiges fut à ses faiz regarder ;
La frontière a devers Guines tenue
Pour son seigneur saigement, sans errer ;
Ne qu'à son temps ait forteresse perdue
Guines. Calais le doubtoit ;
Car saigement tous ces faiz emprenoit.
Et maintes foiz les Anglois desconfy.
Gravelingues leur basti en temps froit
Le bon prudomme et chevalier Sampy.
Et le chateau de l'Escluse sur mer
Dreça, et fist Ardre a bien maintenue,
Et Andruich, et Leplanque ordonner.
Sceut bien aussi garder la gent menue :
Le roys amer le devoit,
Picardie bien plaindre le devroit,
Therouenne, Saint Omer, et aussi
Flandres, et Artois, et chascun qui congnoist
Le bon prudomme et chevalier Sampy.

L'Envoy.

Prince, en honneur voult toujours labourer.
Et loyaument tout son temps vous servi,
Sans grant terre ni trésor acquester,
Le bon prodomme et chevalier Sampy.

—

Ballade.

Accusation contre le siècle (19).

—

Vint ans que je ne cessay
Des vices blamer et d'escripre
Les vertus. Mais je m'en tairay ;
Car tousjours devient chascun pire.
Alez tuit du règne en l'empire,
S'autrement faire ne voulez,
Vous ferez bien le diable rire :
Faictes du pis que vous povez.
Desormais me déporteray
De plus estudier ne lire ;
Et voz œuvres regarderay,
L'avarice, l'orgueil et l'ire,
La traïson et la martire
Que l'un à l'autre pourchacez.
Tolez, batez ; plus n'en puis dire :
Faictes du pis que vous povez.
Persévérez, puis que je sçay
Qu'autrement ne vous veult souffire.
Mettez tout le monde en esmay ;
Vueilliez tout honnour contredire,
Si que la fin se puist eslire
De ce monde, que vous querez,
Pour enfer, où un chascun tire :
Faictes du pis que vous povez.

L'envoy.

Prince, plus ne vueil contredire
Aux gens mondains leurs voluntez.
Mais pour avoir plus de martire,
Faictes du pis que vous povez.

Ballade.

Bien mal acquis ne profite pas (20).

Le poète nous deffent et le saige
Qu'avec trois gens ne faisons aliance
D'affinité par loy de mariage,
Pour ce qu'ilz ont périlleuse chevance:
C'est d'usurier, de prestre et d'advocat
Fille ou femme. Et se nulz s'i embat,
En peu de temps yert la chose mal mise;
Car tout se pert par sotie ou débat.
Tiers hoir ne jouist de chose mal acquise.
Car l'usure deffent Dieu, et sur gaige
Prester à nul; et pour ce fait offence
Qui contre Dieu a de prester l'usaige.
Et les prestres qui lignie commence,
Ly advocas qui toujours se débat
Et pour argent contre droit se combat,
Tous ces trois ci font dolereuse prise:
Et pour ce sont en brief temporée mat.
Tiers hors ne jouist de chose mal acquise.
Marions-nous en loial héritaige
Bien acquestée, en lieu de congnoissence,
En bonnes gens et d'onneste parage,
Ne nous chaille d'excessive chevance,
Fors de bon corps: la vit on en esbat;
Et cela tient li avoirs en estat.
Tel chevance doit moult estre requise,
Des autres non, qui se portent de plat.
Tiers hoir ne jouit de chose mal acquise.

L'Envoy.

Prince, en net lieu, en corps de souffisance
Fait bon avoir sa chevance et franchise,

Ces III dessus avoir en desplaisance :
Tiers hoir ne jouist de chose mal acquise.

Chanson royal.

Le vray bonheur est aux champs (21).

En retournant d'une court souverainne,
Où j'avoie longuement séjourné,
En un bosquet, dessus une fontaine,
Trouvay Robin le franc, enchapelé :
Chapeaulx de fleurs avoit cilz afublé
Dessus son chief, et Marion sa drue.
Pain et cuioz l'un et l'autre mangue :
A un gomer puissent l'eau profonde.
Et en buvant dist lors Robins qui sue :
J'ay franc vouloir le seigneur du monde.
Hé! Marion que notre vie est sainc!
Et si sommes de trés bonne heure né :
Nul mal n'avons, qui le corps nous méhaigne.
Dieux nous a bien en ce monde ordonné ;
Car l'air des champs nous est habandonné ;
A bois couper quant je vueil m'esvertue ;
De mes bras vif ; je ne robe ne tue ;
Seurs chante ; je m'esbas à ma fonde.
Par moy à Dieu grace doit estre rendue :
J'ay franc vouloir, le seigneur de ce monde.
Tu puez filer chacun jour lin ou laine,
Et franchement vivre de ton filé,
Ou en faire gros draps de tiretaine
Pour nous vestir, se no draps sont usé.
Nous ne sommes d'omme nul habusé ;
Car envie sur nous ne mort ne rue.

De nos avoirs n'est pas grant plait en rue;
Ne pour larrons n'est drois que me réponde.
Il me suffist de couchier en ma mue:
J'ay franc vouloir le seigneur de ce monde.
Juge ne crain qui me puist faire paine;
Selon raison je n'ay riens offensé.
Je t'aime fort, tu moy d'amour certainne.
Pas ne doubte que soie empoisonné.
Tirant ne crainq : je ne scay homme armé
Qui me puist oster une laitue.
Paour n'ay pas que mon estat se mue:
Aussi frans vif, comme fait une aronde.
De vivre ainsi mon cuer ne se remue;
J'ay franc vouloir, le seigneur de ce monde.
Dieux! qu'à ces cours ont de dueil et de paine
Ces curiaulx, qui dedens sont bonté!
Je l'apperçus trop bien l'autre sepmaine,
C'uns fais de bois avoie là porté.
Ils sont tous sers : ce n'ay je pas esté.
Mangier leur vi pis que viande creue;
Ils mourront tost; et ma vie est creue:
Car sans excès est suffisant et ronde.
Plus aise homme n'a dessoubs ciel et nüe:
J'ay franc vouloir, le seigneur de ce monde.

L'envoy.

Prince, quant j'eu franc Robin escouté,
Advis me fut qu'il disoit vérité:
En moy jugié sa vie belle et monde,
Veu tous les poins qu'il avait récité.
Saiges est donc cilz gardans l'auctorité:
J'ay franc vouloir le seigneur de ce monde.

Cy parle d'une fiction d'oiseaux gentils, et par espécial de l'Aigle roy des oiseaulx, ramenée par moralité au gouvernement des princes (22).

J'ay une fiction trouvée
(En une escripture approuvée)
De l'Aigle, où il fait mencion
Qu'elle tint en une contrée
Son aire ; et là s'est ordonnée
En prenant une porcion
De vivre, sans destruction
Pour son estat : si fut amée
Des oiseaulx de la région.
Et n'y avoit cerf ne lyon
Dont elle ne fut redoubtée ;
Car loy estoit par lui gardée
Et justice , sans fiction.
De trois Gerfaux fut adreciée
Et de trois Faucons gouvernée,
Qu'elle ot toudis en sa maison.
Et ceulx firent droicte volée
En prenant la chose acordée
Pour son vivre : et selon raison
Pourvéance fist de saison ,
Qui fut saigement dispensée.
Nulz n'osoit faire desraison
A oisel nul en l'air , n'en prée ,
Qui n'eust la teste couppée :
Tele fut sa pugnicion.
Elle avoit pour faire justice
Deux Tiercelez, un Jay propice
Pour accuser les maufaiteurs,
Deux Estourneaulx en un office,
(L'un lay ; l'autre avoit bénéfice)

Et deux Chardonneriaulx docteurs.
   Et chascun portoit les couleurs
De sa plume, senz autre esclice
Porter, fors sa propre pelice,
Sanz contrefaire les honours.
   Deux Espreviers pour son service
Avoit trenchans, où il n'ot vice :
Partout avait deux serviteurs.
En ses états n'avint esclipce;
Car chacun gouverna sa lice
Vraiement, sans estre menteurs.
N'onques n'avoient successeurs
Que par mort. Point ne fut coulice
De remuer, sanz grant malice,
Ses servens l'Aigle aux bonnes meurs.
Pour son domaine recevoir
On vit l'en à celle Aigle avoir
Que deux Coulons et une Choe.
Et si voulait l'Aigle sçavoir
Toujours l'estat de son avoir
Et ses despens, dont je la loe.
Ne vouloit que poucin n'aloe
Fust prins sans paier; qui doloir
S'en venist, et trouvé fust voir,
Chascun des trois perdist la joe :
Paier faisoit du main au soir.
   Grans mès ne vouloit recevoir ;
Car grans mangers les œulx esbloe
Et fait la forcelle doloir ;
Trop bien le sceut appercevoir,
L'Aigle qui telz mangers desloe :
L'argent de la bourse en descloe.
De duex mès prinst à son vouloir,
Sans excès : s'ot plus grant povoir
De voler, et plus mendre escroe.

Pour oïr l'estat de sa terre
Fist deux Corbeaulx cerchier et querre.
Ausquels on rendoit de tout compte,
Et deux Pymars pour aler querre
Les papiers enfermez soubs serre.
Afin que riens n'alast à honte,
Par eulx seut que sa terre monte :
Et de ce vouloit bien enquerre,
Fust en temps de paix ou de guerre,
Ainsi que l'istoire raconte.
D'autre Aigle ne voult riens acquerre,
Son nif ne son aire conquerre :
Il lui souffist qu'elle surmonte
En son païs où elle terre
Ses subgis, et qu'on ne desterre
Le bestail qui à lui se dompte :
Qui se lait fouler, il s'ahonte.
Pour ce voult garder et requerre
Ses oiseaulx et tenir soubz luerre
L'Aigle, dont je vous fais le compte;
Qui si bien son fait ordonna,
Et à ses gens gaiges donna
Si reglés, qu'il devoit suffire;
Tant que chaseuns se contenta,
N'autres donc ne lui demanda.
Et ainsi acrut son empire;
Si que nulz n'osoit contredire
De ça la mer ne par de là,
N'à possession qu'elle a.
Ne nulz ne vous pourroit descripre
Qu'oisiaulx n'eut vers li du pire,
Qui s'efforçast de grever la;
Ne nulz d'iceulx ne la foula,
Qu'il nait esté mis à martire.
Pourquoy? car tout oysel l'ama

Pour justice qu'entre eulx garda,
Et qu'elle voult les bons eslire.
Les Ostouers prinst et corriga
Et les Escoufles justiça,
Qui voulrent les poucins destruire :
Les Renars fist trembler et fuire,
Les Loups du bec escervela
Et tout animal qui embla
En l'air, en terre : et à voir dire
Nulz ne lui povoit contredire.
Par ses nobles vertus regna ;
En grans richesces damoura,
En grant paix et joye sans yre.
S'elle donna à quelque oysel,
Elle fist mettre en un moncel
Le don ; et lors fut merveilleuse,
Quant elle veoit le tropel
De l'argent sur un carrel,
Ou un tapiz ; trop fust honteuse
Du grant mont et trop desdaigneuse.
Lors se restraint dedenz sa pel ;
A ses dons mist bride et gourmel.
D'une restraincte gracieuse.
Moult faisoit en son paÿs bel.
S'elle donna, son don ysnel
Fut baillie sanz chose si doubteuse.
Se d'or y eust plain un tonnel,
Ou d'argent, fust pierre ou annel,
Délivrer fist la vertueuse
Son don, sanz estre mençongeuse ;
Plus n'en convenoit faire appel.
Pour ce de vérité l'appel
Aigle plaisant, humble et piteuse.
En c'est estat long temps se tint :
Honeur en tous cas lui advint ;

De tous biens fut ses regnes plains.
Pour une beste venoit vint
D'estranges lieux. Là se contint,
Tant que boys, rivières et plains
D'oyseaulx et bestes furent plains.
Et tant en y venoit et vint
Qu'en voier déhors en convint,
Pour peupler autres païs mains.
Car la garde et justice obtint
Contre tous; et si mesavint
A aucuns oiseaux souverains,
Elle les secourt et retint,
Et l'ardeur de leur perte estint;
Et n'ot cure d'oiseaulx villains.
Grant espargne fist à son temps:
Et si ordonna par son sens
Grues en divers lieus du monde,
Qui furent alans et venans,
Et les nouvelles rapportant,
Tant par elles com par l'Aronde;
Si que guerre ne sourt, ou bonde
Riotes, noises, ne contens
Quelle ne saiche, et est pourvéans
Aux périls; tant fut saige et monde.
Les poucins, les jeunes enfans
Des faucons, pour estre volans,
Des nobles oiseaulx, à la ronde
Fait mener par estranges gens;
Si qu'ilz ne soient négligens,
Que paresce ne les confonde
Par déliz, et que nulz ne fonde
Par les aires pour estre lens:
Mais soient légiers et soufrans
Par la paine qui leur suronde.
Par ces poins et celle ordonnance

Tint celle Aigle en grant excellence
Son empire, toute sa vie
En paix, en joie et en puissance,
Ses oyseaulx en obéissance,
En bonne amour entr'eulx unie.
   Ses offices n'esleva mie ;
Ne du nombre ne fist croissance.
Ne les desmit sans pourvéance
Par faulx rappors, ou par envie.
Elle vivoit à souffisance,
Sans excès d'emplir sa pance.
Tousjours estoit sa court garnie
D'oiseaulx fors, de belle apparance
D'umble cuer qui font révérance.
Tousjours estoit a compaignie
D'anciens oiseaulx de prudence,
Qui tousjours firent résidence
Pour honourer la seignourie.
   En celle grant prospérité,
En ce bien, en celle unité,
Celle Aigle, qui très vieille fu,
Trespassa ; dont ce fut pité.
Un jeusne hoir en son hérité
Laissa, qui avait pou veu :
Beaus estoit, non pas parcreu.
   Aux jeusnes prant affinité.
Des biens avoit infinité,
Qui furent trop mal despandu ;
Car li viel n'ont pas creu esté.
Li Tiercelet, et li Hobé,
Ly Esmerillon sont venu,
Le jeusne Faucon affamé,
L'Esprevier, li Ostoir privé :
Chascun lui a couple tenu.
Telz y vint desplumé et nu

Qui tantost si est remplumé :
La char et son sang ont humé,
Et sont compère et mère deu.
Li conseil donnent de jeunesse,
Et lui baillent fole largesse
Qui veult estre sa dispensière.
Et une pie jangleresse,
Qui autre oisel parler ne lesse,
Mais boute vérité arrière,
Les bons oiseaulx blasme en derrière,
Et fait retenir l'Ostrucesse
Bestial plaine de paresce :
Ainsi va ce devant derrière.
Or vole celle Aigle et se dresse,
Et voit l'avoir et la richesse
Que son père ot acquis premier.
Ne cuide par que jamais cesse ;
Lors donne à mains ce qu'il possesse ;
Aux fouls oiseaux fait bonne chière.
Chascuns quiert estrange manière
De demander, d'avoir promesse :
De chetis oiseaulx a grant presse.
Adonc se destruit la minière.
Une henre vole en orient ;
Une heure vole vers midi ;
Un septentrion va courant ;
Autre heure demeure en son ny.
Et en volant sont maint honny
Des oiselez, qui vont tremblant
Et parlent jusqu'en occident
De ce qu'on les gouverne ainsi.
— Pourquoy est-ce ? — Pour ce qu'om prant
Le leur. — Or, dictes donc et qui ?
— Cil Escoufle, cil Porliquant
Qui tuent sanz avoir merci.

Les povres oyseaulx en sont péri,
Qui n'en ont droit ne jugement,
Fors que la paine et le tourment.
Tout est pardonné, je vous di ;
De justice parler ne fault.
Il n'y a Ostoir ne Gerfaut,
Escoufle, Pie ne Cornaille,
Qui ne happe et ne lui en chault;
En leur pardonne leur défault.
Perdrix n'en puet durer, ne caille,
Brebiz, mouton, pourcel, n'aumaille.
Tout se prant sans dire : que vault?
Tant que tout le bestail défault;
Et si n'est nul à qui en chaille.
 Les voisins, pour ce voler hault,
Qui sont malicieus et caut,
Aux quelz l'en destruit grain et paille,
Ont en leur cuer d'en faire assault :
Contre l'Aigle trop ont cuer chault,
Quant prandre voient leur poulaille
A Brehiers et a villenaille,
A Cos Marans qui se font baux
Pour l'Aigle; et ne sont que ribaux
Entre les oiseaulx, et merdaille.
 Or s'en vont à cens et à mille
Les dons à maint, qui n'est habille
Des oiseaux d'avoir un dénier,
Qui en achate ou terre ou ville,
Et qui est vilz et d'aire vile.
Et li Faucon et li Esprevier
Ont à très grand paine à mangier :
Et ceulx qui ont teste soustille
Riches se fait, qui prant et pille :
Mais ainsi vuide le grenier.
 Ou l'Aigle c'un servent n'avoit

XII en y a ; et ce qui doit,
C'est destruction de paÿs.
Car maint d'iceulx ne se congnoit
En son estat : des gaiges joït.
S'en sont les oiseaulx esbahis.
Plus fault a XII oiseaulx qu'à six ;
Et soustenir ne se pourroit.
Mais qui tous les restraindroit
Ce seroit un très grans proufis..
Car deux ou un autant feroit
Ou III, qui les esliroit,
Sur pluseurs estas qui sont mis ,
L'argent à l'Aigle demouroit,
Deux cens mille frans s'il lui plaisoit,
Où gaiges a trop excessis.
Et quant un fait autant com dix,
Grant merveille est qu'on n'y pourvoit.
Mais l'Aigle à la veue esbloée ,
Pour la louange à lui donnée
De son gent corps. Par vaine gloire
Plus ne fault qu'elle soit troublée :
Ne restraingne pois ne purée
Cresson, moustarde, pomme ou poire.
Mais de restraindre soit mémoire
Ses grans gaiges, sa grant donnée ;
Et le nombre d'offices vée
Si grant qu'il est, s'il me veult croire
Soit toute chose ramenée
A estat deu, non excédée ;
Car ou espuiseroit bien Loyre.
Qui charge la seconde année
Plus qu'il ne doit, perte engendrée
Lui est, pour estre débitoire :
Et par un tel cas d'acessoire
Quant une terre est endebtée,
Qui ne restraint, chose est prouvée

Qu'om pert adonc le possessoire.
L'Aigle qui mestier de restraindre
A, à présent se vient complaindre
De son estat, aux vielz oyseaulx,
Prians qu'ils ne se veuillent faindre;
Car trop voult, com simples, empaindre
L'oppinion des jouvenciaulx.
En son cuer plus ne veult à ciaulx
Conseiller, dont son fait est maindre.
Dès or les veult amer et craindre
Com ses amis espéciaulx.
Lors dit l'un : il vous faut despaindre
De vostre cuer, et tout estaindre
L'ennortement des euideriaulx.
De jeunesce vous fault refraindre,
Le temps perdu gémir et plaindre,
Que vous fuiez les desloyaulx.
Le mal en bien vous convient taindre,
De diligence et vertu faindre
En tous vos faiz espéciaulx.
Créez au Faucon de vo linaige,
Au Gerfaut de vostre paraige,
A ceulx qui sont de votre genrre,
Aux plus anciens qui sont saige.
Car ceuls pour vous metront en gaige
Terre et tout, et le corps en cendre.
Laissiez vous doucement reprandre
Sans user de hautain couraige :
Restraingnez ce qui est oultrage :
Veuilliez retenir et aprandre
Aiez vérité en usaige :
N'usez point de perdre langaige :
Faites à chascun son droit rendre :
Voisent li beuf à leur ouvraige
Et li oysel de gros plumaige :

A les lever ne devez tendre.
 Deffendez que nuls, sur le pandre,
Ne tue aux champs ne au villaige,
Praingne ou ravisse par pillaige;
Et se gart chascun de mesprandre.
Si l'on prant riens pour vostre hostel,
Ne pour ceux de vostre costel,
N'en la terre de vos voisins,
Faictes tout paier le chastel.
Car c'est trop grant péchié mortel
De mangier les biens qui sont prins
Sans paier. Com mauvais lopins
Sont salez de trop mauvais sel;
Dont on pert l'ame et le vaissel:
Deshonourée en est la fins.
Tu dois selon ta revenue
Vivre et regner; donques te mue,
Et vif comme ti ancien.
Le trop d'officiers remue,
Que tu as comme oiseaulx en mue;
Et si ne te servent de rien,
Fors de gaster peuple et le tien,
Mille et cinq cens: pour ce t'argue
Qu'ilz ont sans cause retenue,
Desquels ne te peut venir bien.
Sur tel bestail, qui fait la creue,
Sera despense descreue
De deux cens mil: or le retien.
Moins en yert ta dépense deue,
Et ta gent plus voulentiers veue.
Regarde a droit et par loisir
Ceulx qui te savent bien chevir,
Et qui font valoir leur besoingne
Loyaument, sans prandre ou tolir,
Sanz convertir. Ceulz requérir

Dois tu, et tes sers embesongne
Ou qu'ilz soient. Car je tesmoingne
Que par deux puez plus enrrichir
Que par cent, qu'on te vient offrir,
Qui ne requièrent fors qu'om leur dongne.
Tes jeunes poucins nourriras,
Et ly oysel paieront pour toy,
Quant les cuers oiseux aprandras
A ouvrer, et ne soustendras
Leurs oyseuses, ne leur desroy.
Car pluseurs se parent com roy
Des propres plumes que tu as.
Et de là t'est venu grans gas
Et dommaiges ; de ce me croy.
Et les autres ordonneras,
Se que chascun tiengne sa loy.
Fay chascun vestir sa cotelle,
Voist chascun avec sa femelle,
Sans sa fourme dégénérer :
Soit à chascun sa plume belle
Au Coulon et à l'Arondelle,
Sanz fausses plumes emprunter.
Oste ces oyseaulx de cautelle,
Que trois et trois sient en celle,
Qu'om doit Cahuans appeler.
Le jour héent et la chandelle :
Par nuit volent, et à la belle
Trois d'iceulx se vont escouser :
Par jour ne li peut en trouver ;
Car vérité en eulx chancelle.
En dortoir vont ou en chapelle,
Si qu'om ne peut à eulx parler.
Ceulx monstrent par ceste figure
Que cahuans n'ont de jour cure :
Car oisel sont immonde et ort,

Qui font à la clarté injure.
De jour tout oisel leur court seure:
Chascun qui puet les pince et mort.
Les juifs sont comparez au fort
A ces oiseaulx pour leur ordure,
Qui contre la saincte escripture
Mirent sans cause Dieu à mort,
Demourans en leur loy oscure,
Laissant le vray souleil qui dure
Pour l'ombre de nuit qui les tort.
J'en congnois qui sont si parjure,
Et si mentent à desmesure,
Qu'om se donne par eulx le tort;
Dont ilz aront male adventure.
Muser font mainte créature,
Qui en sont destruit sanz ressort.
Oste ces oiseaulx noirs et gris,
Qui estoient tous amaigris,
Quant de toy furent retenus.
Où ils ne te lairont perdris.
Sur ton toy pluet: ils ont bon logis.
Bien sont emplumez et vestus.
Veulz tu avoir frans et escus?
Reçoy le tien IIII ans ou six,
Comme ils ont fait; et je te dis
Que tu seras riches tenus.
Envoie les à leur mestier,
Et repran, se tu as mestier,
Ce qu'ilz aront mal prins d'argent.
S'ilz sont en l'estat de premier,
Voisent au change ou au moustier;
Car trop font de mal à la gent.
Par mentir font maint indigent
Tel oisel, qu'om ne doit prisier.
Or veuilles lenr mentir brisier:

Car Dieu het tout homme qui ment.
Donc pour double de Dieu courcier
Tu en doiz ta terre espargier,
Pour eschever l'advenement
De l'ire que Dieux envoier
Te pourroit: car le droit loier
De bien et mal à chascun rent:
Se doiz doubter son jugement,
Et de ton pouvoir l'appaisier,
Telz cahuans faire vuidier,
Ou regner véritablement.
Tu vois les traces de ton père,
Dont la vie fut belle et clère,
Et comment il fut véritable:
On fay que sa vertu appère
En toy : car fils ne degénère
Par nature de son semblable.
Or fut il Aigle très notable,
Qui ne voult tondre ne rère
Ses oiseaulx; mais par juste arrère
Leur estoit tous temps secourable.
Des vertus qu'il avoit te père ;
Et à restraindre te compère
A ceulx qui furent espargnable.
Pour ce que s'une chose amère
Te venoit, com oisel sans mère,
Tu ne fusses pas déchéable,
Ne a tes oiseaulx dommageable
Par empruns; garde ce mistère.
Je croy que je t'arroy à tant
Mon chastoy; car en récitant
De ton bon père le sçavoir,
Est assez cler et apparent
En quel guise il fut gouvernant,
Tant qu'il estoit riches d'avoir.

Or fay donc ton sens apparoir
Selon son fait d'or en avant.
Et se tu lis ce dit souvent,
Tu en devras mieulx valoir.
L'Aigle, quant il ot entendu
Le Gerfaut, lui a répondu
Et son oncle le Faucon :
Parens, je suis à vous tenu ;
Et se mal me suis maintenu,
Tout veuil faire ce qui est bon.
D'or en avant excessif don,
Gaige, officier, malostru,
Chetis ne seront retenu.
De mon père veuil le renom
En tout bien: que qui veuille on non,
Sera à mon fait secouru
Et par vo conseil pourveu.
Au monde veuil avoir bon nom.
D'un arbre est l'Aigle descendu,
Ou le Gerfaut et Faucon fu :
Et s'avoit elles environ
Maint noble oysel sur le velu,
Qui de plume estoit velu.
Chascun avoit gente façon,
Qui oïrent ceste leçon
Recorder, dont aucuns sont mu;
Les autres en sont en joye deu.
Mais li Corbeau et li Lanon
En sont duit dolent devenu,
Couart, lasche et esperdu
Doubtans qu'ilz n'aient je pardon.
Ceste fiction ramenée
Peut bien estre et moralisée
Par l'Aigle de maint roy et baron
Qui leur terre ont bien gouvernée

A leur vivant ; puis désertée
Fut par leur enfans, ce dit on ,
Si comme du fils Salomon
Roboam , qui a despitée
La science des vieulx donnée.
Aux jeunes crut, pour ce lison,
Que sa terre fut divisée
A Jeroboam et donnée,
Qui en ot la plus grant parson.
  Soit donc doctrine à ce menée,
Que les conseils des vieulx ne hée
En ceste sècle li jeunes hom :
Car leur prudence est afermée
Par grans cours de leur vie usée :
S'en vault mieulx leur oppinion.
Hélas ! pourquoy ne si fye on.
Jeunesce n'est c'une rousée
De sang chant, qui tantost s'effrée :
De ceste chalour nous gardon.
Tant que joie soit aprestée
A l'âme en gloire boneurée ,
Ou tous ça jus tendre devon.

Cy fine le dit et fiction de l'Aigle sur le gouvernement des princes.

—

NOTES HISTORIQUES.

(1) Cette pièce peut avoir été composée, soit lorsque Deschamps vint chercher fortune à Paris de 1364 à 1370, ou lorsqu'après avoir vu sa maison de Vertus, brûlée par les anglais, il acheta vers 1381 un hôtel rue du temple. Il nous montre Paris déjà centre des affaires et des plaisirs. Le parlement y résidait depuis longtemps. La construction de l'hôtel Saint-Pol attestait que nos rois avaient l'intention d'y fixer leur séjour. A partir de ce moment la vieille Lutèce devint capitale. Elle héritait de toutes les puissances féodales que la monarchie minait et marchait à grands pas au régime de la centralisation.

(2) La ville d'Epernay était au moyen-âge considérée comme une place de guerre importante : elle commandait le cours de la Marne : aussi fut-elle fortifiée sous les rois de la première race. Lors de l'invasion des Normands, Hincmar s'y réfugia avec les trésors de Notre-Dame de Reims. En 1368 des remparts qui sans doute tombaient en ruine, ne purent protéger la cité contre une armée de routiers et de voleurs. Ils minèrent quelques bastions, ouvrirent de larges brêches et bientôt tout fut livré au pillage. V. chron. de St-Denys. — Déjà les bandes du roi de Navarre avaient saccagé Epernay en 1358. Le roi pour empêcher le retour de pareilles désastres ordonna que toutes les villes de France seraient fortifiées : il leur fit don du quart des aides qu'on devait employer à cet usage : ord. du 19 juillet 1367. En conséquence en 1369 on releva les remparts de Reims, d'Epernay et des autres cités champenoises. La forêt d'Epernay était considérable et il est probable que les loups qui l'habitaient profitaient des ouvertures faites par la guerre pour pénétrer la nuit dans les rues de la ville. Jehan de Mareuil et Jehan de Ruelles leur fermèrent le passage en relevant les murs détruits : Aussi Deschamps en répondant à la requête de plaignants signale-t-il à leur ressentiment les bestiaux de ces deux entrepreneurs. — Jehan du Gart : en 1369 nous trouvons sur Jehan d'Espernay, secrétaire

de la duchesse de Bourgogne. — Guillemin de Nogent : la commune de Nogent l'abbesse près Reims, posséda dit-on une abbaye dans le XIe siècle : elle dépendait d'un des couvents de Reims. — Frère Louvel, Ysangrin : nom du loup. Hersant : nom de la louve. —Vinay: commune sise entre Montmirail et Epernay.—Cuys: Cuis, canton d'Avize, près d'Epernay: cette commune avait des bois importants—ou Cuisles, canton de Chatillon.—Charmins et Volens : noms de chiens. — Thibault de Premier fait : à cette époque cette famille donnait à la champagne un littérateur de mérite. Laurent de Premier fait traduisait Cicéron en langue vulgaire : il florissait de 1380 à 1420. — Porte Chalenge : porte de Châlons ; elle ouvrait Epernay du côté de Châlons-sur-Marne et fut démolie en 1753. — Porte Jehan Lucas : elle était au bout de la rue Porte-Lucas et fut détruite en 1764. — Sommesolt : Sommesous : commune située du côté de Vitry, par suite loin d'Epernay, dans une plaine. — Creton : peut-être Trécon entre Vertus et Vitry. — Saint-Ladre : hôpital pour les lépreux dépendant d'Epernay.—Marduel: Mardeuil cette commune fit longtemps partie d'Epernay : elle est situé entre la Marne et la forêt. — Maruel : Mareuil, trois commune portent ce nom dans le département de la Marne : Mareuil-en-Brie, Mareuil-le-Port, Mareuil-sur-Ay.

(3) Cette ballade date de 1371. En cette année, le 13e jour du mois mars naquit au palais de Saint-Pol Loys de France, fils de Charles V et de Jeanne de Bourbon, fait comte de Valois à sa naissance et duc de Tourainne en 1386, il devint duc d'Orléans en 1392 Il épouse Valentine de Milan, fut père de Charles d'Orléans bon poète et guerrier malheureux et mourut assassiné en 1407. Le célèbre Danois était son fils batard. Deschamps attaché à sa maison dès qu'on la forma, lui voua un sincère attachement, ne cessa en maintes occasions de lui donner de sages conseils et de le pousser aux grandes choses. Il rima plus d'une prophétie supposée pour l'engager à chasser les anglais et à porter la guerre sur leur territoire. Charles VI naquit le 3 décembre 1368, premier dimanche de l'avent. — V. sur le même sujet. crap, p. 9.

(4) Deschamps parle souvent dans ses poésies, de la ville de Vitry en Champagne : il n'y remplissait pas de fonction; mais il y allait de temps à autre toucher les arrérages d'une rente viagère que Charles V lui avait donnée sur la recette de cette ville. — La pièce que nous publions est la parodie d'une audience tenue par le Bailli. Le poète faisait peut-être aussi allusion à un jugement rendu en 1371, par Philippe-le-Hardy. Humbert de Rougemont et Jean de Blaisy, coupables de violences réciproques, l'avaient choisi pour arbitre : le

prince après avoir exigé d'eux quelques légères réparations, ordonna que les deux chevaliers se reconcilieraient et boiraient ensemble en sa présence.

(5) Cette pièce nous révèle les habitudes des cabarets du XIV[e] siècle. Elle est une parodie des réglements adoptés à cette époque par les sociétés d'arbaletriers qui commençaient à s'organiser; peut-être l'auteur s'amuse-t-il aux dépens d'une ordonnance rendue, sur la police des tavernes, par les magistrats de son temps. La constitution qu'il octroye aux bons enfants de son pays natal, dut avoir leur assentiment. Mais les marchands de vins et les officiers de Sa Majesté durent y faire opposition, tant il est difficile en politique de satisfaire chacun. Deschamps, comme tous les auteurs de chartes, a la prétention de voir durer la sienne éternellement; elle vivra comme un monument du bon vieux temps, comme la préface de cette philosophie que Villon,Marot et Rabelais mirent en honneur; et vraiment c'est justice, car elle n'a coûté ni larmes ni désastres. — V. sur la ville de Vertus les notes 23 et 24.

(6) Tous les historiens des XIV et XV[e] siècles, ont parlé des excès commis par les routiers, et les soldats des armées royales; le gouvernement essaya mainte fois de les réprimer notamment par l'ord. du 13 janvier 1373, à laquelle Deschamps fait peut-être allusion : elle était relative à la composition et à la discipline de l'armée; — sa mise à exécution fut confiée au connétable, aux maréchaux, au maître des arbaletriers et aux gendarmes. On y lisait, Art. 7 : Item ils feront jurer à leurs dis gens, en faisant leurs dictes montres qu'ilz se gouverneront bien, loyaument et raisonnablement, sans prendre aucunes choses, ès villes, fermes, forteresses et autres lieux, sans en paier le pris raisonnable, et faire satisfaction ès hostelz, si qu'ilz en soient contens; et aussi que de noz subjects et obéissans, ilz ne prendront ne recevront déniers, vivres ou autres choses à cause de prinse ou de rançon ou autres occasions quelzconques, autrement que dit est. — Ce sage réglement ne put-être exécuté : on peut consulter sur les violences des gens de guerre une curieuse lettre écrite à J. Gerson par N. de Clamenges; c'est la 58[e] du recueil de ses épîtres. — Quérir l'ostel saint Julien : cette locution signifiait demander l'hospitalité, poliment et sans l'exiger. Les pélerins disaient l'oraison de monseigneur saint Julien, pour obtenir un bon accueil. C'est à cette époque que se forma la confrérie des ménétriers de Paris; elle avait pris pour patron saint Julien et fondé un hôpital sous son invocation; comme il n'était pas doté, on subvenait à ses besoins par des quêtes. Aussi dans les salles de danse et de festins et aux jours de noces, les ménétriers, qui y étaient engagés, ne laissaient pas l'assemblée se

séparer sans lui avoir demandé l'aumosne de saint Julien.

(7) On voit que certaines habitudes de nos voisinsd'outremer remontent loin. Froissard, liv. 2, chr. 207, constate que chien de français était une de leurs locutions familières. Leur vanité éclatait aussi dans le luxe de leurs vêtements. La longueur de leur robe était excessive. Lorsqu'en 1396 une entrevue eut lieu entre Charles VI et Richard II, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Isabelle, le prince français portait un vêtement court; le monarque anglais affecta de se présenter avec une robe à queue trainante. Le refrain de la ballade que fit Deschamps quand il fut pris à Calais est : — lors dis : oïl ; je voy vo queue. Deschamps reproche aux Anglais leur passion pour le vin. La possession de l'Aquitaine leur avait donner le moyen de satisfaire leur goût pour le fruit de la vigne. Pendant les 14e et 15e siècles ils ne cessèrent de profiter de toutes les occasions qui se présentèrent, pour vider les caves françaises et enlever les convois qui transportaient dans le nord les vins du midi. Ainsi, en 1387 le comte d'Arondel saisissait la flotte Flamande qui conduisait à Anvers les récoltes du Poitou et de la Saintonge. Le religieux de Saint-Denys reproche aux Anglais de méconnaître les trèves pour commettre ces actes de piraterie, 1400-1403. La chronique de Saint Denysen racontant comment en 1345 ils s'emparèrent de la Roche Derrien, où se trouvaient 1600 tonneaux de vin d'Espagne, ajoute : et en beuvoient très volontiers, suivant le Dit commun, lequel je ne tiens ne pour faux du tout, ne du tout véritable : li Normant chante, l'Anglois se boit et l'Allemant mengue. — Wuillequot, et diminutif de Williams ou de Guillaume, était un sobriquet donné aux Anglois. En disant franche et franchequin, l'auteur s'amusa à parodier leur langue : la ballade où il raconte son arrestation à Calais contient aussi quelques mots du même genre. — Thomelin est un diminutif de Thomas, alors fort usité au-delà de la Manche. Quel est ce Jacques Thomelin dont l'auteur vante ironiquement la force? Il paraît qu'un capitaine de ce nom lui avait proposé de se battre en l'honneur de leurs dames. Deschamps refusa le combat : sa maîtresse lui avait défendu de l'accepter, s'il n'y avait autre querelle, v. Crap. p. 133, et le man. de la bib. nat. Dans un autre rondeau (v. Crap. p. 91). Deschamps tourne encore en ridicule la force des Anglais qui peuvent porter deux tonneaux et une queue. Il joue sur le mot queue qui signifiait bas de robe et pièce de vin contenant un muid et demi. — Froissard nomme parmi les combattants du célèbre tournois de saint Enghilbert (1389), Thomelin-Messidend qui fut désarçonné par Boucicaut le jeune : liv. IV, chr. 12. — Il y avait à Londres un hôtel désigné par l'enseigne du Faucon : il avait pour maître Thomelin de Wincestre, v. Froissard, liv. 3, ch. 29.

Comme il s'agit de porter des tonneaux, l'allusion dont s'agit peut le concerner. En 1373, Thomelin-Wick, officier Anglais, rendait Hennebon à Duguesclin, sans combat; et Thomelin-Solerant, brave écuyer de la même nation, était fait prisonnier au combat d'Ouchy-les-Soissons en 1373. Froissard parle encore de deux capitaines venus d'Angleterre et nommés Thomelin-Friant et Thomelin-Herbery. — Quoiqu'il en soit, cette ballade doit avoir été faite vers 1374. A cette époque, le comté de Limoges appartenait au duc de Bretagne, Marie, dame de Limoges, avait épousé en 1290 Artur de Bretagne, et leur fils Guy, comte de Penthièvre, prit le titre de vicomte de Limoges. Sa fille Jeanne la Boîteuse porta ce fief à Charles de Blois. La Bretagne et le Limousin se trouvèrent réunis pour la seconde fois, jusqu'en 1364. Jeanne perdit à Auray son mari et le duché de Bretagne, mais elle conserva la vicomté de Limoges. Jean de Bretagne, comte de Monfort, son compétiteur, fut l'allié de l'Angleterre. En 1374, leurs armées réunies envahirent le Limousin et le ravagèrent. Mais bientôt les pluies d'automne, les glaces de l'hiver, et une épidémie dangereuse, les obligèrent à battre en retraite et à rentrer à Bordeaux.

(8) Le 27 Juin 1375 la France et l'Angleterre conclurent une suspension d'armes. Le duc de Bretagne, allié de nos ennemis, licencia son armée, et les provinces voisines se trouvèrent inondées de routiers et de brigands. Charles V, pour les délivrer de ce fléau, s'adressa au sire de Coucy, Enguerrand VII, prince aussi brave qu'aimable dont nous parlerons dans les notes 105, 106, 137. Il avait eu pour mère Catherine fille unique de Léopold, duc d'Autriche. Du chef de cette princesse, il prétendait avoir droit à ce duché en tout ou en partie, et demandait au moins les fiefs d'Alsace et de Brigau. Ses réclamations avaient été repoussées. Il profita de l'occasion pour les présenter à la tête d'une armée. Il emmena avec lui les Bretons et tous les soldats qui couraient les campagnes. Les Allemands dévastèrent toutes les contrées qu'ils ne pouvaient défendre, et les Français ne trouvèrent sur leur route que ruine et misère. Ils furent vaincus par le froid, et la famine: forcés de rentrer en France, ils durent se retirer en Bretagne et en Normandie où on leur avait indiqué des campements: mais, sur leur route, ils ravagèrent la Champagne, la Bourgogne, l'Auxerrois, et les bords de la Loire: ceux de la Marne ne furent pas épargnés. L'abbaye de Saint-Thierry au mont d'Hor, près Reims, fut saccagée par ces bandits: ils dépouillèrent son trésor de ses joyaux, ses autels de ses ornements. — Ces mêmes Bretons s'enrolèrent sous la bannière de France quand en 1382, Charles VI marcha contre les flamands. Ils se firent autant réputation comme braves gens d'armes, que comme pillards.

insatiables. Ils saccagèrent toutes les villes qui se soumirent au Roi. Bruges, se racheta en leur comptant 120,000 francs. Dans les campagnes suivantes leur conduite fut la même. Nous parlerons encore ailleurs de cette avidité des Bretons.

(9) Cette chanson royale nous fait connaître une des plaies qui dévoraient la société au XIVe siècle. Les guerres qui ruinaient la France, depuis 1328, avaient dévasté les campagnes, détruit les villages, et dispersé leurs habitants. Les uns quittaient la France, les autres se faisaient soldats, et s'enrôlaient sous des chefs de bandes. Le pillage les enrichissait parfois, et leur genre de vie séduisait les laboureurs et les ouvriers. Deschamps, dans une ballade publiée par M. Crapelet, p. 147, signale cet abandon général des professions honorables et pacifiques. Il montre les journaliers de son temps quittant métiers et charrues pour aller voler et tuer. — La Champagne, depuis la prise de Calais, fut maintes fois visitée par l'invasion anglaise. De plus, l'insurrection des Jacques Bonhommes, et plus tard, celle des Maillotins mirent les armes dans les mains des gens de campagne. Ils prirent des habitudes de pillage et de violence que les malheurs du temps prolongèrent. On ne pouvait les réprimer : et d'un autre côté la misère augmentait sans cesse le nombre des maraudeurs. En 1368, une bande de ces routiers prit et pilla Epernay. Ce succès dut pendant longtemps servir d'encouragement aux vagabonds, aux paysans ruinés, aux ouvriers sans ouvrage de toute la contrée.— Deschamps place la conversation qu'il rapporte au moment où le sire de Coucy emmène en Allemagne les routiers Bretons qui ruinaient le pays. — V : les notes 2, 8 et 124. — Damery : commune près d'Epernay : les Romains y avaient un atelier monétaire. — Cheoilly : aujourd'hui Chouilly, près d'Epernay.

(10) En 1377, Charles V, pour récompenser les bons services de Pierre de Chevreuse, son conseiller et son maître d'hôtel, érigea en seigneurie la terre de Bièvre dont il était propriétaire. Le château décrit par Deschamps dut être bâti à cette époque. Le village se nomma longtemps Bièvre le Chastel.

(11) Cachant, commune fort modeste aujourd'hui, fut résidence royale pendant le XIVe siècle. Philippe le Bel, dès 1308, y eut une maison de plaisance. Après lui, Charles le Bel et, plus tard, le roi Jean l'habitèrent. Elle passa à Duguesclin, qui en 1377 la vendit au duc d'Anjou. Tout ce côté des environs de Paris était alors couvert de châteaux. Le duc de Berry demeurait à Bicêtre ; et à Gentilly se trouvait un domaine royal dont la fondation remontait aux princes de la première race. Louis le Bègue, en 878, en fit

don aux évêques de Paris. Ils y fondèrent un castel qu'ils habitaient encore dans les XIV et XVe siècles. En 1370, tout ce pays fut ravagé par les Anglais. Les habitations seigneuriales ne furent pas épargnées : les ravages de la guerre furent rapidement réparés, et bientôt les réceptions princières recommencèrent à Cachant et à Bicêtre.

(12-13-14) Nous ne ferons pas ici la biographie de G. de Machault : nous venons de la publier. Compatriote, maître et ami de Deschamps, il avait des droits nombreux à son amitié. Poète et musicien, il mérita les éloges qu'elle lui donne : il mourut en 1377, et c'est à cette date que furent faites les ballades dont il s'agit. Deschamps en fit une quatrième en son honneur. Peut-être lui consacra-t-il encore d'autres poésies ; nous voyons dans le manuscrit de ses œuvres qu'il envoye de Vertus à sa maîtresse des vers qu'il a faits pour Machault. V. Crap. p. 81. — Il n'y a pas d'exagération à dire que la mort de Machault fut pleurée même en Artois. Il était fort estimé dans le Nord. Le catalogue des livres de la bibliothèque de Bourgogne, publié par M. Barrois, cite sept exemplaires de ses œuvres. Deux d'entre eux, no 1354 et 1793, il est vrai, ne portent pas son nom ; mais la description qu'on en donne me paraît suffisante pour pouvoir les lui attribuer. — Deschamps nous apprend qu'il fut chargé par Guillaume de remettre au comte de Flandre une copie de celui de ses poèmes qu'on nomme le Voir dit. C'est celui dans lequel il célèbre les amours qui firent le malheur de sa vie. Le prince qui en reçoit le manuscrit est Louis IIIe du nom, comte de Flandre en 1364, mort en 1384 : il fut ami du luxe, des arts et des lettres. Ce fut contre lui qu'éclata la célèbre iusurrection des Chaperons blancs. Les Flamands le chassèrent de leurs villes, et l'obligèrent à se réfugier en Artois : 1379, 1382. Peut être la ballade de Deschamps fut-elle écrite seulement à cette occasion, et par suite, deux ans après la mort de Machault. Le dernier couplet contiendrait alors une allusion à la chute du Comte. Cependant, en 1346, il avait déjà été contraint de prendre la fuite pour échapper à la tyrannie de ses sujets qui voulaient le forcer à épouser la fille du roi d'Angleterre. Le comte Louis fut toujours français de cœur, et les Flamands préférèrent toujours l'alliance de l'Angleterre à celle de la France. — J'ai reproduit, tel que le donne le manuscrit, le 6e vers du second couplet. Il signifie, que Louis fit lire le poème, qu'il recevait, devant les courtisans rangés autour de lui.

(15) Il n'est pas facile de donner à cette ballade sa place historique. En 1377, Charles V, du fond de son palais, dirigeait quatre armées. L'une en Picardie s'emparait d'Ardres, de Banelinghen, de la Planque et d'Andruich. Une autre, sous la conduite du duc d'Anjou,

guerroyait les Anglais en Guienne. En Bretagne, Clisson battait Jean de Montfort leur allié, soumettait Auray et assiégeait Brest. Enfin le duc de Berry commandait en Auvergne. Le premier septembre, l'armée française livra bataille à Aymet, près Bergerac : elle fut victorieuse et fit beaucoup de prisonniers Anglais et Gascons. Le lendemain Bergerac se rendit, et la Guienne ne tarda pas à faire sa soumission. — A cette époque, des hommes d'armes du comté de Galles avaient fui la tyrannie anglaise, et s'étaient réfugiés en France, où ils avaient pris du service. Leurs chefs étaient Yvain de Galles, le descendant de leurs anciens rois, et Jacques Win, dit le poursuivant d'amour. Ils prirent part aux expéditions de Bretagne et de Guienne. En 1378, Yvain fut assassiné au siége de Mortagne, sur la Gironde, par Jacques Lamb, escuier Gallois, soudoyé par l'Angleterre. C'est-peut être à ce royal proscrit que Deschamps s'adresse. Il l'engage à se méfier d'Artus et de ses barons. Artus II, duc de Bretagne, était mort en 1312, et Artus III, l'un de ses successeurs, naquit vers 1398. A cette époque, l'Islande comptait parmi ces rois, Artus Maquemaire et Artus Mac Morrough : ils se soumirent à Richard II, vers 1394. Il est probable que Deschamps désigne sous le nom d'Artus ce prince ou son aïeul Edouard III, qui mourut en 1377, ou Jean de Monfort duc de Bretagne son allié. Le nom d'Arthur était générique pour tous les princes des races bretonnes. Et à cette époque de chevalerie, on oubliait moins que jamais Arthur, fils d'Urthur, chef des chefs Bretons, l'ennemi des Saxons, le héros de la table ronde.— Sorelois : on trouve trois communes, du nom de Sorel, en Picardie, entre Péronne, Mont-Didier et Boulogne : peut être Sorelois est-il le nom d'un canton de Bretagne. Sorel était celui d'une famille qui portait d'argent à l'aigle de sable, membrée et becquée de gueule. — Par les mots Bretons et Gascons Deschamps désignent les Anglais. Ils recrutaient leurs armées en Guienne et en Bretagne. Dans cette dernière province ils avaient pour eux le duc et les aventuriers; mais la noblesse était française. Les Duguesclin, les Clisson, les Beaumanoir, les Rohan, les Laval, les sires de Penthièvre, de Retz, d'Avaugour, de Léon, d'Ancenis n'abandonnèrent jamais les fleurs de lys. En Guienne, au contraire, la noblesse s'était faite anglaise. Cependant, les Armagnac, les sires d'Albret et de Comminges tenaient pour la France. — Ce sire de la Trémouille qui reste à Paris doit être Guy VI, dit le vaillant, porte-oriflamme, et grand chambellan héréditaire de Bourgogne. C'est lui qui refusa l'épée de connétable quand on eut l'infamie d'en dépouiller Clisson en 1392. Fait prisonnier à Nicopolis en 1396, il fut racheté et mourut avant d'avoir pu toucher le sol de la patrie. En 1377, il combattait sur la frontière de Flandres et prit part au siége d'Ardres. Favory de Philippe le Hardy, il habitait souvent en Bourgogne : aussi promet-il deux tonneaux de Beaune à ceux qui combat-

tent en Bretagne. — Nous devons reconnaître que Deschamps dit quelquefois Galois, pour Gaulois ou Français. Ajoutons que cette immobilité du sire de la Trémoille fait peut être allusion à une aventure qu'il eût seulement en 1383. Un chevalier anglais, nommé Pierre de Courtenay, vint à Paris le défier en combat singulier. Le duc de Bourgogne ne voulut permettre le combat. L'anglais se vanta partout de n'avoir pas trouvé d'adversaire: le sire de Clary, piqué de ses jactances, le défia au château de Saint Pol en Picardie, et le vainquit. V. Froissard. liv. 2. ch. 215. — Si telle est la pensée de l'auteur, la ballade serait alors postérieure à 1383 et se rapporterait à l'une des guerres soutenues depuis cette époque jusqu'en 1397 contre l'Angleterre et ses alliés.

(16) Charles le Mauvais, roi de Navarre, était comte d'Evreux du chef de son aieul Louis de France, fils de Philippe le Hardy, et sire de Mortaing du chef de sa mère : il possédait de plus en Normandie un grand nombre de places qu'il avait reçues en compensation des comtés de Champagne et de Brie qu'il réclamait commo héritier de sa mère Jeanne de France. Ce prince ne cessa de lutter contre le roi Jean son beau-père et Charles v frère de sa femme. Maintes fois il trahit la France et tenta de la livrer à l'Angleterre. C'est ce qu'il fit encore une fois en 1378. Les anglais prirent Cherbourg et assiégeaient déjà Saint-Malo. Charles V fit marcher contre eux Duguesclin, Enguerrand de Coucy, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, et l'amiral de France Jean de Vienne. La noblesse Normande, conduite par le comte d'Harcourt, le sire d'Ivry et Percevaulx d'Aineval repoussa l'étranger. On reprit au roi de Navarre les villes qu'il possédait, le siège de Saint-Malo fut levé : les anglais se retirèrent. Pendant cette guerre les gens d'armes s'étaient bien conduits. Le roi les remercia, les laissa en Normandie comme gens braves et fidèles : après la guerre il ne les congédia pas, conserva leurs appointements et eut soin qu'ils fussent bien payés. V. Froissard ch. 24 et suiv. jusqu'au 31. liv. 2.

(17) Enguerrand VII, sire de Coucy, était fils de Catherine d'Autriche, fille de Léopold empereur ou du moins prétendant à l'empire. Du chef de sa mère il soutenait avoir droit au duché d'Autriche : en 1375 il fit valoir ses droits. Nous avons dit que cette campagne fut manquée : V. note 8. On connait la devise d'Enguerrand :

Je ne suy roy ni prince aussy ;
Je suis le sire de Coucy.

ce fier dédain ne l'empêchait pas de songer parfois à ses prétentions au trone des Césars. C'est en souvenir de ses espérances trompées

qu'il *créa* l'ordre de la couronne. Son médaillon et son écu représentaient une couronne renversée. Cette fondation remonte au moins à l'année 1379. A cette époque on voit des couronnes sur le sceau du sire de Coucy. On sait peu de choses sur le règlement qui était imposé aux membres de l'ordre. Son existence est indiquée dans la charte de fondation des Célestins de Soissons ; laquelle eut lieu en 1390. Il en résulte que les dames et les demoiselles étaient admises dans cette confrérie chevaleresque. Elle ne s'éteignit pas avec le sire de Coucy. Lorsque Louis duc d'Orléans acheta ses domaines vers 1400, il parait qu'il maintint l'ordre de la couronne. Un sceau de son fils Charles. duc d'Orléans aprés lui, le représente à cheval et portant au bras les insignes de l'ordre. — Parmi les cris de guerre adoptés par les sires de Coucy se trouve celui de Coucy à la merveille. Nous reviendrons ailleurs sur ce point, ainsi que sur les titres d'Enguerrand VII. — V. note 105, 106 et 137. — En 1494 Maximilien, empereur d'Autriche, établit aussi un ordre de la couronne, ou des couronnés, ou encore de Saint-Georges. Tous ceux qui assistaient ou empereur ou roi au jour de son couronnement, pouvaient en faire partie : ils avaient le droit de porter une couronne sur leur bouclier et sur leurs armes.

(18) Ce rondeau est probablement relatif au serment prêté par les membres de l'ordre de la couronne.

(19) Don Jayme, roi de Majorque, vendit en 1330 à Philippe de Valois son comté de Montpellier pour 120,000 écus d'or. Le roi de Navarre s'en empara, et le traité du 6 mars 1364 le laissa en possession de sa conquête. Mais, par suite des trahisons qu'il commit, le roi de France lui enleva cette ville en 1378. Elle fit alors partie du Languedoc, et eut pour gouverneur le duc d'Anjou. Ce prince, né en 1339, était le second fils du roi Jean : il avait épousé, en 1360, Marie, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne. Adopté en 1379 par Jeanne Ire, régent à la mort de Charles V, il mourut en 1384. Ce prince, brave et instruit, écrasa ses peuples d'impôts et faisait exécuter avec dureté ses ordonnances fiscales. En 1379, il donnait pour prétexte à ses exactions les dépenses causées par la guerre contre les anglais. En fait, il amassait des trésors pour soutenir son luxe et préparer la conquête du trône de Naples. Le mécontentement du Languedoc était au comble. Ce fut à Montpellier, résidence ordinaire du prince, qu'il fit explosion le 25 octobre 1379. On tua 80 officiers du duc et on jeta leurs corps dans des puits. Louis d'Anjou vint bientôt à la tête de forces imposantes : la ville ne put lui résister, le vendredi 25 janvier elle lui ouvrit ses portes et le reçut ainsi qu'il suit : « Premièrement vindrent

au-devant de lui tous les officiers du roy, estant lors en ladite ville. Secondement le cardinal d'Albanie, qui là estoit, tiercement tous les collèges et religieux de la dite ville, tant des chanoines, comme des moines, de mendians et de encloses, quatrièmement l'estude de droit civil, de canon et de médecine. Et estoient tous à procession les deux parties du chemin par où le duc devoit passer, et tout à genoulx crioient à haulte voix : miséricorde pour le peuple de Montpellier ! Après estoient grant quantité d'enfans de ladite ville de l'aage de 14 ans et au-dessoubs, criant aussi miséricorde. Après estoient les consuls ès robes de la ville, sans manteaulx, sans chapperon et sans ceinture, et grant quantité de peuple, chascun ayant une corde environ le col, requérants à genoulx miséricorde: et apportèrent les clés des portes et le batel de la cloche de la ville dont l'on avait fait le touquesin. » Chr. de S. Denys. — Le duc d'Anjou condamna la ville à perdre ses consuls, sa maison de ville, ses archives, son sceau, ses cloches et ses juridictions. Il la frappa d'une amende de 600,000 écus d'or. La peine capitale fut prononcée contre 600 personnes : leurs biens furent confisqués et leurs enfants furent déclarés infâmes et mis en servitude. Tous les habitants durent livrer la moitié de leur fortune, abattre les portes de la ville, livrer leurs armes, combler leurs fossés, ensevelir avec honneur les officiers qu'ils avaient tués, enfin fonder une église avec six chapellenies et lui consacrer la cloche du beffroy. — Le cardinal d'Albanie et d'autres prélats demandèrent grâce pour la ville. Le duc renvoya la réponse au lendemain. Elle fut de nature à satisfaire la population. Il lui rendit ses priviléges, et fit remise de l'amende qu'il avait fixée. Les armes furent saisies au nom du Roy, et les coupables restèrent à sa disposition. On dut néanmoins payer 120,000 f. pour les frais. Le cardinal d'Albanie, dont il est question au-dessus, était Angélique de Grimoard, frère du pape Urbain V, abbé de St-Ruf, près Valence, évêque d'Avignon, diplomate habile, prélat instruit et charitable. Il créa à Montpellier une communauté de chanoines et fit de nombreuses fondations utiles. Il mourut vers 1388. On montra longtemps à Avignon la maison qu'il habitait : Ciaconius, t. 2. p. 502.

(20) Pendant la vie de Deschamps, le marquisat de Brandebourg changea deux fois de maîtres. Charles IV, empereur d'Allemagne, de la maison de Luxembourg, mourut en 1379. Son fils aîné, Wenceslas, élu roi des romains dès 1376, lui succéda. Il portait le titre de roi d'Alemaigne, de Behaigne et de romains. V. Frois. L. 2. Ch. 59. Le second fils de Charles IV, Sigismond, eut en partage les marquisats de Brandebourg et de Moravie, fiefs immédiats de l'empire. Il s'agit probablement, dans ce rondeau, du tournoi qui eut lieu à Prague, quand ce prince fit hommage à son frère. Deschamps y a-

t-il réellement figuré ? Ou bien fait-il parler un de ceux qui y comparurent? C'est ce que nous ne pouvons dire. — Lorsqu'en 1400, Sigismond fut appelé au trône impérial, le marquisat de Brandebourg passa à Jean, son frère cadet, jusque-là duc de Gorlicie. Il dut y avoir, à cette occasion, un nouvel hommage ; et un tournoi put encore avoir lieu à Prague. A cette seconde époque, Deschamps devait avoir 54 ans environ : il ne songeait plus qu'à défendre sa place et sa pension contre ses ennemis et les envieux.

(21-22) Nous recommandons la lecture de la ballade à tous ceux qui composent des constitutions démocratiques. Des candidats, un veau et quelques pois verds, forment tout le système électoral alors usité dans le Vexin. Des ambitieux aux genoux du veau d'or, c'est une vieille tradition. Des politiques autour d'un morceau de veau froid, on ne voit autre chose. Mais ici, il s'agit d'un veau vivant, marchant, délibérant ; il choisit la main qui lui donnera son déjeûner, et désigne ainsi le maire de la commune. Voilà le peuple souverain mis à quatre pattes, ou, si l'on aime mieux, le quadrupède substitué au peuple souverain. Que de choses à dire sur cette constitution : il y aurait là de quoi défrayer pendant un mois dix journaux et une assemblée de dix-huit cents Démosthènes. Le lecteur a sans doute compris que cette petite charte de famille est un de ces mauvais contes dont se réjouissaient, au bon vieux temps, les rivalités de province à province. Cette ballade n'est pas à sa place ; elle est ici pour se trouver à côté d'un rondeau relatif aussi au Vexin, mais elle doit être postérieure à la nomination de Deschamps au baillage de Senlis, c'est-à-dire à l'année 1388. — Le Vexin se divisait en deux parties, le Vexin Normand, comprenant Vernon, Gisors et les Andelys, et le Vexin Français, où se trouvaient Pontoise, Magny et Chaumont. Simon, dernier comte de Vexin, mourut en 1082. Son comté fut réuni à la couronne. Le Vexin Lormand suivit le sort de la Normandie, mais le Vexin Français ne fut plus détaché du domaine royal. Les populations de ce pays et celle du comté de Valois étaient sans cesse en petite guerre. Les baillis de Pontoise et ceux de Senlis se prétendirent longtemps supérieurs l'un à l'autre. Celui de Senlis se disait juge d'appel des décisions rendues par son adversaire. De nombreux conflits s'élevèrent sur ce point et furent portés en parlement pendant l'exercice de Deschamps. La victoire finit par lui rester, et il se maintint dans le droit de tenir ses assises à Pontoise. C'est sans doute à l'occasion d'une de ces luttes de métier qu'il se permit contre ses administrés rebelles la ballade satyrique que nous publions. — Le rondeau railleur qui le suit concerne Ancel de L'Isle Adam, écuyer, seigneur de Puiseux, échanson de Charles VI, quand il était dauphin, et premier échanson de ce prince

quand il fut roi. La famille de L'Isle Adam avait ses domaines dans le Vexin français. Le prénom d'Ancel était, pour ainsi dire, héréditaire parmi ses membres et fut porté par 7 ou 8 d'entre eux. Celui que Deschamps tourne en ridicule, n'en était pas moins un brave chevalier. Il fut tué à Azincourt, en 1415. — Je ne sais si c'est aussi lui qu'il désigne dans le troisième couplet de la ballade. Le mot souvin signifie renversé sur le dos.

(23, 24, 25) Deschamps ne pouvait refuser une ballade à la ville qui l'avait vu naître : il la célèbre au moment où elle vient de succomber dans la lutte héroïque qu'elle soutint contre l'armée anglaise. Il payait à la fois la dette de son affection et celle du pays. Vertus, archidiaconné du diocèse de Châlons, fut, sous le régime féodal, un fief mouvant de Notre Dame de Reims : il appartenait d'ailleurs aux comtes de Champagne, et après eux, aux rois de France. En 1328, ce comté fnt réuni au domaine de la couronne. En 1360, le roi Jean le donna en dot à sa fille Isabelle, quand elle épousa Jean Galeas Visconti. Valentine, leur fille unique, l'apporta en mariage, en 1389, à Louis de France, fils de Charles v, depuis duc d'Orléans. Ce fief, dans le xve siècle, entra dans la maison de Bretagne par l'alliance de Marguerite d'Orléans avec Robert de Bretagne : plus tard, il fut possédé par les bâtards de Bretagne, seigneur d'Avaugour : cette famille s'éteignit en Champagne, en 1745. — En 1380, le comte de Buckingam, avec une armée anglaise, débarqua à Calais, envahit la Flandre, la Picardie, vint camper à Hermonville et à Cormicy pour attaquer Reims. Il n'osa l'assiéger et se dirigea par Beaumont sur Vesle et Condé sur Marne vers Vertus. Le combat s'engagea : l'étranger fut vainqueur, la ville prise d'assaut, fut saccagée et incendiée. Le château où était l'écu royal, fut ruiné : les environs furent dévastés. Buckingam partit pour aller à Troyes, puis dans le Gatinais et enfin en Bretagne : V. Froiss : Liv. 2. Ch. 65, 66 et suivant. — La maison de Deschamps ne fut pas épargnée. V. Crap : p 1 et 41. En 1388, Charles vi, en allant faire la guerre de Gueldres, vint à Vertus. Eustache, qui le suivait, lui montra les ruines de sa maison. A cette occasion, le roi signa la lettre dont voici quelques lignes : Charles...... comme en alant en nostre voyage d'Alemaigne, soions passez par la ville de Vertus en Champaigne, et aions veu la désolation d'icelle, et par espécial un hostel qui est au déhors de la dicte ville, appelé la maison des Champs appartenant à nostre amé huissier d'armes, et escuier d'escuierie de nostre très chier et amé frère le duc de Touraine, Eustace Morel ; lequel hostel qui anciennement estoit grandement et noblement édiffiez..... a esté tout ars et destruiz pour le fait de nos guerres par nos ennemis. En quoy nostre dit huissier d'armes a esté et est moult dommagé, si comme il nous est apparu.... audit Eus-

tace.... avons donné et donnons la somme de 400 franc d'or.... donné à Vertus le 26e jour d'août 1388 : pièce du cab. des titres. — La ville de Vertus est située au pied de collines couvertes de vignes : au sommet se trouve une grande forêt. La petite rivière de Berle et une source qui jaillit dans les caveaux de l'église Saint-Martin, donnent aux habitants des eaux limpides et abondantes : aussi, leur territoire est-il fertile, quoique entouré de plaines arides. La Berle fait encore mouvoir de nombreux moulins. Deschamps veut dire, sans doute, qu'elle coule d'Occident en Orient. Il y avait à Vertus une église collégiale placée sous l'invocation de Saint-Jean, une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dite de Saint-Sauveur et fondée dans le xve siècle, par Thibault VI, comte de Champagne. Celle de Notre-Dame, appartenait aux Augustins. Toutes deux furent détruites par les protestants. La paroisse de la ville, desservie par des chanoines, avait pour patron Saint Martin : elle fut rebâtie dans le xie siècle par Thibault. Ce monument mérite d'être visité : on a réuni, dans sa crypte, tous les débris de pierres tumulaires, de sculptures et d'inscriptions que le temps a respectés. Il y avait, à Vertus, un hôtel Dieu, et un hôpital pour les lépreux, un bailli et un comte qui avaient leurs sceaux particuliers. Le territoire de cette ville fournit du sable, de la craie, des pierres à bâtir et de la grève. — Moymer; Deschamps désigne sous ce nom une montagne célèbre dans nos contrées et dont le nom a souvent varié : on l'appella Moynmers, Moyennes, Moinnes, Montmer, Montvimer, Montarmé. Montaimé : c'est ce dernier nom qu'elle porte en ce moment. Elle domine les plaines de la Champagne: dès le ve siècle, elle était couronnée par une forteresse qui ne fut détruite que dans le xve. De 1400 à 1423, elle fut prise successivement par les anglais, les bourguignons et les français. En 1423, les anglais y entrèrent pour la seconde fois et la démolirent. Plus tard, elle fut relevée : mais elle n'eut plus d'importance. C'est dans la plaine, sise au pied de cette montagne, que les souverains alliés passèrent, le 10 septembre 1815, la revue de leurs troupes réunies. C'est là qu'une tradition antique fait réunir tous les chiens de France, d'Angleterre et d'Allemagne : ils s'y livrèrent une rude bataille et s'entretuèrent tous. Le fait aurait eu lieu dans le xie siècle. C'est peut-être de cette singulière légende que venait le nom de Monchenil porté par une des propriétés de l'abbaye de Saint-Sauveur de Vertus. — Deschamps nous montre Charlemagne, campant dans cette même plaine où 1000 ans plus tard les tentes des Cosaques devaient se dresser. — Bisseuil : village situé sur la Marne, près d'Aÿ et d'Epernay.

(26-27) Bertrand du Guesclin, né en 1314, mourut en 1380; Deschamps lui a consacré d'autres poésies. V. Crap. p. 27 et 151.

Nous n'avons pas besoin de faire ici son histoire. Son nom s'écrivait de plusieurs manières; nos vieux auteurs le nomment Claikin, Claiakin, Glayaquin. Froissard, liv. 3, ch. 70, raconte une tradition qui explique ce dernier nom. Un roy de Barbarie, nommé Aquin, vint du temps de Charlemagne s'emparer des terres sises près de Vannes : il y bâtit une tour qu'on appela le Glay. Bientôt le grand empereur le chassa de France : mais en fuyant, Aquin oublia un de ses fils; Charles l'adopta, Oliviers et Roland furent ses parrains et on le nomma Olivier de Glayaquin. — Bertrand du Guesclin était son descendant; quand il fit la guerre en Castille, il disait qu'il voulait aller plus loin et conquérir le royaume de ses pères. Je possède la signature de son frère Guillaume, il signait : *Guille dou Gueaquin*. — Le cri du connétable dont il est question dans la 4e strophe était Notre-Dame du Guesclin. — Piètre : Pierre-le-Cruel né en 1334, roi de Castille en 1350, assassina son frère Frédéric, son consin don Juan et sa femme Blanche de Bourbon : détrôné par son frere bâtard, Henry de Transtemare, il fut rétabli sur le trône par les anglais. Renversé par du Guesclin, il fut assassiné par son frère. — Henry, fils illégitime d'Alphonse XI et d'Éléonore de Gusman, né en 1333, monta sur le trône en 1369 après avoir tué son frère : il mourut en 1379 repentant et regretté de ses sujets qu'il avait sagement gouvernés. — Canole et Granson : en 1370 Robert Canolle et Thomas de Grantson, chevaliers et généraux anglais, envahirent la France pendant que du Guesclin était encore en Espagne; ils arrivèrent jusqu'aux portes de Paris; mais Jean III, sire de Créquy, les repoussa. Le connétable revint bientôt et triompha de l'invasion; il fit même prisonnier Thomas de Grantson. — Montagne de Piéz de Pors : Entre Saint-Jean-Pied-de-Port et la cité de Pampelune, sont les détroits des montagnes, « et les forts passages de Navarre qui sont moult périlleux et très félons à passer, » le fameux defilé de Roncevaux en fait partie. Du Guesclin entra deux fois en Espagne ; la première fois en 1366, il pénétra par le Roussillon, se rendit à Barcelonne et de là en Arragon ; la seconde fois, 1368-1369, quand il ramena Henry de Transtamare réfugié en France, il passa par Saint-Jean-Pied-de-Port. Cette ville était la résidence habituelle du roi de Navarre : c'est la que se réunissaient ses armées. — Duguesclin mourut le 13 septembre 1380, deux mois avant Charles V; ce prince voulut qu'il fut enterré à ses pieds. Ses intentions ne furent exécutées que plus tard. En mai 1389, Charles VI fit faire au grand connétable de magnifiques obsèques à Saint-Denys; c'est peut-être à cette occasion que Deschamps composa cette ballade. Le rondeau paraît avoir été fait quand du Guesclin mourut.

(28) Charles V, né en 1337, mourut le 3 septembre 1380; nous

ne dirons rien de son histoire: Deschamps en faisant son éloge était le précurseur de la postérité. — Le pape Urbain : Il s'agit de Guillaume de Grimoard, pape français qui prit le nom d'Urbain V : il tint longtemps sa cour à Avignon, retourna à Rome en 1367, et mourut en 1370, au moment où il cherchait à réconcilier la France et l'Angleterre. Ce souverain pontife était charitable, éclairé, ami des réformes sages et utiles : il mérita les regrets de la chrétienté. Sa perte fut d'autant plus douloureuse, qu'elle fut bientôt suivie du schisme et de ses scandales. — L'empereur : il s'agit de l'empereur Charles IV, fils de Jean de Luxembourg, l'intrépide roi de Bohême ; il mourut le 29 novembre 1379, après avoir fondé les universités de Prague et de Vienne, écrit des mémoires en latin et publié la bulle d'or, loi fondamentale de l'empire germanique. Les historiens en ont dit beaucoup de bien et beaucoup de mal ; sa mort dut être considérée comme un malheur public, dès qn'on connut les vices de l'ignoble Wenceslas, son fils et son successeur.

(29) Deschamps ne nomme qu'une partie des fondations faites par Charles v. Le Boys : il s'agit ici du château de Vincennes que ce prince fit reconstruire. C'est dans les bois qui l'entouraient qu'il fit élever cette maison de plaisance, si célèbre sous le nom de Beauté-sur-Marne. Deschamps leur consacre une ballade : V. Crap p. 13. —Le Vivier en Brie : domaine royal situé entre Chaume et Fontenay. Philippe-le-Long le possédait en 1319. Charles v y fonda une collégiale et releva le château. C'est là qu'en 1351 on célébra les noces de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre avec Jeanne, fille du roi de France. Plus tard, Charles VI y fut parfois renfermé dans ses accès de démence : on avait mis des grilles aux fenêtres ouvrant sur les viviers qui donnaient leur nom au château. Les ruines de ce vieil édifice existent encore. — Saint Anthoine : la communauté des Antonins existait déjà en 1358, dans le faubourg qui prit leur nom. En 1361 Charles v, alors régent, leur donna un terrain nommé le Manoir de la Saussaye. Il entreprit la reconstruction du couvent et de son église où il avait fait inhumées en 1360 ses deux filles : mais il ne put mettre à fin son plan. Ce ne fut qu'en 1442 que l'église fut achevée. Les Célestins : les moines de ce nom vinrent en France sous le roi Jean et s'établirent près de l'emplacement du château de St-Pol. Charles v posa la première pierre de leur église en 1367, et la combla de bienfaits. Sa statue et celle de sa femme décorèrent le portail. Ce curieux édifice renferma les objets d'arts les plus précieux, de nombreuses chapelles et des mausolées exécutées par les premiers artistes des 14, 15 et 16e siècles. On y vit plus d'un chef-d'œuvre de la main de Germain Pillon. C'est dans

cette église que la famille d'Orléans-Valois avait choisi sa sépulture.

(30-31) Ces deux ballades durent être publiées à l'occasion du sacre de Charles VI, qui eut lieu à Reims le 4 novembre 1380. -- Charles VI vint encore séjourner dans cette ville 8 ans plus tard, le même mois, le même jour : il revenait de la guerre de Gueldres. C'est à cette occasion qu'il fut déclaré majeur. Il dut y avoir bals et festins, c'était d'ailleurs la fête du roi. V. Froiss. liv. 3, ch. 128 et 130. — La première ballade fait allusion à la tradition qui désigne comme fondateur de Reims Rémus frère de Romulus. L'épithète de Rancienne que l'auteur donne à Reims veut peut-être dire très ancienne, deux fois ancienne. Ce mot peut être aussi forme du nom de la ville qu'on écrivait alors Rains, Raims. Quand César conquit les Gaules, il tira parti de la croyance populaire qui supposait aux Rémois et aux Romains la même origine. Les deux nations s'allièrent comme unies par les liens du sang. C'est là ce que Deschamps veut dire par les mots : le sénat t'acousina. — Les autres allusions de la ballade sont relatives au baptême de Clovis. — St-Lié : on nomme ainsi une petite chapelle élevée sur une des montagnes situées entre Reims et Epernay.

(32) Cette ballade dut paraître quand Deschamps, ruiné par les Anglais, se vit dans l'impossibilité d'obtenir les indemnités que le roi lui avait promises. Je n'ai pu trouver ce qu'était à Reims la foire aux chétifs. Il y avait dans cette ville 4 foires par an et aucune d'elles ne portait ce nom. Peut-être le donnait-on à un marché où on permettait aux pauvres gens de vendre quelques marchandises sans importance. Peut-être nommait-on capitaine l'officier chargé d'y maintenir la police, ou le chef que choisissaient ces modestes industriels. — Saint Mars : il y avait une chapelle St-Mars ou St-Maard près de la porte Cérès : mais son nom est sujet à discussion. La foire aux chétifs se tenait peut-être le jour de la fête de Saint Marc ou de Saint Médard.

(33) Cette satyre est dirigée contre les ducs d'Anjou et de Berry, dont la cupidité et l'avarice sont signalées par tous les historiens. Quand Charles V se sentit mourir, il aurait voulu écarter de la régence le duc d'Anjou l'aîné de ses frères, « car il le doutoit merveilleusement, et convoiteux le sentoit. » Frois. liv. 2, ch. 70. Ce prince se hata d'arriver et s'empara des trésors et des joyaux réunis par la prudente économie du sage monarque ; leur valeur montait à 18,000,000. La chronique de Saint-Denys, ch. 5, reproche à ce Prince d'avoir arraché par la terreur au sire de Savoisy la révéla-

tion du lieu qui contenait cette somme. Après le sacre de Charles VI, il garda le gouvernement général du royaume, donna au duc de Berry celui du Languedoc, et au duc de Bourgogne celui de la Picardie et de la Normandie ; jusqu'à son départ pour Naples, il ne cessa d'écraser la nation d'impôts, qu'il appliquait à ses plans d'ambition personnelle.

(54) Guichart d'Angle, chevalier français, servit son pays de 1345 à 1356. A cette dernière époque, il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers, les anglais lui firent des offres brillantes qu'il accepta : vers 1359 il passe à leur service. Il devint maréchal d'Aquitaine en 1363, comte de Hnntingdon et pair d'Angleterre en 1377, chevalier de la jarretière. Il jouissait en France, comme au delà de la Manche, de l'estime et de l'affection de tous. Beau cavalier, aimable, brave et loyal, il avait su plaire dans les deux cours. Sa mort qui advint en 1381, fut pleurée de tous les partis. Froissard en fait l'éloge en maintes occasions : il raconte ainsi ses funérailles : « et au jour de son obsèque fut le roi (d'Angleterre) et ses deux oncles, et ses deux frères, et la princesse leur mère, et grand foison de prélats et barons, et de dames d'Angleterre ; et lui firent toute cette honneur Et vraiement le gentil chevalier valait bien que on lui fit, car en son temps il eut toutes ces nobles vertus que un chevalier doit avoir. Il fut lié, loyal, amoureux, sage, secret, large, pieux, hardi, entreprenant et chevaleureux. » Liv. 2, ch. 118. — Deschamps lui consacre encore ce rondeau :

Chascuns doit bien plourer tel chevalier,
Qui tout son temps a en honneur vescu,
Et par son corps a maint homme vaincu,
Quant l'on ne sut en li rien reprochier.
Et mort le print et mit soubz son escu :
Chascuns doit bien plourer tel chevalier !
Mieudres ne pot en armes chevauchier ;
Guichart d'Angle fu tel homme tenu
Que des deus part meilleur de li ne fu :
Chascuns doit bien plourer tel chevalier !

(35-36-37) La ville de Fismes dépendit du domaine royal quand la Champagne y fut réunie. Elle avait des fortifications et un château fort : une large et grande tour la défendait. Les Anglais et les routiers entamèrent les remparts de la ville : il paraît qu'on avait négligé de les relever. Et quand Deschamps fut nommé châtelain, il dut réparer à ses frais les blessures faites par le temps et la guerre à la tour royale, dont on lui confiait la garde. Charles VI reconnut son dévoûment par les lettres suivantes : Charles.... pour les bons et agréables services que fait nous a en nostre armée et chevauchée par nous dernièrement fait en païz d'Allemaingne contre les ducs de

Julliers et de Guelre, nostre amé huissier d'armes et chastellain de nostre tour et forteresse de Fymes, Eustace Morel, et aussi par considération du bon plaisir que prins avons ès ouvrages et édifices que a fait faire nouvellement ledit Chastellain en nostre dicte forteresse, par nous visitée en retournant du dit paÿs d'Allemaigne, au dit Chastellain avons donné et donnons.... 200l d'or.... Donné en nostre tour de Fymes le 3e jour de novembre 1388. — L'emplacement de cette tour est aujourd'hui occupé par une école communale.

(38) Charles V en mourant avait aboli les aides. Mais on ne tarda pas à les affermer de nouveau en octobre 1381. Le mécontentement des Parisiens fut au comble, et une insurrection éclata. La révolte des communes anglaises, et la révolution qui avait eu lieu à Gand avaient donné l'exemple. Le roi et ses oncles se retirèrent d'abord à Vincennes, puis à Meaulx. Les insurgés s'emparèrent des armes et de maillets de plomb qui se trouvaient dans l'arsenal de l'hôtel-de-ville, et massacrèrent les officiers du fisc, pillèrent les hôtels des nobles. Les détails donnés par Deschamps ne se trouvent pas dans tous les historiens contemporains. V. Froissart, liv. 2, ch. 127 et 128. — Le Boys : c'est le nom que portait le château de Vincennes. — Le Chastelet : Hugues Aubriot, qui l'avait fait bâtir, venait d'y être enfermé. Les Maillotins le délivrèrent et voulurent le mettre à leur tête : il parvint à se sauver en Bourgogne. — L'envoi : Deschamps y fait allusion à la cupidité des princes, notamment à celle du duc d'Anjou qui avaient provoqué le rétablissement des tailles. Le roi promit de renoncer aux impôts, s'ils n'étaient pas votés par une assemblée des états convoquée à Pontoise pour le 15 avril. Les communes ne voulurent pas les laisser percevoir. Enfin, le sire de Coucy par la douceur, le duc d'Anjou par la terreur décidèrent les Parisiens à donner au Roi 100,000 francs. A cette condition pardon leur fut octroyé. Néanmoins, ils furent rançonnés par les soldats du duc d'Anjou, et de nombreuses exécutions eurent lieu. —Peu après, le roi partit pour la Flandre. Les troubles recommencèrent et de nouvelles violences amenèrent de nouveaux actes de rigueur. — Les mêmes troubles éclatèrent en ce temps à Reims, à Châlons, à Orléans, à Blois, Rouen et dans le Beauvoisis. Les insurgés firent aux châteaux cette guerre tant de fois suscitée. Ils massacrèrent les femmes et les enfants des nobles, et brûlèrent les édifices féodaux.

(39) Cette ballade est curieuse à plus d'un titre : elle concerne la révolte dite du chaperons blancs commencée en 1379 contre le comte de Flandres, Louis de Male, IIIe du nom. C'est lui qui est nommé le lyon noir, par allusion à ses armoiries. Philippe d'Al-

sace, un de ses prédécesseurs, avait abandonné les armes gironnées des anciens comtes de Flandres pour y substituer un lion de sable, en mémoire d'un bouclier ainsi décoré qu'il avait conquis sur un sarrazin. Depuis, le cri de ses successeurs fut : Flandre au lyon! Louis III fut amené à des exactions par son goût pour le luxe et les plaisirs. Les gens de Gand s'insurgèrent. Cette pièce de vers est le résumé de cette guerre qu'on peut lire en détail dans les chronique de Froissard, liv. 2, chap. 52 et suivants, 86 et suiv. Les loups sont les nobles qui prirent fait et cause pour le comte contre les bourgeois. La troisième strophe est relative à la bataille de Bruges 1382, que les communes gagnèrent. La brebis est une pauvre mendiante, qui cacha chez elle le comte abandonné des siens. Le gagnon n'est autre que le fameux Philippe Arteveld. — Nous verrons ailleurs, Eustache Deschamps prendre parti contre les Gantois; mais ici, son but est de donner une leçon au jeune Charles VI et aux princes qui l'entourent. — Le troisième vers de la 4e strophe est incomplet ; il signifie : il y a bien des gens qui pleurent.

(40) Deschamps, comme nous l'avons dit, n'aime ni les princes qui tyrannisent leurs sujets, ni les peuples qui se révoltent contre leurs souverains. Les Gantois sont en maintes occasions l'objet de ses attaques. Il a fait contre eux trois autres ballades. V : Mit. fol. V. — A cette époque, les flamands étaient alliés des anglais ; de plus, ils tenaient pour le pape Urbain VI, élu en 1378, tandis que les français s'étaient placés sous l'obédience de Clément VII. Tous ces faits expliquent la colère du poète contre la ville de Gand. Froissard, à la même époque, lançait aussi contre elle, une pièce de vers dans le même sens. — Celle de Deschamps dût être faite après la bataille de Rosebec. La ville de Gand ne fut pas prise par les français; elle ne se soumit que lorsque Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, devint comte de Flandre, du chef de sa femme, après la mort du comte Louis, en 1384. Mais ce prince l'assiégea plusieurs fois, de 1382 à 1383. C'est à l'occasion d'un ces siéges que Deschamps composa cette ballade. Il menace la ville d'une destruction complette : elle doit perdre jusqu'à son nom et du sel sera semé sur ses ruines.

(41) La révolte des Flamands avait un retentissement sérieux en France; aussi fut-il décidé que pour comprimer l'esprit de rébellion, Charles VI marcherait au secours du comte de Flandres. Il s'avança à la tête d'une brillante armée; un premier engagement eut lieu au pont de Comines; Charles fut vainqueur et aussitôt Cassel, Berghes, Bourbourg et Ypre firent leur soumission. Les deux armées furent bientôt en présence dans la vallée de Rosebec : le roi campait près

de cette ville : Philippe Arteveld avait ses tentes entre la ville et une hauteur nommé le mont d'Or. Le combat se livra le 29 novembre 1382,et s'engagea dans la vallée et sur la montagne. Charles VI avait été prendre l'oriflamme à Saint-Denis : on ne savait si on devait s'en servir, par ce que jamais on ne l'avait déployée que contre les sarrasins. Mais comme les Flamands tenaient pour le pape Urbain VI, méconnu en France, on se décida à faire marcher contre eux la sainte bannière. A son aspect, le brouillard se dissipa : le soleil éclaira le camp de Charles VI. Une colombe vint planer au-dessus de l'oriflamme. Les Français crurent que le ciel se déclarait pour eux contre les hérétiques : leur valeur fit le reste : les Flamands furent défaits et taillés en pièces. Philippe d'Arteveld trouva la mort dans la mêlée. Après la victoire, Charles VI prit et brûla Courtray. Bruges lui ouvrit ses portes : le jeune roi ne put assiéger Gand et terminer la guerre. La révolte des Maillotins le fit revenir à Paris : il avait fait cette glorieuse campagne avec l'élite de la noblesse française. Voici quelques mots sur les braves que Deschamps nomme. — Berry : Jean de France, duc de Berry, né en 1340, mort en 1416, prince avide et ambitieux. L'histoire ne peut oublier ses fautes politiques qu'en songeant qu'il était courageux, ami des lettres et protecteur des artistes. La beauté des livres de sa bibliothèque, et les peintures qu'il avait fait exécuter dans son château de Bicêtre, lui feront toujours honneur. — Bourgoingne : Philippe le Hardy, duc de Bourgogne : dans cette guerre, il combattait pour son beau-père, et par suite, pour son compte. Aussi, fut-elle entreprise à son instigation. — Bourbon : Louis II, duc de Bourbon, surnommé le Bon, né en 1337, mort en 1410, oncle et tuteur de Charles VI. Il commandait l'arrière-garde de Rosebec. C'était un prince vertueux, désintéressé, sincère serviteur du pays et du roi. Il commanda plusieurs fois nos armées, toujours avec bravoure, souvent avec succès. — Marche : Jean de Bourbon, comte de la Marche et de Vendôme, 1er du nom, mort en 1393, fit souvent la guerre aux anglais. — Blois : Guy II de Chastillon, comte de Bloys, ôtage du roi Jean, commandait aussi l'arrière-garde à Rosebec. Il vendit le comté de Blois au duc d'Orléans, en 1397. C'est à sa requête que Froissard commença le 4e livre de ses chroniques. — Euvreux: Charles III, roi de Navarre en 1389, alors seulement comte d'Evreux. Il mourut en 1425, après avoir mérité le surnom de noble et fait oublier, par ses vertus et sa sagesse, les crimes de son père. — Saint Poul : Valeran de Luxembourg, comte de St-Paul, connétable de France en 1411, mort en 1413. Il abandonna, vers 1402, la cause royale pour s'attacher au parti bourguignon. — Coucy : Enguerrand VII, sire de Coucy, dont nous parlerons ailleurs. — L'Admiral : Jean de Vienne, amiral de France en 1373, tué à Nicopolis, en 1396. Il fit, en 1386,une descente en Écosse et menaça d'envahir l'Angleterre

par le nord. — Sancerre : Louis de Sancerre, maréchal de France dès 1369, ami de Duguesclin, connétable en 1397, mort en 1402 et inhumé à Saint-Denis, près de Charles V : à Rosebec, il partageait avec Clisson le commandement de l'armée. — Longueville : le comté de Longueville, après avoir appartenu à la maison de Navarre, fut donné, en 1364, à Bertrand du Guesclin. Après lui, il passa à son frère Olivier. Celui-ci, prisonnier en Angleterre, sortit de sa captivité peu de temps avant la guerre de Flandre, il fit cette campagne et mourut en 1405. A cette époque, vivait aussi Lancelot de Longueville, fils bâtard de Philippe de Navarre, comte de Longueville, mort en 1363. Il servait le duc de Bretagne. — Saume : il s'agit d'un prince de la maison de Salm, dont le nom s'écrivait alors Solms, Saume, Siaume, Samme et Salm. Le château de Salm, situé dans les Vosges, donnait son nom à un comté divisé en deux parties. L'une était dans la Lorraine allemande, l'autre dépendait des Ardennes. La maison de Salm était alors partagée en plusieurs branches : les unes servaient en France, les autres en Allemagne. Les chroniques de Saint-Denys citent le sire de Salm parmi les chevaliers qui escortent Charles V, quand il alla au devant de l'empereur Charles IV, en 1378. En 1382, Charles VI fait rémission au comte de Saulmes. En 1380, Simon, comte de Salm, épousait Marie de Luxembourg. — Beauvais : ce nom peut désigner deux braves chevaliers. L'un, Philippe de Beauvais, prisonnier à Poitiers, mort vers 1388, et son parent, Guillaume Châtelain de Beauvais, 4e de son nom, grand queux de France, mort en 1390. — Dampmartin : Charles de Trie, comte de Dampmartin, parrain de Charles VI, mourut vers 1394, après avoir, pendant quarante ans, combattu pour la cause nationale. — Conversan : Louis d'Enghien, comte de Conversan et de Brienne, maria sa fille à Jean de Luxembourg et mourut vers 1397. — Ribedieu : il s'agit ici de Pierre de Villaine, dit le Besgue, comte de Ribadeo, de Ribede ou de Ribedieu, en Espagne. Favori de Charles VI, il fut persécuté quand ce prince tomba en démence. Son fils Charles fut tué à Azincourt, en 1405. — Comte Dauphin : Béraud 3, comte dauphin d'Auvergne, en 1379. Mort en 1420, il fut le dernier mâle de sa famille, et sa fille Jeanne donna le dauphiné d'Auvergne à Louis de Bourbon, comte de Montpensier, son mari. — Porcien : Jean 1er de Chastillon, comte de Porcéan, mort vers 1390, ou son frère, Hugues de Chastillon-Porcéan et de Précy. Tous deux servirent Charles V et Charles VI. — De la Breth : Arnaud Amanjeu d'Albret : Il servit d'abord l'Anglais. Charles V le ramena dans nos rangs. En 1382, il fut fait grand chambellan et mourut en 1401. Il avait épousé, en 1368, Marguerite de Bourbon. — Harcourt : Guillaume d'Harcourt, sr de la Ferté Imbault, mort en 1400, commandait une partie de l'arrière-garde, à Rosebec. Il servait la France depuis 1359. — Tonnerre : Louis,

comte de Tonnerre, prisonnier des anglais, de 1312 à 1376, épouse Marthe de Parthenay et mourut en 1398. — Brayne : Simon de Roucy, comte de Braine, maréchal de France en 1374, ami et conseiller de Gharles v, mort en 1393. Son petit-fils, Jean vi, fut tué à Azincourt. — Grantpré : Edouard, comte de Grantpré : Charles vi lui fit rémission de plusieurs actes repréhensibles en 1382, et consentit à descendre chez lui en 1388, en revenant de la guerre de Gueldre. Parmi les morts d'Azincourt, figure le comte de Grantpré. — Laval : Guy xi, sire de Laval, beau-frère d'Olivier de Clisson et dernier de son nom, mort en 1412. Sa fille Anne épousa Jean de Montfort, qui prit le nom de Guy xii, sire de Laval. — Chalon : Hugues ii, sire de Chalon et d'Arlay, mort en 1390: il commandait un corps d'armée à Rosebec. Son neveu, Hugues de Chalons, périt dans la guerre de Hongrie, le 11 septembre 1397.— Sempy: V. t.2. note 18.— Torcy : Nicolas d'Estouteville s^r de Torcy, mort en 1416. Il fonda le collége de Torcy ou de Lisieux à Paris, avec son frère Guillaume, évêque d'Evreux, puis de Lisieux. — Le Lion d'argent : Olivier de Clisson, connétable de France qui gagna la bataille de Rosebec il portait : de gueule au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or. — Les maréchaux : Louis de Sancerre, ci-dessus nommé et Jean de Mauquenchy, dit Mouton, sire de Blainville. Celui-ci commandait l'avant-garde : il mourut en 1391. — Cette ballade dut être composée après la prise de Courtray et la capitulation de Bruges. Yprès s'était rendue après la bataille du pont de Cormines. On croyait que Gand allait se soumettre et que le roi allait s'en emparer ; il n'en fut rien.

(42) Cette ballade est fort curieuse: elle prouve entre autres chosee que les idées libérales, radicales et mêmes communistes, ne datent pas du xixe siècle. Nous citerons dans le même sens quelques lignes de la charte d'affranchissement accordée aux habitants de Perusse en décembre 1383 : considérant et regardant être chose convenable de ramener en liberté et franchise les hommes et femmes que à leur première création furent créez et formez frans par le Créator du monde, etc. — Deschamps nous paraît faire allusion aux doctrines professées en Angleterre par Wiclef et Jean Ball contre le haut clergé, les rois et les nobles. Elles amenèreut en 1381 une grande insurrection qui mit la monarchie anglaise à deux doigts de sa perte et firent naître, à la même époque, les troubles de France de Flandres. Froissard, dévoué à la cause des grands seigneurs, raconte avec détails la révolte des paysans anglais. V. liv. 2. ch. 106 et suiv. jusq. 118. Il analyse les propos des insurgés et donne un des discours de Jean Ball. « Ils disoient que on les tenait en trop grant servitude et que, au commencement du monde n'avoient esté nuls serfs, ni nul n'en

povoit être.... cil Jean Ball leur disoit : bonnes gens, les choses ne peuvent bien aller en Angleterre, ni ne iront jusques à tant que les biens iront de commun, et qu'il ne sera ni vilains ni gentils hommes et que nous ne soyons tous unis. A quoi faire sont cils, que nous nommons seigneurs, plus grands maîtres de nous ?..... Et si nous venons tous d'un père et d'une mère, Adam et Eve, en quoi peuvent-ils dire ni montrer que ils sont mieux seigneurs que nous. etc. » Liv. 2. ch. VI. — A cette époque, on chantait une chanson dont le refrain était : quand Adam labourai et qu'Eve filait, où était alors le noble : J. A. C. Buchon. — Froissard maltraite de paroles très dures les disciples de Jean Ball. Deschamps, sans applaudir à la révolte des Anglais, ni à celle des Gantois et des Parisiens, prend le parti des faibles contre le fort. Les malheurs des gens de campagne, les violences des nobles et des gens d'armes justifiaient leurs plaintes, et expliquaient leur révolte.

(43) Deschamps joue ici sur les mots mine, miner, minière, mineur. Ils entraient alors dans la langue officielle. C'est sous Charles VI qu'on commença à régulariser l'exploitation des mines et à fixer les droits qu'y pouvaient avoir le prince, les seigneurs et les entrepreneurs. La première ord. relative aux mines est du 30 mai 1413. Cette ballade fait aussi allusion aux inconvénients qui résultaient de ce que la banque était entre les mains des juifs et des italiens : ils faisaient passer à l'étranger tout le numéraire de France. On fut obligé de s'opposer à la sortie de l'argent par plusieurs ord., l'une d'elles fut rendue le 3 mars 1402. — Mais l'auteur nous paraît penser surtout à ce qui se passait en 1382. Le duc d'Anjou, adopté par la reine de Naples, partit pour l'Italie après avoir comprimé l'émeute des Maillotins. Ses exactions avaient produit la somme, alors énorme, de 2,000,000 de florins qu'il emporta de France, et qui n'y revinrent pas. V. Frois., liv. 2, ch. 135. — Le poète reproche aussi aux princes de donner leur confiance à des gens de bas étage : en fait, le duc de Berry était gouverné par Jacques Thésart, son valet de chambre, le comte de Blois par Sohier, aussi son valet. Le duc d'Orléans donnait sa confiance a un nommé Poulain, son trésorier, et le Roy à Jean de Montaigu, fils d'un notaire. Deschamps fait très bien entendre que ce n'est pas leur origine qu'il attaque : il se plaint de ce qu'il en coûte trop cher pour donner une brillante position à des hommes qui n'ont rien et qui ne sont rien.

(44) Charles v avait rétabli les finances. Après lui, l'administration des deniers publics tomba dans un désordre des plus scandaleux : il avait pour causes l'arbitraire, la mauvaise foi et la cupidité. Le seul souci des ducs d'Anjou et de Berri était de faire rentrer les

impôts, de les augmenter et d'en inventer de nouveaux. Les emprunts les plus onéreux étaient consentis par eux pour avoir de l'argent. Aussi, les financiers, les usuriers, les officiers du fisc étaient-ils bien vus à la cour. Différentes ordonnances, notamment celle de mars 1382, donnèrent aux lombards des priviléges énormes. Cet état de choses dura plus de 40 ans, et en 1420, Nicolas de Clamanges disait : « Per assentatores, mercatores et nummularios res publicæ principum gubernantur. » Ch. XII du traité : *de lapsu et reparatione justitiæ*. Le credit des courtiers blessait les braves chevaliers : Deschamps est ici l'écho de leur mécontement.

(45) Il y a longtemps qu'on a dit : pauvres moutons toujours on vous tondra. Cette idée a été développé par Deschamps une seconde fois et à peu près dans la même forme. V. Crap. 199. — Cette ballade fut peut-être publiée en 1382, lorsque Charles VI revenu de Flandres eut comprimé la seconde révolte des Parisiens. On rétablit les anciens impôts ; on exigea 12 d. pour livre de toute marchandise vendue, le 4e du vin débité en pots et on mit 12 sols d'augmentation sur chaque muid ; le peuple fut désarmé ; les riches furent mis à rançon et ruinés. Ces exactions eurent lieu, non seulement à Paris, mais à Orléans, à Reims, à Châlons-sur-Marne, à Troyes, à Sens, partout où l'insurrection avait éclaté. Le roi n'en fut pas plus riche, comme le dit le moine anonyme de Saint-Denis, et rien ou presque rien n'entra dans ses coffres. Mais laissons parler Froissard : et furent les villes taxées à grands sommes de flourins et fut levée en cette saison parmi le royaume de France si grande somme de florins que merveilles seroit du dire. Et tout alloit au profit du duc de Bourgogne et du duc de Berry ; car le jeune roy était en leur gouvernement. Au voir dire, le connétable de France et les maréchaux en eurent leur part pour payer les gens d'armes qui les avoient servis au voyage de Flandres. Et furent les seigneurs tels que le comte de Blois assignés sur leurs terres et pays prendre de ce que le Roy leur devoit..... De tels assignations ne sais-je pas si les seigneurs furent payés. Car tantôt et fraîchement nouvelles tailles revinrent en leur terre de par le roy : Liv. 2, ch. 106. — La fin du second couplet fait allusion à l'ord. du 21 novembre 1379 : elle décidait que le fouage se paierait par tiers chacun an, en trois termes. — L'avant dernier vers de la 3e strophe signifie : autrement va, suivant ce que chacun voit. — Cette ballade peut avoir une autre date : le désordre des finances se prolongea pendant tout ce règne. Quand, en 1392, le Roi devint fou, on ne sut à qui s'adresser pour le guérir. Plus tard, on le crut victime de sortiléges et on en accusa le duc d'Orléans et ses gens. En 1397, son barbier fut arrêté comme coupable d'avoir empoisonné le roi. Son innocence fut de suite dé-

montrée. Deschamps n'a-t-il pas eu l'idée de dénoncer l'espèce de Barbiers qu'il fallait accuser des malheurs publics?

(46) La pensée qui inspira cette ballade est une de celles que Deschamps reproduit dans plusieurs occasions. Il prévint sans cesse Charles VI des désordres et des dilapidations qui se commettaient autour de lui. Sans doute, on lui avait reproché sa franchise et son imprudence : Il répond en serviteur brave et loyal.

(47) L'auteur signale une des vexations auxquelles étoient alors exposés les bourgeois et les gens des campagnes. Les hommes d'armes recevaient une solde, et dans la maison où on les logeait, ils devaient payer tout ce dont ils avaient besoin. Ils n'en faisaient rien. Les troupes venues de Flandres introduites dans Paris après la seconde révolte des Maillotins, se conduisirent comme des ennemis vainqueurs. La ville fut pendant plusieurs jours livrée à leur discrétion. Le roi finit par intervenir : une proclamation faite en son nom leur enjoignit de payer tout ce qu'ils demandaient. — Deschamps eut lui-même de nombreuses querelles avec les maîtres d'hôtels qui le recevaient. Il prétendait que comme huissier d'armes du roi il devait être logé gratis avec ses valets et ses chevaux. On fut obligé souvent de saisir ses équipages : V. Mit Bib. nat. — L'ironie perce dans cette ballade : l'envoi n'en est pas exempt. Il fait sentir au Prince que c'est à lui à donner l'exemple. Or, à cette époque, on ne se faisait aucun scrupule de prendre sans payer tout ce qui était nécessaire à la maison du roi, des princes et des grands officiers de la conronne : c'est ce qu'on appelait le droit de prise. Il ne devait s'exercer que l'argent à la main ou au moins en donnant au propriétaire de possédé un bon sur le trésor. V. fiction d'oiseaux. — Henry de Fierville : je ne sais qui Deschamps veut ici désigner. Parmi les moralistes du temps qui portèrent le prénom d'Henry, on trouve d'Henry de Suse, canoniste du XIIIe siècle. mort en 1271, le bienheureux Henry Suson, prédicateur alors encore célèbre et mort en 1366, Henry de Gand, théologien mort en 1293, Henry Kaslher, auteur ascétique, mort en 1408.

(48) Cette ballade peut avoir été faite lorsque Eustache commença à désespérer de toucher l'indemuité que Charles VI lui avait promise pour réparer la rnine de la maison des champs. Charles VI était généreux, mais trop jeune pour savoir ce que l'argent coutait et il le donnait souvent avec profusion et sans discernement : ses oncles puisaient pour leur propre compte dans le trésor : on n'y trouvait plus rien pour payer les dettes sérieuses. Le roi manquait souvent du nécessaire.

(49) Entre Boulogne et Calais se trouve le petit village de Lolinghem, obscur aujourd'hui, d'un grand renom dans la seconde moitié du 14e siècle. C'est là que se conclurent maintes trèves entre la France et l'Angleterre. V. note 135. C'est ce qui arriva notamment en septembre 1381. On prolongea d'un an la suspension d'armes antérieurement arrêtée entre les deux nations. Au mois de novembre 1383, on en signa une autre à Lolinghem. C'est sans doute à cette occasion que fut lancée la ballade de Deschamps. Les diplomates français étaient les ducs de Bourgogne et de Berry, le comte de Flandres, les évêques de Laon, de Beauvais et de Maillezais, Jehan de Sancerre, Raoul de Rayneval, Arnault de Corbie et Jehan Lemercier. Les ambassadeurs Anglais étaient le duc de Lancastre, le comte de Buckingam, oncles de Richard II, Jean de Hollande, Thomas de Sercy, Villiams de Beauchamp, l'évêque de Hereford, Jehan d'Evreux et autres. Les Anglais tenaient alors Bordeaux, Brest, Cherbourg et Calais, c.-à-d. les principaux ports, et par suite les clefs de la France, et ils ne voulaient pas les rendre. Ils réclamaient tout ce que leur avait donné le traité de Bretigny en 1360. La France qui avait reconquis une partie de son territoire voulait le garder : on ne put faire la paix et on se contenta de conclure des trèves d'un an, commençant le 26 janvier 1384, et finissant au 1er octobre 1385. On y comprit les gens de Gand malgré le comte de Flandres, et avec eux l'Espagne et l'Ecosse. Ce traité, fait de mauvaise foi, ne fut respecté de personne. Les Anglais envahirent l'Ecosse et les Français allèrent à son secours. Le sire d'Ecornay reprit Audenarde, et le 18 juillet 1387 les Gantois s'emparèrent de Dam : la guerre recommença. Cette comédie des trèves de Lolinghem se joua plusieurs fois de 1381 à 1413 comme nous le verrons. Deschamps pousse Charles VI à reprendre Calais : la paix n'est possible qu'à ce prix. Cette guerre est la seule qui soit utile au pays. Tel est le sens de cette ballade. C'est aussi celui d'une chanson Royale publiée par Crap. p. 71. — Les villes de Guynes et de Sangatte, situées à l'extrémité de la Picardie, avaient été cédées aux Anglais en 1360. C'est à Sangatte que campait l'armée française, quand en 1347 la ville de Calais succomba. Guynes avait été enlevée en 1351 pendant une suspension d'armes que l'Angleterre viola : de laquelle prise le peuple s'esmerveilla trop disant que vérité, loyauté ny foy n'estoit ès Anglois. Chron. de S. Denys, an. 1351. — Le comté de Guynes fut repris sous Charles VII.

(50) Charles VI, brave et actif, avait payé de sa personne pendant les guerres de Flandres : mais il était trop jeune pour avoir une grande influence personnelle. Les divisions de ses oncles et les

habitudes indisciplinées de la noblesse l'empêchèrent toujours de faire respecter son autorité. Après les trèves de Lolinghem le sire d'Escornay, dont les Gantois avaient pendant la guerre ravagé les terres, résolut de prendre sa revanche. Au mépris du traité qu'on venait de conclure, à la tête d'un parti de flamands et de français il s'empara d'Audenarde (1384). Les Gantois se plaignirent au duc de Bourgogne de cette violation de la parole donnée. Le prince protesta que le sire d'Escornay avait agi malgré ses ordres et le réprimanda sévèrement. — Quelques mois après (juillet 1385) les gens de Gand rompirent les trèves à leur tour, reprirent la ville de Dam; et la guerre recommença. C'est peut-être à cet acte d'insoumission que Deschamps fait allusion dans cette ballade. Il pouvait avoir de graves conséquences.

(51) Cette ballade est dirigée contre les vices de la cour. Le duc d'Anjou mourut le 7 septembre 1384; mais depuis son départ de France pour l'Italie, il n'avait cessé de demander à ses frères des secours d'argent. — Le duc de Berry n'était pas moins détesté du peuple. Quand les habitants du Languedoc surent, en 1380, qu'il allait gouverner à la place du duc d'Anjou, ils furent consternés. « Car il sentoient le duc fol large : et prenoit or et argent à tous lès et travailloit trop fort le peuple. » Frois. liv. 3, ch. 12. — Les débauches des princes autorisaient celles des sujets : l'ord. de mai 1382, déclarait qu'on ne poursuivrait pas les financiers et usuriers lombards qui seraient accusés par des filles de joie de les avoir violées. — A la cour, les mœurs étaient détestables : Charles VI et son jeune frère reçurent l'éducation la plus mauvaise. Leurs passions ardentes n'avaient d'autre frein que celui que la religion parvenait de temps à autre à leur imposer : ils le brisaient trop souvent. Le moine anonyme de Saint-Denys, d'accord à cet égard avec Deschamps, parle des habitudes désordonnées des princes, de l'inconduite à laquelle ils s'abandonnaient et même des danses obscènes auxquelles la cour entière prenait part. V. Les fêtes données à St-Denys en 1389.

(52) Au mois de mai 1385, l'amiral Jean de Vienne débarqua à la tête d'une armée française sur les côtes d'Ecosse, à Dumbar et à Leith : les écossais lui firent d'abord bon accueil : on ne parlait que de conquérir l'Angleterre. Bientôt les capitaines et les gens d'armes de France s'aperçurent que l'Ecosse était un pays pauvre, sauvage, sans luxe et sans industrie. Ils se plaignaient d'être mal logés et mal couchés, et regrettaient hautement Paris et ses plaisirs. Les écossais se formalisèrent bientôt de leurs habitudes galantes et se lassèrent d'avoir de tels auxiliaires. Enfin, on entra en Angleterre :

Les Anglais avaient ravagé tout le pays. On manquait de tout; la misère, la famine, les maladies, forcèrent Jean de Vienne à reculer. Les Anglais le poursuivirent et pénétrèrent en Ecosse et dévastèrent ce malheureux pays. Les Ecossais déclarèrent alors aux Français qu'ils les rendoient responsables de tous leurs malheurs, et refusèrent de les laisser partir tant qu'ils ne les auraient pas indemnisés. Jean de Vienne resta en otage à Edimbourg. Ses compagnons d'armes revinrent séparément, épuisés de fatigue et de misère. V. Frois. liv. 2. Chap. 228. 235. 236. 237. — Deschamps fait allusion à cette triste campagne, au moment où on préparait un nouveau débarquement : 1386. V. note 66 et 67. — Le grand pont est aujourd'hui le pont au change. Il était garni des deux côtés de boutiques de luxe. Les élégants s'y promenaient ; c'était alors un des chemins les plus fréquentés de Paris. Il conduisait du palais de St-Pol au palais fondé par Saint Louis.

(53) Peu avant la bataille de Rosebec, gagnée en 1382, la ville de Bourgbourg, que Deschamps nomme Bonbourc, s'était rendue. Mais Charles VI n'y laissa pas garnison suffisante; et en 1383, malgré les trèves, les Anglais qui avaient pris le parti des Flamands s'emparèrent de plusieurs cités qui s'étaient soumises : Bourbourg fut du nombre. Charles VI rentra en campagne. Les Anglais rapidement chassés de Berghes, se retirèrent à Bourbourg avec leurs bagages. Le roi les y suivit avec une armée considérable. Après plusieurs assauts sanglants, les habitants se rendirent. Mais les Anglais se sauvèrent à Calais avec tout leur butin : en partant, ils mirent le feu dans divers quartiers. — En 1385, le 17 juillet, avant l'expiration des trèves, et pendant les noces de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, F. Acreman, chef des Gantois, s'empara de la ville de Dam. Charles alla l'assiéger dans la ville qu'il avait surprise. — Elle était alors entourée de marais et de fossés pleins d'eau bourbeuse. La pluie et les chaleurs de l'été augmentaient les dangers du siége. Le roi fut obligé d'aller loger à Male : les chevaliers se retirèrent dans les cités voisines. La campagne traîna en longueur. Les Gantois avaient dévasté le pays Après une résistance qui dura près d'un mois, ils se sauvèrent : le 27 août 1781 la ville se rendit.

(54) Deschamps fait encore ici allusion au siége de Dam : Charles VI avait avec lui plus de 100,000 hommes, et cependant, Acreman avec une poignée de Gantois l'arrêta devant une bicoque. C'est lui que le poète nomme le renard. Il sut profiter des difficultés qui empêchaient l'armée française d'entourer la ville, pour recevoir du secours et se sauver, quand il vit qu'il ne pouvait plus résister. Au

début du siége le sire de Clary en Vermandois, maître de l'artillerie d'Enguerrand de Coucy, fut gravement blessé. C'était un habile officier, et il ne put continuer à diriger les travaux qu'il avait commencés contre la place. Deschamps reproche aux chefs de l'armée de se tenir en arrière. Les pluies et les exhalaisons des marais avaient rendu les environs de Dam dangereux. — En 1387, Geoffroy tête noire, chef de routiers Bretons, fut assiégé dans Ventandour. Il s'était ménagé aussi une issue à travers les montagnes et se procurait par cette voie des vivres et des hommes. Le siège dura plus d'un an. (V. Froiss. liv 3, ch. 9.) Mais il s'agit ici du siège de Dam : cette pièce a un rapport évident avec la précédente. V. note 53.

(55) Deschamps eut plus d'une occasion de visiter Bruxelle. On voit que la vie confortable y était déjà en honneur.

(56) Cette ballade fut faite pour exciter Charles VI à marcher contre les Anglais. Né en 1368, il avait 14 ans à la bataille de Rosebec. Depuis, Deschamps ne cessa de lui conseiller le siège de Calais. Cette fois, il lui cite l'exemple de Louis IX et fait allusion à la guerre entreprise en 1229, contre le duc de Bretagne. Saint Louis, né le 25 avril 1215, roi le 8 novembre 1226, avait alors 14 ans. Pierre de Dreux voulait livrer aux Anglais la Normandie. Déjà ils étaient en Bretagne. Le jeune monarque marche contre les confédérés et prend d'assaut le château de Belesme. Le duc de Bretagne, effrayé, s'humilia, demanda grâce et l'obtint.

(57) Cette ballade a le même but que la précédente, elle fait dire à un curé français qu'on aura jamais la paix tant qu'on n'aura pas attaqué les Anglais dans leur ile. Maitres de Calais depuis 1347, ils ne cessaient d'envahir nos provinces. C'est de Calais que partirent toutes les armées qui les dévastèrent pendant un siècle; aussi, disaient-ils, que tant qu'ils tiendraient cette ville, ils porteraient la clef de la France pendue à leur ceinture. Le projet de la reprendre était populaire : les ducs de Bourgogne l'exploitèrent souvent ; ce ne fut qu'en 1558 que Calais rentra sous la domination française.— Gravelines : cette ville située au delà de Calais changeait alors souvent de maître. En 1383 les Français en chassèrent les Anglais ; Sempy fit fortifier la place pour arrêter les sorties de la garnison de Calais. — Ardre et Boulogne, villes françaises : en 1383 les Anglais s'étaient emparé de Dunlkerque, mais n'avaient pu le garder. Deschamps veut dire qu'en possédant ces quatre villes, voisines de Calais, on n'en est pas moins à la merçi de l'Angleterre. Pour en finir avec elle, il faut passer la mer. — L'introït de la messe des morts commence par: *Requiem dabo tibi, dicitDominus.* Le premier cou-

plet signifie que on aura toujours guerre, destruction et meurtre, et qu'il faudra toujours célébrer des services funèbres tant que les Anglais, maîtres de Calais, seront tranquilles chez eux. V. note 49, 56, 58-59, 66-67, 71.

(58) C'est toujours la croisade contre l'Angleterre que prêche Deschamps. Il reproche à Charles VI d'user ses ressources au profit du comte de Flandre et du duc de Bourgogne, au lieu d'attaquer ses vrais ennemis. A cette époque, les Anglais possédaient Calais, Brest et Cherbourg. Avec ses trois ports ils pénétraient en Bretagne, en Normandie et en Picardie. Brest et Cherbourg ne nous furent rendus qu'en 1396. — Le Liépardeau est Richard II roi d'Angleterre, né en 1366, alors âgé de 20 ans environ. — Le gouvernement de Charles VI songeait enfin à satisfaire l'opinion publique : on prépara dans le port de l'Ecluse en Flandre une expédition contre l'Angleterre: nous en parlerons ailleurs. A cette occasion, la France fut accablée d'impôts. Les artisans, les campagnards pour éviter la taille quittaient villes et villages et se sauvaient en Savoye, dans le Haynault et dans les Ardennes: les agens du fisc ne pouvaient y pénétrer. Les routes des Ardennes étaient tellement impraticables, qu'en 1388, quand Charles VI porta la guerre dans le duché de Gueldre, on fit marcher devant lui 2,500 ouvriers employés à lui frayer un chemin. Les historiens du temps signalent l'émigration des ouvriers et des laboureurs. On lit dans Nicolas de Cleamnges : *Agrestes autem paupercuti omnibus exuti substantiis, ad sylvarum latibula confugiunt, ad hominum que consortio (si homines dici merantur) ad ferarum habitucuta atque consortia demigrant : — De lapsu et reparations justitiæ.* Traité écrit vers 1420.

(59) Cette ballade parut de 1385 à 1396, sans doute en 1386 quand on préparait à l'Écluse l'expédition contre l'Angleterre. Deschamps reproduit ici quelques unes des prophéties dont on la menaçait alors et qui reparurent en 1399 quand le duc de Lancastre renversa Richard II. Elles étaient empruntées au roman de Brut. « Il y a en ce » pays un livre qui s'appelle le Brut; et disent moult de gens qui se » sont des sorts de Merlin. » V. Frois. liv. 4. ch. 68 et 82. — Bede: il s'agit ici du vénérable Bède, prêtre et historien anglais du VII[e] siècle, auteur de: *Historia ecclesiastica gentis anglorum*, imprimée pour la première fois, en 1473, à Strasbourg. On lui prêtait des prophéties qui, suivant l'usage, admettaient diverses interprétations. — Merlin : ce célèbre enchanteur, fils d'une jeune fille et d'un démon, vécut dans le V[e] siècle sous le roi Vortigern. Ses prophéties, ou du moins celles qu'on lui attribue, ont été publiées par M. Francisque Michel. Elles commencèrent à être en honneur dans le XII[e] siècle et

on les citait encore dans le xve. — Sibille : le moyen âge reconnaissait dix ou douze Sibilles dont on trouvait les prophéties dans toutes les bibliothèques. — Le Brut : le roman du Brut est l'histoire de la lutte des Bretons contre les Saxons : Merlin y joue un grand rôle. Il y apparaît pour prononcer de sinistres prédictions contre l'Angleterre. —Le Liépart est le roi d'Angleterre. — L'aigle : ce sont les hommes du nord que le poète désigne ainsi. — Northumbrie : ancien nom de Northumberland. —Le lion est le roi de France. — Escot, li ancien Breton : Deschamps fait appel ici à la haine des Ecossais contre l'Angleterre, et à celle des masses populaires contre son aristocratie composée des races Saxonnes et Normandes. Pendant le xive siècle les Ecossais furent en guerre perpétuelle avec les Anglais, et en 1381 ainsi que nous l'avons dit, les païsans s'insurgèrent contre les nobles. — Les fils de Bruth : Brutus, petit-fils d'Enée, délivra les Troyens, captifs en Grèce, et après un long voyage sur mer, débarqua en Angleterre, triompha des géants qui habitaient le pays et y fonda un royaume. Les fils de Bruth et li anciens Bretons ne sont donc qu'un. V. le roman de Brut. Ces menaces contre l'Angleterre font une allusion aux droits que la France pouvait faire valoir sur la couronne de ce païs. En 1216, les Anglais avaient élu pour roy Louis VIII. Et depuis, dans le formulaire du sacre, on priait Dieu de maintenir nos princes sur le trône des saxons, des merciens et des hommes du nord.

(60). Deschamps, après avoir interrogé les prophéties hostiles à l'Angleterre, fait parler l'avenir de manière à donner à Charles VI une noble confiance. C'est lui qu'il désigne sous le nom de cerf-volant : avant de partir pour la Flandres en 1382, Charles VI avait rêvé que son faucon s'était envolé : un cerf qui avait 12 aîles lui apparut, l'enleva sur son dos, lui permit ainsi d'attendre son oiseau favori, et le ramena à terre. Depuis, le prince avait adopté le cerf-volant pour emblême : v. Frois. liv. 2, ch. 164, liv. 4 ch. 1. Juvenal des Ursins raconte qu'en 1380 Charles VI, chassant à Senlis, prit un cerf portant un collier d'or sur lequel était écrit *Cæsar hoc mihi donavit*. Depuis, il prit pour devise un cerf-volant ayant une couronne d'or au col. Il faisait supporter ses armoiries par deux cerfs. — Deschamps, pour stimuler l'amour propre de Charles VI, lui rappelle sa noble origine : sa mère, Jehanne de Bourbon, mourut en 1397, à vingt ans : Charles VI était né en 1366. Il avait donc 20 ans en 1386, quand dut être faite cette ballade ; on préparait l'expédition d'Angleterre. — L'isle aux Géans : c'est un des noms de l'Angleterre. La tradition racontait qu'elle était habitée par des géans quand Brutus y débarqua. V. le roman de Brut. — L'asne : c'est ainsi qu'on désignait Richard II, même

en Angleterre, pour lui appliquer les prophéties empruntées à Merlin, v. Frois. liv. 4. —Les corbeaux gris : ce nom s'applique peut-être aux habitants du pays de Cornouailles.— Au troisième couplet, Deschamps propose à Charles VI la conquête de l'Orient : c'était un des rêves favoris de ce prince. Philippe de Valois, le roi Jean, avaient promis à la cour de Rome de se croiser. Ils n'en avaient rien fait. Charles VI voulait tenir la parole de ses aïeux. De plus, les Turcs menaçaient de plus en plus Constantinople et par suite l'Europe toute entière. —L'aigle représente ici l'empire. — On voit que Charles VIII adopta la devise et les plans ambitieux de son bisaïeul. V. note 66, 67, 87, 88.

(61) Troyes fut le noyau et plus tard la capitale du comté de Champagne. Deschamps devait la célébrer.

(62) Louis de Flandres était mort en 1384. — Marguerite sa fille avait épousé en premières noces Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne de la première maison : veuve la même année, elle se remaria en 1369 à Philippe le Hardy, et mourut en 1404. Nous ne savons d'où lui vient le surnom de Grillequine que lui donna Deschamps : elle était laide et d'un caractère difficile, hautain et vindicatif. Charles V avait refusé de la prendre pour femme ; Philippe, en l'épousant, avait fait un mariage politique : ses calculs ne furent pas trompés. — Bourgoigne : il fut investi du duché de Bourgogne par lettres de Charles V son frère, en date du 2 juin 1364. — Flandres : sa femme lui donna la Flandre qu'elle tenoit de son père, et le Brabant qui lui appartenait du chef de sa mère, Marguerite de Brabant.— Nevers : ce comté était à la maison de Flandres depuis le mariage d'Yolande de Nevers avec Robert III, comte de Flandres et trisaïeul de Marguerite. Jean sans peur prit le titre de comte de Nevers tant que son père vécut. —Rethel : Louis de Flandres, comte de Nevers, fils de Robert III et bisaïeul de Marguerite avait épousé Jeanne dame de Rethel ; il transmit cette seigneurie à ses descendants.— Le conté de Bourgoingne : Ph. du Rouvre était petit fils de Jeanne de France, fille de Ph. V, morte en 1347. La sœur de cette princesse, Marguerite de France, épousa en 1320 Louis II, comte de Flandres, fut mère de Louis III et aïeule de Marguerite, duchesse de Bourgogne. Elle se trouva seule héritière de Ph. du Rouvre, son petit neveu, et recueillit dans sa succesion les comtés de Bourgogne et d'Artois. Le comté d'Artois était entré dans la maison de Bourgogne par le mariage de Jeanne de France, fille de Ph. Lelong, qui le donna à Eudes IV, duc de Bourgogne, qu'elle épousa en 1318. Ph. du Rouvre était son petit fils. Marguerite de France, comtesse douairière de Flandres, mourut en 1382 : Philippe le Hardy avait reçu

dès 1362 l'investiture du comté de Bourgogne de la main de l'empereur Charles IV. Ce prince prétendait en faire un fief impérial : il s'était haté de l'octroyer avant que Philippe pût en prendre possession. — Salins : la seigneurie de Salins appartenait aussi à Ph. du Rouvre. — Malines et Anvers dépendaient du comté de Flandres. — Jehan Monseigneur : il s'agit de Jean sans Peur, alors comte de Nevers, dont Deschamps étoit l'officier — et ses enfants tous trois : Philippe le Hardy eut 4 fils, Jean sans Peur, Louis mort âgé de dix mois, Antoine, duc de Brabant, et Philippe comte de Nevers après la mort de son père. — Jehan n'eut qu'un fils : les mots tous trois s'appliquent à lui et à ses frères Antoine et Philippe. — Ma Dame aussi : Jean épousa en 1385 Marguerite de Bavière, fille d'Albert, comte de Haynaut, de Hollande et de Zélande : ces trois provinces finirent par entrer aussi dans la maison de Bourgogne. — Cette ballade est postérieure a 1306. A cette époque les Gantois s'étaient soumis et Philippe le Hardy se trouvait le prince le plus puissant de l'Europe.

(63) Le XIVe siècle fut celui des ordres de chevalerie. Deschamps nous en nomme ici deux: celui de la fleur donna son nom à la sanglante guerre des deux roses. L'auteur le met sous le patronage de Philippe de Lancastre fille de Jean de Gand, duc de Lancastre, et fils d'Edouard III. Cette belle et aimable princesse, portait le prénom de son aïeule Philippe de Haynault, protectrice de Froissard : elle se maria très jeune, en 1387, à Jean I, roi de Portugal. — L'ordre de la fleur avait pour emblème la rose : les deux maisons d'York et de Lancastre le portaient alors sans distinction de couleur. En 1394 Froissart offrit à Richard le recueil de ses poésies, son manuscrit était relié en velours rouge à clous d'argent doré : sur les plats étaient brodées des roses d'or: les fermoirs étaient ciselés et représentaient des branches de rosiers : liv. IV. ch. 41. — En 1392 au traité d'Amiens, le duc de Lancastre portait une magnifique robe, sur la manche gauche étaient brodées 22 roses faites de rubis, de saphirs et de perles ; le collet de la robe était décoré de la même manière ; son chiffre qui se composait des lettres P et Y se voyait sur ce riche vêtement, Mémoires de Du Clecrq. — Plus tard la maison de Lancastre adopta la rose rouge, celle d'York la rose blanche. — Deschamps a fait une ballade sur l'ordre de la feuille : elle ne contient rien d'historique. — Guille Say la Tremoille : il est assez difficile d'expliquer ces trois mots peut être mal copiés. Guillaume de la Trémoille, chambellan de Charles V et de Charles VI, Maréchal de Bourgogne se signala dans les guerres du temps ; prisonnier à Nicopolis, il mourut en 1397 : il avait épousé Marie de Mello. Son frère, Guy VI, porte-oriflamme, refusa l'épée de Connétable; quand on

l'enleva à Clesson, il fut aussi pris à Nicopolis et mourut en 1398. Il avait épousé Marie de Sully, déjà veuve de Charles de Berry, et après sa mort, femme de Charles d'Albret. Comment les sires de la Trémouille ou leurs femmes pouvaient-ils disposer d'un ordre fondé par une princesse anglaise? — Geoffroy Chaucier a aussi chanté la fleur et la feuille dans un poème intitulé : The floure and the Leafe.

(64) Cette ballade fut composée lors de la naissance du premier fils de Charles VI. Né à Vincennes, le 25 septembre 1386 et mort en décembre suivant. Jean Bureau, sire de la Rivière, annonça cette naissance au roi qui, à cette occasion, le combla de faveurs, et le choisit pour le parrain du dauphin. Le sire de la Rivière, ministre de Charles V, avait vu mourir ce prince entre ses bras. Il avait pour Charles VI une vive affection que le jeune monarque lui rendait. Homme intègre, il avait pour ennemis les courtisans et les oncles du roi. Aussi fut-il persécuté en 1392, quand Charles VI tomba en démence. Mais on n'osa le condamner à mort. — Deschamps le cite ici comme premier chambellan du roi. Cette pièce nous donne l'idée des proclamations qui annonçaient les tournois.

(65) Charles VI, jusqu'à sa maladie, avait une vive passion pour les tournois. Il y figurait avec succès: Froissard et le moine de Saint Denys le disent souvent. Il y portait un bouclier décoré, tantôt d'un soleil d'or, tantôt d'un aigle d'or. (V. Frois., liv. IV.—Crap., p. 74.) Plus tard, il défendit les joutes chevaleresques sous prétexte qu'elles faisaient naître des rivalités qui dégénéraient en inimitiés, et prononça des peines sévères contre les contrevenants : ord. 27 janvier 1405. — Les tournois avaient généralement lieu au palais de Saint-Pol fondé par Charles V en 1365, annexé en 1364 au domaine de la couronne, et nommé l'hostel des grands esbatements. Parmi les nombreuses cours qu'il renfermait il y avait celle des joutes. Ce palais fut en honneur pendant près de 45 ans. Plus tard, celui des Tournelles, bâti en 1390, fut préféré par la cour : Charles VII y résida même habituellement. — Comme ce tournois ne nous paraît rien avoir d'historique, nous ne chercherons pas à fixer sa date, indiquée au surplus dans les trois premiers vers qui sont énigmatiques ou altérés. — Omont : Pierre II d'Aumont dit Hutin, porte-oriflamme en 1397, mort en 1413, était chambellan de Charles VI avant qu'il fût roi, dès 1373 Jacques d'Aumont son fils, aussi chambellan du roi, fut tué à Nicopolis en 1396. — Jehan de Trie : Jehan de Trie, sieur de Latainville, chambellan du roi en 1386, maréchal et chambellan du duc d'Orléans, brave chevalier, mourut vers 1400. Froissard cite parmi les chevaliers qui prirent part à l'expédition d'Afrique en

1390 un Jean bâtard de Trie. Il y avait aussi un Jehan de Trie parmi ceux qui suivirent Jean sans peur en Hongrie en 1396. Parmi les trouvères du XIIIe siècle figure un Jehan de Trie. —La duchesse de Bourgogne : Marguerite de Flandres, femme de Philippe le Hardy. V. note 62. — La duchesse de Bar : Marie de France, fille du roi Jean, sœur de Charles V, femme de Robert 1er duc de Bar. Deschamps consacre à ses enfants une ballade que nous publions : V. note 107. — Jehan de Luxembourg : il s'agit probablement ici de Jehan de Luxembourg, troisième fils de Guy de Luxembourg, comte de St Paul et de Ligny, mort vers 1397 : il laissa plusieurs fils. Le second, nommé Jehan, était alors trop jeune pour figurer dans un tournois : il ne fut armé chevalier qu'en 1412. Il servit la France jusqu'en 1412 et passa alors au service des Anglais et des Bourguiguignons. Jean sans peur l'avait fait son premier chambellan : il mourut en 1440. — Hélie de Neillac : Les trois derniers vers du troisième couplet sont obscurs : veulent-ils dire que si Jehan de Luxembourg se distingua parmi les chevaliers venus du dehors, Hélie de Neillac se fit remarquer parmi ceux qui tenaient le tournois? Veulent-ils dire que le prix fut donné par Hélie de Neillac au sire d'Aumont et à Jehan de Trie : dans le premier cas, Deschamps désignerait un brave chevalier nommé Hélion de Naillac, conseiller, chambellan et premier échanson du roi. Il se distingua à Rosebec et à Nicopolis, et mourut en 1396.— Dans la seconde hypothèse, il s'agirait de sa fille, Jeanne, dont nous parlons ailleurs. V. t.2. n° 3.

(66-67-68). Ces trois ballades sont relatives au débarquement préparé en 1386 et 1387 dans le port de l'Ecluse. Cette ville, située à dix lieues de Bruges, avait plusieurs fois reçu les armées anglaises qui venaient attaquer la France : en 1345, le roi Edouard III y débarqua. Cette cité était toujours hostile à la France : en 1385, ses habitants voulurent brûler notre flotte qui se trouvait dans leur rade et livrer leurs portes aux Gantois. Le comte de Namur, leur seigneur, allié de la France, céda à cette occasion sa suzeraineté sur cette ville à Philippe le Hardy. Celui-ci la fit fortifier par le sire de Sempy, v. t. 2, note 18. On y commença les préparatifs d'une descente en Angleterre. On avait fait venir des bâtiments de France, d'Espagne, de Prusse et de Hollande et on en avait rassemblé 1397. Des munitions considérables avaient été réunies. La noblesse française toute entière était venue au rendez-vous donné par le roi. Des chevaliers, des capitaines, étaient accourus de Savoie, d'Allemagne et des Pyrénées. On croyait recommencer l'expédition de Guillaume le conquérant. Déjà on se partageait la conquête. Les Anglais fortifiaient Calais et se préparaient à recevoir vigoureusement les Français : ils les défiaient de passer la mer. — Le roi arriva : il

était plein d'ardeur; et les retards mis à l'embarquement irritait son jeune courage. Chaque jour on remettait le départ au lendemain. Le duc de Berry n'était pas favorable à l'expédition : il se fit attendre le plus longtemps possible : enfin il se présente. On croit qu'on va se mettre en route. Il n'en fut rien. Jean de Berry trouvait mille raisons pour résister aux désirs du roi. Il invoquait la saison trop avancée, les difficultés qu'on devait rencontrer. La tempête dispersa une flotte que Clisson amenait de Bretagne : ce malheur fut un prétexte de plus. Enfin il fut annoncé qu'on ne passerait pas la Manche. Le désapointement fut général. Le roi, les princes, les nobles, les soldats s'emportèrent en vifs reproches. Il fallut céder et se séparer. — L'immense armée qu'on avait réunie, les approvisionnements qu'on avait faits, avaient ruiné la Flandre. Les soldats fatigués d'attendre, se débandaient et couraient le pays en maraudeurs. On avait levé en France des impôts énormes qui furent dévorés par des dépenses inutiles. — La noblesse avait fait des frais considérables pour se mettre en campagne : elle s'était appauvrie sans résultat. Aussi quand l'armée fut licenciée, poussa-t-elle un cri de honte et de colère. — Les Flamands amis des Anglais avaient vu d'un mauvais œil cette expédition : ils avaient prédit qu'elle n'aurait pas lieu et n'avaient cessé d'avoir des querelles avec les soldats du roi. Les Anglais vinrent alors attaquer le port de l'Ecluse et ses environs : ils détruisirent un grand nombre de vaisseaux et prirent une partie des approvisionnements. — Pour répondre à l'indignation générale, les oncles du roi réunirent sur les côtes de Bretagne et de Normandie les débris de leur flotte et on se préparait à tenter un nouveau débarquement. Clisson était chef de l'entreprise : mais le duc de Bretagne le fit arrêter et la campagne fut encore une fois manquée. — V. Froissard, liv. 3, ch. 35, 36, 46, 47 et 63. — Déjà en 1367, Charles V avait tenté le passage de la Manche : c'est à Honfleur que son armée se réunissait sous les ordres du duc de Bourgogne : les Anglais débarquèrent à Calais pour s'y opposer. On marcha contre eux : les deux armées restèrent quelques jours en présence et se séparèrent sans combat. — Disons cependant, pour l'honneur du pays, que l'amiral Jean de Vienne effectua avec succès plusieurs débarquements, notamment en 1377 et en 1385. V. note 52.

(69) Dans cette ballade, Deschamps raconte les mécomptes qu'il eut dans ses campagnes de Flandre : le troisième couplet est une allusion au siège de Dam. V : note 53 et 54. Sa mésaventure fut celle d'une grande partie de l'armée.

(70) Philippe le Hardy avait pris à cœur l'affaire du débarquement.

Son patriotisme ne put jamais s'accoutumer à voir les anglais posséder une partie de la France, aussi apercevait-il avec bonheur dans l'expédition préparée à l'Ecluse le moyen de les expulser à toujours de notre paÿs, et de les rappeler chez eux en portant la guerre sur leur territoire. Il avait fait, comme vassal de la couronne, des préparatifs immenses. Sur les voiles de ses vaisseaux, et sur les 3000 étendarts de ses soldats on avait brodé par son ordre les mots : Il me tarde. Cette phrase significative fut depuis sa devise. On la vit dans ses palais et sur les édifices décorés de sa bannière et de ses armoiries. Il est probable que Deschamps fait une allusion ironique et à la publicité donnée par le duc à son impatience, et à sa soumission forcée au duc de Berry, et à la toute puissance qu'il avait acquise sur les flamánds insurgés depuis plusieurs années (V. note 66,67,68).

(71) Cette ballade devrait se trouver parmi celles rangées du nº 49 au nº 39. La trève de Lolinghem devait durer du 26 janvier 1384 au 1er octobre 1385 ; elle ne fut pas plustôt conclue qu'elle fut violée par les Anglais : leurs garnisons de Guienne continuèrent leurs courses sur le territoire français : chr. de St-Denis : règne de Charles VI, ch. 20. — Le duc de Bourbon fut obligé de marcher contre eux et de les chasser du Limousin et du Poitou : Frois: liv. 2 : ch. 225, 234. Des deux côtés on voulait la guerre : les chroniques de St-Denys expliquent en ces termes les difficultés qui s'opposaient à ce qu'une paix sérieuse fût signée. « Et n'y avait obstacle, sinon l'ancienne hayne des Anglais desplesans et comme enragés des pertes qu'ils avoient faites qui leur sembloit estre inrécupérable ; lesquels sans cesser espéroient et conspiroient la destruction totale de ce royaulme, et contempnoient toutes manières d'aventures de paix. Souvent venoient d'Angleterre en France et aucune fois se descendoient en Guienne, l'autre fois en Bretaigne, Normandie, Picardie et spécialement vers les rivages de la mer boutèrent et boutoient feu ès-maisons du plat paÿs comme ès granches et partout où il povoient, prenoient prisonniers et les menoient en Angleterre et très inhumainement les traictoient. » Histoire de Charles VI : ch. 1. — Il en fut des trèves de 1396 comme de celle de 1384, les Anglais les violèrent au nord et au midi : le 5 mai 1403 il y eut une assemblée entre Boulogne et Calais pour essayer de les rendre plus sacrées. Le 27 juin 1403 un nouveau traité fut conclu : il eut le même sort que les précédents : nous en dirons autant des trèves arrêtées encore à Lolinghem le 25 septembre 1415. — Deschamps et toute la France avec lui demandait le siège de Calais. V. les notes : 49, 56, 57 et 58. — Boulongne : cette ville était française et faisait frontière contre Guines et Calais. Ce comté, remontant au xe siècle, fut réuni au domaine national sous Louis XI. Le pélérinage de Notre-Dame de

Boulogne était alors en grand renom. Le roi Jean, après sa délivrance en 1360, partit à pied de Calais pour l'accomplir. — Espaigne et Castelongue : Deschamps fait allusion aux guerres que se firent Henry de Transtamare, et Pierre le Cruel. Plus tard, en 1382 et en 1386, la guerre éclata entre la Castille et le Portugal. Les Anglais prirent fait et cause pour ses Portugais : ils envoyèrent à leur secours des bandes qui ravagèrent les deux royaumes et se firent redouter par leurs excès. — Escoce et Galles : pendant le XII[e] siècle l'Ecosse fut en guerre perpétuelle avec l'Angleterre, et par suite elle était notre fidèle alliée ; les Ecossais combattirent dans nos rangs notamment à Poitiers sous la bannière de Guillaume, comte de Douglas. Ils envahissaient l'Angleterre quand ses armées entraient en France, et nos flottes allèrent souvent leur porter des armes, des soldats et des chefs : v. note 52. Le royaume de Galles avait été conquis par Edouard 1[er] en 1283. Son dernier roi Léolin avait péri sur le champ de bataille et David son frère avait été décapité l'année suivante par le bourreau. Yvain de Galles, descendant de cette vieille race de rois, avait obtenu de la France en 1372 une armée de 3,000 hommes, avec laquelle il s'empara de Guernescy : plus tard il vint en France faire la guerre aux Anglais. Edouard III le fit assassiner en 1378. C'est dans le comté de Galles que se refugièrent les bretons qui ne voulurent pas se soumettre aux saxons et que pendant trois siècles les derniers anglais luttèrent contre les normands. Cette province était l'ancien royaume de Cambrie : il tenait son nom, disent la tradition et le roman de Brut, de Camber fils de Brutus. Ebrac, un de ses descendants, eut vingt fils et trente filles : une de ses filles, la plus belle de toutes, régna sur le pays : elle s'appelait Galaël. C'est un souvenir de cette royale beauté que le royaume de Cambrie prit le nom de royaume de Galles : le roman de Brut donne aussi pour origine à ce nom l'existence d'un chef du pays nommé Galon :

Les remenailles des Bretons,
Que nos or Galois apelons,
Qui sont devers septentrion,
Furent lor en subjection.
Gales, c'est nous a Gales vint
Du duc Galon qui Gales tient,
Ou de Galaës la raine,
A cui la terre fu incline.

— Ceux de Bourgongne : les trèves de 1384 avaient protégé les flamands contre leur comte. Philippe le Hardy qui avait succédé à son beau-père résolut de mettre fin à une insurrection qui durait depuis six ans ; il réunit une grande armée ; Charles VI et Clisson devaient la commander. C'est probablement au moment où la campagne allait commencer que cette ballade fut publiée. Les gantois se soumirent

par un traité signé le 18 décembre 1385. Ils avaient eu peur des violences des bourguignons et des bandes qui marchaient avec eux — Les anglais accousoient aussi les français de mauvaise foi et leur reprochaient d'employer dans les traités des expressions ambigües : « car en parlure françoise a mot subtils et couverts et sur double entendement : et le tournent les françois là où ils veulent, à leur profit et avantage; ce que les anglais ne sauroient ni faire, ni trouver ; car eux ne veulent entendre que pleinement. » Froissard. liv. 4, ch. 35.

(72-73). Ici le poète fait peut-être allusion au célèbre combat singulier de Jean de Carrouge et de Jacques Legris. La femme du sire de Carrouge avait accusé Jacques Legris de l'avoir violée. Celui-ci nia le fait : le parlement ordonna le duel judiciaire. Le roi revint exprès de l'Ecluse pour y assister, avec ses oncles et ses grands officiers. Le combat eut lieu en décembre 1386, après les fêtes de Noël, ou au mois de janvier suivant. Le sire de Carrouge fut d'abord blessé : mais il finit par tuer Jacques Legris. Celui-ci fut proclamé coupable, et le bourreau traina son corps à Montfaucon et le pendit. Néanmoins peu après ssn innocence fut reconnue. La dame de Carrouge avait été réellement violée, mais par un autre qui en fit l'aveu. Ce combat judiciaire fut le dernier que le parlement ait ordonné. V. Froissard, L. 3. ch. 49. — Le recueil des œuvres de Deschamps contient encore sur le même sujet une ballade et un rondeau dont le refrain est identique.

(74]. La ville de Dormans, sise sur la Marne, faisait partie de la Champagne : Miles de Dormans était fils de Guillaume de Dormans, chancelier de France. Il entra dans les ordres, fut évêque d'Angers en 1371, de Bayeux en 1373 et de Beauvais en 1374 : Il fut chargé de diverses missions politiques et fut nommé président des maitres des comptes en 1375. Le 1er octobre 1380, les conseillers du roi l'élurent au scrutin chancelier de France. Il se démit de ses hautes fonctions en 1383, mourut en 1387 le 17 août, et fut inhumé dans la chapelle du collége de Beauvais qu'il avait fait bâtir. Il fit la campagne de Rosebec et avant la bataille il essaya de négocier la paix entre les deux partis. N'ayant pu y réussir, il donna l'absolution et sa bénédiction à l'armée française. Ce prélat intrépide et patriote lutta contre l'invasion anglaise toutes les fois qu'elle fut menaçante. En 1369, alors qu'il n'était que chanoine de Saint-Quentin, il alla de ville en ville prêcher la guerre contre l'Angleterre.

(75) Cette ballade nous fait connaître les chevaliers de la maison du roi. La franchise et l'indépendance de Deschamps donnent une

valeur réelle à ses éloges. La liste des preux qui défendirent la France et le trône dans des temps malheureux est intéressante. L'usage d'imposer à chaque un surnom, depuis souvent oublié, et les variations subies par l'orthographe des noms de famille nous ont parfois arrêté dans les recherches que nous avons faites pour découvrir quelques détails sur chacun de ceux que cite le poète : néanmoins voici le résultat de notre travail. — Namur : Guillaume de Flandre, comte de Namur, épousa en 1384 Marie de Bar. Il figura au tournois donné à Paris en 1389 pour l'entrée d'Isabeau de Bavière. Robert de Flandres, son père, mourut en 1392. Jean de Namur, son fils, mourut en 1428, après avoir vendu son comté à Philippe le bon duc de Bourgogne. — Touteville : la famille d'Estouteville était alors nombreuse, et elle comptait plusieurs de ses membres au service du Roi. Le plus célèbre était Jean II d'Estouteville né vers 1360, grand bouteiller de France en 1415, mort en 1436. Robert VIe du nom, son père, brave chevalier, mourut en 1395. Les neveux de celui-ci Raoul et Colart d'Estouteville servirent aussi Charles V et Charles VI.— Aufemont: Jean de Clermont Néelle, 2e du nom, sr d'Offemont, mort en 1388, fut l'un des bons capitaines de cette époque : il combattit souvent en Normandie et en Flandres sous Charles le sage, et son fils. Il fut père de Guy III, conseiller et chambellan du Roi, grand maître de la maison Isabeau de Bavière. Celui-ci, fit la croisade de 1390, et fut en 1410 l'un des douze membres du conseil désignés pour gouverner le royaume.—Hambuie : Guillaume Paisnel, 2e du nom, Baron de Hambuie, mort en 1375, laissa trois fils, Foulque, Guillaume et Jean. Ce dernier, en 1386, alla secourir le roi de Castille contre les Portugais et les Anglais. — Breuil : Jean III de Breuil, capitaine de la garde du corps du roi, en 1385, mourut en 1403. Son fils Jean IV, grand maître des arbalétriers de France, en 1396, guerrier intrépide, fut tué à Azincourt, en 1415. — Blaru : Saquet de Blaru, sr de Sacquainville, fut choisi pour l'un des conservateurs de la paix en 1360, après le traité de Bretigny : il fit la guerre d'Egypte sous Pierre de Lusignan. Un Jean de Blaru servait en 1373. En 1400 il mariait sa fille à Jean d'Yvry sr d. Rosny. —L'ile Bouchart: Jean sire de l'Isle Bouchart, épousa Marie de Bueil et fut tué à Azincourt 1415. — Guy de Laval : Guy XI de Laval dont nous avons déja parlé : les branches cadettes de sa maison était alors représentées par Guy II, de Laval Attichy mort en 1386, Guy III son fils, mort en 1409 et Guy de Laval sieur de Retz, mort en 1383, et père de Guy II mort en 1416. Celui-ci fut père du maréchal Gilles de Laval. — Rostelain : je n'ai rien trouvé de satisfaisant sur ce nom. Peut-être est-il là pour Rothelin. Je trouve un chevalier breton nommé Jean de Rostrenem. Les noms s'altéraient facilement sous la plume de nos chroniqueurs. — Oudart :

il ne s'agit ici que d'un prénom : à qui le donner? On trouve Oudart de Chazeron à Nicopolis en 1396, un Oudart de Renty à Poitiers en 1356, que Froissard nomme messire Oudart, un autre Oudart de Renty, tué à Azincourt en 1415, un Jean Oudart auquel Charles VI accorde de nombreuses rémissions de 1380 à 1400. — Vicomte Meaulx : Robert de Béthune, vicomte de Meaux, capitaine d'Aire en 1383, mort en 1408. Il était Vicomte de Meaulx, du chef de sa mère Jeanne de Coucy, fille d'Enguerrand VI, Vicomte de Meaulx, second fils d'Enguerrand V, sire de Coucy.— Fayel : Guillaume de Fayel, dit le Bègue, vicomte de Breteuil, épousa Marguerite de Châtillon et en eut deux fils Louis et Jean. Suivant Monstrelet, le sire de Fayel fut tué en 1405 près de Merk en Flandre, en combattant contre les Anglais. — Bouteillier : Guillaume le Bouteillier, sénéchal d'Angoumois et de Limosin, chambellan du roi, brave chevalier mort en 1420. — Jehan de Trie : V. note 65. — Gadifer : surnom commun à plusieurs chevaliers du temps. On trouve un guerrier de ce nom parmi ceux qui suivirent Jean de Bourgogne en Hongrie, 1396. En 1379 Charles V fait rémission à Jean de Hamoy, dit Gadifer; Charles VI en 1401 accorde la même faveur à Colart Gadifer. Monstrelet cite en 1417 un capitaine Bourguignon, nommé Gadifer de Mazinghen, et un chevalier pendu par les routiers nommé Gadifer de Collehaut. — Thorigny : le nom appartenait alors à plusieurs familles. Jean de Clermont, fils du maréchal Jean de Clermont tué à Poitiers et mort lui-même en 1400, était seigneur de Thorigny. Mais il est probable qu'il s'agit ici d'un des cinq fils d'Hervé de Mauny, baron de Thorigny, et de Marie du Guesclin, cousine du connétable Bertrand du Guesclin. On les nommait Olivier, Hervé, Alain, Eustache et Henry. Le second Hervé était en 1406 chambellan de Charles VI et baron de Thorigny. Son frère Olivier porta aussi ce titre. Alain de Mauny était en 1412 chambellan du roi. Dans ces temps malheureux, plus d'un français trahit la France et servit l'Angleterre et plus tard la Bourgogne. Un des sires de Mauny commit ce crime de lèse nation. Ce passage prouve que lorsque Deschamps fit cette ballade il se reportait par la pensée à une époque antérieure à celle où il se trouvait. — Braquemont : Renaud II de Braquemont, gouverneur de Lillebonne, mourut vers 1388, et laissa quatre fils; l'aîné, Guillaume surnommé Braquet, servait depuis 1354. D'abord partisan de Charles-le-Mauvais, il s'attacha plus tard à Charles V et à son fils dont il fut chambellan. Il fut fait prisonnier, en 1415, en défendant Honfleur contre les anglais. Son cadet, Robert de Braquemont dit Robinet, fut aussi chambellan du roi. Entré au service en 1377, il était en 1417 amiral de France, et fut proscrit par le partie Anglo-Bourguignon. Ses deux autres frères Jean et Lyonnel, servirent aussi la France

contre l'Angleterre. — Aimé de Sarrebruche, Sire de Commercy, gouverneur de Bar en 1413, mort en 1414 au siège d'Arras, passa sa vie dans les combats, et fut fait prisonnier en 1385 et en 1406. — Arnault Guillent : Arnault Guillem de Barbazan était déja au service en 1388 : il mourut en 1432, après avoir battu maintes fois les anglais et mérité le titre de chevalier sans reproche. — Garencières : Ce nom appartenait alors à plusieurs chevaliers : il est probable que Deschamps désigne Jean de Garencières, maître d'hôtel du roi, maître des eaux-et-forêts en Picardie, tué à Azincourt en 1415; il servait dès 1378. A la même époque vivaient Guy de Garencières, chambellan de Philippe-le-Hardy, Pierre de Garencières, officier du duc d'Orléans, et Yves de Garencières, chevalier. Jeanne de Garencières porta la terre de ce nom à Jean de Montenay, capitaine de Montereau qui servait Charles VI depuis 1383. — Florigny : nous en parlons ailleurs. — Pierre de Bueil : il était bailly de Touraine en 1392 et mourut en 1414. — Allain de Beaumont : il servit sous Charles V et sous Charles VI, il prit part au siège de Bergerac en 1375. — Jehan de Roussay : chevalier dévoué au parti d'Orléans, fut persécuté par le duc de Bourgogne : ses biens furent confisqués. Il avait un hôtel près du palais de Saint-Pol, et le vendit au roi en 1415. — Colart de Sempy : chevalier du Hainaut fit les guerres de Flandres sous Charles VI et alla en Hongrie en 1396. C'est peut-être lui que Monstrelet désigne sous le prénom de Collinet parmi les morts d'Azincourt. — G. de Trie : je trouve Girart de Trie, s^r de Vauman, écuyer du roi en 1426. — Colleville : Collart de Colleville fit la guerre sous le maréchal de Boucicaut qui le désigna en 1399 pour etre un des treize chevaliers de l'Ecu vert à la dame blanche. En 1414 il faisait partie du conseil du roi. — Mirart : il s'agit d'un surnom dont je n'ai pas trouvé le propriétaire. Peut-être Deschamps avait-il écrit Wicart : c'était le surnom de Guillaume de Bours, chambellan de Charles VI. Peut-être Mirart n'est-il qu'un abrégé du nom suivant, avec lequel alors il ne ferait qu'un. — Miraumont : Ce nom était alors porté par Guillaume de Miraumont, chambellan de Philippe le Hardy et Jean de Miraumont, aussi son chambellan en 1300, et capitaine de ses archers, en 1408. De 1381 à 1420, le roi accorde rémission à Guy, Jean, Hennequin et Regnault de Miraumont. — Bethancourt : Jean de Bethancourt, chambellan de Charles VI, mort en 1405, conduisit une flotte normande dans les îles Canaries, dont il s'empara et se fit seigneur. Il y introduisit la coutume de Normandie et fit hommage au roi d'Aragon. Il y eut deux chevaliers de son nom tués à Azincourt. — Poitiers: Louis II, de Poitiers, donna à Charles VI, en 1404, les comtés de Diois et de Valentinois pour être réunis à la couronne, comme le Dauphiné et aux mêmes conditions. Son oncle, Charles de Poitiers, chambellan de Charles V et de Charles VI, eut deux fils, Louis et

Philippe. La célèbre Diane de Poitiers descendait de Louis. A cette époque, on voit aussi figurer dans nos armées un bâtard de cette maison, nommé Guillaume. — Brimeu : La famille de ce nom était alors nombreuse. Elle formait deux branches. En 1327, Isabelle de Brimeu épousa Guillaume de Poix et lui porta la terre de Brimeu : il mourut en 1392. Son fils, Louis I de Brimeu, fut tué à Azincourt. La branche cadette était représentée par Atys de Brimeu, ami et chambellan de Charles VI, prisonnier à Azincourt, mort vers 1425, Jacques de Brimeu, son frère, chevalier bourguignon, Dénis de Brimeu, bailli d'Amiens, destitué en 1470 par Henry VI, Florimond de Brimeu, tué en 1408, à la bataille de Liége. Il y avait encore, sous Charles VI, David de Brimeu, sieur de Humbercourt, David de Brimeu, sieur de Ligny, Robert de Brimeu et Garin, bâtard de Brimeu. — Caradoc : Jean de Guesne, dit Karados (Carados, Caradeuc, Caractacus) sieur de Servillers, bailli de Rouen, en 1412, servit bravement sous Charles V et Charles VI. Pierre de Fenin le nomma messire de Carados — L'Estendart : Raoul de Crequy, dit l'Etendart. Il gagna ce surnom en enlevant plus d'un drapeau aux Anglais : il fut tué à Azincourt. Jean 1er de Créquy, avait mérité le même surnom de la même manière. Sous Charles VII, on trouve aussi Jean de Mailly Montfort, dit l'étendart. - Quiquempoit : Renaud de Quinquempoix, mort en 1408. Il épousa en 1404 Marguerite de Mailly. — Canny : Le Flamen, sire de Canny eut trois fils, Jean, Jean dit Baudran, tués tous deux à Nicopolis, et Raoul VIIIe du nom, l'ainé, qui servit aussi. Son fils Aubert, chambellan du Roi, épousa en 1389, Marie d'Enghien. En 1406, le duc d'Orléans enleva sa femme et la rendit mère du célèbre Dunois. — Coudray : Geoffroy du Puy sr du Coudray, chambellan du roi et du duc de Bourgogne, fit la guerre d'Afrique en 1390, fut pris à Azincourt et mourut en 1421. — Villequier : à cette époque, vivaient Robert, Jean et Colart ou Collinet de Villequier. Ce dernier, combattit pour la cause royale, en 1421, à la bataille de Mons en Vilmeu. — Braque : Blanchet, Braques, sr de Chastillon sur Loing, Me d'hôtel de Charles VI. Nicolas Braque était maître des comptes à la même époque. On trouve, aussi alors, Jean Braque chevalier. Cette famille a donné son nom à une rue de Paris. — Nery : Philippe de Nery, chevalier de la maison du roi en 1394 : archives de Joursanvault. — Lancelot : c'était alors un nom et un surnom des plus communs : il est probable que l'auteur désigne Lancelot Turpin, sr de Crissé, chevalier et chambellan de Charles VI. — Boyau : il s'agit peut-être, ici, de Jean II. Boileau, tué à Nicopolis en 1396, descendant d'Etienne Boileau prévot de Paris sous Saint-Louis. Charles VI, en 1390, annoblit un Regnault Boileaue. Boyau est peut-être un surnom. — Valiquet : je n'ai rien trouvé sur ce nom.

(76) A la fin de la ballade précédente l'auteur dit que les écuyers du roi sont aussi dignes d'éloges que les chambellans et les chevaliers ; mais il ne les nommait pas. Ses compagnons obtinrent de lui un chant en leur honneur. — Boniface : Boniface de Morez, écuyer du roi et du duc d'Orléans, Lombard de Nation, ramené d'Italie par le sire de Coucy, homme de grand bien, de toute honneur et prudence (Frois. liv. 4, ch. 35), mort en 1398. En 1393, il était capitaine de Chauny et le duc d'Orléans lui donna une maison sise à Paris, rue du Chamfleury. — La Grüe : Pierre de la Grüe, épousa Isabelle Rouault et mourut vers 1418. — Olivier Le Ferron : il y avait alors trois familles de ce nom parmi lesquelles figure celle de Le Ferron de la Ferronnays, connue dès le XIIIe siècle : nous voyons en 1364 combattre à la bataille d'Auray sous Du Guesclin, Geoffroy, Olivier et Jean Feiron ou Le Ferron. En 1384, Charles VI donnait un fief à Jean. — Bertran-Boistard : je n'ai rien rencontré de relatif à ce nom. — Louvet : Huguenin de Saulx-Tavannes, dit Louvet, était écuyer de Charles VI. Louis de Louvet fut chambellan de Charles VII. Charles V donne en 1374 des lettres de noblesse à Roger dit Louvet. De 1371 à 1393, plusieurs rémissions sont accordées à Jehan Louvet. — Jehan de Couvrent : Jehan de Couvrant épousa Louise Budes du Plessis. — Jehan et Guillot du Tillay : on voit sous Charles VI Jean de Tilloy épouser Jeanne de Poix. Rémission fut accordée en 1374 à un Guillaume du Tillay. — Guillaume de Bueil : Guillaume de Bueil, écuyer du corps du roi, servit sous le connétable de Clisson, notamment à Pontorson, en 1380. — Chaumontel : le roi faisait deux fois rémission à Jehan de Chaumontel, en 1381 et 1382. En 1379, une adjudication de biens était faite à un Louis de Chaumontel. — Colart de Bus : je ne trouve rien sur ce nom. A Nicopolis périt un écuyer nommé Guillaume de Bu. — Jehan de Dreux : Jean de Dreux-Baussart, sr de Houlbec, tué à Azincourt avec son frère Gauvain. — Mauvoisin : la famille de Mauvoisin-Rosny était alors représentée par trois frères : Guy V l'aîné, Amaury, et Jean sieur d'Apremont. Tous trois servirent Charles V et Charles VI. Jean eut un fils qui mourut jeune. — Aubert de l'Espine : capitaine d'une bande de Genois au service de France. Il aida en 1390 le vicomte de Meaulx à prendre Aimerigot Marcel, chef de routiers. Frois. liv. 4, ch. 14, le nomme Aubert de l'Espinette. — Regnaut l'Estrie : on trouve sous Charles V et Charles VI une famille de l'Estrée. Peut-être faut il lire Renaud de Trie : ce nom était alors porté par trois gentilshommes, l'un fut amiral de France en 1397, le second, chambellan du roi de Navarre, mourut en 1400, le troisième dit Patrouillart, chambellan de Charles VI et célèbre pour sa bravoure mourut en 1406. — Enguerrant : ce prénom était alors commun :

Charles VI avait en 1391 un chirurgien nommé Me Enguerrand, et en 1393 un maître fauconnier, nommé Enguerrand d'Argies. Enguerrand de Bournonville, mort en 1414, était attaché à la maison de Bourgogne. — Gerart d'Acy ; je ne sais rien sur ce personnage. Il y avait alors deux seigneuries d'Acy, l'une en Brie, l'autre dans le Soissonnais. Celle-ci appartenait à la famille De la Personne. Jean de la Personne, vicomte d'Acy, servit sous Charles V, et son fils Guy sous Charles VI. Frois. cite ce dernier. Regnaud d'Acy, avocat-général du roi au parlement de Paris, massacré en 1358 par les Navarrois, ne paraît pas être de la même race que les Vtes d'Acy : peut-être Girart d'Acy était-il de sa famille. —Petiot : Petit, Séneschal d'Eu : nous en parlons ailleurs. — Paviot : en 1396 le Roi faisait rémission à Jean Paviot l'aîné. Pierre Pavyot épousa vers 1400 Jaqueline de Dicy, fille de Jean de Dicy, grand maître de l'écurie du Roi. Deschamps, écrivit de Saint Germain une lettre à quatre Demoiselles qui avaient réussi à empêcher Pavyot de coucher avec sa femme, un jour qu'il avait pu quitter son service pour quelques heures. — Ynglart : je ne sais rien sur ce nom. — Marchat : Monstrelet cite Guerard Marchet parmi ceux qui furent envoyés en 1417 pour négocier la paix avec le duc de Bourgogne. — Ogier de Nantouillet : nous en parlons ailleurs. — Gourle : Jean Gourle faisait aussi partie de la maison d'Orléans, il fut tué à Azincourt avec son frère Guy. Celui-ci était admis dans l'intimité des princes. En 1394, il reconnaissait avoir reçu 30 écus que le duc d'Orléans avait perdus contre lui au jeu de paume. Il était alors son écuyer. Archiv : de Joursanvault. —Betis : peut-être Jean de Bethisy, écuyer annobli en 1394. — Jacotin : peut être Jacques de Brimen, dit Jacotin, écuyer et échanson du duc de Bourgogne, en 1414.—Minguet : Jean de Contes, dit Minguet, épousa vers 1400, Catherine Lemercier, fille de Jean Lemercier, grand maître de France. On trouve un chevalier du même nom parmi ceux qui prirent part à la croisade d'Alexandrie en 1366.

(77) Deschamps publia cette Ballade lorsque parut en 1388 une remarquable ordonnance sur la cour des comptes, et la comptabilité des officiers du fisc. Elle décidait, entre autres choses, que les comptables seraient suspendus tant qu'ils n'auraient pas rendu leurs comptes. L'ordonnance du 9 décembre 1335 les avait déjà soumis à la contrainte par corps et à l'obligation de fournir caution. Celle du 15 juin 1353 les condamnait, en cas de retard, à la destitution et à l'amende : celle du 28 février 1378 exigeait d'eux des comptes annuels. — L'envoi au prince ne manque pas de hardiesse : le poète s'adresse au roi et lui dit qu'après la mort Dieu demandera des comptes sévères à tous, de même qu'on en exige rigoureusement ici bas des fonctionnaires du trésor.

(78) Cette ballade date de la guerre de Gueldres 1385. Nous avons dit que Deschamps y fut fait prisonnier pour quelques heures : il est probable qu'il ne put s'expliquer avec ceux qui l'arrêtèrent et qui le relachèrent dès qu'un interprête leur fit comprendre qu'ils ne pouvaient pas le garder entre leurs mains. On avait, pour faire cette courte campagne, traversé à grand peine les montagnes et les défilés des Ardennes. L'auteur remplit plusieurs missions en Allemagne, en Hongrie, en Bohême. (V. notes 92, 160, 161), et il se plaint souvent de la grossiéreté des mœurs de nos voisins d'outre-Rhin. — Les Cannettes et les Trois Rois étaient les enseignes d'hôtellerie, alors célèbres à Paris. La rue de la Cossonnerie était habitée par les traiteurs, rôtisseurs, charcutiers et marchands de volaille : en un mot on y faisait bonne chère.

(79) Cette ballade fait allusion au sacre de Charles VI, qui eut lieu à Reims le 4 novembre 1380, et au serment qu'il prêta à cette occasion. En voici une partie : In primis ut ecclesiæ Dei omnis populus christianus veram pacem nostro arbitrio in omni tempore servet... et superioritatem jura et nobilitatis coronæ Franciœ inviolabiliter custodiam ; et illa nec transportabo nec alienabo. Item ut omnes rapacitates et iniquitates omnibus gradibus interdicam. Item ut in omnibus judiciis æquitatem et judiciis misericordiam præcipiam. » — En revenant de la guerre de Gueldre en 1388, Charles VI vint à Reims à l'anniversaire de son sacre et y fut proclamé majeur : c'est probablement à cette occasion que le poëte lui rappela ses promesses et ses devoirs.— Nicolas de Clamange (en 1420) dans son traité *De lapsu et reparatione justitiæ*, consacre plusieurs chapitres à soutenir la même thèse que Deschamps et il constate aussi que tous les maux de la France venaient du gouvernement arbitraire et oppressif qui l'écrasa sous ce règne. On trouve dans son traité les passages et les titres de chapitres suivants : Sine justitiâ regnare velle, quàm absurdum ! Ch. III — Excidium regni gallicani à solo justitiæ et religionis contemptu oriri : Ch. VIII. — Carolo VI regnante, quoad executionem, plus justitiæ in inferno quam in galliarum regno extitisse : Ch. X. — Regnavit pro ratione voluntas : Ch. XII. —

(80) Cette ballade dut être composée en 1389, alors que Charles VI alla visiter les provinces du midi et particulièrement le Languedoc. Des députés étaient venus à Paris dénoncer le despotisme et la cupidité du duc de Berry : Froissart, liv. IV, ch. IV. Eustache Deschamps reçut peut-être l'ordre de suivre la cour. Peut-être fait-il parler ici les princes ou les jeunes seigneurs obligés de faire ce lointain voyage et par suite de quitter leurs dames par amour, Paris et ses plaisirs. Le quatrième vers de la première strophe nous semble altéré. Nous

pensons qu'il faut lire pains au lieu de plains : les harnois, les ceintures, les voitures étaient ornés de clous d'argent et de peintures armoriées ou enrichies de sujets. Au lieu du mot *Sens* terminant le cinquième vers du même couplet nous avons mis *Seins* : la rime l'indiquait. Le poète compare à l'abondance et aux plaisirs qui règnent à Paris, la misère du Languedoc ruiné par les exactions de son gouverneur et de ses gens. — Le roi partit le 2 septembre 1389.

(81) Les concussions, dénoncées par Deschamps, se reproduisirent maintes fois sous ce malheureux règne. Cette ballade put être faite à l'époque du voyage en Languedoc : la misère publique dans le midi était au comble. De toutes parts les plaintes en venaient au roi ; et force fut enfin d'y donner suite : V. note 82.

(82) Le roi en arrivant à Beziers fut assailli de plaintes contre Bétisac, conseiller et trésorier du duc de Berry, gouverneur de la province. Cet officier fut arrêté et son procès commença : on établit qu'il avait levé des sommes énormes, mais il prouva qu'il avait agi par ordre supérieur et que l'argent qu'il avait reçu, il l'avait remis en totalité ou à peu près au prince et à ses agents. « Aussi, dit Froissart, liv. 4. ch. 7, à considérer raison Betisac n'avoit nul tort en ses défenses et excusations, car ce duc de Berry fut le plus convoiteux homme du monde et n'avoit cure où il fut pris, mais que il l'eut. » — On pressa Betisac de questions et on lui demandait ce que le duc de Berry avait pu faire de 3,000,000 de francs qu'il avait arrachés à la population du midi. « Messeigneurs, répondait-il, je ne le puis bonnement savoir : il en a mis grand plenté en ouvrages et réparations de chateaux et hotels, et en achat de terres au comte de Boulogne et au comte d'Etampes, et en pierreries..... etc. ». Betisac convint qu'il avait reçu sa part de trois millions, mais de la main du duc. Cependant on n'osait le condamner ; car il eut fallu poursuivre aussi l'oncle du roi. Alors on recueillit contre lui toutes les accusations que le ressentiment des Languedociens accumulait sur sa tête. On lui reprochait des excès de tout genre, des viols, des enlèvements de femmes : enfin on finit par le brûler comme hérétique, à la grande satisfaction du peuple qui s'inquiétait peu des motifs du jugement, pourvu qu'il fût vengé. Le duc de Berry, il faut le dire, essaya de sauver son malheureux trésorier ; il ne put y réussir. Plus tard, quand Charles VI devint fou, il persécuta ceux qui avaient fait poursuivre et condamner son mandataire. Déja en 1380, Charles V. avait été obligé d'envoyer en Languedoc cinq commissaires pour réformer les abus introduits par la cupidité de son frère. —Quand le roi devint fou en 1392, quand ses fidèles ministres furent incarcérés, les extorsions et les vols des officiers du fisc recommen-

cèrent. Le 12 juillet 1393, la cour fut encore obligée d'envoyer des commissaires mettre un terme à leurs concussions. — C'est avec l'argent arraché à ses administrés que le duc de Berry augmenta et embellit son château de Bicêtre. — La Ballade de Deschamps est une allusion hardie au procès de Bétisac.

(83) Cette ballade fut faite pendant le voyage du roi en Languedoc: les plaisirs se multiplièrent sur ses pas; les dames et les demoiselles de Montpellier surtout, lui firent ainsi qu'à son frère le plus riant accueil: aussi fut-il absent plus de deux mois. Le commerce de Paris souffrait de son éloignement: déjà lors de la première émeute des Maillotins, (1381, 1382, v. Frois. liv. 2. ch. 151) le peuple se plaignait de ce que le roi ne revenait pas à Paris, et passait sa vie dans ses châteaux et dans ses villes voisines. Comme on le voit, Paris avait déjà ses exigences politiques et les rois devaient en tenir compte. — On remarquera le troisième vers de la première strophe qui donne le vrai sens du mot Ribaud. — Petit pont: il avait été bâti sous Louis le Gros et venait d'être reconstruit en 1376. Il joignait la Cité à la rue Saint-Jacques : à son extrémité vers les Thermes était le petit Chatelet: sur ses deux cotés étaient des boutiques. Il parait qu'on y faisait le commerce d'oiseaux de proie pour la chasse. Mais pour aller du Palais à Saint Pol il fallait passer sur le grant pont, aujourd'hui le pont au change : c'est là que s'exerçaient toutes les industries de luxe; là se trouvaient les boutiques fréquentées par les gens à la mode. — Les blancs neufs: on nommait blancs une monnaie d'argent de bas aloi. En 1395 Charles V en fit faire de la valeur de cinq deniers, en 1384 Charles VI fit fabriquer des blancs à l'escu qui valait douze deniers. Mais en 1389 après l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, on augmenta les impots et on eut recours à une ressource financière, usitée alors et si justement décriée depuis; on défendit de faire circuler les blancs sous peine de mort. Le peuple fut alors réduit à les porter chez les changeurs du roi qui les achetaient à vil prix. Le moine de Saint Denys constate que la population ouvrière fut pendant quinze jours sans avoir de quoi payer ce qui lui était nécessaire. La reine entra à Paris le 20 août : le roi partit le 2 septembre 1389.

(84). Cette ballade est une satyre contre Charles VI et son frère, le duc d'Orléans. Au moment de revenir du Languedoc à Paris, les deux princes se défièrent à la course, montèrent à cheval et luttèrent de vitesse depuis Montpellier jusqu'à Paris. C'est Charles VI qui avait provoqué son frère. L'enjeu était de 5000 francs; le roi perdit la gageure. Il mit quatre jours et demi à faire le voyage. Le duc d'Orléans gagna quelques heures sur lui, et se fit bel et bien payer

les 5000 livres. — « Là recordèrent-ils devant les dames tout leur chemin..... Les dames tournèrent tout en revel et ebatement. Mais bien jugèrent que ils avoient eu grand peine, fors tant que jeunesse de corps et de cœur leur avoit ce fait faire. » V. Frois. liv. 4. Ch. IX. — Froissart approuve tout : Deschamps, serviteur plus sincère, apprend au jeune roi que c'est une médiocre vertu pour un roi, que celle de courir dix heures d'une haleine, et que ce n'est pas en courant la poste qu'on arrive à être un bon prince. — Nous avons déjà dit que le cerf était l'emblême adopté par Charles VI depuis 1382. Il ne savait, d'ailleurs, rester longtemps dans la même résidence et il ne cessait de chevaucher, chasser et d'aller de châteaux en châteaux et de ville en ville. Deschamps, dans une autre ballade, lui reproche aussi de passer son temps à cheval, en tournois, en courses et en voyages. V. crap. p. 93.

(85) Cette satyre s'adresse encore à Charles VI. — Après la mort de Charles V, en 1380, le duc d'Anjou congédia les serviteurs de ce prince et les remplaça par ses créatures ; plus tard les ducs de Berry et de Bourgogne suivirent son exemple. Lorsqu'au retour du voyage de Gueldre le roi eut été déclaré majeur à Reims, à son tour il remercia ses deux oncles de leurs services et rappela les vieux amis de son père. — Le duc de Bourbon, Clisson, Coucy, le sire de la Rivière, Le Besgue de Villaine, Lemereier, sire de Noviant, firent partie d'un grand conseil composé de douze personnes : jusque là tout était bien. Mais Charles VI entoura sa personne de jeunes gens qui s'emparèrent de son amitié et finirent par se mêler des affaires de l'état. Froissart les nomme les marmousets du roi. Parmi eux nous citerons Jean de Montaigu, Guillaume des Bordes, Garencières, Regnault de Roye, Boucicault jeune, Yvain, bâtard de Foix, Ogier de Nantouillet. Ils détournaient le roi et son frère des affaires sérieuses, puisaient à pleines mains dans le trésor, obtenaient pour eux faveurs sur faveurs et s'attirèrent bientôt la haine du peuple, des princes et des grands. Ils avaient empêché Charles VI d'emmener avec lui en Languedoc les ducs de Bourgogne et de Berry. Ces deux princes virent avec peine leur disgrâce et le premier disait à l'autre : « le roi notre neveu est jeune ; et s'il croit jeune conseil, il se decevra. Et sachez que la conclusion ne sera pas bonne et vous le verrez. Pour le présent il nous faut souffrir : mais un temps viendra que cils qui le conseillent s'en repentiront et le roi aussi. Voisent, de par Dieu, où ils veulent : et nous retournons en nos pays ; tant que nous serons ensemble, nul ne nous fera tort : nous sommes les deux plus grands membres du royaume de France. » Frois. liv. ch. 4. — Deschamps désigne ici le roi sous le nom de Roboam, fils de Salomon, qui se perdit par ses débauches et se vit enlever dix tribus d'Israël. Jéroboam qui s'en

empara, représente ici les ducs de Bourgogne, de Berry, d'Anjou, de Bretagne, et tous les grands vassaux. Le troisième couplet est un second exemple de la punition que le ciel inflige aux princes frivoles et désordonnés. — Daire, c. à d. Darius le Mède, et Cyrus sont nommés au lieu du roi d'Angleterre. Au surplus on y voyait déjà l'opposition tenir en Angleterre et en France le même langage. En 1386 les oncles de Richard II disaient aussi : « Le roi est jeune, et il croit jeunement et les jeunes gens. » Frois. liv. III, ch. 62. —Qu'y a-t-il de nouveau dans le monde ?

(86) Depuis longtemps les corsaires d'Afrique étaient en guerre avec la ville de Gênes. En 1390, les Gênois résolurent de les réprimer : Ils parvinrent à décider la noblesse française à se mettre à la tête de l'expédition. Le duc de Bourbon fut chef de l'entreprise. Après quelques glorieux faits d'armes on revint en France sans obtenir de résultats sérieux, et après avoir perdu beaucoup de monde. Les femmes des croisés trouvèrent long le temps de la séparation. De grandes tempêtes qui s'élevèrent en mer augmentèrent leurs inquiétudes. On faisait en France des prières, des processions pour obtenir le prompt retour des chevaliers. V. Froiss. liv. 4, ch. 17. Il ajoute : « La dame de Coucy, la dame de Sully, la dauphine d'Auvergne et toutes les dames de France qui aimaient leurs seigneurs et maris étaient en grand ennui pour eux, le terme que le voyage dura : et quant nouvelles leur vinrent qui ils avaient ja passé la mer, si furent toutes réjouies. » — Sans doute, Deschamps leur proposa d'écrire à leurs maris : on voit qu'il s'amuse de leurs inquiétudes, et qu'en même temps, il n'est pas fâché de donner quelques soucis aux absents. — Bourbon : Louis II, duc de Bourbon, né en 1337, mort en 1410, avait épousé en 1371 Anne d'Auvergne, comtesse de Forets. Il fonda, en 1369, l'ordre de l'Escu d'or, dit de Bourbon. Son fils Jean, né en 1380, fut pris à Azincourt. — Bar : Philippe de Bar, neveu de Charles V, tué à Nicopolis en 1396. — Eu. Philippe d'Artois, Comte d'Eu, guerrier intrépide mais imprudent. Connétable de France après Clisson en 1392, il fut fait prisonnier à Nicopolis. La perte de la bataille fut due à sa témérité. Il épousa le 27 Janvier 1392, Marie, fille de Jean duc de Berry: il mourut en 1397 sans avoir pu revoir la France. — Harcourt : Jean VII, sire d'Harcourt, neveu du duc de Bourbon, fait prisonnier à Azincourt. Il avait épousé en 1389 Marie d'Alençon, fille de Pierre II, comte d'Alençon Un autre, Jean d'Harcourt, qui avait épousé Jeanne d'Estouteville, fit aussi la campagne d'Afrique : il mourut en 1390. Coucy : Enguerrand VII, sire de Coucy : nous en parlons ailleurs. — L'enfant de Breth : Charles d'Albret, connétable de France en 1402, tué à Azincourt où il commandait l'avant-garde. Il épousa en 1400 Marie de Sully. —

Barbarie : les croisés assiégèrent Auffrique, ville située entre Tunis, Maroc et Bougie.

(87) Lorsqu'il fut question de faire l'expédition d'Afrique, le roi et son frère voulaient y prendre part; mais le conseil s'y opposa Quand on revint, les deux princes se firent raconter les exploits de cette campagne qu'on qualifiait de croisade , et leur jeune imagination ne rêva plus que la délivrance de Jérusalem. Deschamps les pousse à cette grande entreprise ; il leur rappelle les prophéties que leur promettent le succès. Le second couplet fait allusion à la naissance de Charles VI, qui eut lieu le 1er dimanche de l'avent. — La guerre avec les anglais s'opposait à ce qu'on pût réaliser le voyage d'Orient. L'auteur, dans son envoi, fait allusion aux propos que Froissard, liv. IV, chap. 17 met dans la bouche de Charles VI, après la guerre d'Afrique : « Si nous pouvons tant faire que paix soit en l'église et entre nous et les anglois, nous ferons volontiers un voyage à puissance par delà pour exaulser la foi chrétienne et confondre les incrédules et acquitter les âmes de nos prédécesseurs, le roi Philippe de bonne mémoire et le roi Jean, notre tayon : car tous deux, l'un après l'autre, ils prirent la croix pour aller outre mer, en la sainte terre : et y fussent allés si les guerres ne leur fussent si très fortes veunes sur les mains. Et se nous mettons bonne action, la paix en l'église, et nous en ordonnance de paix ou de longues trèves entre nos adversaires les Anglois et nous, volontiers entendrions à faire ce voyage. » La paix ne put jamais se faire : et la croisade n'eut pas lieu. Il en fut souvent question à la cour de France, notamment encore en 1397 et en 1399 ; mais on se borna à des secours d'argent. Deschamps semble dire que Jérusalem est en captivité depuis 50 ans. Ce royaume n'existait plus dès 1226. A cette époque déjà, le dernier roy, Jean de Brienne, abandonnait tous ses droits à sa fille Yolande, femme de l'empereur Frédéric II. Ptolemaïs, le dernier rempart des chrétiens, en Orient, avait succombé en 1270. — Le Bruth : le breton, l'anglais. — L'auteur reproduit une prédiction faite à la naissance de Charles VI. Charles V avait consulté les astrologues à cette occasion, et de sombres prédictions lui annoncèrent les malheurs du règne suivant.

(88) Cette ballade fut faite dans les mêmes circonstances que la précédente; son but est le même. L'auteur engage tous les princes chrétiens à se réconcilier et à faire la guerre aux enfants de Mahomet. — Le roy des Frans : Charles VI. — Le roy d'Espaigne : il s'agit ici de Jean 1er roi de Castille et de Léon, fils de Pierre le cruel, mort le 24 août 1390.—Henry III, alors agé de 11 ans, lui succéda et mourut en 1406. Alphonse XI, père de Pierre le cruel,

avait pris la croix en 1336 : il battit les Maures à Tariffa et mourut en 1350. — Cil d'Aragon : Pierre VI, roi d'Aragon, avait pris la croix en 1330, mourut en 1387. Son fils Jean lui succéda. — Roi d'Angleterre : Richard II. — Le prestre Jehan : on nommait alors ainsi un des souverains d'Asie ou d'Abyssinie qu'on croyait chrétien et même prêtre. Pendant tout le moyen âge, son existence était tenue pour certaine. Elle est aujourd'hui à l'état de problême. Froissard le nomme aussi : liv. 3, ch. 23. — Genevois : ils avaient fait leur fortune lors des croisades des 12 et 13e siècles. Ils étaient toujours prêts à recommencer leur rôle de conducteurs : d'ailleurs, ils possédaient alors une partie de l'île de Chypre et se trouvaient en guerre continuelle avec les états Barbaresques. — Veniciens : enrichis aussi par les premières croisades, ils avaient conservé quelques-unes de leurs conquêtes : mais chaque jour ils en perdaient une partie. Les guerres qu'ils avaient soutenues contre les Genois les avaient affaiblis et ils avaient été forcés de suspendre les services qu'ils donnaient de temps à autre à l'empereur de Constantinople. — Chyppre : Pierre de Lusignan, 1er du nom, roi de Chyppre, s'était croisé en 1363 : il tint sa promesse, et en 1366, il débarqua en Egypte et s'empara d'Alexandrie. Il fut obligé d'abandonner sa conquête et revint dans son île , où il fut assassiné en 1370. Son fils Pierrino mourut en 1382 et eut pour successeur, en 1382, Jacques II de Lusignan, son oncle paternel. — Roddes : Philibert de Naillac, chevalier français, avait été élu grand maître de l'ordre de Saint Jérusalem en 1383. Il ne cessa de combattre contre les turcs, échappa au désastre de Nicopolis et mourut en 1420. — Le roy de Portugal : Il s'agit du roi Jean 1er, fils naturel de Pierre 1er. Il hérita du trône en 1383, fit toute sa vie la guerre aux Maures, s'empara de Ceuta et mourut en 1433. — Le roi de Navarre : Charles III, roi en 1386, mort en 1425, prince juste et sage. — Le pappe : il y avait alors deux papes. Il s'agit de Clément VII, reconnu par la France, élu en 1378, mort en 1394. Urbain VI, pape romain, mort en 1389, avait eu pour successeur Boniface IX. — L'empereur : Wenceslas, empereur depuis 1379, dégradé une première fois en 1394, mort en 1410.

(89) Jean Galéas Visconti avait acheté, moyennant 600,000, la main d'Isabelle de France, fille du roi Jean : elle avait apporté en dot le comté de Vertus en Champagne, et mourut en 1372. Sa fille unique, Valentine de Milan, fut fiancée en 1386 et mariée en 1389 à Louis de France alors duc de Touraine ; à son tour elle reçut en dot le comté de Vertus. En 1390 , le duc et sa jeune femme vinrent à Dijon faire visite au duc de Bourgogne : de là ils partirent tous trois pour la Lombardie. Galéas habitait ordinairement le château de Pavie ; c'est là qu'il attendit les trois nobles voyageurs. La réception

qu'il leur fit fut splendide; de magnifiques cadeaux furent échangés. Charles VI avait donné 3,000 livres à son oncle et à son frère pour qu'ils pussent voyager avec dignité. Froissard ne parle pas de ce voyage. D. Plancher en fait mention dans son histoire de Bourgogne. — Galéas ne mérite nullement les éloges que lui donne l'auteur : c'était un prince impie, cruel, et débauché. Deschamps fut sans doute du voyage; il eut sa part du bon accueil fait à son maître : c'était le moins qu'il fût poli.

(90) Jean de Montaigu, dont nous parlerons note 127, épousa en 1388 Jacqueline de la Grange, fille d'Etienne de la Grange, président au parlement. D : Anselme ne nous dit ni la date de la naissance, ni celle de la mort de la jeune fille dont il s'agit. D'après les derniers vers de la ballade on peut supposer que cet enfant fut le premier de Montaigu, et qu'il mourut au berceau, c'est-à-dire vers 1390; il eut trois autres filles : — Isabelle qui épousa d'abord Jean VI comte de Roucy et plus tard Pierre de Bourbon-Preaux, et mourut en 1429.— Jacqueline femme en premières noces de Jean de Craon et en deuxièmes de Jean Malet, seigneur de Graville, morte en 1436, et Jeanne qui épousa Jacques de Bourbon-Thury, morte en 1420. Montaigu n'eut qu'un fils nommé Charles, tué à Azincourt. — Nous reviendrons dans la note 127, sur le sens du premier vers de l'envoi, et par suite sur les faits qui peuvent expliquer la cruelle ironie de Deschamps. — Deschamps nomme ici quelques-uns des jeunes seigneurs amis de ce favori et comme lui compagnons de plaisir de Charles VI et de son frère. — Robinet le tirant : Robert de Boulogne dit le Tyran, premier écuyer tranchant du roi mort en 1415. — Regnault d'Angennes : chevalier, conseiller du roi, gardien du Louvre en 1405, attaché à la maison du roi en 1389. — Sampy : v. T. 2, n. 18. —Jehan d'Estouteville : Jehan II grand Bouteillier de France, prisonnier à Azincourt, mort en 1436 : un Jehan d'Estouteville successeur de Croisy, écuyer du Corps du roi, mourut en 1416.— De Nantouillet : Ogier ou Leger de Nantouillet, fils de Regnaud de Nantouillet, Chambellan du duc de Berry, figura au tournois de 1389 à Paris, et en 1393 dans la mascarade de sauvages où Charles VI manqua périr : il se sauva en se précipitant dans une cuve pleine d'eau. — L'anguillette : je ne sais qui portoit ce surnom, peut-être faut-il lire l'anguillette de Nantouillet. — Huguenin : Huguenin de Guisay, écuyer du roi : c'est lui qui inventa la mascarade des sauvages. Il en fut victime et mourut trois jours après dans des douleurs atroces. Personne ne le plaignit; c'était un homme dur et débauché.

(91) Cette ballade est un pamphlet politique, écrit par ordre du

duc d'Orléans et de sa femme Valentine de Milan. En 1391, Jean d'Armagnac voulait passer les Alpes pour aller soutenir sa sœur Béatrice et Charles Visconti son mari, contre Jean Galéas Visconti qui détenait leur patrimoine. Les ducs de Berry et de Bourgogne consentirent à cette guerre pour nettoyer le royaume des routiers qui l'infestaient. Valentine, après s'être opposée à cette expédition, en prévint son père qui prit ses mesures. Jean d'Armagnac partit au printemps et entra en Lombardie au mois de juillet 1391, après avoir franchi le pas de Montcenis. Il alla mettre le siége devant Alexandrie. Un jour d'escarmouche il but de l'eau fraiche, et fut à l'instant frappé de mort : ses troupes furent mises en déroute et massacrées. V : Sismondi républ. Italien : T. VII. 1384-1385. — Froissar. liv. IV. chap. XX. — Pendant cette guerre le duc de Milan se tint au château de Pavie. — Charles VI chassait habituellement dans les environs de Beauvais et de Senlis. Graïl est là pour Creil. Charles V avait bâti dans l'île qui porte ce nom, un château dont la position était riante. Isabeau de Bavière s'y retira, quand Charles VI fit le siège de Dam. Et lorsque en 1393, ce malheureux prince fut atteint de folie, ce fut à Creil qu'on le conduisit. — St-Louis avait donné ce domaine à son fils Robert de France, Seigneur de Bourbon, comte de Clermont (Oise). Béatrix de Bourbon sa petite fille, femme de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, vendit Creil à la Couronne.

(92) Cette satyre contre la Hongrie et la Lombardie, doit avoir, aussi son côté historique. Le roi Louis de Hongrie, dit le Grand, laissa le trône à sa fille Marie; il fut question (1385-1386) de la marier avec le jeune frère du roi de France. Jean de la Personne, vicomte d'Acy officier du prince, fut envoyé pour l'épouser en son nom. Louis était déjà en marche pour aller prendre possession de son royaume, quand il apprit que Sigismond de Luxembourg venait d'épouser Marie de Hongrie : Deschamps fut peut-être du voyage. Alors on pensa à unir le prince français avec Valentine de Milan, et on fit remarquer au prince que la Lombardie était un pays plus riche, plus civilisé que la Hongrie. V. Fr. liv. II, ch. 232, 233. Deschamps avait habité ce pays pendant qu'il était au service d'Isabelle de France, femme de Jean Galéas ; il en a fait l'éloge dans une autre ballade; cette fois il la compare à la Hongrie. Si je ne me trompe il agit encore ici par ordre de Valentine qui voulait empêcher la chevalerie française de se précipiter sur le Milanais à la suite du comte d'Armagnac : V. la note 91.— Au surplus, lorsqu'en 1382 le duc d'Anjou passa les Alpes pour aller conquérir le royaume de Naples, il eut à surmonter de grandes difficultés, le froid, les maladies, l'assassinat lui enlevèrent beaucoup de monde. A cette occasion on fit beaucoup de chansons pour et contre son entreprise : V. Juvenal des Ursins, hist. de Charles VI.

(93) Dans cette ballade, le poète ne plaisante pas seulement sur le mot ascension : il fait allusion à un fait historique peu important, il est vraî, mais qui a sa date. Après le traité conclu à Amiens en 1391, entre la France et l'Angleterre, le Roi tomba malade dans cette ville d'une violente fièvre chaude. Quand il fut en convalescence, il alla d'abord chasser à Beauvais et à Gisors, puis il rentra à Paris à la fête de l'ascension. V. Frois. liv. 4. ch. 27. La reine et la duchesse de Touraine l'y attendaient : Sans doute, on célébra par des fêtes sa guérison et son arrivée.— Dans une autre ballade, Deschamps fait allusion à une fête donnée après l'ascension. V. Crap. p. 109. Peut-être veut-il parler d'une de ces fêtes données à St-Denys, dont le moine chroniqueur de cette Abbaye flétrit énergiquement les scandales.

(94) Deschamps traite cette question dans le miroir du mariage et dans plusieurs ballades qui n'ont rien d'historique. Celle-ci contient quelques noms qui méritent un souvenir : nous n'avons pu trouver de quelle dame était amoureux le sire de Cliffort : il y eut dans l'armée anglaise plusieurs chevaliers de ce nom. Nicolas de Cliffort tua en 1381, en combat singulier, Nicolas Bourcinel, écuyer français, près de Chastel-Jocelyn. Frois. L 2, ch. 85. — Froissard, liv. 1, ch. 299, cite en 1369 un Edouard de Cliffort. Je pense qu'il s'agit ici de Louis de Cliffort, brave et galant chevalier anglais. En 1385 il avait repoussé les Français lors de leur descente en Écosse : il prit part en 1386 à la guerre des Portugais contre la Castille. En 1388 il fit une invasion en Normandie, et comparut en 1390 au célèbre tournoi de Saint Enghelbert. Il vint à Paris l'année suivante pour traiter de la paix et en 1394 pour demander en mariage au nom de Richard II, Isabelle de France, âgée de 8 ans. V. Frois. liv. 4, ch. 12, 18, 48. Monstretet cite un sire de Clifford qui servit le parti d'Orléans jusqu'en 1411. A cette époque il se retira parce que le roi d'Angleterre s'allia au duc de Bourgogne. — Séneschal d'Eu : messire le Petit, dit Petiot, Séneschal d'Eu, fait prisonnier à Cherbourg en 1379, prit part à la guerre d'Afrique en 1390 et fut tué à Azincourt en 1415. — Le Tourangois : Louis de France duc de Touraine, avait épousé en 1389 Valentine de Milan : il fut fait duc d'Orléans le 4 juin 1392. Ces deux dates indiquent que cette ballade fut faite quand Louis de Cliffort vint en France en 1390 ou en 1391. —Le Breth : Charles d'Albret, connétable de France en 1402, tué à Azincourt en 1415, se maria seulement en 1400 à Marie de Sully, veuve de Guy de la Trémoille. — Le comte d'Eu : Philippe d'Artois comte d'Eu épousa en 1392 Marie de France, fille du duc de Berry. — Harrecourt : Jean VII d'Harcourt avait épousé en 1389 Marie d'Alençon, fille de Pierre II, comte d'Alençon. Elle avait de

13 à 14 ans. — Jean de Trie : nous en avons déjà parlé : il avait épousé Catherine de la Trémoille : quand il mourut en 1400, il demanda à être inhumé à Sainte-Catherine du Val à Paris, près de sa femme.

(95) Geoffroy Chaucier ou Chaucer naquit vers 1338. Poète, homme de cour et négociateur, fut mêlé à tous les événements qui se passèrent dans la seconde moitié du 14e siècle. En 1358 il suivait Edouard III quand il assiégea Reims ; en 1376 il figurait parmi les diplomates qui conclurent le traité de Montreuil. Il mourut le 18 novembre 1434. La biographie, placée en tête de l'édition in-folio de ses œuvres, nous le montre en rapport avec Louis de Cliffort : v. note 94. C'est probablement lorsque celui-ci vint à Paris en 1391 que Deschamps lui confia la ballade qu'il écrivait à Geoffroy Chaucier. Il fait allusion à quelques-unes de ses productions, et pour parler plus exactement, à quelques-unes de ses traductions. Il emprunta à Ovide les histoires de Philomèle, de Médée, de Thisbé et d'Ariane, à Virgile la légende de Didon et d'Enée, à Alain Chartier son livre de la belle dame sans merci. Il traduisit le traité de Boece en prose, fit un traité d'astronomie. Il imita le roman de la Rose, et quelques-unes des poésies de Guillaume de Machault. Peut-être fit-il des emprunts à son dit du Vergier, et au traité politique, publié par Raoul de Presles en 1374 sous le titre de Songe du Vergier ; comme auteur original, il composa les contes de Cantorbery, récits comiques et licencieux qui réjouirent longtemps la vieille Angleterre. — Angela : le roman de Brut donne une autre étymologie au nom d'Angleterre : le poète raconte que les Bretons, sous la conduite de Vortigern, repoussèrent d'abord les Saxons et les bloquèrent dans l'île de Thanet (Kent) :

Là furent Saisson en anglé ;
Par ce furent Englois clamée
Issi les Bretons les clamèrent,
Quant en Tanet les enanglèrent.

Peut-être Angela n'est elle que la belle Roswana, nièce des chefs Saxons, qui séduisit Wortigern. — Ceux de Bruth : nous avons déjà expliqué cette locution dans une note précédente.

(96) Nous avons parlé dans la biographie de Deschamps du grand nombre de ses maîtres. — Valoys : Louis de France ne fut duc de Touraine qu'en 1386, et duc d'Orléans qu'en 1392 ; nous aurions placé cette ballade avant 1386, sans le troisième vers du deuxième couplet. — Navarre : Charles III, roi de Navarre en 1386, dont nous avons déjà trouvé le nom, ou son frère Philippe de Navarre, comte de Mortaing, né en 1366, mort en 1412. — Nevers : Jean sans Peur alors comte de Nevers. — Philippe le Barrois : Philippe de Bar,

fit la campagne d'Afrique et fut tué à Nicopolis : il était fils de Robert, premier duc de Bar, et de Marie de France sœur de Charles V. — Charles : nous pensons qu'il s'agit de Charles Dauphin, duc de Guyenne, né au palais de Saint Paul le 6 février 1392, mort en 1400. Sans doute au moment de la naissance, Deschamps fut attaché à sa maison. Le prénom de Charles fut porté à cette époque par trois autres princes, Charles de Bar, mort jeune, Charles d'Anjou fils de Louis duc d'Anjou, fait chevalier en 1389 et mort en 1404, et Charles de Berry fils de Jean duc de Berry : ce dernier était mort avant 1383. Deschamps eut ajouté au nom de Charles un nom de famille ou de fief, s'il ne se fût pas agi du Dauphin. — Nous n'avons pu trouver à quel titre il servit Philippe le Hardy et Jean sans Peur.

(97) Dans ce rondeau, Deschamps imite les poésies énigmatiques de G. de Machault son maître : pour trouver le nom de son seigneur il faut prendre la première et la dernière syllabes du second vers, les rapprocher et on eu formera Coucy. Enguerrand VII donnait sans doute une pension à l'auteur à un titre quelconque. Le nom du serviteur est caché dans le neuvième vers qui commence par *à ce eust*, de ces trois mots on compose le nom d'Eustace ou Eustache. Pour régulariser ce rondeau, il faudrait répéter à la fin les premiers vers.

(98) Jean de Monfort, VIe du nom, duc de Bretagne, rétabli dans son duché en 1365, n'oublia jamais qu'il le devait aux anglais et fut toute sa vie l'ennemi de la France. Il épousa 1° Marie d'Angleterre, fille d'Edouard III, morte en 1362, 2° Jeanne Holland, fille de Thomas Holland comte de Kent, morte en 1386, 3° Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais. Il amena les anglais en France notamment en 1378, 1379, 1380. Cité le 4 décembre 1378 devant le parlement, Charles V lui pardonna le 22 mai 1380. En 1387 il arrêta Clisson au moment où il allait conduire une expédition en Angleterre, et se fit donner pour le remettre en liberté une somme énorme et trois châteaux. En 1392, il donna asile à Pierre de Craon, assassin de Clisson: cependant l'année précédente il avait renouvellé un traité de paix avec Charles VI Le roi fatigué des trahisons de son vassal, voulut marcher contre lui. Sa tête, affaiblie par les plaisirs et la fièvre cérébrale qu'il avait eue à Amiens, ne put résister à un accès de frayeur et se dérangea complettement. V. Froissart, liv. 4. ch. 29. Cette guerre avait été entreprise malgré les oncles du roi ; ils se hatèrent de déclarer qu'elle n'aurait pas lieu. La ballade de Deschamps dut paraître au moment où l'expédition fut décidée.

(99) L'esprit de cette ballade se retrouve dans un grand nombre d'autres poésies de notre auteur. En mainte occasion il blama l'éducation frivole qu'on donnait alors aux princes et aux nobles; il voyait avec peine Charles VI et son frère s'abandonner à tous les excès que leur position ne rendait que trop faciles. La terrible maladie qui tomba sur le roi finit par donner raison à la sagesse de son vieux serviteur. Le peuple accusa Valentine de Milan d'avoir rendu le malheureux prince victime de ses sortilèges. Froissard (l. IV, c. 30) semble presque admettre cette absurde imputation. Le moine de Saint-Denys n'hésite pas à attribuer la maladie du monarque à ses débauches et aux fatigues qui en étaient la suite; à Avignon on pensait comme cet impartial historien : V. Frois. liv. IV, ch. 30; Froissard lui-même (liv. IV, ch. 35) reconnait que les gens sages n'avaient pas d'autre opinion. Nicolas de Clamanges (Traité de Lapsu et reparatione justitiæ), tonne aussi contre les mœurs déréglées des princes. — Le duc d'Orléans, plus heureux que son frère, n'avait pas une meilleure conduite: ce terrible exemple ne lui servit pas de leçon. Ses mœurs furent un sujet de scandale perpétuel; les étrangers le raillaient de ses désordres et de ses galanteries sans nombre; elle provoquèrent à la fin la colère de Jean-sans-Peur, qui le fit assassiner. — Claux : Clovis est cité par Deschamps comme ayant quitté le paganisme et son culte des passions brutales, pour la religion chrétienne et ses dogmes moraux et spirituels.

(100) Cette ballade a deux sens distincts : et tous deux sont satyriques. Deschamps eut toujours à se louer des bontés de Charles V : c'est lui qu'il nomme le Poirier. Charles VI (le jeune pommier) lui promit beaucoup et lui donna peu. — Ce prince, au début de son règne semblait annoncer un grand roy : « car le roy était jeune et à venir, et en volonté de travailler : et bien l'avait montré en Flandres et ailleurs, comment de bonne volonté il allait au-devant de ses besongnes. » Fr. liv. 3, ch. 103. Lors de son avènement, on se rappelait avec plaisir que dans son enfance, Charles V lui ayant donné à choisir entre une couronne et un casque, le jeune prinee s'était emparé du casque : chron. de St-D. ch. 3. — Charles V n'avait pas été ébloui par quelques qualités brillantes du Dauphin : il avait deviné son penchant au plaisir et à la mobilité de son caractère. L'avenir lui donna raison. Les débauches tuèrent la santé de Charles et altérèrent son intelligence. Le premier accès de folie qu'il ressentit en 1392 fut la suite de l'affaiblissement de ses forces physiques et morales. — Le refrain de cette ballade rappelle encore la réponse que fit le duc de Bourgogne à Clisson qui se plaignait d'avoir été arrêté perfidement par le duc de Bretagne : en beaux semblans sont les déceptions, lui dit le prince, 1387. Frois. liv. 3, ch. 66.

(101) Eustache Deschamps plaisante ici sur son office d'huissier d'armes : attaché par ses fonctions à l'entrée des appartements du roi, il voit passer devant lui les solliciteurs, et les ambitieux : il peut fermer la porte à des gens qui lui font la sourde oreille, quand il va demander ce qui lui est dû ; lui qui fait entrer tout le monde, il ne peut parvenir jusqu'à ceux qui pourraient lui faire accorder justice : il n'obtient du roi que des écailles de noix. — Bailler signifiait ouvrir la bouche par désir, par cupidité. Nicolas de Clamanges dans son *Traité de lapsu et réparatione justitiæ*, dit ch. 20 : Arcere debet rex aulicos inhiantes. Eustache ne veut-il pas dire qu'il fait des signes de croix pour repousser les courtisans avides ?

(102, 103) Au retour de Bretagne en 1392, les ducs de Bourgogne et de Berry profitèrent de la maladie du roi pour s'emparer du pouvoir, et bannir tous leurs ennemis ; Lemercier, Lebesgue de Vilaines, Le sire de la Rivière, ministres de Charles VI, furent arrêtés; Clisson fut dépouillé de l'épée de connétable ; tous les favoris des princes furent chassés et dépouillés de leurs places et pensions. Depuis ce moment les revirements de fortune devinrent à la cour de France chose ordinaire ; le sceptre changeait de main à chaque moment ; le roi, la reine, le duc d'Orléans, MM. de Bourgogne et de Berry, regnaient tour-à-tour; et à chaque mutation de gouvernement les uns montaient, les autres tombaient. Deschamps dans ces deux ballades songe aux disgraces qui frappèrent également les intrigants et les bons serviteurs de l'État.

(104). Cette ballade est encore une satyre contre la mauvaise administration du royaume, sous Charles VI. Je ne pense pas que le poète ait voulu faire allusion à la démence de ce prince. Il ne pouvait pas être responsable des fautes commises par ses oncles et son frère. On remarquera d'ailleurs que, dans l'envoi, l'auteur écrit le mot prince au pluriel. Ce n'est donc pas au roi qu'il s'adresse cette fois : voulonté signifie ici caprice, arbitraire. Le temps représente alors les circonstances du moment, les hommes du jour. — Peut-être l'auteur fait-il encore allusion à cette course engagée en 1389, entre le roi et le duc d'Orléans, dans laquelle celui-ci fut vainqueur. (V. note 84).

(105-106) Nous ne savons à quelle époque précise le roi fit dans les domaines du sire de Coucy le voyage dont il est question dans ces deux ballades. Avant sa maladie, il chassait habituellement aux environs de Beauvais, de Gisors et de Senlis, surtout après la fièvre chaude dont il tomba malade à Amiens, en 1391. V. Frois. liv. 4,

ch. 27. Dans les voyages qu'il fit en Flandre et en Allemagne, il put encore visiter ce curieux pays. Après sa maladie, en 1392, il fut conduit à Creil : dans sa convalescence, il faisait de longues promenades. C'est peut-être dans cette circonstance, qu'Enguerrand VI eut occasion de le recevoir. — Charles VI aimait les voyages. Le sire de la Rivière et Lemercier sire de Novion, en revenant, en 1389, du Languedoc, où ils avaient vu la misère du pays, sous l'administration du duc de Berry, lui conseillaient de voyager, « car, disaient-ils, un roi en sa jeunesse, doit visiter ses terres et connoitre ses gens, et savoir et apprendre comment ils étoient gouvernés. Et ce lui feroient grandement honneur et profit ; et l'en aimeroient trop mieux ses sujets. Le roy s'y inclinoit assez, car il travelloit volontiers et veoit nouvelles choses : » Frois. L. 4. Ch. 4. — Le roi n'aimait pas moins la chasse. On en trouve maintes preuves dans Froissard, liv. 3, chap. 3. Liv. 4, ch. 27. Après sa maladie, ce plaisir devint plus vif chez lui. Par ordonnance de septembre 1393, du 29 juin 1399, il révoqua tous les permis de chasser aux bêtes fauves, dans les forêts royales, concédés par lui et ses prédécesseurs : les princes du sang ne furent pas même exceptés. En décembre 1397, il se déclara propriétaire de tous les nids d'oiseaux nobles qu'on trouverait dans le Dauphiné. — Les domaines du sire de Coucy, riches de châteaux et de positions pittoresques, couvertes de forêts et d'étangs, remplis de gibier, devaient avoir pour le royal malade un grand attrait. Peut-être les visita-t-il plusieurs fois. — Vermandoys : cette province avait été réunie à la couronne dès 1215, par Philippe Auguste. Elle formait un baillage, dont le siége, placé à Laon, se rattacha successivement toutes les villes, bourgades et terres que la monarchie enlevait à la féodalité dans ces contrées. — Coucy : ce domaine appartient d'abord à Saint-Remy : ses successeurs, au siége de Reims, héritèrent de ses droits, et vers 920, Hervé, l'un d'eux, bâtissait le premier château qui protégea le pays. Dans le siècle suivant, ce castel féodal était possédé par des seigneurs guerriers; et Enguerrand, 1er du nom, prenait en 1086, le titre de sire de Coucy. Le château et la tour de Coucyois dont parle Deschamps, et dont on admire encore les ruines gigantesques, furent élevés par Enguerrand III, à la fin du XIIe siècle; sa fille Alix épousa Arnoul III comte de Guynes et lui porta le domaine de Coucy, qui dès-lors changea de maîtres. Enguerrand VII, dernier héritier mâle de la branche ainée de cette nouvelle maison, n'eut que des filles qui se partagèrent sa succession, l'une d'elles Marie vendit sa part à Louis duc d'Orléans, et ses terres furent réunies à la couronne quand Louis XII monta sur le trône. L'autre portion appartient successivement aux familles de Bar, de Luxembourg, et de Bourbon; et c'est Henry IV qui augmenta le domaine royal. 38 villes ou communes

étaient soumises à la coutume de Coucy; Coucy à la merveille était le cri de guerre des châtelains de cette terre; il fut conservé par les seigneurs de Vervins issus de la maison de Coucy : manuscrit de Jean le Bouvier, héraut d'armes de Berry sous Charles VII. Mais Enguerrand VII lui avait préféré celui de : Notre Dame au seigneur de Coucy. V. Frois. liv. IV, ch. 50. — Saint-Aubin : ce château situé entre Noyon et Coucy avait été bâti par Enguerrand III, sire de Coucy, dans le XIIIe siècle : auprès se trouve sur la carte de Cassini une localité nommée Beauvoir. — Foulembray : Follembray, aujourd'hui manufacture, fut aussi fondé dans le XIIIe siècle par Enguerrand III : il y joignit un parc et des jardins.—Saint Gombain : Saint-Gobain, chateau devenu aussi manufacture, fut aussi construit à la même époque; brulé par les anglais en 1340, il avait été restauré avec soin, et c'est là que demeurait habituellement Isabelle de Lorraine deuxième femme d'Enguerrand VII; c'est le châtelain de Saint-Gobain qu'elle envoya en 1397 chercher les restes de son brave et malheureux époux. — Saint-Lambert : château bâti aux bords de l'Oise, célèbre par la beauté de ses étangs et de ses viviers. — Le Chastellain : peut-être faut-il lire ici le Chastellier; parmi les domaines importants du sire du Coucy se trouvait un château de ce nom. — La Fère : château important dont les ruines sont encore debout; A. de Roucy l'avait donné en 1080, à son mari Enguerrand Ier, sire de Coucy; ce domaine était un fief mouvant des évêques de Laon. En 1185, ils cédèrent leurs droits au roi, et dès-lors, les sires de Coucy furent ses vassaux directs. Louis duc d'Orléans, acheta aussi cette terre qui fut érigée en comté, en 1413. — Acy : ce château passait aussi pour avoir été fondé par Enguerrand III. — Gercies : château sis près de Marle, dans lequel mourut Enguerrand III. Les rois des premières races y avaient résidé. — Novion : ce domaine a aussi porté le nom de Nouvion, Noviant, Nouvion le pont. Il appartenait alors à Jehan Lemercier, maître d'hôtel, conseiller, ami et ministre de Charles VI. Il mourut vers 1396. Quand le roi tomba en démence, Lemercier fut mis à la bastille : ses biens confisqués furent partagés entre les nouveaux favoris : le sire de Coucy eut la terre de Novion. En 1395, Lemercier obtint sa liberté et la restitution de ses domaines. Mais on lui défendit de venir à Paris et même de franchir l'Oise. Charles VI, qui l'aimait, alla le voir, soit avant, soit après son exil. V. note 137.

(107) Cette ballade est composée en l'honneur de Marie de France, fille du roi Jean, née en 1344, mariée en 1364 à Robert de Bar et morte en 1404. Fille et petite-fille de rois, elle descendait des empereurs d'Allemagne par sa mère Bonne de Luxembourg, fille de Jean, duc de Luxembourg et roi de Bohême, dont le père

Henry mourut en 1313, ceint de la couronne impériale. La seigneurie de Bar fut érigée en duché à cause de cette union. Le 1er duc de Bar mourut en 1400 : il portait d'asur semé de croix d'or recroisetées au pied fiché ; le tout chargé de deux bars d'or (poisson) adossés. C'est à ces armoiries que Deschamps fait allusion dans le 3e vers du 2e couplet. Il consacre une autre ballade à chanter les enfants de Marie de France et de Robert de Bar. — Yolant : Yolande épousa Jean Ier, roi d'Arragon. Après la mort de son frère Edouard III, tué à Azincourt, elle disputa le duché à son autre frère Louis II, qui était cardinal. Elle perdit son procès: mais en 1419 Louis II céda ses droits à Réné d'Anjou, fils de Louis II duc d'Anjou et d'Yolande d'Arragon, fille d'Yolande de Bar. — Henris : Henry de Bar fut fait prisonnier à Nicopolis. Son fils Robert de Bar, grand échanson de France, périt à Azincourt. Il épousa Marie de Coucy, fille d'Enguerrand VII et de sa première femme, d'Isabelle d'Angleterre, fille d'Edouard III. Elle descendait des empereurs d'Allemagne par son aïeule Catherine d'Autriche, mère d'Enguerrand VII. — Philippe de Bar épousa en 1384 Yolande d'Enghien, fille de Louis comte d'Enghien ; elle apporta en dot les terres de Brienne et d'Enghien. Philippe périt à Nicopolis. — Charles de Bar : Deschamps le nomme ici à tort en troisième ligne : il était le cinquième fils de Robert, Seigneur de Nogent-le-Rotrou en 1399, il mourut sans postérité. — Marie : elle épousa en 1384 Guillaume de Flandres, comte de Namur. — Bonne : elle accompagnait en 1382 Isabeau de Bavière à son entrée à Paris. Elle épousa en 1393 Vallerand de Luxembourg, connétable et grand Bouteiller de France. Deschamps ne fait pas mention de son alliance ni dans l'une ni dans l'autre ballade. Elle n'était donc pas encore mariée. Cette pièce de vers fut donc faite vers 1392. — Jehanne épousa Théodore Paléologue, marquis de Montferrat : André Duchesne a mis en doute l'existence de cette princesse : en voici une preuve de plus. — Odouard : Edouard III, 4e fils de Robert, duc de Bar après ses frères, tué à Azincourt, sans avoir été marié. — Yoland : je ne sais pourquoi Deschamps reproduit ce nom. Peut-être nomme-t-il Yolande d'Arragon fille d'Yolande de Bar. — Loys : cinquième fils de Marie, duc de Bar après ses frères, céda ses droits à Réné d'Anjou, petit fils de sa sœur Yolande. — Marie de France et Robert de Bar eurent un sixième fils nommé Jean. Il était seigneur de Montmirail et fut aussi tué à Azincourt, avec son frère Edouard et son neveu Robert.

(108) Cette ballade nous paraît avoir été faite vers 1392, lorsque les ducs de Berry et de Bourgogne renversèrent leurs ennemis, confisquèrent leurs biens et les partagèrent entre leurs créatures. — Le 3e couplet fait sans doute allusion aux crimes trop souvent impunis

dans ce temps et notamment à l'assassinat de Clisson. Pierre de Craon, chassé de la cour pour ses indiscrétions, se fit l'instrument de vengeance du duc de Bretagne, revint à Paris furtivement, assassina le connétable et se sauva en Bretagne. Le duc de Bourgogne à peu près informé du complot n'en n'avait rien dit. Clisson ne fut que blessé : il fit son testament. On sut que sa fortune montait à 1,700,000 de valeur mobilière. La cupidité augmenta la haine des deux oncles du roi contre ce brave guerrier. Dès que Charles VI fut tombé en démence, on enleva à Clisson l'épée de connétable ; on le poursuivit pour des crimes imaginaires et on le condamna à une amende de 100,000 marcs d'argent. V. Frois. liv. 4. Ch. 28, 29. On ne donna pas de suite au procès de Pierre de Craon, dont cependant le duc d'Orléans et ses favoris avaient partagé les biens. Il fut gracié en 1396, lors du mariage d'Isabelle de France et de Richard ? — Quant au refrain. voici peut-être ce qui en donna l'idée à Deschamps : après la retraite du roi et de son armée, Clisson fit la guerre pour son compte au duc de Bretagne. A la saint Jean d'été 1393, il surprit un parti de fourrageurs armés de faucilles qui coupaient les blés des paysans. Il leur fit de justes reproches en leur disant : Et comment êtes-vous tant osés de vous mettre sur les champs et de tollir et embler la garnison des laboureurs. Vous ne les avez pas semés et si les coupez avant qu'ils soient murs.... or tot prenez vos faucilles, et montez sur vos chevaux. Pour l'heure je ne vous ferai faire aucun mal. » — Peut-être Deschamps fait-il allusion à la générosité de Clisson. Son crédit, sa valeur, son mérite auraient pu sauver l'état.

(109, 110) Ces deux ballades sont relatives aux habitudes et aux modes de la jeune noblesse du temps. Deschamps en fit plusieurs autres du même genre et non moins curieuses. V. Crap. p. 17, 127 et 142. Si la coiffure des femmes était singulière, le chapperon des hommes avait d'autres inconvénients : on s'en servait pour se cacher la figure, et sous ce masque on se permettait des plaisanteries audacieuses et de coupables violences. Une ord. du 9 mars 1399 défendit de se coiffer du chapperon de manière à cacher le visage. Laissons parler un chroniqueur du temps qui attribue la perte de la bataille de Crecy, à la juste vengeance du ciel. Dieu, dit-il, voulut punir les nobles de leur orgueil et de l'indécence de leur toilette : « car les uns avoient robes si courtes qu'il ne leur venoient que aux nasches (fesses), et quand il se baissoient pour servir un seigneur il monstroient leurs braies et ce qui estoit dedans à ceux qui estoient derrière eux. Et si estoient si estroites, qu'il leur fallait aide à eux vestir et aux despouiller : et sembloit que l'en les escorchait quant l'en les despoilloit. Et les autres avoient robes fronciées sur les rains

comme femmes, et si avoient leurs chaperons destrenchiés menuement tout en tour. Et si avoient une chauce d'un drap et l'autre d'autre ; et si leur venoient leur cornettes et leur manches près de terre et sembloient mieux jugleurs que autres gens. »

(111, 112) Deschamps eut souvent occasion de traverser le comté de Brie comme Champenois et comme maitre des eaux et forêts du duc d'Orléans comte de Vertus. Il paie ici sans doute le tribut à l'une de ces petites guerres que l'on se fait de province à province. Sans doute la Brie ne contenait pas de villes importantes comme la Champagne : mais ce ne n'était pas un païs désert ni stérile. Elle se divisait en trois parties : la haute Brie renfermait Meaulx ; dans la basse Brie étaient Provins, Sezanne, Coulommiers et Montereau. La Brie pouilleuse comptait parmi ses communes celles de Rebais, Tresmes et Château-Thierry : Meaulx était la capitale du comté. Robert II comte de Vermandois s'empara de la Champagne et mourut en 988. Hubert comte de Meaulx son frère lui succéda et dès lors les deux comtés furent réunis : mais ils ne se confondirent pas. Cependant ils avaient la même coutume rédigée de 1224 à 1299.—Meaulx: Deschamps met cette ville en Champagne : il se trompe. — Trois : Troye était capitale de la Champagne : les sièges présidiaux de Meaux, de Provins et de Château - Thierry datent seulement de 1552. — Vitry : la coutume de ce bailliage fut revisée en 1509, en même temps que celles de Chaumont et de Troyes. Reims quoique située en Champagne, dépendait du bailliage de Vermandois, dont le siège était à Laon. — Les vins de Brie n'avaient pas alors plus de réputation que du temps de Boileau. — Saint Julien était le patron des voyageurs qui cherchaient un azile. — Deschamps a fait une seconde ballade contre le climat de la Brie. — J'ay completé le premier vers de celle que je publie, en y ajoutant les mots *ce tiens*, nécessaires pour la rime.

(113) C'est à l'université d'Orléans que Deschamps fit ses études ; il y envoya son fils. Il s'amuse à mettre en vers une de ces épîtres rédigées depuis des siècles, pour toucher le cœur et dénouer la bourse des pères de familles. Il a traité le même sujet en latin et voici son refrain :

Mandant salutem et nummos.

Peut-être joue-t-il sur le mot salut qui était aussi le nom d'une monnaie qui representait la Salutation Angélique; Henry VI fit forger en 1422 des salus d'or, qui valaient chacun 22. s. p.— L'université d'Orléans reçut ses privilèges en juillet 1312 ; ils furent confirmés en juin 1337 et mai 1346. Il n'y eut pas d'université à Reims avant le

XVIe siècle, et les champenois allaient à celle de Paris ou d'Orléans, les écoliers payaient environ 20 sols en arrivant pour leur bienvenue: S'ils étaient nobles ou pourvus d'un bénéfice, ils devaient le double. Ils donnaient ensuite pour suivre les cours 20 sols par ans, 50 sols quand ils passaient du baccalauréat à la licence; le jour où on les recevait docteurs ils devaient une robe au bedeau; on nommait ainsi les bas officiers de l'université; ils faisaient l'office de valets, d'huissier et de sergents.-Chaque écolier devait au chef des bedeaux par an 12 sols et 5 sols quand il passait bachelier, de plus 2 s. b. d. au bedeau de chaque professeur et autant au bedeau de sa nation; du moins c'est ainsi que les choses se passaient à l'université d'Angers fondée aussi au XIVe siècle et dont nous avons les statuts sous les yeux.— L'université d'Orléans avaient un bailli et un prévôt: une ordonnance du 23 mars 1374 déclarait les conservateurs et juges, tant des écoliers que des officiers; ils eurent dès-lors le drois de connaître de tous les procès personnels, même quand les moyens étaient réels. Leur tribunal était éclésiastique, et comme tel ils prononçaient l'excomunication même en matière civile contre ceux qu'ils condamnaient. Charles V, par une ordonnance du 3 juillet 1371, autorisa les officiers de justice à contraindre par séquestre de biens, les débiteurs excomuniés pour ne pas remplir leurs obligations, mais seulement un an après le jugement. Plus tard, on comprit les inconvénients d'un tel pouvoir; et il fut défendu aux tribunaux ecclésiastiques de connaître des affaires civiles. — Le titre de cette ballade forme le premier vers du premier couplet. — Pour completter le tableau de la vie des étudiants au XIVe siècle, nous donnons ici quelques vers empruntés au Miroir du mariage :

S'ils sont à aprandre délivres,
De bon engin, de bonnes mours,
Tant y est plus grans ly amours.
VII ans les fault estre à gramaire,
Et à logique VI ans traire.
Puis les fault aler aux décrês,
Ains qu'ils soient magistrés,
Estudier VIII ou X ans.
Et s'ils veulent estre bien grans
Et docteur en théologie,
Moult leur fault poursuir clergie
Jusqu'à mylieu de leur éage.
S'ils n'ont prébende ou advantage,
Trop sont leur despens somptueux :
Ils leur fault robes d'escureux,
Housses, menteaulx fourrés de gris,

Et de menu vair (je te dis)
Et de fin cendal pour estê,
Livrée qui n'ont pas pou cousté,
Vivres, maison, gens et estude.
Et quant il est jusqu'à la bude
D'avoir bien et estat mondain,
Voi le la mort d'ici à demain.
Ainsis a le père perdu
Le sien son enfant, son escu......
Aultres, qui sont praticiens,
Mectent leurs fils à Orléans,
Pour aler aprandre les drois.
Mais ce n'est pas deux ans ou trois,
VII ans ou VIII illec demeurent,
Et l'avoir leurs pères deveurent.
Ribaulx deviennent et putiers,
Les aulcuns larrons et murdriers.
Po estudient, bien se batent;
Pour leurs fillettes se combatent.
Telz y est drois et sains alez,
Qui en revient tous affolez.
Tels y a fait six ans demeure,
Qui est tuez en petit d'eure.
Et s'un enfant fait là son temps
Sans mouvoir guerre ne contretemps,
Ce que l'on voit pou advenir,
Et maistrés est (au mieulx venir),
Quant il en son païs sera
III ou IIII ans escoutera
En parlement ou ès assises,
Pour la pratique, pour les guises
Sçavoir, aussi l'expérience
Qui est maistresse de science,
Avant qu'il ose un mot sonner.
Par les usaiges gouverner
Li convient, selon les païs,
Non pas selon le droit escrips.
Or a cousté et couste encore,
Et coustera jusques alors
Qu'il sera coustumier tenu.
Et quant il sera là venu,
Avoir pourra povre langaige.....

(114) Cette ballade fut faite, sans doute, vers 1394 quand l'université de Paris commença à jouer un rôle actif dans l'affaire du schisme : nous en parlerons ailleurs. — Le grant pont, aujourd'hui le pont au change, était alors ce que sont aujourd'hui les galeries du palais royal. Des boutiques de luxe garnissaient ses deux côtés. — Le grant palais : il s'agit du palais de la Cité. Il datait des rois de la première race. Ceux de la seconde y résidèrent ainsi que les douze premiers monarques de la troisième dynastie. Charles V y demeura encore quelquefois : il le quitta pour le palais de St-Pol. Charles VII l'abandonna tout entier au parlement.

(115) Deschamps fait ici l'éloge de ses compatriotes : peut-être les deux premiers couplets contiennent-ils des allusions difficiles à préciser aujourd'hui. Quand l'auteur dit que les champenois ne puelent souffrir dangier, c'est-à-dire, la tyrannie, on peut croire qu'il songe à la révolte des Maillotins qui éclata dans toute la Champagne contre la noblesse et le gouvernement arbitraire des oncles du Roi en 1381 et 1382. Les derniers vers et l'envoi sont une réponse à la prétention qu'affichaient les italiens d'être les seuls poètes du monde. Nicolas de Clamanges, dont nous allons parler, écrivit deux lettres en latin pour répondre à cette thèse qu'avait soutenue un certain Galioteus de Petra Mala, Cardinal. — Le Mangeur : Pierre Comestor, né à Troyes dans le XIIe siècle, dirigea l'école de théologie de Paris et fut auteur de : Scolastica historia. Cet ouvrage fut imprimé à Utrecht en 1473, à Strasbourg en 1483, et depuis à plusieurs reprises. — Saincte More : s'agit-il ici de Benoist de Saincte More, auteur de la chronique du duc de Normandie, d'un roman aussi en vers sur la chute de Troyes, etc. ? c'est une question que nous nous réservons de traiter avec plus de détails que nous ne pouvons en admettre ici. — Vitry : Philippe de Vitry, traducteur d'Ovide, musicien distingué, évêque de Meaux, mort sous Charles V. Nous destinons à sa vie et à ses œuvres un volume spécial. — Machault : Guillaume de Machault, poète et musicien, secrétaire de Jean de Luxembourg roi de Bohême, du roi de France Jean II, chanoine de Reims, mort en 1377. Nous venons de publier sa biographie et une partie de ses œuvres. — Clamanges : il s'agit de Nicolas de Clamanges ; il fut poète, mais poète latin : ses œuvres ne rentrent pas dans le cadre de notre édition. Nous lui donnerons ici quelques lignes : sa famille était déjà distinguée quand il entra dans le monde. Un Jehan de Clamanges fut annobli en 1369 ou 1371. Pierre de Clamanges était un médecin distingué de la ville de Châlons-sur-Marne ; il mourut victime de son zèle dans l'épidémie de 1400 ; Nicolas était son neveu. Il naquit dans le village de Clamanges près de Châlons-sur-Marne ; élevé à Paris au collège de Navarre, il eut pour

professeur le célèbre Jean Gerson. Benoit XIII l'appela à Avignon et en fit successivement son clerc et son chancelier. Il fut docteur en théologie de l'Université de Paris, chantre, puis archidiacre de l'église de Baïeux, chanoine, trésorier et archidiacre de Langres : il refusa plusieurs bénifices, mourut vers 1431 et fut inhumé dans la chapelle du collège de Navarre, sous la lampe suspendue devant le grand autel. On lui fit cette épitaphe :

Belga fui, Catalaunus eram, Clemangius ortu;
Hic humus ossa tenet; spiritus astra petit.

Nicolas de Clamanges était grand orateur et savant homme de lettres, il maniait la langue latine avec facilité: son style a de l'énergie. Quand l'université de Paris tenta en 1393 et 1394 de mettre fin au schisme, ce fut Nicolas de Clamanges qu'elle chargea d'être son organe; c'est alors qu'il écrivit son célèbre traité : De corrupto ecclesiæ statu. Ce curieux mémoire sur les abus du temps a été souvent cité par les protestants, et ils n'ont pas toujours tenu compte des éloges que l'auteur donne au clergé régulier et fidèle observateur des dogmes chrétiens. Clément VII, qui jusqu'alors avait compté sur son plus fidèle appui, mourut de chagrin de voir l'opposition que lui faisait l'université. Benoit XIII, son successeur, crut y mettre fin en s'attachant Nicolas de Clamanges; il se trompa, et il n'y gagna qu'un sécrétaire habile et considéré. Quand Charles VI déclara à Benoist XIII qu'il entendait se soustraire à sa suprématie, celui ci lança contre le prince une bulle d'excomunication; on accusa Clamanges de l'avoir rédigée. Il s'en défendit dans des lettres qui se trouvent dans le recueil de ses œuvres. Il composa environ 15 traités de morale et de politique. Son factum de lapsu et reparatione justitiæ, écrit vers 1420, et dédié à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, est plein de sagesse et d'indépendance; il prêcha plusieurs fois aussi aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre civile. On possède un très grand nombre de lettres morales et historiques, adressées par lui en latin aux plus doctes et aux plus grands personnages du temps : le recueil en fut retrouvé à Utrecht, vers 1612. Parmi ses œuvres nous citerons encore l'oraison funèbre d'un professeur de droit-canon, né à Reims, qu'il nomme Jacques de Noviano; il vante son érudition. Clamanges était bon musicien; c'est son savoir artistique qui lui valut la place de chantre dans l'église de Bayeux. Ses œuvres furent publiées, mais d'une manière incomplète, à Paris en 1521, d'après des manuscrits conservés dans la bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor; depuis il en a paru plusieurs éditions. La plus complette et la plus remarquable fut donnée en 1613 par J. M. Lydius, ministre protestant: elle fut imprimée par Louis Elzevier. On y trouve un glossaire très

curieux de tous les termes barbares latinisés, qui se trouvent dans le texte. Les manuscrits de Clamanges sont en grand nombre : Paris, Oxford, le Vatican, Troye en possédaient des exemplaires. Clamanges jouit dans son temps d'une grande réputation. Mais comme elle était basée sur des services politiques, elle s'éteignit quand les actes auxquels il avait pris part s'effacèrent de la mémoire des hommes.

(116) Je ne sais quel est le poète que Deschamps nomme duc de Poligieras. Il le prie de tenir ses écoles en deçà du Languedoc et de ne pas oublier le Puits d'Amour. Ce poète méridional fut sans doute président d'une de ces galantes confréries. Peut-être fut-il professeur, et prince du Puits d'Amour. — Machault, Vitry : voyez la note 115. — Primas : encore un nom inconnu pour moi. Peut-être signifie-t-il primat, premier, prince. Un calligraphe nommé Primas vivait dans le XIIIe siècle. On lui doit une copie de la chronique de saint Denys. V. édition de cette chronique par M. P. Paris, 6e vol. — Il est possible que cette ballade, au lieu d'être flatteuse, ne soit qu'une raillerie. Son style peut le faire présumer.

(117) Cette ballade nous révèle les tentations auxquelles succombaient les bibliophiles et les amateurs d'autographes au XIV siècle. Tous les auteurs contemporains se plaignent de faits analogues. Guillaume de Machault est obligé de séparer ses manuscrits en fragment pour satisfaire la curiosité des princes qui s'intéressent à ses œuvres nouvelles. Le duc d'Anjou pour d'autres motifs fait arrêter 56 cahiers des chroniques de Froissard: 1391. Voy. ed. C. A. Buchon. — Deschamps nous paraît, malgré ses réclamations, avoir été assez insouciant à l'endroit de ses œuvres. Il n'a pas pris soin, comme Machault, d'en réunir le recueil et d'en multiplier les copies. Le scribe à qui nous devons le seul exemplaire que l'on en connaisse, nous apprend qu'il a été obligé de consulter une foule de cahiers, de fragments et de papiers épars pour former son volume : il est à présumer que Deschamps ne gardait pas toujours minute des pièces légères, railleuses et parfois improvisées qu'il lançait dans la circulation : il les prêtait sous le manteau à des amis qui les passaient à d'autres. Sans doute les gens qu'elles intéressaient avaient soin de se les procurer, soit pour les garder, soit pour les anéantir. D'autres ballades, qui n'avaient qu'un mérite de circonstances, tombèrent dans l'oubli quand les faits qui les avaient inspirées cessèrent d'être matière à conversations.

(118) Dans cette ballade, Deschamps raconte les mystifications dont il est l'objet. Ses plaisanteries les provoquaient souvent. D'au-

tres fois, les gens qu'il avait raillés le faisaient payer à coups de bâton. — Loribault : J'ignore à qui appartient ce nom ou ce surnom. Gilles Mallet fut bibliothécaire de Charles V et de Charles VI : c'était un homme instruit. C'est à lui qu'on doit la réunion des 700 volumes qui formèrent le commencement de la bibliothèque royale. Flamel, le bibliothécaire du duc de Berry, était un calligraphe habile : je ne pense pas que Deschamps pense à aucun de ces deux hommes dignes de leur place et qui rendirent de vrais services aux gens de lettres.

(119) Cette épitre nous donne de curieux détails sur la position des baillis : quelques mots empruntés à notre vieille législation la rendront plus claire et plus complète. Les baillis royaux représentaient le roi sur tous les territoires que la monarchie enlevait à la féodalité et rendaient la justice en son nom. Ils formaient l'avant-garde de la centralisation, et devaient lutter sans cesse contre les empiétements du clergé, de la noblesse et des communes, et chercher à rendre au pouvoir royal les droits qu'il avait perdus à la fin de la seconde race. Aussi les fonctions des baillis étaient-elles des plus importantes, au point de vue judiciaire et politique : la cour ne les confiait qu'à gens de cœur et de savoir. Elle exigeait, et avec raison, que les baillis résidassent et tinssent leurs assises en personne. Une ordonnance du 10 septembre 1331, confirma, à cet égard, les anciens réglements, ordonna aux baillis de tenir leurs assises de deux en deux mois et leur défendit de s'absênter plus de six semaines. En 1363, une nouvelle ordonnance portait, art. 2 : il (les baillis) demourront espécialement durant les guerres continuelment en leurs baillies et séneschaussées, sanz avoir lieutenant. Et pour leur besoingne faire hors de leurs bailliages ne pourront vaquer en l'an fors seulment par l'espace de un moys ou de cinq sepmaines en l'an au plus, non pas à une foiz, mais par partie. Et en ce cas auront un seul lieutenant. — Les baillis devaient se rendre au parlement de Brie, quand les causes de leur tribunal y venaient en appel. — Une autre ordonnance du 5 février 1388, exigeait aussi la résidence dans le lieu le plus notable du baillage Le 28 octobre 1374, parut un règlement du même genre. Mais c'est surtout à celui du 28 mars 1395, que Deschamps fait allusion. Pour donner une sanction aux injonctions de résidence faites aux baillis et trop souvent méconnues, il était dit, art. v : « Que tous séneschaux, baillifs et autres nos officiers facent continuele résidence sur leurs offices. Et se ils ne le font, nous y pourvoirons d'autres. Et que ils ne prennent, ne leur soient paiez aucuns gaiges par tant de temps qu'ils seront déhors de leurs diz offices : et défendons à tous ceulx qui leur seront tenuz, de paier les diz gaiges, que autrement ne les paient, sur paine de recouvrer

sur eulx ce qu'ilz leur auroient payé contre nostre présente ordonnance : que de leurs gaiges ils soient tant seulement paiez pour le terme qu'ils affermeront par leurs sermens avoir servi de leurs personnes, et que nos procureurs et receveurs tous deux ensemble commis èz dis pays le tesmoignent. » Notre biographie de Deschamps explique le surplus de ses plaintes. — Voici deux rondeaux publiés par l'auteur à l'occasion de la retenue de ses gages.

Est ce donc votre intention
De voloir retrancher mes gaiges,
Vint livres de ma pension ?
Est ce donc votre intention ?
Laissiez passer l'ascension :
Que honniz soit vostre visaige !
Est-ce donc votre intention
De voloir retrancher mes gaiges ?

Volentiers me paye ma Dame ;
Et vous me payez trop enviz :
Mes gaiges me pesez a dragme :
Volentiers me paye ma Dame.
Mais je vous jure sur mon ame,
S'en me restraint j'en seray pis.
Volentiers me paye ma Dame.
Et vous me payez trop enviz.

Ma Dame : il s'agit ici probablement de Valentine de Milan, dont Eustache était écuyer.

(120) Cette ballade fut composée à l'occasion du traité conclu à Lolinghen entre la France et l'Angleterre et dont les conditions se débattirent en 1393, 1394 et 1395. Le roi Richard II demanda la main d'Isabelle de France, fille de Charles VI, âgée à peine de huit ans. La convention qui arrêta cette union, fut signée le 9 mars 1395. Ce mariage n'eut lieu que l'année suivante. Il devait cimenter la paix; il ne fit que prolonger les trèves. A cette occasion Richard avait rendu à la France Cherbourg et Brest : les anglais ne le lui pardonnèrent jamais ; et trois ans après ce prince fut déposé, puis assassiné. — Deschamps fait allusion, à la fin du troisième couplet, à la résistance qu'opposait à l'alliance dont nous venons de parler, le duc de Glocester, ennemi juré de la France : il intrigua pour empêcher ses frères d'y consentir, et parvint à soulever la population de Londres contre ce traité. Il vint cependant à Calais où le mariage fut célébré : mais il ne cessa jusqu'à la fin d'y être contraire. —

Dans le second couplet, l'auteur songe peut-être à Eléonore d'Aquitaine, fille et unique héritière de Guillame X, comte de Poitou, duc de Guyenne, femme de Louis VII, qui fit casser son mariage pour cause de parenté avec elle au concile de Beaugency, le 18 mars 1152. Le 19 mai suivant Eléonore épousa Henry, duc de Normandie et comte d'Anjou, depuis roi d'Angleterre, et livra ainsi le midi de la France à un vassal déjà trop puissant. Deschamps pense plus probablement au mariage d'Isabelle, fille de Philippe le bel, avec Edouard II, roi d'Angleterre et mère d'Edouard III. Ce prince se prétendit roi de France du chef de sa mère, quand la branche aînée de la troisième dynastie vint à s'éteindre. De là naquit cette longue guerre qui en 1396 durait déjà depuis soixante-dix ans ou environ, et que le mariage de Richard II pouvait terminer. — Le huitième vers du troisième couplet signifie qu'Isabelle et Richard sont de la même famille : ils descendaient tous deux de Philippe le Hardy, roi de France.

(121). Charles VI, après la grave maladie qu'il eut à Amiens en 1391, perdit les ongles et les cheveux. Depuis, les accès de démence auxquels il devint sujet, achevèrent la perte de sa chevelure. Eustache aussi était chauve, et comme il le dit lui-même pelé comme Saint Paul. Il fait ici allusion à l'habitude qu'avaient eu les rois d'habiller jadis de pied en cap leurs serviteurs. Comme nous l'avons dit sous Charles VI, les huissiers d'armes n'avaient plus droit qu'à une robe ou à 100 sous pour en tenir lieu. Mais d'autres fonctionnaires, tels que les officiers des aides, par exemple, recevaient encore tous les ans des couteaux, des écritoires, des gants et des chapeaux. V. ord. 16 décembre 1394. A l'université d'Angers, les professeurs devaient chaque année à leurs bedeaux des gants et des coëffes. Statuts de juin 1398. — Deschamps obtint du duc d'Orléans la permission de le servir la tête couverte : ici il prie Charles VI de rétablir l'usage de donner des coëffes et probablement de lui permettre de s'en servir. Il associe à sa requête quelques courtisans dont la position au point de vue du crâne est la même que la sienne. — — Coucy : Enguerrand VII, sire de Coucy. — Saint Paul : valeran de Luxembourg, comte de St-Paul, gouverneur de Gènes en 1396, connétable de France en 1411, mort en 1413, ou Jean de Luxembourg, son frère, aussi comte de Saint Paul, mort en 1397. — Hangest : Aubert VIII de Hangest, s[r] de Huqueville, d'une famille qui joua un grand rôle en Picardie et en Champagne, chambellan du roi, brave chevalier, mourut vers 1399. Jean de Hangest, s[r] de Huqueville, grand maître des arbalétriers, était mort en 1407. Jean de Hangest, s[r] d'Avenescourt, V de nom, son parent, fut après lui maître des arbalétriers. Il servait dès 1367 et mourut en 1415 à Azincourt.

Rogues de Hangest, bailly de Vitry, mourut vers 1403. — Torcy : Nicolas d'Estouteville, s^r de Torcy, fondateur du collége de Torcy à Paris, servit de 1374 à 1416, époque de sa mort. Charles son fils aîné, pannetier du Dauphin, était mort en 1407. Guillaume d'Estouteville, s^r de Torcy son second fils, était en 1406 grand maître des eaux et forests. — G. des Bordes : Guillaume des Bordes, porte-oriflamme tué à Nicopolis en 1396, était un des favoris de Charles VI à la bataille de Rosebec. Il tenait le frein du cheval du jeune monarque : il fit toutes les campagnes de ce règne ; son corps fut rapporté aux Célestins et y fut inhumé le 12 novembre 1397. — Brifaut : il s'agit d'un surnom : parmi les morts d'Azincourt, Monstrelet cite le sieur de Saures et Briffaut son frère. On trouve aussi un Briffaut parmi les chevaliers qui suivirent Jean sans Peur en Hongrie : en 1397 Charles VI fait rémission à un Jean Foucaut, dit Briffaut. Peut-être est celui qui en 1430 défendit si bravement Lagny contre les anglais. — Colart de Tanques : premier écuyer du roi, maître de sa grande écurie, mort en 1379. — Hugues du Bois : Huguenin, ou Huguet du Bois, écuyer de Jean sans Peur. Il assistait en 1409 aux noces du comte de Nevers. En 1419 on le voit gouverneur du Charolais. — Moreaux : encore un surnom. Deschamps le portait, on le nommait Morel, ou Moreau et même Moriau. A cette époque ce sobriquet était très commun, il fut porté entre autres par Robert de Fiennes, Connétable de France, mort en 1380. Cette ballade d'ailleurs ne peut le concerner. — Hutin d'Aumont : Pierre II d'Aumont dit Hutin, porte-oriflamme de France mort en 1413 très âgé : il servit quarante ans et fut premier chambellan de Charles VI. Sa femme avait été gouvernante du jeune roi alors Dauphin — Philibert : ce prénom peut appartenir à bien des chevaliers contemporains : nous citerons Philibert de l'Espinasse, Philibert de Villers qui firent tous deux la guerre de Hongrie, Philibert de Chantemerle, premier chambellan de Philippe le Hardy, duc de Bourgogne, Philibert, Paillart son chancelier, etc. — Saint Sautlieu : à cette époque nous trouvons aussi plusieurs gentilshommes de ce nom. Louis de St-Sauflieu mourut en 1421 : Monst. Charles de St-Sauflieu fut tué à la bataille de Mons-en-Vimus : p. de Fenin. En 1410 Jean de St-Sauflieu plaidait contre le sire de Rambure. En 1380 le roi donnait une maison à un sire de St-Sauflieu. — Sauflet : Nous trouvons parmi les morts d'Azincourt Sauflet d'Eusne.— Poinsinet : nous n'avons rien trouvé sur ce nom.

(122). Cette ballade fut sans doute publiée à l'occasion d'un des hivers rigoureux qui eurent lieu sous Charles VI. Elle n'a d'intérêt que parce qu'elle fait connaître les vêtements et les modes que nos devanciers adoptèrent dans les temps froids. Voici un virelai que l'auteur consacre aux moyens de se garantir de l'épidémie :

Pour fuir l'épidémie
Reboutez mérencolie ;
Vivez liément,
Et faittes departement
Du lieu où elle est fichée.
Alez en esbatement
Au bon air premièrement ;
Buvez bon vin une fye ;
Et se l'air est grossement
Ordonné et troublement,
Soit vostre chambre garnie
De bon feu ; car c'est folie
D'issir par tel punaisie.
Soiez diligent
D'avoir à vous lié gent,
Et menez joieuse vie
Pour fuir l'épidémie.

Ayez drap souef, flairant,
Ou autre chose qui rent
Bonne odeur, et puriffie
L'air mauvais, non compettent ;
Et vous tenez nettement
De conscience, non mie
D'orgueil, ne de villenie.
Et qui a dame et amie
Voist joyeusement
Vers lui, et très loyaulment
L'aim, sanz y penser folie,
Pour fuir l'épidémie.

Qui fera si sainement,
Mais qu'il vive nettement
De bonne poulallerie,
D'une perdris, d'un faisant,
D'un connin frès et plaisant,
Non pas viande pourrie.
Et que son vin modifie
Un petit : je ne doubte mie
Que légièrement
Ne puist passer le torment
De celle mort tant haÿe,
Pour fuir l'épidémie.

Les épidémies furent fréquentes dans ce siècle : il y en eut plusieurs sous le règne de Charles VI. Deschamps leur a consacré plusieurs ballades. V. Crap : p. 116, 145. — L'an mille trois cent quatre-vingt-sept y eut en France une merveilleuse et comme générale mortalité et se piteuse que à peine trouvait on qui ensevelît les morts : et estoit de bosses et de flux de ventre et ne sçavoit on remède humain trouver... Juvénal des Ursins, hist. de Charles VI : ch. 38. L'ord. du 5 février 1388, relative aux baillis, fait allusion à ce fléau. — En 1399, on le vit reparaître et sévir avec violence « et en cet an y eut grande, horrible et piteuse mortalité en Bourgogne, Champagne, Brie, Paris et Normandie, et pour abréger partout le royaume de France. Et quand elle cessait en un pays elle commençait en un autre. Et est comme une chose incroyable de la grande quantité de peuple qui mourut : Juvénal des Ursins. — Nicolas de Clamanges décrit cette peste dont il manqua périr à Langres, puis à Avignon, dans les lettres 16, 24 et 27 de son recueil. A Châlons-sur-Marne la moitié de la population périt : Pierre de Clamanges, le seul médecin qui n'ait pas pris la fuite, mourut victime de son héroïque dévoûment. Soissons devint presque désert —Déjà la médecine avait recueilli de nombreuses observations sur ces maladies qui viennent de temps à autres décimer l'espèce humaine. Dans la bibliothèque de Charles VI était un traité de l'épidémie. Une note de l'inventaire fait par Gilles Mallet et publié par M. Barrois, porte que ce volume est absent de la bibliothèque parce que le roi l'a pris pour le consulter à cause de la mortalité. — Ces accidents sanitaires se renouvellaient si souvent qu'on finissait par s'y accoutumer : l'épidémie de 1415 donna lieu à une chanson dont voici le refrain :

Vostre cul a la toux , commère,
Vostre cul a la toux, la toux.

Journal du Bourgeois de Paris.

(123) Deschamps nous initie à toutes les faiblesses des chevaliers de son temps : il imagine de réunir tous les francs buveurs de la cour et d'en faire une communauté de moines ; il les suppose d'un ordre fantastique qu'il nomme l'ordre de la baboe, c.-à-d. de la bouteille. — Siffrevast : il s'agit de Jean de Siffrevast ou de Siffreval chambellan de Philippe-le-Hardy ; il fit la guerre de 1390. V. Frois. Richard de Siffrevast etoit écuyer de Charles V. — Rocherousse : Pierre de Rocherousse chambellan du duc de Bourgogne, épousa Marie de Sainte-Maure, et mourut en 1415. — Le Flament : Aubert le Flamenc sieur de Cany dont nous avons déjà parlé ; ou Jean le Flamenc trésorier des guerres sous Charles VI, vers 1396. — Robert Tesson : la famille Tesson donna son nom à la terre de la Roche-

Tesson en Normandie; ce domaine, confisqué en 1371 sur Jean Tesson, fut donnée en 1375 au connétable Bertrand Duguesclin ; il passa ensuite à son frère Olivier : peut-être Robert, un de ses autres frères, en prit-il le nom.— Enfernet le Ber : Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres sous Charles V et Charles VI; ses biens furent vendus à la criée, peut-être par suite de désordres ou de malversation. — De Poquières : Le Borgne de Poquières était écuyer et pannetier du duc de Bourgogne vers 1400; à la même époque on trouve un chambellan du duc nommé Jean de Poquières : il était échanson en 1417; peut-être Jean et Leborgne ne font-ils qu'un. Charles V donnait en 1371 la terre de Belarbre à Jean de Poquières, et en 1370 le château de Saint-Charron à Pierre de Poquières. — Pierre de la Trémoille · conseiller et chambellan de Charles VI, mort vers 1426. — Les Bouciquaux : le maréchal Jean Ier le Meingre, dit Boucicault, mort en 1367, laissa trois fils, Geoffroy gouverneur du Dauphiné en 1399, Oudart mtre d'hôtel de la reine, gouverneur de Villeneuve-le-Roy en 1347, et Jean II maréchal de France, prisonnier à Nicopolis et à Azincourt, guerrier intrépide et entreprenant mort vers 1421. Geoffroy et Jean étaient unis par les liens d'une étroite amitié : ils étaient inséparables en paix comme en guerre. — Harmainville : le sire d'Hermanville défendit Harfleur contre les anglais en 1415. — Regnier Pot : il servit Charles VI et Philippe-le-Hardy; il négocia en 1397 la rançon de Jean-sans-Peur après la bataille de Nicopolis; et fut chambellan de Philippe-le-Hardy, en 1403 gouverneur du Dauphiné. Plus tard il reçut le collier de la toison d'or. — Jehan Augier : conseiller du roi et maître des comptes de Philippe-le-Hardy, clerc de ses offices, 1384, 1396. — De Saint-Germain : nous trouvons Jean d'Estonteville sr de Saint-Germain, écuyer du corps du roy mort en 1416, Jean sr de Saint-Germain qui fit l guerre de Hongrie, Guillaume Foucault sieur de Saint-Germain, un des cinq chevaliers du célèbre tournois de Bordeaux en 1389. V. Frois. liv. III, ch. 139. Valeran de Saint-Germain, gouverneur du Quesnoy en 1424. — Montagu : Jean de Montaigu. V. notes 90 et 127.— Uguenin : peut-être Huguenin du Blé né en 1365, écuyer et échanson du duc de Bourgogne mort après 1424. Huguenin de Lugny escortait la bannière de Jean-sans-Peur à Nicopolis. — De Chevenon : ce nom peut se lier au précédent : il désignerait alors Hugues de Chevenon porte étendard du maréchal de Boucicault dans la guerre de Hongrie. Mém. de Boucicaut, ch. 25, Ire partie. Guillaume de Chevenon, capitaine de Vincennes, fut tué à Azincourt. Le duc de Bourgogne avait en 1407 un écuyer nommé Jean de Chevenon. Jean II, son fils, était pannetier du roi vers 1432. — Arnoul : le titre de messire donné à ce digne ami de la dive bouteille peut faire supposer qu'il s'agit d'Arnault de Corbie, chancelier de France

en 1388 et mort en 1413, agé de 89 ans; il eut un neveu nommé comme lui Arnault, pannetier du roi, tué à Azincout. Le chancelier fut le premier de son nom, aussi Froissard le nomme-t-il simplement Arnault.—Sempy : V. T. 2, note 18.— Sync : ce nom désigne ou le sire de Chin dont parle Froissard, ou un membre de la famille de Sains. Nous trouvons au service de Charles VI Jean, Pierre et Baudouin de Sains; l'un d'eux était surnommé l'aigle; Froissard en parle aussi.— Regnault d'Angennes : V. note 90. — Le Barrois : il s'agit peut-être d'un des princes de la maison de Bar. Parmi les capitaines qui firent la guerre d'Afrique en 1590, Froissard nomme Jean de Barrois. Il y avait aussi à cette époque un chevalier nommé le Barrois des Barres. — Thorigny : V. note 75. — Pierre de la Haie : écuyer tranchant du duc de Bourgogne, blessé au tournois qui eut lieu en 1389 à Paris pour l'entrée d'Isabeau de Bavière, alla en Hongrie, en revint et vivait encore en 1400. — Jean d'Estouteville : premier écuyer de corps du dauphin, valet tranchant du roi, capitaine de Caudebec, ou v. note 75. — Robinet de Boulogne : V. note 90. — Guillaume de l'Aigle : chambellan du duc de Bourgogne en 1397.

(124) Nous voyons ici le tableau d'une procédure criminelle, dirigée contre deux de ces ouvriers qui quittaient leur métier pour se faire soldats d'abord, et plus tard, routiers, voleurs et meurtriers. On y voit l'arrestation des coupables, leur interrogatoire; ils subissent la question, et à la fin le supplice de la corde, que Deschamps nomme ironiquement l'ordre du cordier. Son refrain peut être un sarcasme contre le grand nombre des ordres de chevalerie créés à cette époque. Edouard fonda à Windsor, en 1349, l'ordre de la jarretierre : le roi Jean, le 9 novembre 1351, institua celui de l'étoile dont chaque membre devait raconter ou écrire ses aventures. Le duc de Bourbon créa à Moulins, en 1369, l'ordre de l'écu d'or, dit de Bourbon: à Toulouse, Charles VI, dans son voyage du midi, établit l'ordre de la ceinture, de l'espérance. Richard II avait imaginé celui du bain qui ne comptait que 4 membres, lors de sa création : Henry IV, en 1389, en nomma 23. En 1399, le maréchal de Boucicaut invente et organise l'ordre de l'écu verd à la dame blanche, dont le but était de protéger les dames, demoiselles et orphelines. — Toutes ces institutions avaient pour objet d'entretenir l'esprit chevaleresque, dont la civilisation avait encore besoin. Dans son second couplet, Deschamps fait allusion aux campagnes que les chevaliers faisaient en Prusse. En 1226, les chevaliers teutoniques, chassés d'Orient, reçurent de Conrad, duc de Mazovie, les villes de Culm et d'Obzin, à condition de combattre et convertir les payens de Prusse. Cette lutte dura plus de deux siècles. Les hommes d'armes de France et de toute l'Europe, allaient y prendre part. C'est ce qui

r arrivait toutes les fois que la guerre étaient suspendue par les res. Le maréchal de Boucicaut y alla trois fois. [— Deschamps, ıme bailli, devait souvent avoir affaire aux coupables de toute èee. Voici une ballade qu'il lance contre les fripons et tremurs.

Merveille est de l'entendement
Aujourduy de nature humaine ,
Qui laisse maint doulz instrument
Pour cellui où plus a de paine,
Dont souloit user gent villaine
Et ceulz qui font les balesteaux :
Comment peut tels jeus sembler beaux
A noble cuer ? dont vient tel pompe ?
Nulz n'a cure des chalumeaulx ;
Chascun veult jouer de la trompe.
Qui sonne si horriblement,
Et lui fault tant bailler d'alaine,
Que trop suis esbahy comment
Saiges homs à tromper se paine.
Car sur le corps n'a nerf ne vaine
Qui n'enfle visaige et boyaulx.
Et qui regarde bien sur ciaulx
Il semble que chascun d'eulx rompe :
Et néantmoins ès cours royaulx
Chascun veult jouer de la trompe.
Guisterne, rebebe ensement,
Harpe, psaltérion, douçaine
N'ont plus amoureux sentement ,
Vielle, fleuthe traversaine.
Mais en terre, en mer et en Saine,
Entre dames et damoiseaulx,
Clers, marchans et vendeurs d'oiseaulx ,
N'est nulz prisiez si fort ne trompe :
Sauf d'Avignon les curiaulx,
Chascun veult jouer de la trompe.

L'envoy.

Princes, viellars et jouvenceaulx,
Courratiers, sergens et bedeaulx
Nulz d'eux nest qui ne se desrompe
De tromper ; marchans de chevaulx ,
De brebis, de vaches, de veaulx :
Chascuns veult jouer de la trompe.

Deschamps joue ici comme dans une autre de ses ballades, (v. Crap. p. 122) sur un mot à la fois synonime de tromperie et de trompette. Cette pièce parut sans doute à l'occasion de l'ordonnance de police rendue le 21 Juin 1402, contre les cabuseurs, joueurs de fauls dez, trompeurs, fauls monnoyeurs, etc., dont l'exécution dut être confiée aux baillis. L'exception qui se trouve à la fin du troisième couplet n'est qu'une ironie: les courtisans et les cardinaux d'Avignon servirent et trahirent tour-à-tour Benoit XIII.

(125) Charles VI perdit au bout de quelques mois le premier de ses fils qui était né en 1385. Il en eut un second le 6 février 1392, ce fut Charles duc de Guyenne, mort le 11 janvier 1400; ce premier reçut le titre de Dauphin. Le 22 janvier 1396, Charles eut un 3e fils, Louis de France, mort le 18 décembre 1415. Il avait donc deux héritiers au moment où on cherchait à consolider par le mariage de Richard II et d'Isabelle la paix dont la France avait grand besoin. Cette union stipulée le 9 mars 1395, n'eut lieu que le 4 novembre 1396.

(126) Cette ballade fut faite comme la précédente à l'occasion de la naissance d'un des fils du roi: il en eut six. L'auteur n'indique en aucune façon le numéro d'ordre du jeune prince nouveau-né : seulement il constate que son arrivée dans ce monde coincide avec la répression d'une émeute dont on va punir les auteurs. Charles VII naquit le 22 février 1402; à cette époque les rigueurs exercées par les commissaires du duc de Bourgogne, pour faire rentrer les impôts avaient soulevé la population sur divers points du royaume, notamment à Reims, ce qui peut faire supposer que cette ballade fut faite à cette occasion, c'est que dès le début le poète rappelle au roi la cérémonie du sacre.

(127) Deschamps lance ici une satyre sanglante contre un homme qui paraît avoir été son ennemi. Il le désigne par un surnom indécent et injurieux. Mais on devine facilement le nom de son adversaire. Il s'agit de Jean de Montaigu, successivement conseiller, chambellan, grand maître de l'hôtel du roi et surintendant des finances. Pendant 20 ans il fut le favori de Charles VI : de tous ceux que les ducs de Berry et de Bourgogne bannirent de la cour en 1392, Montaigu fut le seul que Charles VI fit revenir près de lui. Mais les princes ne lui pardonnèrent jamais son crédit, et dans un des accès de folie du roi, ils firent arrêter son protégé. Il fut condamné à la peine capitale et exécuté en 1409. Le roi pleura sa mort qu'il ne pût empêcher. Ses débauches et ses rapines avaient soulevé contre lui la juste indignation de la nation. Cependant ses dépenses,

son goût pour le luxe lui avaient créé dans Paris un parti nombreux. Comme surintendant des finances, il disposait du trésor et s'en servait pour se faire des partisans. — Deschamps lui reproche d'avoir acheté à bon compte la maison qu'il possédait à Paris : peut-être força-t-il le poète de la lui céder à vil prix : peut-être empêcha-t-il le paiement des sommes que le roi avait données à Deschamps pour désintéresser son vendeur, et profita-t-il de la nécessité où le bailli de Senlis se serait trouvé de revendre son hôtel faute d'argent pour se libérer. — Montaigu était petit, délicat et blond, il avait peu de cheveux et son menton était sans barbe. Il était légèrement bègue et ce défaut naturel lui donnait un air de jeunesse dont il savait tirer parti. Quant à ses bonnes fortunes en amour elles furent sans nombre. On a dit depuis : jamais surintendant trouva-t-il de cruelles. V. note 90. — Saint Mor : les parisiens allaient en pélérinage à Saint-Maur, les fossés près de Vincennes, pour obtenir guérison de diverses infirmités, notamment de la goutte. On finit par faire ce voyage pour se distraire. Une société de comédiens s'établit à Saint-Maur ; bientôt ce lieu de dévotion devint un lieu de plaisirs et de débauches. Et le 3 juin 1398 une ordre interdit les représentations théatrales qui s'y donnaient.

(128-129) Bajazeth, que Deschamps nomme tantôt Basaz tantôt Bazach, proclamé sultan en 1390, s'était emparé de quelques provinces de l'empire grec. Il menaçait la Hongrie en 1395. Sigismond de Luxembourg, fils de l'empereur Charles IV, avait épousé Marie, fille du roi de Hongrie, Louis-le-Grand de la maison de France, reine de Hongrie après son père. Elle mourut en 1392 et légua sa couronne à son mari. Il implora l'appui du roi de France. Princes, nobles, chevaliers prirent les armes et volèrent à son secours. Au mois de juillet 1396, les armées Hongroise et Française mirent le siége devant Nicopolis possédée par les Turcs : la ville allait se rendre quand Bajazet se présenta. Les chrétiens levèrent le siége pour aller à sa rencontre. Le 28 octobre fut livrée cette terrible bataille où périt la fleur de la chevalerie française. Les Hongrois prirent la fuite dès le commencement de l'action et entrainèrent avec eux l'intrépide Sigismond. Deschamps, écho de la douleur publique, les accuse de trahison : le fait n'est rien moins que prouvé. Le roi de Hongrie s'était opposé à ce qu'on livrât la bataille parce qu'on ignorait encore quelles étaient les forces de l'ennemi. On ne suivit pas ses conseils, et l'imprudence chevaleresquc des Français engagea ce combat malgré lui. Sigismond parvint à s'échapper. En 1417 il monta sur le trône impérial et laissa une grande réputation de bravoure et de sagesse. Il sut réformer les abus et reçut le surnom de Lumière du Monde. Bazach ou Bajazeth, après avoir mis

l'empire grec à deux doigts de sa perte, allait assiéger Constantinople quand il fut obligé de marcher contre Tamerlan : celui-ci à son tour le battit et le fit prisonnier. Deschamps ne nomme ici que quelques-unes des victimes de la journée de Nicopolis. — Nevers : Jean de Bourgogne, comte de Nevers, connu plus tard sous le nom de Jean sans peur, duc de Bourgogne. — Bar : il y eut à Nicopolis deux princes de cette maison : Henry de Bar, l'aîné de cette nombreuse famille, fut fait prisonnier. Philippe de Bar, son frère, qui avait épousé en 1384 Yolande d'Enghien, fut tué. — Eu : il s'agit de Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France après Olivier de Clisson : c'est à sa téméraire impétuosité que fut due la perte de la journée. Il fut fait prisonnier et mourut dans les fers en 1397. — Marche : ce nom désigne Jacques II de Bourbon, comte de la Marche, grand chambrier de France : fait prisonnier. Il épousa Jeanne II, reine de Sicile, quitta sa femme, se fit franciscain et mourut en 1438. — Coucy : Enguerrand VII de Coucy, grand Bouteiller de France, fait prisonnier, mourut des suites de ses blessures à Burse en février 1397. — L'Admiral : Jean de Vienne, amiral de France en 1373 : c'est lui qui conduisit en 1387 une expédition en Ecosse. A Nicopolis, il marchait en tête de l'armée en portant la bannière de Notre-Dame. Il fut tué, et on le trouva serrant encore sur sa poitrine le saint étendard. Bajazet fit épargner les comtes de Nevers, d'Eu, de la Marche, Henry de Bar, le sire de Coucy, Guy de la Trémoille et quelques autres chevaliers dont il espérait tirer bonne rançon. V. Frois. l. 4, ch. 47 et suiv. — Quand la nouvelle de cette désastreuse journée vint en France, on n'y voulait pas croire. Les premiers qui arrivèrent furent menacés d'être jetés à l'eau comme imposteurs et vagabonds. Bientôt la vérité fut connue, et toutes les grandes familles furent en deuil. De tous côtés on ne voyait que services funèbres, habits de deuil, larmes, désespoir et cri de vengeance. Ce fut Tamerlan qui vengea les chrétiens. Après les trèves concluent en 1395 avec l'Angleterre, on se livra à la joie et on était loin de prévoir le désastre qui allait écraser la chrétienté ; « et pour lors faisoit on grans chières et esbatemens, comme joustes, disners et souppers. Et estoit toute abondance d'or et d'argent et régnaient en France merveilleuses pompes tant en vestures et habillemens, que chaînes d'or et d'argent. » Juv. des Ursins. C'est à ce luxe, dont murmurait le peuple qu'on écrasait d'impôts, que Deschamps fait allusion dans le premier couplet de la seconde ballade. Chacun fut obligé de sacrifier ses joyaux et ses chaînes d'or pour racheter les captifs ou les corps des trépassés ; de longtemps dans un grand nombre de puissantes maisons on ne songea aux plaisirs. — Et durèrent ces lamentations moult longuement parmi le royaume de France et ailleurs. Frois. l. 4, ch. 53.

(130) Lorsqu'après la guerre d'Afrique en 1390, Charles VI voulut aller conquérir l'Orient, on lui fit comprendre qu'il devait commencer par faire cesser le schisme qui divisait l'église. Dès ce moment il fut question à la cour de porter la guerre en Italie: depuis le roi n'abandonna plus ce projet; mais les motifs qui l'y portaient se modifièrent. Jean Galéas Visconti avait fini par être seul maître de la seigneurie de Milan. Allié de Bajazet, impie, assassin, cruel envers ses sujets, il fut bientôt l'objet de la haine générale. Valentine de Milan, malgré ses grâces et son esprit, malgré l'affection que lui portait Charles VI, fut mal vue en France; on l'accusait d'avoir ensorcelé le roi; on prétendait que son père lui envoyait des poisons, à ce destinés. Galéas commença par protester de son innocence et de celle de sa fille; il avait offert de faire soutenir l'une et l'autre en combat singulier; on ne répondit pas à sa proposition. Alors il défia le roi et tout le royaume de France. A ce moment les chevaliers français étaient déjà partis pour la Hongrie; on accusa Galléas d'avoir transmis à son allié, Bajazet, des renseignements sur leurs projets. On décida qu'on allait lui faire la guerre; déjà les préparatifs étaient commencés quand on apprit l'issue de la bataille de Nicopolis; on fut obligé de renoncer à passer les Alpes. V. Frois. liv. VI, ch. 17, 50, 54. La ballade de Deschamps dut être faite avant qu'on eût abandonné ce plan de campagne.

(131) Cette pièce est encore une allusion à la faiblesse généreuse du roi qui dépouillait le domaine de ses terres et de ses droits, au profit des gens d'église et des gens de cour. S'amortir, signifiait se tuer, s'anéantir, se ruiner. Les biens amortis étaient ceux qui, possédés par des gens de main-morte, sortaient de la circulation et devenaient improductifs et morts pour l'impôt. Aussi, dans l'intérêt du trésor, était-il défendu aux gens d'église d'acquérir sans permission du roi. Pour indemniser le trésor de ses pertes futures, on ne devait autoriser ces acquisitions qu'en imposant aux acquéreurs l'obligation de payer une somme d'argent. Charles VI ne savait rien refuser et il signait trop souvent des lettres d'amortissement, contenant remise de toutes contributions. Il sacrifiait de même, sans réflexion, les autres droits mobiliers et immobiliers du domaine. Aussi, son règne ne fut-il qu'une lutte entre les solliciteurs, avides, qui abusaient de sa faiblesse, et les ministres qui défendaient les droits du trésor, du domaine et ceux de la nation. Parmi les nombreuses ordonnances rendues dans ce but, nous citerons celle du 2 mai 1394, qui défendait aux gens des comptes et aux trésoriers, d'enregistrer et d'expédier les lettres de don du roi, relatives aux amortissements, quand même elles seraient de lui. Le 6 juin 1796, il fut interdit de passer en compte toutes les lettres de don, sur le domaine du roi:

cette ballade est une des leçons que le serviteur donne au maître. voici deux autres dont le but est le même.

Le Renard et le Corbeau. — 1380, 1392.

Orgueil, despense, oultrageus dons
Que l'en seult et faire et donner
En pluseurs lieux, que nous perdons
Sans cause, par desordonner,
Nous feront foulz larges nommer,
Et amenrir nostre finance,
Que nous ne sçarons recouvrer,
Par cuider et fole plaisance.
O le corbaut nous endormons
Par vaine gloire à escouter
La louenge de nos vains noms :
Dont il se déçut par chanter :
Son fromage en laissa aler.
Renart le print : le Corbeau tance,
Qui le sien voit perdre et glanner
Par cuider et fole plaisance.
A cette figure advisons
Et à nous désormais régler,
Que folement ne despendons.
Grant paine est d'avoir amasser,
Et brief chose est du despenser,
Et plus grief d'avoir recouvrance :
Car l'on puet un règne miner
Par cuider et fole plaisance.

L'envoy.

Princes, chascun doit adviser
Son don, et à cellui viser
A qui il donne à la balance,
S'il vault et s'il peut profiter,
Moyennement, sans excéder
Par cuidier et fole plaisance.

Le Royaume se complaint à son Roy.

J'ay perdu mon entendement ;
Je n'ay plus nulle congnoissance ;

Toutes mes œuvres sont d'enfant;
Je ne scay que c'est de créance,
De foy, de loy. J'ai oubliance
Des vaillans hommes anciens;
Je suis sur tous impaciens;
En moy voulenté pour droit règne.
Grant dissipateur suy de biens;
Toute misère me gouverne.

Je n'ay nul bon gouvernement:
Vieulx suy. convoitise s'advance;
Chascun mon avoir happe et prent;
Ne je n'ay certaine ordonnance
Pour relever persévérance.
De mal en pis, praticiens
Convoitieux ne me laissent riens.
N'entre bien ne mal ne discerne
Homme qui se die des miens:
Toute misère me gouverne.

Las! où sont ceuls premièrement
Qui m'ostèrent de fole enfance
Et gouvernèrent saigement?
Que n'ont il de moy souvenance!
Las! où est honeur et vaillance,
Justice, les princes sciens?
Eslevez sont les insciens
En maint païs, et en maint règne:
Je n'ay mais qu'ordure et fiens:
Toute misère me gouverne.

L'envoy.

Prince, je suy li règne tiens,
Qui par péchié à ma fin viens;
D'estan suy devenus cisterne.
Le temps n'est pas qu'Octoviens
Regnoit. Que font les crestiens?
Toute misère me gouverne.

(132) Deschamps signale dans plusieurs ballades la cupidité des courtisans et la facilité avec laquelle Charles VI accordait des gratifications. — Le Flamenc : Jean le Flamenc fut trésorier sous Charles V et Charles VI. — La faiblesse généreuse de ce dernier prince n'encourageait que trop l'avidité des gens de cour. Dans la chanson royale qui suit, le poète signale hardiment au prince les dangers de sa folle largesse :

Eaues courans et de pluseurs ruisseaulx
firent un lac si grant à un païs
Qu'il se peupla de lus et de carreaulx,
Carpes, bresmes, d'autres poissons de pris.
De la terre a le seigneur le lac pris
Comme le sien et son propre héritaige.
D'entour deffent l'eau et le pasturage
A tous bestaulx, et aux gens le peschier;
Pour ce qu'il n'est trésor qui par oultrage,
N'eaue se grant, ne se puist espuisier.
Ce riche lac, qui tant y est bons et beaux,
Fut du seigneur et du peuple chiéris
Et deffendu de loutres et d'oiseaulx :
Et les poissons furent là bien nourris.
Nuls n'y pescha, fors le seigneur toudis
A plaine eaue, sanz rompre le rivaige.
Estat moien en tenait d'omme saige,
Sanz le vouloir par excès effruitier ;
Pour ce qu'il n'est trésor qui par oultrage,
N'eaue se grant, ne se puist espuisier.
Longtemps vesquit en la grace des ciaulx,
Qui à ce temps estoient ses subgis.
Après mourir, lors vint un jouvenciaulx,
Qui en ce lac a tant de pescheurs mis
Que les poissons ont esté afoiblis.
De son propre a fait ainsi com usaige,
Tant qu'il ne peut réparer son dommaige.
Mais li convient estat amenuisier;
Pour ce qu'il n'est trésor qui par oultrage,
N'eaue si grant, ne se puist espuisier.
Et qui pis est, au lac vont les pourceaulx,
Qui l'ont gasté et tout par leur fouillis :
Et pluseurs gens l'espuisent à vaisseaulx.
L'eaue s'enfuit ; ailleurs va le sourdis ;
La chaucée est destruicte et le hourdis.
Tarir le fault : maint y prannent herbaige
Et le loutrier en emprunte sur gaige,
Ce que ne fist onques son devancier.
Pour ce qu'il n'est trésor qui par oultraige,
N'eaue se grant, ne se puist espuisier.
Les loustres vont querre carpes, barbeaulx ;
Là vont peschier les hérons blancs et bis ;
Amaigriez sont tanches et luciaux ;
Le blanc poissons de rossaille est péris ;
Luz et carreaux s'estranglèrent tous vis.

Le peuple mort, et li oisel sauvaige,
Loutres aussi mourront de male-rage.
Si feroit bon, sur ces poins advisez ;
Pour ce qu'il n'est trésor qui par oultraige,
N'eaue se grant, ne le puist espuisier.

L'envoy.

Prince, bon fait retenir gens loyaulx,
Et qu'om garde son peuple et ses féaulx,
Sans jeunement par jeunes exillier.
Car Roboam par ses jeunes consaulx
Perdit pais, sa terre et ses vaisseaulx,
Qui en tel cas se perdent de légier
Par folie, par cuidier, par oultraige,
Que chascun doit haïr et desprisier ;
Pour ce qu'il n'est trésor qui par outraige,
N'eaue se grant ne se puist espuisier.

Deschamps a comparé, dans deux chansons royales, le royaume et ses ressources financières à un étang : nous n'en publions qu'une. Le style en est emprunté à celui des ordonnances des eaux-et-forêts, notamment à celle du 7 mars 1388. Les deux premiers couplets sont consacrés à faire l'éloge de Charles V, que l'auteur propose toujours pour exemple à son successeur. Les suivants dépeignent le désordre qui suivit l'avénement de Charles VI et surtout la perte de sa raison. Sa conscience lui reprochait parfois d'avoir rétabli les impôts que son père avait supprimés à son lit de mort, qu'il avait lui-même promis d'abolir en 1380 et en 1381. En 1386, un ermite vint le menacer de la colère divine, s'il ne se hâtait de soulager le pauvre peuple. Charles VI était prêt à le faire; ses oncles l'en empêchèrent. Les nobles, les ecclésiastiques avaient été taillés en diverses occasions ; Les juifs avaient été dépouillés de leurs biens, surtout en 1392. La cour était à la merci des Lombards et des usuriers qui prêtaient à gros intérêts et s'enrichissaient en achetant le fermage des impôts. Les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne, avaient maintes fois rançonné les provinces. Le roi n'avait ni la force d'esprit, ni la puissance nécessaire pour rétablir l'ordre. En juin 1389, il ermettait aux gens de Clermont, en Auvergne, de refuser l'impôt auquel Philippe le Hardy voulait le soumettre. A la même époque, il laissait brûler un officier du duc de Berry sans oser poursuivre ce prince qui était seul coupable. La folie du roi ne fit qu'augmenter le désordre. Une ordonnance du 1er juin 1399, dont voici quelques lignes, ne donne qu'une faible idée du mal qui ruinait la France : « Charles.... pour eschiver les grans dommages et oppressions qui sont avenus.... par la grant multitude

de Machault. V. notre note sur la famille de ce poète à la suite de ses œuvres. — Anglé : je trouve un Nicolas Angelot, écuyer du duc de Bourgogne en 1419, et un Milez d'Angeul, conseiller du roi, en 1413. — Petiot : Petiot de la Mote Meliant était officier du duc de Touraine en 1389. Ce prince lui donnait le 1er octobre 30 fr. d'or à partager avec Deschamps et Pierre de Garencières, ses compagnons. — Huet : il s'agit ici d'un surnom ou d'un prénom, nous ne l'attribuerons à personne: trop de gens y auraient droit également. — Villy : amé de Villy, et le batard de Villy étaient écuyers du duc de Bourgogne vers 1415 : Charles V faisait rémission à un colin de Villy en 1374, et en 1368 il donnait des terres à Guillaume de Villy. — Poinsinet : je trouve Guillaume Poncin, Me d'hôtel de Philippe le Hardy. — De Juvigny : je n'ai rien rencontré sur ce nom. — Torchapel : en 1384 Charles VI permet à Henry Torchapel d'établir une foire dans sa terre de Sommenelle. — Deschamps expiait sa franchise par les vexations dont ses ennemis le faisaient accabler : il chante gaîment dans les deux ballades suivantes les inconvénients de la sincérité.

En trois oiseaulx me muèrent jadis
Les Dieux de l'air, et trop soudainement
Je fui faucon : car toutes choses vis :
S'en fu en giez tenu trop longuement.
Grue devins, qui oït moult clèrement ;
Et tant oy que ce fut mon dommaige.
Et après ce fu pie ét mis en caige;
Pour mon parler me fist on là tenir.
Veoir, oïr m'ont grèvé et langaige :
Je ne sçay mais quel beste devenir.
Lors Jupiter, venus de paradis,
Me conforta et me dit doucement :
De ces trois poins ne soies esbahis ;
Car Cerberus et Pluthо ensement,
Les Dieulx d'enfer, font ce gouvernement,
Qui n'aimèrent onques oisel ramaige.
Veoir, oïr, réciter leur oultraige
Leur déplaist trop. Veillo t'en souvenir.
— Confortez moy, dictes moy donc, que feray je?
Je ne scay mais quel beste devenir.
Tu devendras par mon conseil fourmis,
Qui se pourvoit en tout cas cautement.
Garnis toy bien ; soies en ton trou mis :
Devien bugles, qui oït tardivement :
Taupe te tien, qui ne voit nullement.

Aristipus, qui étoit ses amis,
L'en reprenoit, disans qu'il estoit foulz :
— Mais tu, dist-il, es de ton sens desmis :
Voir dire vueil, laver et manger choulz.
Car le bons homs estudioit adès,
Qui à chascun vouloit son salut rendre.
En un tonnel fut toudis ses retrès;
Devers les vens faisoit li fons estendre,
Pour eschiver leurs péris.
Ses choulx lavoit aux ruisseaulx du païs :
Sa main lui fut vaisseaulx à boire et poz.
Et respondoit, quant il en fut resprins :
Voir dire vueil, laver et manger mes choulz.
Aristippus fist autrement ses fias;
Denis flata pour le hault estat prandre
Qui roys estoit. Pluseurs se sont meffais
Et se meffont, qui bien y veult entendre,
Pour avoir les grans habis
Semblablement. Mais quant à moy je dis
Diogènes plus acquérir de los
D'Aristipus. Pour ce sachiez aussi :
Voir dire vueil, laver et manger chouls.

(133) Cette ballade est une de celles que Deschamps consacre aux mystifications dont il était victime. Les personnages qui y sont désignés étaient probablement d'un rang inférieur : aussi n'avons nous à peu-près rien trouvé sur leur compte. — Hugues d'Ais : nous voyons dans D. Plancher un s^r d'Ays assister, en 1403, au contrat qui fixe le douaire de Marie de Bourgogne, femme d'Amé, de Savoie. Monstrelet, en 1417, cite un bourguignon, chef de bandes, nommé Robin d'Ays. — Prunelé : Delabarre cite un Jean Prunelles, chevalier, chambellan de Philippe le Hardy. Jean de Prunelé, chevalier, s^r d'Herbault, épousa Isabeau d'Amboise, dont le père mourut à Azincourt. En 1374, Charles lui accordait une remission.—Garencières : nous trouvons en 1389 Pierre de Garensières, officier du duc de Touraine, Guy de Garencière, de 1370 à 1400,conseiller et chambellan du duc de Bourgogne. Il y avait encore en 1405 un brave chevalier au service de Franis nommé Jehan de Garencière, dit le jeune : V. note 75. — Florigny : Robin ou Robinet de Florigny était écuyer et chambellan de Philippe le Hardy, il figure à l'enterrement du comte de Flandre en 1384. Philippe de Florigny recevait du roi en 1387 la permission de fortifier sa terre de Pommereuil. Il était caution de Jean de Carrouge dans son célèbre duel contre J. Legris. — Les deux Machaus : il s'agit ici des neveux de Guillaume

de Machault. V. notre note sur la famille de ce poète à la suite de ses œuvres. — Angelé : je trouve un Nicolas Angelot, écuyer du duc de Bourgogne en 1419, et un Milez d'Angeul, conseiller du roi, en 1413. — Petiot : Petiot de la Mote Meliant était officier du duc de Touraine en 1389. Ce prince lui donnait le 1er octobre 30 fr. d'or à partager avec Deschamps et Pierre de Garencières, ses compagnons. — Huet : il s'agit ici d'un surnom ou d'un prénom, nous ne l'attribuerons à personne: trop de gens y auraient droit également. — Villy : amé de Villy, et le batard de Villy étaient écuyers du duc de Bourgogne vers 1415 : Charles V faisait rémission à un colin de Villy en 1374, et en 1368 il donnait des terres à Guillaume de Villy. — Poinsinet : je trouve Guillaume Poncin, Me d'hôtel de Philippe le Hardy. — De Juvigny : je n'ai rien rencontré sur ce nom. — Torchapel : en 1384 Charles VI permet à Henry Torchapel d'établir une foire dans sa terre de Sommenelle. — Deschamps expiait sa franchise par les vexations dont ses ennemis le faisaient accabler : il chante gaîment dans les deux ballades suivantes les inconvénients de la sincérité.

En trois oiseaulx me muèrent jadis
Les Dieux de l'air, et trop soudainement.
Je fui faucon : car toutes choses vis :
S'en fu en giez tenu trop longuement.
Grue devins, qui oït moult clèrement ;
Et tant oÿ que ce fut mon dommaige.
Et après ce fu pie èt mis en caige;
Pour mon parler me fist on, là tenir.
Veoir, oïr m'ont grèvé et langaige :
Je ne sçay mais quel beste devenir.
Lors Jupiter, venus de paradis,
Me conforta et me dit doucement :
De ces trois poins ne soies esbahis ;
Car Cerberus et Plutho ensement,
Les Dieulx d'enfer, font ce gouvernement,
Qui n'aimèrent onques oisel ramaige.
Veoir, oïr, réciter leur oultraige
Leur déplaist trop. Veillo t'en souvenir.
— Confortez moy, dictes moy donc, que feray je?
Je ne scay mais quel beste devenir.
Tu devendras par mon conseil fourmis,
Qui se pourvoit en tout cas cautement.
Garnis toy bien ; soies en ton trou mis :
Devien bugles, qui oït tardivement :
Taupe te tien, qui ne voit nullement.

Et hérissons qui sa bouche assouaige :
Tout estre en soy se garde de dommaige.
Ainsis te fault pour vivre maintenir.
— Ainsis feray : prou y voy d'aventaige.

L'envoy.

Prince, le Dieu que l'on tient à si saige
Dit qu'on ne doit parler, veoir ni oïr
Pour le jour dui: et pour ce sans servaige,
Je ne scay mais quel beste devenir.

Regnart, qui scet du bas voler,
En yver trop grand fain avoit :
Mais viande ne pot trover,
Dont à bien pou qu'il ne mouroit.
Sur la Singesse qui gisoit
Va, Regnars, li malicieux,
Et dit que moult sont gracieux
Ses enfans. — Lors prist elle à rire.
— Il ot mengier délicieux.
Tuit voir ne sont pas belle à dire.
Quant saoulz fut, lors prist à troter,
Et Ysangrin venir le voit,
Qui de fain ne povoit aler.
Il demande dont il venoit.
— Certes, fist-il, je viens tous droit
De bien aise disner tous seulz
Sur la singesse, qui a deux
Singes très laiz. Alez y, sire.
De mentir ne soiez honteux.
Tuit voir ne sont pas bel à dire.
Lors dist : me voulez vous moquer ?
Qui saige est, ja ne mentiroit.
O la singesse vois disner ;
Et quant la dame l'aperçoit,
De ses enfans lui demandoit.
— Si dist qu'ains ne vy si hideux.
— Sur lui queurent celles et seulx,
Mordent et font tant de martire
Qu'à peine s'eschappa d'entre eulx.
Tuit voir ne sont pas bel à dire.
A donc se prist à cheminer
Ysangrins, qui bleciez estoit ;
Et Regnars lui vint demander
Qu'elle viande mengié avoit.

— Hélas ! on n'y mengue ne boit,
Dist Ysangrin li povres leux.
J'ay parlé des maugracieux
Sanz mentir. S'en ont eu tel yre
Qu'arraché m'ont cuir et cheveulx :
Tuit voir ne sont pas bel à dire.
— Compère, on ne vous peut monstrer
Aujourduy nulle rien qui soit.
Le voir fait bon dissimuler :
Folz et qui son amy ne croit.
Le dire voir est moult doubteux ;
Mentir n'est pas si périlleux
A la coustume de l'empire.
Par voir dire estes famillenx :
Tout voir ne sont pas bel à dire.

L'envoy.

Princes, à tout considérer
Dire voir fait moult à doubter,
Puis qu'avoir et corps en empire,
Pour ce qui veult vivre et regner,
Souffrir fault, mentir et flater :
Tout voir ne sont pas bel à dire.

Deschamps n'était pas le seul à la cour qui se permît de parler franchement ; des hermites, des prédicateurs eurent comme lui plusieurs fois le courage de dire aux princes la vérité. En 1405, un moine augustin, nommé Jacques Legrand, auteur de divers ouvrages, prédicateur éloquent et hardi, ne craignit pas dans un de ses sermons de reprocher à la reine son inconduite et aux princes leurs vices, leur luxe et leurs débauches ; Isabeau porta plainte au roi ; Charles VI avait lors sa raison : il ordonna au moine de prêcher devant lui : Jacques Legrand obéit avec courage. Son discours fut un acte d'accusation sévère, mais juste, contre la cour toute entière. La colère des princes et des courtisans fut au comble : ils voulaient faire châtier l'audacieux orateur ; le roy non-seulement refusa de le punir, mais lui promit de faire réformer divers abus ; un accès de folie qui survint peu après, l'en empêcha. C'est peut-être dans cette occasion que Deschamps fit cette ballade et d'autres du même genre que renferment ses œuvres

(134) Cette ballade est une de celles où Deschamps parle à la première personne sans avoir l'intention de se mettre en scène. Cette fois, c'est l'historien Froissard qui raconte une mésaventure, dont au surplus il dit lui-même un mot dans ses chroniques. — En 1393, les

oncles des rois de France et d'Angleterre se réunirent à Lolinghem pour y conclure la paix. Ils convinrent d'une trève de 4 ans. Froissard raconte toutes les négociations, puis il ajoute : « or me fut dit. Car pour ce temps et pour savoir la vérité de leurs traités ce que savoir on en pouvait, je, Jean Froissard, auteur et proposeur de ce livre, fus en la bonne ville d'Abbeville, comme cil qui grand connoissance avoit entre les seigneurs. Si en demandois à la fois à ceux que aucune chose en dévoient savoir....,. Mais je, auteur de cette histoire, qui pour ce temps séjournois à Abbeville pour ouïr et savoir des nouvelles, ne pus pour lors savoir la vérité comme la paix étoit emprise, etc. » Liv. 4, ch. 35. — La plaisanterie de Deschamps est postérieure de trois ans environ au voyage de Froissard à Abbeville : c'est peut-être alors seulement qu'il eut connaissance de l'aveu naïf du chroniqueur et qu'il en plaisante. En 1393 Richard II était encore marié à Anne de Luxembourg, fille du roi de Bohême. Cette princesse mourut le 7 juin 1394. C'est en 1395 que Richard demanda la main d'Isabelle de France, et le mariage n'eut lieu que le 4 novembre 1396. Le mariage fut célébré à Calais : mais avant de s'y rendre, Charles VI et le duc de Bourgogne tinrent leur cour à Saint-Omer dans l'abbaye de Saint-Bertin. Les princes et les nobles anglais vinrent les y visiter en grand nombre. La jeune reine fut d'abord envoyée à Aire : elle vint ensuite à Saint-Omer et entra à Calais après avoir traversé Bruxelles, Bruges et Gravelines. — Ce mariage fut la suite des trèves de 1393 : mais on n'avait pu le prévoir alors, puisqu'à cette époque Richard n'était pas veuf. Son mariage avec Isabelle fut l'objet d'un traité spécial conclu le 9 mars 1395. Froissard raconte avec détail les fêtes nuptiales : peut-être en fut-il témoin, ou essaya-t-il de l'être. — Lique : couvent de l'ordre de Prémontré, situé près de Boulogne et de Calais : c'est là qu'en 1368 le roi d'Angleterre réunit son armée pour venir assiéger Reims et envahir la France. Saint-Omer était une ville française qui faisait frontière contre Calais. En 1340, les Français avaient vaincu sous ses murs les Flamands et Robert d'Artois. En 1373, les Anglais tentèrent inutilement de s'en emparer.

(135) Il s'agit ici d'un des traités de paix que la France et l'Angleterre essayèrent inutilement de conclure sous Charles VI. Le roi Jean par le traité de Bretigny avait perdu une partie des conquêtes de Philippe-Auguste ; Charles V avait réparé ces pertes, mais sous Charles VI les anglais avaient repris des places en Bretagne, en Normandie et dans le midi de la France ; ils réclamaient tout ce que leur avait accordé le traité de Brétigny ; Les français ne voulaient pas tenir compte de cette désastreuse capitulation, et exigeaient la remise de Calais, de Brest, de Cherbourg et de tout ce que les

anglais avaient repris en Guienne, en Saintonge, en Poitou, dans le Rochellois et en Normandie ; aussi pendant tout le règne de Charles VI on ne put jamais parvenir à conclure que des suspensions d'armes. Lolinghem ou Lelinghem que Deschamps nomme Rodelinghem, était un petit village situé entre Boulogne et Calais ; il avait été cédé aux anglais par le traité de Bretigny, et saccagé par la guerre en maintes occasions. C'est dans les ruines de son église que l'on couvrait de quelques tapisseries, que se réunirent plusieurs fois pendant plus de 20 ans les envoyés de France et d'Angleterre. Les premières trèves de Lolinghem, sous Charles VI, furent relatives à la guerre de Flandres : elles amenèrent une suspension d'armes qui devait dure du 26 janvier 1383 au 1er octobre 1384 ; elles furent prorogées jusqu'au 1er mai 1383 ; la guerre précéda leur expiration ; on connait les suites fâcheuses de la campagne de l'Écluse. En 1388 de nouvelles négociations eurent lieu à Lolinghem et le 18 juin 1389 on y signa un traité de trèves qui devait courir du 1er août suivant au 16 août 1392. En 1393 une nouvelle convention, arrêtée encore à Lolinghem, assura encore 4 ans de repos aux deux nations. — Ce fut encore dans le même village, et au milieu des ruines de son église, que la jeune reine d'Angleterre, Isabelle de France, fut remise aux envoyés de son père après l'assassinat de Richard II. D'autres négociations eurent encore lieu à Lolinghem en 1401 et 1402, et empêchèrent un instant la rupture des trèves de 28 ans conclues en 1396 à l'occasion du mariage d'Isabelle. V. note 49. A cette époque la Flandre était ruinée par la guerre et par le séjour des compagnies ; de 1379 jusqu'à 1422, elle ne cessa d'être occupée militairement. Nous avons dit que vers 1390, Charles VI et sa cour ne revoient que croisades. La guerre de Hongrie était une vraie croisade : depuis on parla toujours de se venger de cette fatale campagne et de délivrer l'Orient. Les empereurs de Constantinople appelaient à chaque instant la chrétienté à leur aide. Cette ballade fut donc faite de 1389 à 1401. — Monstrelet écrit Lolinghehem : au surplus il y avait en Flandres une seigneurie de Rolinghem, elle appartenait à la maison d'Halluin. — Guynes : les anglais s'en emparèrent en 1351, et y restèrent maîtres par suite des traités de Bretigny, jusqu'en 1558. Le duc de Guise y entra le 22 janvier après 7 jours de siège. Cette ville donnait son nom à une famille illustre connue dès le Xe siècle, dont une branche prit dans le XIIIe siècle le nom du domaine de Coucy. — Hames : cette ville, sise en Artois, avait été livrée aux anglais par suite du traité de Brétigny ; mais elle appartenait à la France, en 1380, Charles V l'avait reprise. Elle donna son nom à une famille qui s'éteignit dans le XVIe siècle : elle porte vairé et contrevairé d'or et d'azur. — Merc : ville à une lieue de Calais, dépendante du comté de Guines, cédée à l'Angleterre par le traité de Brétigny, ainsi que

Sangatte. — Calays : Édouard III l'assiégea en 1346, et ne s'en empara qu'au bout d'un an : il en chassa les habitants et les remplaça par des anglais. Aussi quand en 1558, le duc de Guise reprit cette place, il envoya tous ses habitants en Angleterre. Voyez notes 49, 56, 57, 58. — Oye : capitale d'un comté qui suivit le sort de Calais, en 1347, en 1360 et 1568. — Puille ; Poil, petite ville, entre Calais et Gravelines, cédée en 1360. — Toutes ces villes, à l'exception de Calais, furent, depuis 1360, assiégées à diverses reprises et le pays, qui les environnait, fut maintes fois dévasté. — Banelinghen : ce château fut repris, en 1377, par le duc de Bourgogne et Clisson. Une famille portait son nom : on trouve, en 1351, le seigneur de Branelinguehem, gouverneur de Guisne. V. Chron. de. s. Denys. Deschamps fait sans doute allusion à quelques négociations tentées sans résultat, dans ce chateau, ou à un combat livré sous ses murs. — Ardres : V. T. 2, n. 18. — Le Montore : Le Montoire, forte ville française, près d'Ardres. — Le Planque : château sur la frontière de France ; Clisson l'avait repris en 1377. — Estremboque : Deschamps veut nommer peut-être Esprobecque, petite ville française. Froissard la nomme toujours avec Ardres, la Planque et autres villes de nos frontières. En 1380 l'armée anglaise, en sortant de Calais y prit position. Il y avait aussi une commune nommée Osque, entre Ardres et Saint-Omer. — Andruic : V, T. 2, n. 18. — Le Virelart, Lambon, Liques : villes ou villages près d'Ardres. La seigneurie de Liques ou Licques appartenait à la famille de Recourt de Lens. Jean de Recourt, seigneur de Liques, fut tué à Azincourt. — Fyennes : une des douze baronnies du comté de Guines : elle donnait son nom à une famille qui remontait au onzième siècle. Robert de Fyennes fut connétable de France, sous Charles VI. — Tournehem : ville près d'Ardres. Les armées françaises et anglaises campèrent souvent sur les côteaux qui l'avoisinent. Deschamps fait ici une maligne allusion à un fait de la campagne de 1369. A cette époque, les anglais et les français se trouvèrent en présence, sous les murs de Tournehem. Charles V défendit qu'on livrât la bataille et le duc de Bourgogne se retira. Les anglais, à cette occasion, raillèrent les français de leur prudence. Frois. L. 1. ch. 294 : 295. — Deschamps consacre encore la ballade suivante à son désir de voir la France en possession d'une paix glorieuse.

Venez à moi li hault prince ancien,
IX hommes preux, IX femmes de terre,
Trois sarrazins, trois juifs et trois crestien :
Hector le fort, Alexandre à conquerre,
Julles César alez Josué querre,

David aussi, Judas Machabéus,
Charlemainne, Godefroy et Arthus,
Pour traictié faire entre la France et l'Angle.
Par eulx deux sont mains paÿs perdus :
Dès or fust temps d'avoir paix, ce me semble.
Sémiramis avecques ces preux vien :
Deyphile, Marsopye à lui erre ;
Synoppe après, Panthasillée tien ;
Tautha, que j'aim, va Thamaris requerre ;
Yppolite Ménalope desserre.
Toutes et tous XVIII, saillez sus ;
Mectez raison et le droit audessus
Et ne vueillez soustenir le cri Angle,
Qui tort ara : monstrez li voz vertus.
Dès or fust temps d'avoir paix, ce me semble.
En cest estat n'a le monde nul bien :
A ce coup cy faictes ou paix ou guerre
A l'un des deux ne doit demourer rien,
Se la pais n'est. Vé à toi Angleterre !
Car tu ne dois contre raison acquerre.
Voy en Merlin ; saiches que dit li Bruths.
Par orgueil fut le mondes confundus :
Diables en devint Lucifer qui fut Angle.
Acordé toy ; ou tes noms yert conclus :
Dès or fust temps d'avoir paix, ce me semble.

L'envoy.

Nobles, princes, roys, empereurs crémus,
Raines, dames, pour moy soiez ensemble !
Je veuil raison : soiez dans mes escus.
Dès or fust temps d'avoir paix, ce me semble.

(156) Deschamps, nous l'avons dit, n'aime pas les révoltes. Il assista dans sa jeunesse à tous les désordres qui ruinèrent la France après la bataille de Poitiers. Il les décrit en partie à la fin de son poème du Miroir du mariage. L'insurrection de la Jaquerie éclata surtout dans le Beauvoisis, en Brie, dans les comtés de Valois et de Soissons. Les Jacques, après avoir élu pour roi Guillaume Caillet, dit Jacques bonhomme, assiégèrent Meaux où s'étaient réfugiées toutes les nobles dames du pays. Le duc d'Orléans, le comte de Foix et le captal de Buch les délivrèrent et massacrèrent les insurgés. Caillet fut décapité à Clermont. En 1382 l'insurrection des Maillotins se répandit aussi de Paris dans les environs de Beauvais. Charles V en mourant avait aboli les aides. Après son sacre Charles VI les rétablit ;

de là des troubles sanglants qui éclatèrent à Paris en 1380 et 1381. V. note 38. — Flandres : il s'agit de la guerre des chaperons blancs qui dura de 1379 à 1383 V. note 39 — Lombardie, Milan, Pavie. Deschamps fait allusion aux rigueurs exercées par Jean-Galéas Visconti contre ses sujets, que sa tyrannie avait révoltés, et aux crimes qu'il commit contre ses parents les plus proches

(137) Cette ballade contient l'oraison funèbre d'Enguerrand VII, sire de Coucy, un des personnages les plus importants du XIVe siècle. Aimable, éloquent, brave, riche et généreux, il prit part à toutes les négociations, à toutes les guerres de son temps, il épousa en premières noces Isabelle d'Angleterre, fille d'Edouard III, et en secondes Isabelle de Lorraine. Grand Bouteiller de France, il refusa l'épée de Connétable, lorsqu'en 1392 on ne rougit pas de l'enlever à Clisson. Fait prisonnier à Nicopolis, il ne revit pas le sol natal et mourut à Burse au mois de février 1397. Le châtelain de St-Gobain alla chercher ses restes mortels. Le cœur du dernier sire de Coucy fut déposé dans l'abbaye des Célestins de Villeneuve près de Soissons, qu'il avait fondée : son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Nogent sous Coucy, fondée en 1059 par Alberic de Coucy. C'est là que se trouvait la sépulture des seigneurs de ce célèbre manoir: tous avaient enrichi de leurs libéralités les moines qui priaient sur leurs tombes. — St Lambert, Coucy, La Fère, Gercies, St Gombain, Acy : v. note 105, 106. — Le chasteler : le chastelier, château près de La Fère dont la fondation est attribuée à Enguerrand III sire de Coucy. Enguerrand V le donna à son cinquième fils Robert, chantre de Cambray: après sa mort, il revint à Enguerrand VI. — Oisy : cette baronnie entra vers 1212 dans la maison de Coucy par le mariage d'Enguerrand III avec Marie dame d'Oisy et de Montmirail, leur fille Alix épousa Arnoul comte de Guines et de ce mariage sortirent les sires de Coucy de la famille de Guines : Marie de Coucy, fille d'Enguerrand VII porta Oisy dans la maison de Bar.— Marle : cette terre fut donnée en fief vers 1180 par le comte de Flandre à Raoul 1er sire de Coucy ; mais le vassal s'affranchit bientôt de tout hommage. C'est encore à Enguerrand III qu'on attribue la fondation du château de Marle. Il fut brulé par les Anglais en 1336. Après la mort d'Enguerrand VII, ses deux filles se partagèrent la terre de Marle: le duc d'Orléans en acheta une moitié. L'autre réunie aux terres de Montcornet et de La Fère, fut érigée en comté en 1413 au profit de Robert de Bar. De la maison de Bar, ce comté entra dans celle de Luxembourg, puis dans celle de Bourbon. Marle donnait alors son nom à une famille distinguée dans la magistrature: Henry de Marle était premier président au parlement de Paris en 1403 et chancelier de France en 1413. — L'ordre et compagnie : il s'agit de l'ordre de la couronne,

v. notes 17, 18.— Lombardie : Enguerrand porta trois fois la guerre au-delà des Alpes. Noble français et gendre du roi d'Angleterre, il ne voulut pas en 1370 prendre part à la guerre que se faisaient Edouard III et Charles V: il alla combattre Galéas et Barnabo Visconti, seigneurs de Milan et de Pavie, et emmena avec lui des bandes de routiers qui dévastaient la France : c'était la servir, il vainquit Barnabo près de Bologne, et le fils de Galéas, Jean Galéas sous les murs de Crémone. En 1384 il suivit le duc d'Anjou en Italie à la tête de quinze mille routiers, s'empara d'Arrezzo et revint en France. En 1396 il comprima une grave révolte éclatée contre le duc d'Orléans dans les villes d'Asti, que Deschamps nomme la cité de Renon, c. a. d. de Renaud, et qui formait la dot de Valentine de Milan : c'est dans la même campagne que le sire de Coucy s'empara de Savone. En revenant de cette guerre il partit pour la Hongrie. — Osteriche : Catherine d'Autriche, fille de Léopold 1er, avait épousé Enguerrand VI sire de Coucy: elle transmit à son fils Enguerrand VII ses droits sur l'Autriche et les fiefs qui s'y rattachaient. En 1375 il essaya de les faire valoir : cette campagne fut malheureuse, v. notes 8 et 9. — Flandres, Guerle, Barbarie: il fit avec Charles VI les guerres de Flandres et de Gueldre 1382, 1388, il avait vivement conseillé cette dernière qui le ramenait en Allemagne. Il entreprit avec le duc de Bourbon la croisade d'Afrique en 1390. — Calais et Picardie : il fit contre les anglais la campagne de 1380 et se joignit au sire de Sempy pour harceler l'armée d'invasion qui parcourut la Picardie et la Champagne. — Angoulesme et Guienne: il prit part à la campagne de 1377 contre les anglais et marcha en Guienne sous les ordres du duc d'Anjou : mais il n'était ni au siège de Bergerac ni à celui d'Angoulème. Cette ville fut prise en 1346 par les français au milieu desquels étaient bien un sire de Coucy : mais c'était Enguerrand VI. — Avec Enguerrand VII s'éteignit la branche aînée de la maison de Coucy. Des cadets et des batards, qui lui survécurent, étaient sans droit sur ses vastes domaines ; ses filles se les partagèrent, et bientôt ils changèrent de maîtres, comme nous l'avons dit. Sa mort et la ruine de sa maison affligèrent vivement le pays.

(138-139-140-141-142) Deschamps, en dépit de l'ordonnance du 12 septembre 1397, qui défendait de prêcher ou d'écrire sur le schisme a fait un grand nombre de ballades sur le scandaleux spectacle dont le mondè chrétien fut témoin à la fin du 14e siècle : nous n'en publions que quelques-unes et pour éviter des répétitions nous réunissons ici toutes les notes qu'elles nécessitent. Grégoire XI avait rétabli le siége de la papauté à Rome en 1376. Mécontent dès Romains il pensait à le reconstituer à Avignon lorsqu'il mourut

en 1378. Le peuple déclara qu'il ne voulait plus de pape français et voulut contraindre les cardinaux à élire un Romain. Ils proclamèrent un Napolitain, Barthélémi de Prignano, qui prit le nom d'Urbain VI. Dès qu'il fut nommé, il voulut réformer l'église. Les cardinaux mécontents prétendirent que son élection n'avait pas été libre, se retirèrent à Fondi et élurent Robert de Genève. Il prit le nom de Clément VII et s'établit à Avignon. Le monde catholique eut deux chefs. La France, l'Espagne et l'Ecosse, alors alliées contre l'Angleterre, se prononcèrent pour Clément VII. L'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne et la Flandre reconnurent Urbain VI. Cependant l'université de Paris et le clergé de France n'admettaient pas qu'un pareil état de choses pût se prolonger : Urbain VI était mort en 1389 ; le clergé de France voulut profiter de cette occasion pour faire reconnaître Clément VII : il ne put y réussir, et les cardinaux romains élurent Boniface IX. Alors on eut l'idée de proposer aux deux rivaux une transaction qu'on appela le projet d'union. Chacun d'eux devait donner sa démission ; et en ce cas une nouvelle élection aurait eu lieu par les cardinaux de Rome et d'Avignon réunis. C'est à cette occasion, en 1393, que Nicolas de Clamanges parla et écrivit au nom de l'université de Paris. Clément VII ne voulut pas se démettre et mourut de chagrin en 1394. Les cardinaux d'Avignon à leur tour se hatèrent de nommer un pape : ils choisirent Pierre de la Lune, qui prit le nom de Benoit XIII. Il était veuu à Paris comme légat de Clément VII. Ambitieux et mauvais catholique, il acheta des amis à la cour de France et dans le sein même de l'université et se joua de ses adversaires qui ne purent empêcher sa nomination. Il s'était engagé avant l'élection à donner sa démission si Boniface donnait la sienne. Mais il revint sur sa promesse et voulut se maintenir sur le trône de saint Pierre malgré la France. Un concile du clergé français, tenu à Paris en 1394, le somma vainement de renoncer à son titre. Alors on agita sérieusement la question de savoir si on ne reconnaitrait pas le pape de Rome. Un concile, tenu à Reims, une entrevue de Charles VI et de Wenceslas, dans cette même ville, n'eurent aucun résultat sérieux. On avait dit au roi de France qu'il ne guérirait jamais tant que le schisme n'aurait pas pris fin. Le 27 octobre 1398 une ordonnance déclara que la France se retirait de l'obédience de Benoit XIII. Ce pape ambitieux ne se tint pas pour battu ; il employa les moyens les plus honteux pour faire revenir la cour sur cette sage résolution. Au mois de mai 1403, le roi eut la faiblesse de se remettre sous sa suprématie. L'université protesta de nouveau. Le clergé se réunissait à Metz, à Paris, et partout on demandait à hauts cris la fin de tant de scandales. Au mois de novembre 1406, une assemblée du clergé, tenue à Paris, arrêta que la France abandonnait pour la

seconde fois le parti de Benoit XIII, et réclamait un concile général. Charles VI sanctionne cette décision par lettre de février 1407. Le 24 mars suivant Benoit XIII l'excommunie. — Boniface IX était mort en 1404. Innocent VII qui lui succédait ne régna pas deux ans; et en 1406, Grégoire XII était pape romain. Le 23 novembre 1406 une assemblée de cardinaux avait ordonné aux deux papes d'envoyer leur démission. Tous deux s'y refusent. Benoit XIII avait été chassé d'Avignon; abandonné de ses cardinaux, il en avait créé d'autres. Grégoire XII avait fait comme lui. Cependant les anciens cardinaux réunis à Pise en 1409 les déclarent tous deux destitués et élisent Alexandre V. Il y avait donc trois papes. Benoit XIII convoqua un concile à Perpignan : Grégoire XII en appelle un à Aquilée. En 1410, Alexandre V vint à mourir et ses partisans nommèrent à sa place Balthasar Cossa, qui prit le nom de Jean XXIII. Enfin le concile de Constance (1413-1419) mit fin au schisme. Les trois compétiteurs furent déposés. Grégoire XII et Jean XXIII se soumirent. Il fut déclaré que les conciles généraux étaient supérieurs au pape. Le Concile élut Martin V, et le monde catholique le reconnut pour seul successeur de Saint Pierre. Tels sont les faits auxquels font allusion les satyriques ballades de Deschamps. Jamais le simonie et la vénalité des bénéfices ne furent poussées plus loin : les papes les donnaient pour de l'argent, pour des services, pour des votes dans les assemblées délibérantes. Pour se faire des créatures ils multiplièrent les titres de cardinaux et comblèrent ceux qui suivaient leur fortune de faveurs,d'abbayes et de revenus ecclésiastiques. La corruption des suffrages et le cumul des bénéfices sont avec le schisme les trois faits principaux que le poète flétrit avec énergie. — Symon : Simon le Magicien offrit à Saint Pierre une somme considérable s'il voulait lui vendre le don de faire des miracles: que ton argent périsse avec toi, répondit le saint. Depuis on nomma Simonie, tout trafic de choses saintes et ecclésiastiques.— Giezy : en 1397 Benoit XIII envoya à la cour de France Pierre de Juis, évêque de Macon, pour soutenir son élection dans le concile national qu'on allait réunir à Reims,c'est peut être lui queDeschamps nomme Giesy. Ses manœuvres , les faveurs qu'il prodigua, empêchèrent l'assemblée de rien décider. Simon de Cramault, patriarche d'Alexandrie et depuis archevêque de Reims, prit au contraire parti contre Benoit XIII: c'est lui qui proposa de se soustraire à son obédience et d'imposer au profit du roi la dime sur les biens du clergé. Simon était un homme avide, on l'accuse d'avoir reçu de l'argent du pape de Rome, et de s'être emparé d'une partie des dimes payées par le clergé. Lors de la soustraction le mépris de la cour et la haine du peuple le punirent bientôt de sa conduite odieuse et le duc d'Orléans le chassa honteusement du conseil du roi: V. la chronique des religieux de Saint-Denys. C'est peut-être lui que Deschamps

désigne sous le nom de Simon et de Magus : ce surnom rappelle Simon le Magicien, le père des Simoniaques. Clamanges, dans son traité de l'état corrompu de l'église, consacre plusieurs chapitres à ces ventes scandaleuses: il a fait un mémoire spécial dédié au docte Jean Gerson *de præsulibus simoniacis*. Deschamps nomme encore Simon et Giezy dans deux passages du miroir du mariage, les voici :

En petit point est véritez,
Que pluseurs ne veulent pas dire,
Par paour d'encourre martire,
Que Giezy deffent et Symon :
Cil duy truant ont le renon
De gouverner la court de Rome.
Et si ne sont ils pas prodomme ;
L'un achate et li autre vent ;
Tant ont emputé le couvent
Et mis se grant descension,
Par leur fausse vendicion,
En tous les lieux qui s'en despendent,
Que tous à ceste hart se pandent.
Et ont pollu le sainctuaire
De Dieu, dont je ne me puis taire,
En vandent, comme il est escript,
La grâce du Saint-Esperit......

Plus loin l'auteur parle des apôtres :

Et ne trouvèrent onques tour
Qu'ilz eussent fors un seul pastour.
Et le sens, qui d'eulx XII issi,
Ne fut pas telz comme est cest ci :
Ainçois fut plus doulx et meilleur
Au resgart de nostre Seigneur.
Damps Giezy et sires Symons
Furent chaciés de leurs ramons,
Et si déboutez qu'à leurs temps
Ne firent noise ne contens......

Comme on le voit, ces deux passages ne confirment pas pleinement les explications que nous proposons; dans le premier Giezy et Simon sont des agens de la cour de Rome. Dans le second on les fait contemporains des premiers apôtres : dans tous les cas les deux noms désignent ceux qui vendent ce que le ciel donne.

Pierre de la Lune, que Deschamps attaque dans une ballade spéciale, avait été nommé cardinal en 1375. Quand Grégoire XI lui conféra cette dignité, il lui dit: prenez garde que votre lune ne s'esclipse un jour. Il le savait ambitieux et ardent et il craignait de le voir se compromettre. Pierre de la Lune, après avoir lutté contre le vœu de toute la chrestienté, se retira en Espagne et mourut en 1423 ; de tous les ambitieux qui prirent part au schisme il fut le plus coupable.— Les cardinaux que Deschamps traite avec rigueur n'ont pas moins de reproches à se faire : jamais ils ne poussèrent plus loin l'égoïsme et la cupidité. Ceux, que chaque pape avait créés, auraient vu tomber leurs titres avec le sien, et ils perpétuaient le schisme dans leur intéret privé. Les papes, pour se les attacher, leur prodiguaient les bénéfices, leur livraient le droit de vendre les prébendes, les abbayes et les indulgences. Aussi disait Francon, poète contemporain :

Cardinales, ut prœdixi,
Nove jure, crucifixi
Vendunt patrimonium.

et ailleurs :

Ibi latet Scylla rapax
Et Charybdis auri rapax
Potius quàm navium ;
Ibi pugna galearum
Et conflictus piratarum,
Id est cardinalium.

les satyres sanglantes d'où sont tirés ces vers se trouvent dans l'édition des œuvres de Clamanges donnée par Lydius. Clamanges dans son traité de la corruption de l'église, qu'il composait avant d'être secrétaire de Pierre de la Lune, ne traite pas les cardinaux moins sévèrement : V. ch. x : *de statu et introductione cardinalium , qui vere sunt hodiè superbiæ simulachra* —ch. xi : *de multitudine benificiorum cardinalium et eorum incompatibilitate — quomodo cardinales benificiis abutantur*. Froissard dans de nombreuses occasions, notamment liv. 3, ch. 27, parle dans le même sens : il se sert, mais dans un autre passage, d'une expression qui se rapporte à la ballade de Deschamps. Après avoir parlé des richesses des cardinaux, de la crainte qu'ils avaient de les perdre, il ajoute qu'ils ne se souciaient pas de vivre à martyr. — Pour faire comprendre le refrain de la ballade sur le fait de l'union, il faut faire connaître quelques unes des mesures prises par la cour de France pour obliger les princes

de l'église à mettre fin au schisme. En 1393 on menaça les cardinaux et bénéficiaires d'Avignon, de retenir leurs rentes s'ils n'acceptaient pas les propositions de l'université; à cette nouvelle ils se déclarèrent disposés à entrer en arrangement; mais les intrigues de Pierre de la lune s'y opposèrent : V. Frois. liv. IV, ch. 36. En 1397 le concile de Reims prit une décision analogue à celle de 1393. Le maréchal de Boucicaut fut chargé d'aller contraindre, par la force, les cardinaux et le pape à la soumission; les cardinaux pour ne pas perdre leurs revenus, livrèrent Avignon, et se rendirent cautions du pape. Quand la France se retira la première fois de l'obédience en 1398, on mit sous le sequestre et en commande les bénéfices des clercs qui restèrent attachés à Benoist XIII. En 1406, le roi défendit qu'on payât les annates à l'un ou l'autre pape; enfin au mois de septembre 1407, on saisit le temporel de tous les clercs qui refusaient de concourir de leur personne et de leur bourse à la fin du schisme. Les intrigues de Pierre de la Lune paralisèrent toutes ces mesures, qui auraient réussi avec de la constance et de l'énergie; mais Deschamps fait entendre que ses dons corrompaient le conseil du roi et l'université. La cour de son côté achetait des suffrages à l'aide de la dîme qu'elle levait sur le clergé, aux termes de l'ordonnance rendue le 2 août 1398, cinq jours après la première soustraction à l'obédience. — On conçoit tous les scandales qui devaient résulter de ces luttes d'intérêts matériels. Les cardinaux, les prélats, les bénéficiers, étrangers à la France, favoris de la cour d'Avignon, ou de celle du roi, ne s'inquiétaient nullement des charges spirituelles et temporelles attachées aux titres dont ils touchaient les rentes. Charles VI fut obligé de les condamner à satisfaire aux obligations d'entretien et de charité par ses ordonnances du 6 octobre 1385, 20 septembre 1386, 7 septembre 1394, qu'on éluda sans scrupule. Clément VII, pour intéresser le roi et les princes à sa conservation, leur accorda le droit de conférer directement un grand nombre de bénéfices : de plus il nommait sans examen tous ceux qu'ils lui présentaient : V. Frois. liv. IV, ch. 36. Il en résulta que les fonctions les plus honorables de l'église, les positions les plus importantes, étaient données à des gens indignes de les recevoir. Il en était de même à la cour de Rome, et dans les états qui lui restaient fidèles. Nicolas de Clamanges dénonce en maintes occasions l'ignorance, l'incapacité et l'indignité de toutes ces créatures des cours qui venaient sans honte usurper le plus pur et le plus noble des ministères, celui qui demande le plus de sciences et de vertus.

(143) Il s'agit du jubilé séculaire qui fut célébré à Rome, depuis le premier jour de l'an 1399 jusqu'à Noël 1400. Deschamps fait allusion aux bulles du pape Clément VI, qui déclara, en 1350, que do-

rénavant les jubilés se célébreraient tous les cinquante ans, attendu que la vie humaine devenait de plus en plus courte, tandis qu'au contraire les vices se multipliaient. — Boniface IX appela tous les chrétiens à Rome : et de toutes parts, on obéit à sa voix : les partisans même de Benoit XIII partaient pour la ville éternelle. Charles VI s'opposa vainement à ce pélerinage général. Il arriva, ce qui ne manque jamais en pareil cas, que la dévotion servit de masque au libertinage et que les routiers se mirent à détrousser les pélerins. Dès lors, le jubilé devint matière à plaisanteries et à ballades.

(144) L'intérêt de ce rondeau consiste uniquement à donner l'âge approximatif de Deschamps. Le jubilé s'ouvrit au commencement de 1399. A cette époque, le poète avait plus de 50 ans : il serait donc né, comme nous l'avons dit, de 1345 à 1 349.

(145) La mort de Richard II eut en France un grand retentissement : son mariage avait fait naître l'espérance d'une longue paix. Mais les Anglais ne lui avaient pas pardonné la restitution de Brest et de Cherbourg: Ils disaient qu'il voulait rendre Calais. Vainement il fit périr le duc de Glocester et bannit Henry de Lancastre : il ne pouvait plus lutter contre l'antipathie de la nation. La noblesse regrettait la guerre de France qui depuis cinquante ans l'enrichissait. Elle rappela secrètement Henry de Lancastre : bientôt il est à la tête d'un parti puissant, et Richard II détrôné est contraint d'abdiquer. Charles voulut prendre la défense de son gendre : il réunit une armée et se prépare à mettre le siége devant Calais. Déjà les Français occupaient Guynes, Hames, Oye, Merc et Banelinghem, quand on apprit la mort de Richard II. On accusa hautement Henry de l'avoir fait assassiner. Cette catastrophe émut toute l'Europe et inspira plus d'un homme de lettres : Creton lui consacra un poème. Isabelle de France, âgée seulement de 12 ans, n'avait pas eu d'enfants. Charles VI n'avait plus le droit d'intervenir. On avait songé en France, même avant la mort de Richard II, à exploiter l'horreur qu'inspirait cette révolution. Le prince renversé était né à Bordeaux, et on l'appelait parfois Richard de Bordeaux. La Guienne l'aimait et s'indigna contre ses meurtriers. Le duc de Bourbon fut envoyé sur les frontières de Gascogne pour tâcher d'enlever cette belle province à l'usurpateur. Mais Henry IV intervint habilement ; et cette fois encore la Guienne resta Anglaise. Peut-être Deschamps écrivit-il sa ballade dans un but politique. Il reproche aux Anglais leur dévoûment au pape de Rome et les menace des prophéties de Merlin qui annoncent leur ruine. Froissard les cite aussi à l'occasion de la mort de Richard II, mais en sens inverse, c'est-à-dire en les interprétant contre Richard II au profit de Henry VI. L. 4, ch. 69, 82.

(146) Deschamps a fait plus d'une complainte de ce genre : il fait parler soit la France, soit la religion, soit la monarchie. Cette ballade ne peut-elle pas s'appliquer à Isabelle de France, à 12 ans veuve de Richard II ? Quand il fut déposé, elle fut séparée de ses amis et entourée de domestiques dévoués à la maison de Lancastre. La dame de Courcy, seule Française qui ait pu l'accompagner, parvint à grande peine à gagner Paris : c'est elle qui raconta le dénûment et la captivité de sa jeune maîtresse. Charles VI à cette nouvelle eut une nouvelle crise de folie. Les Anglais proposaient de marier Isabelle avec le fils de Henry IV. La cour de France s'y refusa et la jeune reine fut enfin ramenée dans sa patrie. Vers le mois de juillet 1400, les Anglais se firent donner une quittance de sa dot; il n'est pas certain qu'ils l'aient restituée. Le duc d'Orléans avait été lié avec Henry IV avant son usurpation. Plus tard il la lui reprocha et dans une lettre de défi qu'il lui adressa en 1403, il l'accusa d'avoir dépouillé Isabelle de tout ce qu'elle possédait et de retenir son douaire. — Le 29 juin 1406, Isabelle épousa Charles d'Orléans et mourut en couches le 13 septembre 1409.

(147) Cette ballade fait encore allusion au schisme et au jubilé. V. note 138 et 143. — En 1400, Manuel Paléologue, assiégé par Bejazet, avait été contraint de subir des conditions humiliantes. Il vint en France implorer des secours et provoquer une croisade. Les malheurs du temps s'y opposèrent. — Charles VI avait voulu rétablir son gendre sur le trône d'Angleterre : pour éviter la guerre, Henry IV fit tuer Richard. Des pourparlers eurent lieu et se terminèrent par une prolongation de trèves. On avait essayé de conclure un traité de paix, mais on n'avait pu s'entendre au sujet de Calais. Henry VI, banni par Richard II, s'était réfugié d'abord en France, puis en Bretagne ; Jean de Montfort lui donna asile et lui fournit des armes, de l'argent et des vaisseaux. Quand il partit pour Londres, peu après, le duc mourut : sa veuve, fille de Charles le Mauvais, épousa Henry IV. Elle voulait mener en Angleterre les jeunes princes, ses fils ; le duc de Bourgogne s'y opposa. et les nobles bretons promirent de garder leurs jeunes seigneurs et furent garants de leur fidélité. Les affaires de Bretagne se trouvèrent donc mêlées à celles de France et d'Angleterre. C'est peut-être pour cela que Deschamps dit que la paix se fera en Breton. — Les Génois s'étaient donnés à la France par traité du 11 décembre 1396. Mais leur caractère inconstant ne leur permettait pas de rester soumis. Probablement à ce moment, on craignait un soulèvement : il n'eut pas lieu. Ce ne fut qu'en 1409, que les français furent forcés de sortir de Gènes. — La France avait essayé inutilement de détacher la Guienne de l'Angleterre. En 1399, Thomas de Percy était venu prendre possession de la Gascogne au nom de Henry IV. Ses hommes d'armes, sans doute, firent des irruptions en France.

(148) Deschamps raconte une de ces orgies auxquelles les princes prenaient part trop souvent. Déjà dans son Dit des Jeus des dez, (V. Crap. p. 171) il nous avait dépeint une soirée de jeu. Cette fois il s'agit d'une débauche de table dans le château de Boissy, possédé par le duc d'Orléans. A la tête de ses hôtes, figure Jean-sans-Peur, alors son ami, depuis son meurtrier; c'est lui que Deschamps nomme Jehan Monseigneur, parce qu'il était attaché à sa maison. — Lebreth : Charles d'Albret, en 1402 connétable. — Louvet: ce nom peut-être réclamé par Huguenin de Saulx dit Louvet, chef de la maison de Saulx-Tavannes. En 1381 puis en 1393, Charles VI accorde des rémissions à Jean Louvet; un peu plus tard nous voyons à la tête du parlement de Provence Jean Louvet, sr de Mirandol, ami du duc d'Orléans. Deschamps accole au nom de Louvet le titre de licencié : on peut croire qu'il désigne le futur président. Ajoutons qu'en 1419 Jean Louvet prit part au meurtre de Jean-sans-Peur; c'est lui qui donna le signal à Tanneguy du Chatel; enfin il maria sa fille au célèbre bâtard d'Orléans.— Bruneval : Nicolas de Bruneval, échanson du roi, et en 1416 grand fauconnier de France, fut aussi écuyer-tranchant du duc d'Orléans : en 1406 il enlevait Marie de Kais, riche orpheline, qu'il épousa; poursuivi pour rapt en 1407, il obtint sa grâce en 1412 et mourut en 1418. — Aufemont : V. note 75. — Beaumont : ce nom appartenait à plusieurs gentilshommes contemporains; nous trouvons sous Charles VI, Allain de Beaumont cité par Froissard, Jean de Beaumont, gracié en 1387 et 1406, Pierre de Beaumont sr de Boissy, un sire de Beaumont tué à Azincourt, Jean de Beaumont maître des eaux-et-forêts en Champagne, et enfin Philippe de Beaumont sieur de Luzarche. — Canny : Aubert le Flamenc, sr de Canny, chambellan du roi, avait épousé en 1389 Marie d'Enghien, que le duc d'Orléans enleva en 1400 : elle fut mère de Dunois. — Gaucourt : Raoul IV de Gaucourt eut trois fils, Hugues qui fit les guerres de Flandres avec Charles VI, Gilles qui vivait encore en 1393 et Jean, maître d'hôtel du roi. Ce dernier mourait à cette époque, et laissait deux fils : Raoul V l'ainé entra au service en 1388 ; il devint écuyer-tranchant du roi, bailly de Rouen, diplomate et général; il perdit en 1412 la bataille de Saint-Remy-en-Plain contre le comte de Saint-Pol, et mourut en 1417. Son frère Eustache, dit Tassin, fut conseiller, chambellan et échanson du roi : il était grand fauconnier de France en 1406, et mourut en 1415. Il s'agit ici d'un de ses deux derniers. — Garencières : V. note 75, 133. — Prunelé : V. note 133. — Croisy : Jean d'Estouteville sr de Croisy, écuyer du corps du roi, mort en 1416. Parmi les morts d'Azincourt figure un sieur de Croisy.

(149) Charles V, effrayé des suites qu'avaient eues les batailles de

Créoy et de Poitiers, avait soumis ses généraux aux règles de la prudence la plus rigoureuse : on ne livrait jamais bataille sans envoyer prendre ses ordres. « En hastiveté ne gist pas la bonne ordonnance » disait-il souvent: chron. de Charles V, par Christine de Pisan : ch. 15. Son successeur suivit son exemple; c'est ainsi que les guerres de Flandres en 1382 et 1383 furent décidées dans des parlements tenus à Compiegne. V. Fr. liv. 2. ch. 210. Les divisions des oncles du Roy, les factions, la vénalité des fonctionnaires augmentèrent les inconvénients de ce système; l'on attribua à l'irrésolution du conseil du prince la nullité des résultats obtenus dans les campagnes ouvertes contre l'Angleterre et les négociations entamées avec elle. Deschamps était, à cet égard, l'organe de l'opinion publique. V. Crap. p. 21. 35. 43. 188. Lorsqu'en 1413 le carme de Pavilly harangua Charles VI au nom du peuple insurgé, il ne manqua pas de dénoncer l'apathie et l'irrésolution du grand conseil. — On en disait autant de l'autre côté de la Manche, et les Anglais mécontents reprochaient au Roi la lâcheté, la lenteur et l'indiscrétion de ses conseillers: 1386, v. Froiss. l. 3. ch. 62.

(150) Les guerres contre l'Angleterre et le commerce que le Nord faisait avec la Guienne, donnèrent, dans le XIVe siècle, un grand développement à la marine française. Les flottes royales, en cas de guerre, s'augmentaient d'une foule de bâtiments dont les patrons devenaient pirates. La mer finit par avoir ses routiers : en temps de paix des vaisseaux armés en course, arrêtaient les flottes marchandes : leur équipage dévalisait, tuait et jetait à la mer les vaincus. Les matelots et les officiers du gouvernement n'étaient pas non plus sans reproche : il fallut remédier à ces graves abus. Le 7 Décembre 1400 une ord. importante fut rendue sur le fait de l'amirauté, de la piraterie et des prises maritimes. En voici quelques lignes qui serviront de commentaires à la ballade de Deschamps : « Charles, etc. . pour ce qu'avons esté advertis par la griefve et piteuse complainte de plusieurs notables marchands, tant de nostre royaume, comme de noz alliés, que irréparables maux, meurdres et pilleries, et cruels maléfices se font et sont faits chacun jour sur la mer, tant et principalement par aulcuns qui soubs ombre de nostre grace ont mis et mettent sus navires de guerre et les amplient et fournissent de gens de petite valeur, qui pour eux enrichir sont la plus part d'iceux abandonnés à tout mal, et de léger enclins à commettre lesdits meurdres et larrecins...... savoir faisons..... 1° pour corriger la mauvaise volonté de ceux que par damnable convoitise désordonnée, par suggestion d'ennemy pourraient être traîtés de commettre, contre nos sujets et ceus de nos alliez, meurdres et larrecins, ainsi que l'on dit que fait a esté par cy-devant, nostre Admiral et ses lieute-

nants... s'informeront diligemment des cas advenus, et les personnes qu'ils trouveront coupables de tels meffais les puniront et en feront justice sans aucun déport ou délay, telle qu'elle en soit exemple à tous autres. — Item : pour plus étroitement continuer la sureté advenir de nos marchands fréquentant la mer.... quand aucune armée ou entreprinse se fera sur ladite mer par les gens, qui sont ou serons à nos gages, nostre Admiral fera jurer les chefs de chacun navire qu'ils se gouverneront bien et à droit, sans porter dommage à nos sujets, amis et alliés, ou bienvueillans; et respondront pour ledit voyage des gens de leur charge Et ainsi jurera le maistre et patron, et ses quatres compagnons de quartier aussi semblablement ; et respondront pareillement de leurs gens. » — Tous les armateurs sont soumis à la même responsabilité ; d'autres articles leur défendent d'attaquer les marchands, et leur enjoignent de remettre leurs prisonniers à l'amiral. On leur reproche de les noyer ou de les déposer une plage déserte. Enfin on les menace de punitions sévères.

(151) Dans cette ballade, on voit le tableau des ruses, fraudes et fripponeries auxquelles recouraient pour vivre le vagabondage et la fainéantise. Déjà, en 1350 et 1354, des ordonnances sévères avaient été rendues contre les truands. La misère du royaume, sous le roi Jean, ne fit qu'accroître le mal. Charles V. parvint, à diverses reprises, à faire conduire hors de France, les bandes de routiers qui désolaient les campagnes et infectaient les villes. Aubriot, le célèbre prévôt de Paris, avait contraint les vagabonds à prendre part aux travaux de la ville. Sa fermeté les irrita : victime de son zèle, il fut jeté dans une prison, à la suite d'une émeute ; une autre insurrection le délivra. Les exactions de la cour, les déprédations des armées nationales et étrangères ruinaient les campagnes et réduisaient leurs habitants à la mendicité. La Picardie, la Champagne et la Normandie furent désolées par le vagabondage et le vol. De 1380 à 1400, l'excès du mal réveilla l'attention du pouvoir : et le 21 juin 1400, G. de Tignonville rendit une sévère ordonnance contre ces désordres. Le roi l'avait nommé réformateur, juge et commissaire spécial sur les meffais commis dans les prévotés de Paris, baillage de Vermandoys, d'Amiens, de Sens, de Rouen, de Senlis, en Normandie et Picardie, par les larrons, meurdriers, ravisseurs de femmes, violeurs d'église, etc. — Cette ordonnance dut être appliquée par Deschamps. L'ordonnance cabochienne du 25 mai 1413 prit aussi des mesures énergiques contre la fainéantise. — Notre poète flétrit les charlatans dans la ballade suivante :

D'avocas, de phisiciens,
De ciurgiens, de mareschaulx

Gardez vos corps, gardez voz biens.
Car ilz tuent gens et chevaulx ;
D'un petit mal font pluseurs maulx,
De IIII mos grant escripture.
Et s'il leur vient riche homme en cure,
Tousjours veulent nouvel argent :
C'est toute convoitise pure.
Pour Dieu ! gardez vous de tel gent !
D'enquérir sont praticiens
Du malade et de ses travaulx,
Tous duis. Car n'en scevent riens
Par l'orine des orinaulx,
Ne s'il a esté frois ou chaux,
Fors d'enquérir par voie obscure.
Lors li dient sa durté dure,
Qu'enquise ont de loing cautement.
D'argent avoir sont en ardure :
Pour Dieu ! gardez vous de tel gent !
Et pour ce, entre vous paciens,
Pour apostume, boce ou claux,
Ains que trop soiez ès liens,
Soiez d'iceulx marchander caux.
Car tenez vray que telz contraulx
Vous feront yssir de l'ordure.
Qui ce ne fait, fault qu'il endure
Leur curacion longuement.
Ilz sont de perverse nature :
Pour Dieu ! gardez vous de tel gent !
L'envoy.
Compaingnons, Eustace vous jure
Que, par medicine et ointure
Bailliée à lui violemment,
Fut de mourir en aventure,
Et ne se povoit mettre cure :
Pour Dieu ! gardez vous de tel gent !

Les enchanteurs, les sorciers, les empiriques exploitèrent largement l'ignorance du XIVe siècle. La maladie de Charles VI appela à la cour les hommes les plus savants et les industriels les plus effrontés du siècle. Plus d'un imposteur paya de sa vie sa cupidité et son audace. Une ordonnance du 3 août 1390, défendit l'exercice de la médecine à quiconque n'avait pas subi d'examen; ce règlement fut éludé, et il fallut, le 4 août 1404, le reproduire en partie. Mais la loi ne peut donner la science, et les médecins les plus instruits

étaient alors infatués d'erreurs et de préjugés, que la raison et l'expérience devaient seules dissiper de siècle en siècle. — Deschamps ne cesse de railler les ennemis de la vérité. Voici l'une des satyres qu'il composa contre eux :

De ceuls qui contreuvent nouvelles, bourdes et mensonges.

Le prince de haulte éloquence
Et de parler en habondance,
Seigneur des choses incrédibiles
Prounncées comme euvangiles,
De voix moyenne et proprement
Devant tous et hardiement,
Par beaux moyens et raisons belles
Saichans dire toutes nouvelles......
Des sciences et de la guerre,
De tous animaulx de la terre,
Des chiens et des oyseaux volans,
Et des grans rivières courans,
Du grief feu de saint Dalibras,
Qui à Cumieres et à Bras
Ardit Marne jusques au fons ;
Dont trové fut par deux maçons,
Qui là asseoient leurs serches
Au martel, XXIIII perches
Novans à la queue brulée.
Et là avoit si grant fumée
Des autres poissons qui ardirent,
Que les maçons se départirent
Et montèrent à Auviller
Leurs perches, en soux un piller,
Qu'ilz mirent en une fontaine.
La foussèrent et de nuit, plaine
De perches (si comme je truis),
Dont on prinst XIIII muis
En un jour, noires comme aronde,
De VI piez tout emprès la bonde,
Qui furent grans deniers venduz.
Mais les moines, et les renduz
D'Auviller, (ce croiez pour voir)
Qui en mangièrent furent noir,
Et sont encor depuis celle heure,
Et leur habit comme une meure.
Et encor est chose plus voire

Que la fontaine devint noire
Pour les perches. Quant saint Nyvart
Par sa prière et par son art,
A sa prière, et sa requeste,
Et pour ce qu'om va à sa feste
En droit sommet de la montaigne,
Boute en un trou de la fontaine
Sa teste, pour guarir du feu,
Des fièvres et du mal saint Leu;
Dont maintes femmes et mains maris
Ont puis illec esté garis.
Fist la fontaine sous un ourme
Revenir en sa propre fourme;
Et Marne qui tousjours ardoit
Refict tele comme elle estoit.
Là ne se brusla puis escaille
De poisson; mais mainte merdaille
L'ont depuis prins et encor font
Et si ne scet on quom qu'ils font;
Fors que les aucuns le gourmandent,
Et maint autre pescheurs le vendent
Chièrement, puis que Marne ardi,
Qui de l'embler sont trop hardi.
A tous ceulx qui scevent fonder
Nouvellement, et recorder
Chose nouvelle et merveilleuse,
Qui ont paroule gracieuse,
Parlans des voyages estranges,
Qui donnent aux dames louenges,
Qui parlent d'armes et d'amours,
Qui scevent faire soutilz tours,
Salut...............
Ordonnons pardurablement
Qu'il se fera un parlement
Chascun an, ès festes de may,
En nostre ville d'Espargnay.....
Pour ce à Jehan Mignot d'Espargnay,
A Malapert, à Maisonsselles
Qui escoles tiennent et selles
De sçavoir, aler et parler,
Et nouvelles choses trouver,
A Godefroy de Granne aussi,
A Cuisy, au petit Choilly,
Et à Pierre de Bonnancourt

Qui sont pieçà de nostre court,
A chascun en espécial,
Et tous autres en général,
Qui aront sur ce congnoissance
Par tout le royaume de France,
A chascun d'eulx en droit soy,
Mandons et commettons que no loy
Facent publier en tous lieux.....

Nous avons conservé de cette pièce ce qui intéresse la Champagne. Tout porte à croire que Deschamps se venge de quelques individus dont il a eu à se plaindre. Ceux qu'il nomme sont, dans une autre ballade, traités de colporteurs de bourdes et de compagnons du bec à filer. D'après un titre que M. P. Paris, membre de l'institut, a bien voulu nous communiquer, Deschamps acheta au terroir de Granne un bois nommé le Rouge-Bois; il avait appartenu à Regnault de Granne: ses héritiers le vendirent au poète comme contenant 40 arpents. L'acquéreur s'aperçut qu'on l'avait trompé et porta plainte. Un arpenteur, commis à cet effet, trouva que le bois en litige ne contenait que 35 arpents. Deschamps demanda acte de cette constatation (25 juin 1399): or parmi ceux qu'il accuse de mensonges figure un Godefroy de Granne. — La légende, rapportée par Deschamps, se trouve dans plusieurs auteurs: la montagne d'Hautvillers compte sur son plateau un grand nombre de sources qui finissent par former le ruisseau du chaillois. Il tombe dans la Marne près de Dizy. L'abbaye d'Hautvillers fut fondée dans le v:e siècle par St Nivard, archevêque de Reims.

(152) Cette ballade nous fait connaître les ressources ordinaires de nos ayeux quand le charnage s'en allait à val.

(153) La terre de Clermont en Beauvaisis, après avoir donné son nom à une famille qui le quitta pour celui de Nesle, passa dans la maison royale. Robert de France, sixième fils de saint Louis, fut fait comte de Clermont; ses descendants ont tous porté ce titre. Le château de Clermont leur appartenait. Pierre I, duc de Bourbon, comte de Clermont, tué à Poitiers, avait épousé Isabelle de Valois, sœur de Philippe VI. Elle mourut en 1383. Leur fils, Louis II, avait épousé en 1371 Anne d'Auvergne, fille unique et héritière de Beraud II, dauphin d'Auvergne, morte en 1416: elle lui apporta le comté de Clermont d'Auvergne. Leur fils, Jean Ier, né en 1389, porta le titre de comte de Clermont jusqu'à la mort de son père, qui arriva en 1410. Le 24 juin 1400, il prit pour femme Marie de Berry, fille de Jean, duc de Berry, veuve en premières noces de Louis III

de Châtillon, comte de Dunois qu'elle avait épousé en 1386, et en deuxièmes noces du comte d'Eu, connétable de France, tué à Nicopolis. Cette princesse, morte en 1434, était riche de grâces et d'esprit, et Charles VI ne l'appelait jamais que sa belle cousine. Ce prince, qui résidait souvent à Creil, allait voir souvent chez elle la comtesse de Clermont. — Au surplus, Anne d'Auvergne avait aussi su plaire à la cour. Le duc d'Orléans sortait de son hôtel en 1393, quand son imprudence changea en fête funèbre le bal où le roi dansait déguisé. — La branche cadette de la première maison de Clermont avait conservé ce nom. Elle était alors représentée par Jean II, qui servit Charles V et Charles VI, et mourut en 1400. Il avait épousé Éléonore de Périgord. — Il y avait à Paris un hôtel de Clermont, situé sur l'emplacement de la rue du Coq St-Honoré et de l'Oratoire. — Parmi les châteaux dont Deschamps fit l'éloge, il faut encore citer celui de Nyeppe : voici la ballade qu'il fit en son honneur :

Qui veult avoir vie et joye mondaine,
Et selon Dieu vivre pour paradis,
Sanz trop ne pou avoir repos ne paine,
Et pour avoir des chasses le déliz,
Boiz et forêtz et assez doulz païs,
Plaisant manoir, fort et puissant chastel,
Chappelles grans et la messe toudis,
A Nyeppe voit, près le val de Cassal.
Ma Dame y est de ce lieu souveraine,
Jehanne de Bar, qui est des fleurs de lis,
Et de Ligni la dame en leur compaigne,
Et Morbecque, et Ancueille au cler vis,
De Hazebruck Yolent, ce m'est vis.
Et toutes ont gent corps, adroit et bel.
Donc qui d'amours vouldra estre ravis,
En Nyeppe voit, près du val de Cassel.
Encor y est Houdain de douçour plaine,
Et Yolent sa fille que je vis,
Et Ysabelle d'Afiches ou demaine,
De Varennes Helouys vous devis,
Et Amelot. Toutes ont d'honneur pris :
Un tel trésor est précieux jouel.
Que tout temps veult de joie estre garnis,
A Nyeppe voit, près du val de Cassel.

L'envoy.

Très doulces flours, d'amours puis et fontaine,
A vous se vient rendre Eustace Morel.

Recevez l'y : car qui veult vie saine,
A Nyeppe voit, près du val de Cassel.

Nieppe, ville de Flandres, située près de Cassel, donnait son nom à une famille. Sous Jean-sans-Peur, on voit un Pierre de la Niepe, gouverneur d'Ypres, et Mre Baudouin de la Nieppe, précepteur de ce prince. Le fief de Nieppe, important par son château et ses forêts, appartenait aux princes du pays. — Robert de Flandres, comte de Cassel, souleva les Flamands contre son neveu, Louis Ier, comte de Flandres; le roi de France vint au secours du comte, et en 1378, il défit les Flamands, dont le camp était établi sur une éminence, dite le mont Cassel : elle donna son nom à la bataille. Dans la vallée qu'elle domine se trouvent Cassel et le domaine de Nyeppe. — Yolande de Flandres, fille de Robert, comte de Cassel, épousa Henry IV, comte de Bar, et lui porta les seigneuries de Cassel et de Bourbourg. En 1391, elle crut pouvoir disputer la possession de la Flandres à Philippe-le-Hardy. En 1392 une transaction lui assura les chastellenies de Cassel, de Bourbourg et le domaine de Nieppe. — Yolande fut mère de Robert Ier, duc de Bar, qui épousa Marie de France; de ce mariage vinrent plusieurs enfants, dont Jeanne de Bar, que Deschamps nous montre tenant sa cour au château de Nieppe; elle épousa Théodore Paléologue, Mir de Montferrat : V. uote 107.— Le titre de dame de Ligny fut portée à cette époque par trois personnes parmi lesquelles il faut choisir : Machaud de Rœux, première femme du connétable Valéran de Luxembourg, comte de Ligny. — Jeanne de Luxembourg, sa fille unique, dame de Ligny, femme d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant en 1402, morte en 1407. — Bonne de Bar, deuxième femme du connétable Valéran de Luxembourg et sœur de Jehanne de Bar : il est probable que Deschamps parle de cette dernière. — Les autres noms sont ceux des dames de leur suite.

(154) Les missions confiées à Deschamps par la cour le conduisirent en Allemagne, en Bohême, en Hongrie. Les détails dans lesquels il entre ne laissent pas de doute à cet égard. Ici son but n'est pas de plaisanter sur les ennuis d'un voyage dans des paÿs peu civilisés. Le premier vers du 4e couplet de la chanson royale nous révèle sa pensée. Lorsque le duc de Bourgogne alla, en 1400, s'opposer au départ des jeunes princes de Bretagne pour l'Angleterre, il exigea que le duc d'Orléans s'absentât en même temps : ce prince partit pour le duché de Luxembourg qu'il venait d'acheter de l'empereur Wenceslas. Peu après celui-ci fut déposé et remplacé par Robert de Bavière. Les Bohémiens vinrent prier le duc d'Orléans de rétablir le prince déchu ; il s'y engagea. Les ducs de Berry et de Bourgogne

prirent au contraire parti pour Robert. Le duc d'Orléans voulut tenir sa promesse ; déja il avait réuni un corps de 1,500 hommes d'armes et s'était mis en marche. Arrivé à Reims, il apprit l'abdication volontaire de Wenceslas ; la campagne fut terminée. Il est probable que Deschamps voulait le dégoûter d'une entreprise aussi folle que périlleuse. Il lui peint toutes les jouissances qu'il va perdre et les ennuis qu'il va chercher. — Au surplus, Froissard accuse aussi les allemands d'outre-Rhin d'être de grands pillards et de vrais oiseaux de proye : V. liv. 3, ch. 126. — Voici une autre pièce où Deschamps fait la satyre de la Bohème.

En païs ne suy pas pour moy,
Mais en tout contre ma nature :
Noy, gelée et froit temps y voy.
Vivres contre ma nourriture.
En tous temps puour et laidure,
Coucher, mangier comme pourceaulx,
Douze en un plat salez morseaulx,
A table ronde ou escarrie.
Et tuit buvans à deux vesseaulx :
Par ma foy ! c'est une orde vie.
Chascuns ne gist mie à par soy,
Mais II et II en chambre obscure ;
Ou le plus souvent troy et troy
En un seul lit, à l'aventure.
Ou dix liz a sanz couverture,
Ort drap et puces de Citiaulx.
Cottes, chaperons et mentiaulx
Sont plus emplumes c'une pye :
Chascun jour les fault faire biaux.
Par ma foy ! c'est une orde vie.
De la char salée recroy,
De porc et de buef qui est dure
De la cervoise que je boy,
Du poisson dont je n'eusse cure,
D'un ort brouet qu'om me procure,
De poivre, de miel, pommes, poriaulx,
De choulz blans pourris, de naviaulx,
Pain salé, moustarde adoucie,
Dont j'ay tous rompuz les boyaulx.
Par ma foy ! c'est une orde vie.
En l'estuve, et fust fils d'un roy,
Fault tout homme prandre pasture,
Sans povoir mangier en recoy

Tel viande, que l'oste cure,
A son heure, sanz nape pure,
Mais que crasse et noire que housiaux :
Et laver, comme on fait drapiaux,
En un bacin, maistre et mesgnie
Fault, plain d'yaue, chascun entr'iaux :
Par ma foy ! c'est une orde vie.
Dieux scet le servise, et l'arroy
Des mès, et les maulx que j'endure.
Après diner, si du vin boy,
Tantost fault paier : c'est droiture.
Onque ne vi plus grand ordure
Que de mangier en ces plateaux
De fustaille, où chascuns com veaux
A sa barbe et sa main brouillie,
Et laissier mailles et méreaulx :
Par ma foy ! c'est une orde vie.

L'envoy.

Princes, en païs, n'a point de loy ,
De Behaigne : mais apperçoy
Sur les champs toutes roberies :
Nulz n'y ose aler sans convoi,
Qui ne soit prins ; dont je marvoy.
Par ma foy ! c'est une orde vie.

(155) Cette pièce nous fait connaître les habitudes turbulentes des officiers des princes. La scène paraît se passer dans le château d'Yvry, appartenant à Charles baron d'Yvry, chambellan du Roy, souverain maître des eaux-et-forêts. Il se trouva à Azincourt avec son frère Jean, s[r] de Rosny, qui y fut tué: il périt lui-même en 1421, en combattant contre les Bourguignons. Ce seigneur, aussi brave qu'aimable, cultivait les lettres et aimait les plaisirs. En 1380 il obtint rémission, pour quelques violences qu'il avait exercées sur un sergent. — Cartulat : je n'ai rien trouvé sur ce nom, ou surnom. — Robinet : ce surnom peut appartenir à Robert de Mailly, dit Robinet, chambellan du roi, homme violent, poursuivi en 1403 pour avoir frappé un serviteur du vicomte de Foix, au point qu'il en mourut; banni pour avoir en 1403 pris part aux troubles de Paris, il passa dans le parti du duc de Bourgogne, qui le fit nommer grand pannetier de France en 1418 ; il mourut en 1419. — Henry de Poches : je n'ai rien découvert sur ce nom ; il y avait alors une famille de Ponches, dont on a pu estropier le nom. Le s[r] de Ponches se distingua sous Charles VII, en combattant les Anglais. — Gauchy, en 1360 le roi fait rémission à Gille de Gauchy. Il ne s'agit ici que

d'un de ses descendants. — Gombaut : Charles VI faisait rémission en 1390 à Jean Gombaut, en 1391 à Guillaume Gombaut. Parmi les officiers de la maison de Bourgogne, on trouve de 1371 à 1429, Jean, Renaut et Robert Gombaut; ce dernier était en 1417 écuyer du duc de Bourgogne. — Claux : Jean de Clau, chevalier savoyard: était chef d'une bande d'aventuriers ; Charles VI le bannit en 1416. Le duc de Bourgogne se l'attacha ; il était gouverneur de Boulogne en 1417 : V. Pierre de Fenin et D. Plancher, t. III. Charles VI fait rémission, en 1389, à Colin du Clos, en 1400 à Oudin et à Robert du Clos. Il avait un conseiller nommé Bertrand du Clos. — Gendonnet : je ne sais rien sur ce nom. — Le bastard de Coucy : Enguerrand VII eut un fils naturel, nommé Perceval de Coucy, s[r] d'Aubermont et de Mainneval; il se trouva en 1421 à la bataille de Mons en Vimeu, et mourut sans postérité. Aubert de Coucy, frère du baron Enguerrand VI, laissa un fils bâtard nommé, comme lui, Aubert; en 1398 il fut légitimé. Il était poète et fut inhumé dans l'abbaye de Nogent-sous-Coucy. — Messire Guy : ce prénom était alors porté par plusieurs gentilshommes des maisons de la Trémoille, de Laval, d'Harcourt, de Châtillon ; nous trouvons en outre Jean d'Aubusson dit Guy, mort en 1420 ; Guy de Cousan, grand-maître de France en 1386, mort en 1408 ; Guy de Pontallier, maréchal de Bourgogne ; de la Barre lui donne le titre de messire. Parmi les morts d'Azincourt se trouve un brave chevalier nommé Guy le Baveux. — Boniface : V. note 76. — Le bastard de Ploy : je n'ai rien trouvé sur ce nom ; la terre de Ploich appartenait à une des branches de la famille de Mailly. En 1380 le roi confisquait les biens d'Enguerrand de Ploich. — Jehan de Queux : de 1380 à 1414 le roi faisait quatre fois rémission à Jean le Queux ou Jehan Queux. Jehan de la Queue épousait en 1380 Jeanne de Villiers. Pierre de Fenin et Monstrelet parlent d'un avocat influent, nommé Jehan de Queux, tué en 1421.— Jehan Maillet : la maison de Mailly portait pour arme : d'or à trois maillets. La couleur des maillets varia. Ainsi ils étaient de gueule pour la branche de Mailly l'Orsignol, d'azur pour celle de Mailly d'Authuille. Le prénom de Jehan et le surnom de Maillet furent communs dans cette famille ; nous trouvons au service du roi, de 1380 à 1432, Jean de Mailly, s[r] de l'Orsignol, dit Maillet. C'est peut-être lui que désigne Deschamps. — Saint-Goubain : il s'agit peut-être du châtelain de Saint-Gobain, qui alla chercher le corps d'Enguerrand de Coucy et qui passa sans doute au service du duc d'Orléans, acquéreur du domaine de Coucy. Cependant il existait une famille du nom de Saint-Goubain ; les arch. de Joursanvault nous montrent en 1378 un Jean de Saint-Goubain au service du comte de Blois. P. 75 du catalogue. — Jehan de Bucy : je vois Jehan de Bussy épouser en 1400 une fille de Gilles III de Mailly. Le nom de Bucy

appartenait alors à plusieurs familles. — Voici encore un rondeau lancé par Deschamps contre ses adversaires.

Je n'ose aler souper à court
Pour Savoisi, et pour Portiers,
Qui lopinent trop volentiers ;
Sur ce me font souper trop court.
Mangier n'y puis, n'a quart, n'a tiers :
Je n'ose aler souper à court.
L'un d'eulx à ma viande court,
Et l'autre au vin. Poussins, pluviers
M'arrache des poins. Amy chiers,
Je n'ose aler souper à court
Pour Savoisi et pour Portiers,
Qui lopinent trop volontiers.

Charles de Savoisy, l'un, l'ami d'enfance des favoris de Charles VI, comptait trop sur la bonté du roi, et fut poursuivi, en 1400 et en 1404, pour avoir maltraité le procureur de l'hôtel du roi et des écoliers de l'Université. Il fut gracié la première fois, mais en 1404 il fut condamné à fonder une chapelle, à payer des dommages-et-intérêts et à voir démolir son hôtel. Il était chevalier d'honneur du roi en 1388, chef en partie de la flotte française en 1405, grand échanson de France en 1407, et premier chambellan en 1418 ; il mourut en 1420, laissant une grande réputation de bravoure et d'étourderie. — Portiers : Hugues Portiers, dit le Frelois, mourut en 1330, laissant trois fils : Jean, Philibert et Thibauld. Nous voyons Charles VI accorder rémission, en 1389, à Thibauld, et en 1392 à Jehan ; à Symon Portier en 1390, et à Robin Portier en 1396.

(156) La maladie dont s'agit fut de tout temps celle des poètes.— Jacques Hémon, officier des finances, finit par être trésorier-général : il passa dans le parti des Bourguignons ; et le duc de Bedford le fit son trésorier en 1424 : on le nommait alors Hémon de Belebnay. Vers 1400 vivait un trésorier des guerres, nommé Hémon Raguier.— Flament : Jehan le Flament fut successivement trésorier des guerres et général des aides (1388). — Pierre : il s'agit de Pierre de Metz, général des aides en 1388 et trésorier des guerres de 1390 à 1400.— Crestien : Guy Crestien, dit Guiard, maistre des requêtes en 1383, plus tard général des aides, et trésorier de France de 1390 à 1400. — Deschamps, soit pour continuer sa plaisanterie, soit qu'il ait été réellement malade, fit le testament suivant :

Lettres envoyées par Eustace, lui estant malade, et la manière de son testament par esbatement

Très chiers et vrais amis,
Voz bonnes prières m'ont mis
En estat de convalescence
Et de santé, si com je pence,
Du mal qui m'a griefment tenu,
Où de vous m'est moult souvenu,
Comme cil qui vous désiroie
En languissant, où je mouroie,
Se me sembloit, d'nne tiersaine,
Qui ne m'a pas esté très saine.
Car destraint m'a trop malement;
Tant que j'ay fait mon testament
En la forme et en la manière
Qui s'ensuit : — j'ay eslue ma bière
En l'air, pour doubte de périr :
Talent n'avoie de mourir.
— Je commenday à Dieu le père,
A Jhésucrist et à sa mère
Mon ame, qu'il la voulsist prandre
Et en son saint paradis rendre.
— Je laisse cent soulz de deniers
A ceulx qui boivent voluntiers :
— Et s'ay lessié à mon curé
Ma pucelle, quant je mourré.
— J'ay laissié à son chapelain
Un chaperon et mon villain,
Toute la penne et la drap hors.
— Et s'ay voulu que tous mes tors
Soient tenuz comme biens fais.
— Item j'ay fait ung autre lais
Qu'om croie mes hoirs de mes debtes
Et les païes qui en sont fectes.
— Je lesse aux Ordres Mendiens
Mon grant escrin où il n'o riens
Excepté le bois et le fer :
Car ilz gettent les gens d'enfer
Et font aler au purgatoire
Dès leur vivant, qui les veult croire.
— Item je lesse à l'Ordre grise
Ma viez braie et ma viez chemise,
Et à l'ordre de Prémoutré
L'esbatement dedans mon pré,
Puisque l'erbe en sera ostée.
— Et s'ay laissié une donnée

A chascun povre qui vendra :
S'il a un franc on lui rendra
XVI souls de bons parisis.
— Et s'ay laissié en Cambrésis
Le Neuf Chastel bonne forteresse.
— Et aussi j'ay laissié Gonnesse
Au lieu où elle souloit estre :
— Et s'ay laissié à chascun prebstre
Qui chantera après ma mort
Une bonne couronne et fort.
— J'ay laissié aux Champs trop de biens ;
Car je n'en pance aporter riens
C'un linceul pour moy etuver ;
Car autrement ne me vueil huver.
— Et vous laisse vers Beaumont
La rivière, qui va amont,
Pour prandre l'eaue à vostre usaige.
— Je n'ay mais c'un povre fromaige
Que je doing maistre Nicolas.
— Et si laisse joie et soulas
A ceuls qui la vouldront avoir.
— Et le surplus de mon avoir
Retien, et ne le donne point,
Pour ce que je suis en bon point,
Ne me vueil jamais défrire :
Car on y a trop de martire :
Qui se défrit, il est honnis.
— Le Lendit laisse à Saint Denis
Chascun an perpétuelment.
— Et s'ay laissié pareillement
Au roy le Louvre et le Palays
Et la Tour du Bois : c'est beau lays.
— Et à messire Maturin
Une queue de vin de Ryn
A prendre et lever sur sa rente
De l'Isle, quant yert en vente.
— Plus ne vueil laissier à présent :
Je vous envoie un présent,
Que j'ay fait en ma maladie,
Ou chant a de mérancolie;
Et croy qu'il vous sera plaisant ;
Car je ne fis depuis dix ans
Meilleur virelay, ce me semble....
Le Benoist fils de Dieu vous gart !

Escript à Vitry, en grant soing
Le XVIII jour de joing.

Ce testament n'est qu'une plaisanterie. — Ordre grise : on donnait ce nom aux communautés dépendant de l'ordre de Citeaux : — Gonnesse : cette ville faisait partie du domaine féodal réuni à la couronne par Hugues Capet. Philippe Auguste y reçut le jour. Louis XV en porta le nom dans ses fantaisies d'incognito. C'était, sous Charles V et Charles VI, une ville de fabrique de draps. — Beaumont : l'auteur désigne Beaumont-sur-Oise, dans le comté de Valois, ou Beaumont-sur-Vesle, près de Reims. — Le Lendit : cette foire s'ouvrait à Saint-Denis au mois de juin, le mercredi qui précédait la fête de Saint-Barnabé. D'abord elle eut lieu dans Saint-Denys, plus tard elle se tint dans la plaine ; et alors un débat s'engagea entre l'abbé et l'évêque de Paris pour savoir qui des deux bénirait l'ouverture du marché. — Louvre : la tour du Louvre fut bâtie vers 1204, par Philippe-Auguste, et augmentée par Charles V. Ce prince y joignit une chapelle, un château et des tours nombreuses. — Le palais : il s'agit du palais de la cité, que le roi habitait encore quelque fois. — La Tour-du-Bois : on nommait ainsi, soit la tour du château de Vincennes, bâti par Charles V, soit d'une haute tour en pierre, bâtie aux bords de la Seine près du Louvre, faisant partie des fortifications de Paris et détruite sous Louis XIV. En 1382, après la révolte des Maillotins, Charles VI fit bâtir sur les murs qui entouraient le Louvre un château tout en bois. Il commandait Paris. En 1420, on le démolit pour faciliter des travaux de défense.

—

TOME SECOND. — NOTES.

(1) Deschamps chante un des grands guerriers de son temps. Thibaut V, comte de Champagne, eut un fils nommé Etienne, qui fut comte de Sancerre. Loys de Sancerre était son descendant ; maréchal de France dès 1362, il battit maintes fois les anglais, notamment en 1381, et commandait l'armée à Rosebec avec Clisson. En 1397, il reçut l'épée de connétable, et après une vie glorieuse, il mourut le 6 février 1402. Sa mort fut un malheur public. La chapelle de Charles V, à Saint-Denys, reçut ses restes mortels. Les ducs de Bourgogne et d'Orléans assistèrent à ses funérailles. Son frère, Jean de Sancerre, laissa deux filles pour héritières. Lui même, il n'eût que deux fils naturels. Son nom finit avec lui : V. Crap. p. 117.

(2) Antoine de Bourgogne, second fils de Philippe le Hardy, né en 1384, fut duc de Brabant, de Lothier, de Luxembourg et de Limbourg. En avril 1402 il épousa Jeanne de Luxembourg, fille unique du connétable Valleran de Luxembourg; c'est à cette occasion que Deschamps publia cette ballade. Sans doute il avait eu à se plaindre des turbulentes espiègleries du jeune prince. Jeanne de Luxembourg mourut en 1407, mère de deux enfants. En 1409, Antoine épousa en secondes noces Elisabeth de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg, duc de Gorlicie, marquis de Brandebourg: il eut aussi deux enfants de ce second mariage; il laissa de plus trois bâtards, et fut tué à la bataille d'Azincourt. — Alain: il y a ici allusion à la mort d'Alain Roux, capitaine de routiers, neveu du célèbre Geoffroy tête noire, et après son oncle chef d'une petite armée d'aventuriers, qui occupait le château de Ventadour: il tint en échec les troupes royales pendant près de deux ans; à la fin, il vendit la place et trahit ses compagnons. Il fut néanmoins décapité aux halles de Paris. — On peut aussi lire: serez mieulx pris qu'à l'ain, c'est-à-dire à l'aine. On mettait une entrave aux jambes des jeunes poulains qu'on voulait empêcher de courir.

(3) Ce rondeau se rattache à la ballade relative à l'ordre de la fleur: V. note 63. Elyon ou Hélyon de Neillac servit loyalement la France sous Charles V et Charles VI. Conseiller, échanson et chambellan du roi en 1377, il combattit à Rosebec, à Nicopolis et mourut en 1398. Il ne laissa qu'une fille nommée Jeanne; et c'est évidemment pour elle que Deschamps écrivit le rondeau dont il s'agit. Jeanne de Neillac était une des beautés de la cour de Charles VI. Elle fut enlevée en 1402 par Guy d'Argenton, qui l'épousa. — Peut-être ce rondeau fait-il allusion au consentement que Jeanne aurait donné à son enlèvement.

(4) Ce virelay fait sans doute allusion à quelque aventure scandaleuse arrivée dans l'abbaye d'Avenay, diocèse de Reims, fondée dans le VIIe siècle par Sainte Berthe: on y suivait la règle de Saint Benoit.

(5) Cette pièce peut avoir plusieurs dates; car elle résume l'histoire d'un demi-siècle. Quelques-uns des personnages que Deschamps met en jeu, sont faciles à reconnaître.— Briquemer, le jeune cerf étourdi qui ne songe qu'à s'amuser au lieu de défendre ses états, est Charles VI, qui avait pris cet animal pour emblême. — Les cerfs qui passent la mer sont les chevaliers, qui quittent le service de France, comme Guichard d'Angle, pour passer à celui de l'Angleterre, comme Jehan de Bethencourt, pour aller fonder au loin des colonies, comme tous ceux qui allaient combattre les payens du nord et les

infidèles d'Orient. — L'asne qui sait garder son bétail est le roi d'Angleterre, Richard II, prince incapable, mais bien servi. — Les loups et les renards, types de la violence et de l'astuce, sont les négociateurs anglais. — Les chevreaux, les ours et les lévriers, emblèmes de la loyauté, de l'innocence et de la franchise, sont les diplomates français. Tybers le chat représente l'adresse et la duplicité des capitaines anglais. — Bernart l'archiprestre : ce surnom appartint, dans le XIVe siècle, à quelques gentilshommes qui, par droit de naissance, portaient ce titre ecclésiastique et touchaient les revenus qui en dépendaient. Nous voyons, en 1365, à la cour de Bourgogne, le sire de Chateauvillain, dit l'archiprestre. L'année suivante, on mit à mort, à la grande satisfaction du pays, Arnaud de Cervolles, dit l'archiprestre, redoutable chef de bandes. — La France n'eut de guerre sérieuse, dans ce siècle, qu'avec l'Angleterre. C'est donc son gouvernement que Deschamps nomme Damp Bernard. Il paraît emprunter ce nom et celui de Briquemer à des fabliaux. — Depuis l'avénement de Philippe de Valois, la paix fut impossible entre la France et l'Angleterre. Nous avons parlé, no 71, des difficultés qui s'opposaient à sa conclusion. — On signait des trèves pour avoir le temps de se préparer à de nouveaux combats, et on ne songeait qu'à les éluder avec impunité. Elles étaient rompues, tantôt avec l'assentiment des princes, tantôt dans l'intérêt privé des chefs de bande et des châtelains des frontières, tantôt pour satisfaire des haines individuelles, ou pour répondre à des défis. Les Gascons étaient surtout disposés à les enfreindre. L'accusation de Deschamps est justifiée par des témoignages historiques. En 1345, en 1361, les Gascons envahirent le Poitou et l'Anjou, malgré la suspension d'armes arrêtée entre les deux peuples. Quand en 1383, après les premières trèves de Lolinghem, Anglais et Français se hâtèrent d'aller se battre en Écosse avant que le traité pût y être dénoncé. Les Anglais ne cessèrent de soutenir les Gantois et avant la fin des trèves de part et d'autre on était prêt au combat. — En 1392, on essaya de conclure la paix : les ducs d'York, de Lancastre, de Glocester s'y opposèrent, on ne convint que de trèves d'un an. — En 1394, quand Richard II donna le duché d'Aquitaine à son oncle, le duc de Lancastre, on crut que le nouveau duc allait rompre les trèves qu'on venait de prolonger : le maréchal de Bonnéault dut se rendre sur la frontière. — Les trèves qui suivirent le mariage d'Isabelle, n'étaient pas sérieuses : en juillet 1398 on se préparait à la guerre. Après la mort de Richard II, le mépris des Anglais pour les trèves de 1400 devint de plus en plus scandaleux. De toutes parts leurs bandes envahissaient notre territoire; leurs flottes enlevaient nos vaisseaux marchands. Il fallut, le 27 juin 1403, conclure à Lo-

lingbem une nouvelle suspension d'armes. La France, divisée par les factions, ne pouvait plus se faire respecter et ce traité fut encore dérisoire. Pendant deux ans, Henry IV fit piller et incendier les côtes de Picardie, de Normandie et de Bretagne. Ses bandes dévastaient le Poitou, et enlevaient les hommes et les femmes pour les mettre à rançon. On évalua à plus d'un million de florins le dégât qui fut causé. Enfin, en 1405, ces trèves, qui devaient durer 26 ans, furent rompues ouvertement, et l'on vit commencer cette guerre qui mit le royaume de France à deux doigts de sa perte. Convenons que les Anglais accusaient aussi les Français de perfidie et de trahison.

(6) Christine de Pisan naquit en 1363, à Venise; son père, Thomas, avait été appelé en France par Charles V, qui le fit son astronome, et lui donna par mois 100 livres de gages et autant pour ses livrées. Christine épousa, en 1378, Etienne du Castel. Dix ans après elle était veuve. Sa vie, toute entière, fut consacrée aux lettres; elle adressa à Deschamps une épître de 210 vers, datée du 10 février 1403 : V. Crap. préf. p. XI. Nous publions la ballade qu'il fit pour lui répondre; c'est une des moins bonnes de son recueil : il ne fut pas plus heureux quand il écrivit à Geoffroy Chaucier. Ces deux lettres n'ont d'intérêt que parce qu'elles rappellent des noms chers à la vieille littérature, et qu'elles nous montrent les rapports qui unissaient les membres de la république des lettres.

(7) Pontoise faisait partie du Bailliage de Deschamps; il y avait un hôtel ou un logement: V. Crap. p. 135. — Le roman de Brut avait mis en honneur les légendes de la table ronde; son souvenir ne s'était pas éteint en Angleterre; c'est pour le perpétuer et soutenir le courage de la noblesse, qu'Edouard III fonda, en 1343, l'ordre de la table ronde, et les fêtes qui devaient lui donner de la splendeur. — Je ne sais ce qu'était à Pontoise le lieu dit à la table ronde; il y avait dans cette ville un château-royal, et un hôtel appartenant à la famille de Clermont-Nesle.

(8) Compiègne fut résidence royale dès la première race. Charles le chauve lui donna le nom de Carlopolis. Il y bâtit deux châteaux, l'un au confluent de l'Aisne et de l'Oise, l'autre sur les bords de cette rivière. Saint-Louis donna ce dernier à l'Hôtel-Dieu de Compiègne. Cette ballade nous initie à la statistique judiciaire de cette vieille cité. — Chaque commune avait son prévôt, son châtelain, son vicomte ou son vignier. Magistrat d'un ordre inférieur, il jugeait en première instance les affaires peu importantes : les appels

de ses décisions se portaient devant les assises que tenait le bailli royal. Compiègne se divisait en deux parties; l'une relevait du roi, l'autre du fief de Pierrefont. Celle-ci était soumise à la juridiction du prévôt de cette commune. En 1208, Philippe-Auguste abandonnait à la ville les droits perçus dans ses murs par le prévôt de Pierrefont; ceux de péage et de justice furent réservés. Les prévôts convoquaient aussi le ban et l'arrière-ban, et au besoin réunissaient des dépôts d'armes et des munitions de guerre. — Plaiz du bailli : il s'agit des assises que le bailli de Senlis devait tous les deux mois tenir à Compiègne. On y jugeait en dernier ressort les affaires examinées par le prévôt, et les affaires criminelles. — Plaiz de prévosté foraine : Deschamps nomme ainsi, soit le tribunal du prévôt de Pierrefont, siégeant à Compiègne, soit l'audience réservée aux affaires des forains. Au châtelet de Paris, la Chambre foraine jugeait les faits relatifs aux ventes faites par les marchands étrangers. Deschamps songe peut-être aussi aux affaires qu'envoyaient à son tribunal les prévôtés du ressort de Compiègne. — L'exempcion de Compiengne des abbayes et des communautés de chanoines s'étaient à diverses époques affranchies des juridictions épiscopales, royales et communales, qui régissaient les contrées où elles se trouvaient. Elles avaient des juges, un code, une jurisprudence. Ces tribunaux, qui rappelaient l'indépendance et les pouvoirs judiciaires des anciens archidiacres, portaient le nom d'exemption. Les papes leur avaient concédés ces privilèges excessifs; ils avaient même nommé des conservateurs des exemptions Elles s'étaient tellement multipliées que S[t] Bernard dût se plaindre de ces usurpations; depuis, les rois et l'église ne cessèrent de utter contre elles. — Le prévôt de la ville : il s'agit du tribunal de première instance siégeant en permanence dans la partie de la ville qui ne relevait pas de Pierrefont. — Le vicaire de Sainte-Cornille : sur l'emplacement d'une église consacrée à la vierge, Charles le Chauve, en 917, bâtit celle de Sainte-Cornille. L'abbaye, dont elle faisait partie, datait de 876. Elle avait ses droits seigneuriaux et ses justiciables; son prévôt portait le titre de vicaire.—Plaids de l'Esleu : cette institution, qui remonte au moins au XIII[e] siècle, fut régularisée en 1355. Les élus avaient pour mission d'asseoir la taille, de la diviser, d'affermir les impôts et de juger les difficultés que faisait naître leur perception. Ils poursuivaient les citoyens en retard et accordaient des remises à ceux qui ne pouvaient payer. — Ceuls de Saint-Clément : la commune de ce nom relevait du bailliage de Senlis : peut-être le siége de sa prévôté était-il à Compiègne. En 909 était fondée, à Compiègne, une collégiale placée sous l'invocation de Saint-Clément. Elle avait sans doute ses droits seigneuriaux et par suite son tribunal. — Playz des eaues et fourêtst, et de Marigny : en 1346, Philippe de Valois créa une juridiction des eaux-et-forêts dans le

comté de Valois. Il la divisa en trois maîtrises : leurs sièges étaient fixés à Compiègne, à Villers-Cotterêts et à Laigne. Marigny ou Margny, village situé près de Compiègne, dépendait de l'élection de cette ville. Il s'y trouvait sans doute quelque officier des eaux-et-forêts ayant juridiction.

(9) Cette ballade fait connaître la place occupée par le bailliage royal à Compiègne et quelques uns des droits appartenant aux officiers du roi.

(10) Senlis forma d'abord un comté particulier, réuni à celui de Vermandois en 1077, et plus tard à celui de Valois. Cette ville donna son nom à une famille remontant à Rothod, contemporain de Hugues Capet : elle s'éteignit en 1653 dans la personne de Henry le Bouteillier de Senlis, tué à la bataille de Rethel. — Sous Charles VI les destitutions arbitraires étaient si fréquentes que l'on fût obligé de prendre des mesures pour protéger les officiers du roi contre les caprices de la cour : une ord. du 4 janvier 1392 autorise tous ceux qui, sans juste cause et par importunité de requête, sont privés de leurs emplois, à se pourvoir par opposition. Deschamps dut user de cette faculté. — Nous donnerons ici une partie des lettres de don octroyées par Charles VI à Deschamps comme bailli de Senlis : « Charles.... savoir nous faisons que; eue considération aux grans frais, missions et despens que il a convenu et convient faire de jour en jour à nostre bien-amé huissier d'arme et bailli de Senlis. Eustace Deschamps dit Morel, tant pour lui fournir et amesnager en deux hôtels, que tenir lui faut l'un à Senlis et l'autre à Compiègne, comme autrement pour l'estat du dit bailliage, où il a ja pour ce grandement frayé despendu du sien, et lui conviengne chèrement louer maison audit Senlis, où il li faut faire sa principale résidence selon nos instructions et ordonnances dernièrement publiées; lesquelles choses, attendu ses petiz gaiges et qu'il n'a aucun proffit de son scel, il ne pourrait bonnement supporter sans nostre bonne ayde et provision, — au dit Eustace nostre bailli, et pour avoir un hostel et maison que il a achetés par nostre commandement et ordonnance pour faire sa demeure audit Senlis, et pour veoir et recevoir nous et nos gens plus honorablement quant nous vendrons au dit lieu, avons donné et donnons ette fois, de grâce spécialc par ces présentes, la somme de 600 fr. d'or, pour paier la dicte maison...... Donné à Senlis le 17e jour de Juen, l'an de grâce 1389. » — Le roi reconnait, entre autres choses, que le poëte ne retire aucun profit du droit de sceau.

Les baillis, comme les autres officiers du roi, avaient chacun leurs sceaulx : et tous san s exception l'apposaient sur les actes émanés d'eux; en cas d'opposition on faisait payer aux parties des droits considérables; ils formaient à la fin de l'année un total important, que la couronne s'attribua par diverses ord. du 5 février 1388, du 20 février 1393. L'ord. du 14 août 1374 voulait que les lettres royaux et arrêts du Parlement fussent exécutoires partout, sans l'attache des officiers royaux. Elle voulut mettre fin aux exactions qu'ils se permettaient, en opposant leurs sceaux. Ces sages ordonnances ne furent pas exécutées strictement; des exceptions. des prévilèges furent reconnus. Cependant les baillis de Picardie, du Vermandois et de l'Ile-de-France, durent renoncer à leurs droits, et Deschamps se plaint souvent de cette perte (V. Crap. p. 135). Défense était faite aussi aux baillis, de recevoir des pensions, des dons en argent et en nature. V. ord. du 1er mars 1348, de 1363, du 5 février 1383. On leur permettait seulement de recevoir des vivres pour la journée, et encore seulement s'ils étaient offerts par des nobles, des gens d'église, des riches bourgeois.

(11) La Truffe, comme toutes les célébrités, a eu ses amis et ses détracteurs. Deschamps s'est rangé parmi ces derniers : si on l'en croit, MM. du parlement n'auraient pas été de son avis et se seraient mal trouvés de leur goût pour le fruit du Périgord. Est-ce bien là ce que Deschamps veut dire? — Archambauld, comte de Périgord, se fit chef de routiers et attaqua la ville de Périgueux. Fait prisonnier, il fut traduit devant le parlement de Paris. Son comté fut confisqué et donné au duc d'Orléans en 1398. Éléonore sa sœur, femme de Jean de Nesle-Clermont, fut forcée de céder les droits à ce prince. Plus tard, des ord. rendues les 3 février 1405 et 7 janvier 1407 enlevèrent à MM. du parlement leurs gages à vie, elles atteignaient les juges d'Archambaud de Périgord. Peut-être ses amis virent-ils là une punition du ciel. Peut-être Deschamps a-t-il mis en ballade quelques-unes des plaisanteries faites à cette occasion.

(12) La jeunesse de Charles VI s'était passée loin de l'étude et au milieu des plaisirs. L'éducation de ses enfants ne fut pas meilleure. Deschamps, en serviteur affectueux, lui rappela dans son refrain une réponse célèbre.—Il n'était pas le seul français inquiet des destinées d'un pays gouverné par un prince sans instruction. Nicolas de Clamanges dans sa 13e lettre disait : « *sanè nutu principum universa gerentur ; nec tam litteratis erit consultum hominibus quam ignaris et idiotis et, ut ità dicam, coronatis asinis.* » Il écrit dans le même sens à Jean d'Arconval, précepteur de Louis de France,

dauphin et duc de Guienne : il traite de l'indifférence des rois et des nobles au sujet des mœurs et de l'instruction des princes et du peuple : lettre 93. — La ballade de Deschamps fut écrite dans le même but. Le dauphin, né en 1400, mourut en 1415.

(13) Le couvent de sainte Marie de la Saussaye était situé près de Villejuif; c'était une communauté de femmes; elle appartenait à l'ordre de saint Augustin. Peu de temps après sa fondation, Louis VII, par charte de l'an 1177, lui fit des donations à condition qu'on y prierait pour les membres de la famille royale qui seraient malades, et qu'on y recevrait les princesses atteintes de la lèpre. Il lui concéda droit de propriété sur tous les chevaux de la cour mis à la réforme. Deschamps se compare à un vieux cheval qu'on mène mourir à la Saussaie; il engage tous les jeunes gens à prévoir un pareil avenir, et à prendre leurs précautions. — Charles, duc d'Orléans, a aussi fait allusion à cette singulière redevance. V. bal. 82.

(14) Deschamps, destitué de son bailliage en 1404, révoqué de ses fonctions de trésorier, avait été nommé général; mais aussitôt il fut menacé de révocation. Le duc d'Orléans fut assassiné le 23 novembre 1407.

(15) Deschamps a plus d'une fois traité ce sujet. V. Crap. p. 191. Charles VI lui répondit par son ord. du 19 mai 1404, en lui conférant le titre de trésorier.

(16) Deschamps a réuni dans quatre ballades tous les serments usités de son temps en France, il eut pour collaborateur Mathieu de Corbie, en 1401 abbé de Saint-Martin de Pontoise. — Cette pièce se rapporte à des malheurs qui durèrent plus d'un demi-siècle. La France depuis la prise de Calais se trouvait livrée aux invasions des Anglais. Jean de Montfort leur ouvrait les ports de Bretagne, Charles le Mauvais ceux de la Normandie : la Guienne leur appartenait : aussi, en maintes occasions, leurs armées traversèrent-elles nos provinces du nord au midi. Le cri de Saint Georges rappelait des souvenirs d'incendie, de dévastation et de meurtre. La Champagne n'a jamais oublié les sanglantes invasions de 1358 et de 1380. — Saucap De : serment des Gascons. On en voyait dans les armées Françaises et Anglaises: les bandes Gasconnes de Charles le Mauvais avaient été chassées de la Normandie par Charles V. Dans le Languedoc campaient des bandes d'aventuriers : en temps de guerre elles marchaient sur les Anglais, et en temps de paix elles vivaient sur les français; en 1392 Jean d'Armagnac en emmena une partie en Italie: plus tard des compagnies de Gascons s'avancèrent dans le centre de la France sous la

conduite du comte d'Armagnac et prirent parti pour Orléans contre Bourgogne. Elles se rendirent célèbres par leurs vols et leurs cruautés. —Les compagnies bretonnes étaient d'une rapacité insatiable; dans la campagne de 1382 en Flandre elles pillèrent villes et campagnes. Le fameux Geoffroy tête noire, qui se nommait duc de Ventadeur, comte de Limousin, en 1387, était breton ; la Bretagne en guerre depuis 1360 jusqu'en 1400 était ruinée; les cultivateurs, les ouvriers avaient tous pris l'épée et se mettaient à la solde de leur Duc, des Anglais, du Roi, ou des seigneurs : quand personne ne voulait les solder, ils guerroyaient et maraudaient pour vivre. — Les Bourguignons eurent meilleur renom jusqu'au moment où commencèrent les rivalités des maisons d'Orléans et de Bourgogne. Jusque là ils avaient toujours marché avec les troupes royales, tantôt contre l'Anglais, tantôt contre la Flandre; mais ils avaient toujours épargné cette contrée, dont Philippe le Hardy devait être seigneur après l'assassinat du duc d'Orléans. Jean sans Peur entra à Paris avec une armée et renversa l'autorité royale; depuis, les Bourguignons, alliés de l'étranger, ne cessèrent de lutter avec les Gascons d'Armagnac de violences et de dépradation.

(17) En Angleterre, prirent naissance les hérésies, qui vers la fin du XIVe siècle attaquaient le catholicisme déjà compromis par le schisme et la société ébranlée par cinquante ans de guerre. Jean Wiclef, né en 1334, mort en 1387, fut le précurseur de Jean Huss. Leurs doctrines furent condamnées par le concile de Constance ; elles avaient été tolérées pendant plus de 20 ans. Geoffroy Chaucier, encouragé par l'opposition du temps , soutint de ses vers satyriques les principes de son compatriote. Jean Huss, reçu bachelier en 1393 et nommé, en 1339, recteur de l'Université de Prague, rejetait comme Wiclef le culte de la Vierge , des saints et la soumission à la cour de Rome. Deschamps, dans cette ballade, fait allusion aux opinions de ces deux réformateurs. Seulement, il a soin de dire qu'il admet le culte de la Vierge et les prières aux saints: mais il ne veut pas qu'on adore leurs statues.

(18) Jean de Sempy, chevalier d'Artois, épousa Marguerite de Fienne. Il entra au service de la France dès 1364, et ne cessa de combattre sous ses drapeaux. En 1364, il se trouva au siége d'Acquigny en Normandie. En 1371 et 1374, Charles V lui faisait don de quelques immeubles. Philippe le Hardy, duc de Bourgogne, l'avait nommé son conseiller et son chambellan. En 1373, il était gouverneur de Therouanne, quand les Anglais vinrent assiéger Saint-Omer : il sut protéger cette ville et repousser l'ennemi. Comme ingénieur militaire, il rendit à la France des services notables. En 1377, le duc de Bourgo-

gne s'empara du château de la Planque, près de Bourbourg et de la ville d'Andruic. Il chargea Sempy de réparer et d'augmenter leurs fortifications. La ville d'Ardres, enlevée aux Anglais dans cette campagne, le reçut pour gouverneur de 1377 à 1380. En 1380, quand les Anglais envahirent la France, il avait préparé à la résistance les places des frontières. L'ennemi dut renoncer à les prendre d'assaut, et marcha vers le centre de la France. Sempy le harcela à la tête de ses troupes, jointes à celles du sire de Coucy. Il se trouvait à Troye lorsque Charles V défendit de livrer bataille. En 1382, la guerre s'engagea contre les Flamands : Sempy, qui connaissait le pays, rendit aux français de grands services. Il guida l'avant-garde à la bataille du pont de Comynes, et se distingua à Rosebec. Le roi le nomma, à cette occasion, capitaine d'Ypre, et lui donna 2000 écus d'or pour la part qu'il avait prise au siège de Graveline. En 1386, il reçut une nouvelle gratification de 1500 francs, pour avoir fortifié cette ville et celle d'Andruich. — En 1385, le duc de Bourgogne, pour empêcher les anglais, déjà possesseurs de Calais, d'entrer trop facilement en Flandre, acheta du comte de Namur le port de l'Écluse, et y fit des travaux considérables; ce fut encore à Sempy qu'il les confia. Il suivit le roi dans l'expédition de Bretagne, en 1392, et fut au nombre des personnes que ce malheureux prince blessa dans son premier accès de folie. Nous n'avons pas trouvé la date de la mort de ce brave guerrier; il prit part à l'expédition de Hongrie, en 1396. Sempy mourut avant 1410 : à cette époque, sa veuve épousa Jean de Mailly, depuis tué à Azincourt.

(19) Cette ballade est le cri de désespoir du satyrique; il donne avec verve sa malédiction au monde, qui ne veut ni de ses services, ni de ses remontrances.

(20) Deschamps attaque ici la continence du clergé. De son temps, quelques ecclésiastiques donnèrent aux fidèles le scandaleux spectacle de leur inconduite; la faute en était à la cour, qui prodiguait les bénéfices, les abbayes, à des gens qui ne demandaient que des rentes. — L'auteur traite aussi durement, et à plusieurs reprises, les avocats, les magistrats et les gens de lois. V. sa lettre sur l'estat d'avocacion, p. 427 du mit. — Crap. p. 43. — Le Miroir du Mariage. — On nommait usuriers, et ceux qui prêtaient à un taux modéré, et ceux qui plaçaient leurs fonds à des conditions exorbitantes. Le prêt à intérêts était défendu en principe; en fait on le tolérait; le gouvernement était souvent obligé d'y avoir recours. La croyance qu'un bien mal acquis ne profitait jamais à la troisième génération des acquéreurs, avait son côté moral; Deschamps y fait souvent allusion.

(21) Cette pièce est la morale d'une fable en deux cents chapitres. Dans le siècle, agitation, craintes et chagrins ; aux champs, calme de l'âme, courage et gaîté. Dans le monde, misère et servitude ; sous le toît de chaume, au foyer de la famille. bonheur et liberté. Au royaume des passions, trouble et déception ; aux pieds du Seigneur, consolation ici bas, foi dans l'avenir. Au-dessus de tous, et à la fin de tout, Dieu et l'éternité.

(22) Cette fiction résume les satyres de Deschamps contre Charles VI et son gouvernement. Il emprunte au règne de Charles V ses comparaisons accusatrices. L'histoire administrative de ce prince, ne peut se trouver ici. A cette époque, les éperviers, les faucons, les gerfaux étaient considérés comme des animaux nobles de cœur et de race, parce qu'ils servaient aux plaisirs des grands. — Charles V ne cessa de lutter avec succès contre les abus et les dilapidations : il prêchait d'exemple. Deschamps fait ici de nombreuses allusions aux actes de sa paternelle administration. L'ord. du 27 janvier 1359, réduisit de beaucoup le nombre des fonctionnaires. Elle défendit le cumul, interdit au roi la faculté de faire des dons sans l'avis du conseil, et fixa à 30 le nombre des membres du parlement : il y en avait 15 clercs et 15 laïcs. — L'édit de 1372 régularisa la comptabilité financière du royaume, soumit les dons du roi à un contrôle sévère, et réduisit le nombre des agents du fisc : elle créa des réformateurs chargés de punir ou de ré compenser les officiers des finances. Elle partagea les revenus publics entre les budgets de la guerre, de la marine et la maison du roi, sa cassette et les dettes de l'état. En 1378, Charles V commença au point de vue des finances l'œuvre de la centralisation. Les produits de l'impôt durent être expédiés sur Paris. Les administrations supérieures furent fixées dans cette ville : il n'y eut plus en province que des délégués. La capitale absorbait déja la France. Le régime féodal s'anéantissait devant la politique royale. Deschamps nous montre la police bien faite dans le royaume, la maison du roi limitée dans les dépenses, ses officiers soumis à un costume uniforme, les fonctionnaires protégés contre l'arbitraire, le service des postes établi en France. Il vante la sage économie du sage prince, la modération en politique, et les soins qu'il donne à l'éduca tion de la jeunesse. — Vient ensuite la partie satyrique du poème. Le règne de Charles VI ne fut qu'une lutte contre les mauvaises passions : elles eurent trop souvent le dessus. Les gens sages ne tendaient qu'à faire revivre les prudentes ordonnances de Charles V. On en retrouve l'esprit dans les édits de son successeur. Quelques lignes empruntées à Belleforest completteront le tableau du désordre financier que signale le poète : « et estoient si excessifs les dons que le

jeune roy faisoit que ceux qui présidoient aux comptes estoient constrains d'écrire sur les lettres de don : cecy trop donné, et qu'il soit rendu. — Monstrans l'abus de ceux qui demandoyent et la trop volontaire façon de faire du roy. Cecy estoit cause que la France estoit chargée si estrangement de subside que le misérable peuple ne sçavoit de quelque costés se tourner. Et pour ce encore le roy n'estoit point plus riche, estant ses thrésors espuisez par ceux qui en avoient le maniement ou qui estoient en crédit : v. liv. 9. » Deschamps dénonce ici pour la première fois les abus du droit de prise. Des ord. qui remontaient au XIII[e] siècle donnaient au roi, aux princes, aux grands officiers de la couronne, la faculté de prendre chez les particuliers tout ce qui leur était nécessaire, mais en payant ce qu'on demandait. Les officiers de la cour trouvèrent plus simple de prendre sans payer. En 1355, les états généraux demandèrent l'abolition du droit de prise. La cour n'a pu y renoncer, parce que les intendances civiles et militaires étaient loin du point de perfection où nous les voyons. Charles V maintint le droit de prise, mais avec indemnité préalable et permission de résister par la force à tout enlèvement irrégulier. Sous Charles VI, les abus recommencèrent. Le droit de prise fut suspendu dans tout le royaume le 7 septembre 1407. La civilisation en favorisant l'industrie, en multipliant les moyens de transports, finit par rayer de nos codes cette loi barbare. Deschamps mit sur la voie de plus d'une réforme, il osa dénoncer les abus et ceux qui en profitaient. Bon citoyen et serviteur fidèle, il sut défendre les intérêts du prince et ceux du pays. Il a droit à l'estime de la postérité comme poète, comme homme de cœur.

—

TABLE

oms d'hommes et de villes cités pas E. Deschamps dans ɜs poésies comprises dans celte édition, et dans celle donnée par M. G. A. Crapelet.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Y.

GLOSSAIRE.

Pour éviter des répétitions, on n'a pas reproduit ici les mots contenus au glossaire qui termine les Œuvres de G. de Machault.

A.

A. — Avec.
Abillement. — Armure, machine.
Abstrains. — Adstraint, obligé, enclin.
Achoison. — Occasion.
Acousiner. — Traiter de parent.
Acroire. — Confier, obtenir crédit.
Adrescier. — Diriger, redresser, corriger.
Adrois. — Habile, savant, bien situé, agréable, élancé, droit.
Affin. — Parent, allié.
Agais, aguet. — Piége, ruse, guet.
Aime. — Ame, estime.
Ains. — Avant, au contraire.
Aire. — Nid, famille, maison.
Aisier, s' — Vivre à son aise.
Alan. — Chien de chasse.
Aloable. — Louable.
Alongne. — Retard, éloignement.
Amatir. — Tuer, écraser.
Ambler. — Soustraire.
Amettre. — Admettre, éloigner, accuser.
Amisté. — Amitié, accusation, fausseté, admission.
Amordre s' — S'attacher.
Amortir. — Tuer, ruiner, dépouiller.
Ancesserie, ancesseurs. — Ancêtres.

Angle. — Anglais, ange, coin.
Ante. — Tante, greffe.
Appeaux. — Appel, plainte.
Appresse. — Rigueur, malheur, méchanceté.
Arée. — Labour, terre cultivée.
Arrère. — Raser, arroser.
Arrier. — Importuner, attaquer, résister.
Arroier. — Ranger, composer, diriger.
Asseoir. — Inhumer, assiéger.
Assouvissement. — Assoupissement, satisfac tion.
Atout. — Avec.
Atrays. — Attraction, réunion, amas.
Attraire. — Attirer, donner, tirer.
Auctorité. — Axiome, sentence, conseil.
Aumaille. — Bête à corne.
Aumosne. — Faveur d'amour.
Aumusse. — Vêtement couvrant la tête et les épaules.
Avenas. — Farine d'avoine.

B.

Bahu. — Niais, stupéfait.
Baler du talon. — Sauter.
Balesteaux. — Farce, chants.
Baloquement. — Discussion, négociation.
Barnage. — Souveraineté, maison, suite.
Baron. — Noble, maître, chef, mari.
Basteaux. — Fourberie, vaisseau, vase.
Baux. — Joyeux, brave.
Beer. — Bailler, désirer, admirer.
Belin. — Tromperie, travers, erreur.
Benefice. — Lieux d'aisance.
Bequet. — Brochet.
Bersueil. — Berceau.
Bobans. — Bombance, luxe.
Bohourt. — Tournoi, fête.
Bonde. — Frontière, borne, barrière.
Borde. — Maison, retraite.
Bourde. — Mensonge.

Bourriaux. — Cheveux nattés, ou roulés.
Bouton. — Fruit sauvage.
Brais. — Haut de chausses, crenaux, fenêtre.
Brehaigne. — Bohême, stérile, ruineux.
Bretescher. — Creneler.
Bresme. — Poisson.
Briche. — Brique, piége, tour.
Brongne. — Brouillard, prétexte.
Brouillir. — Salir.
Bruière. — Brouillard, pluie.
Bruire. — Brûler, salir, brouiller, faire du bruit.
Brun. — Sombre, coupable, méchant.
Buffet. — Coup, vexaiton.
Bugle. — Buffle, bœuf.
Burel. — Bureau, drap.
Burresse. — Blanchisseuse.

C.

Cabas. — Pannier, caisse.
Cabuseur. — Frippon.
Cantique. — Musicien, compositeur.
Cariage. — Charroi, canevas.
Caroles. — Danses, festins.
Carreaux, carrel. — Poisson, trait, coussin, table.
Cas. — Privé, nul, détruit.
Celle. — Chaise, siège.
Cembiaux. — Assemblée, fête, tournoi.
Chalangier. — Contester, défier, réclamer.
Chameulx. — Chamois.
Champaigne. — Plaine, seigneurie.
Char. — Chair, voiture, personne.
Chargant. — A charge.
Charruier. — Traîner ou conduire la charrue, un chariot.
Charton. — Cocher.
Chartre. — Charte, loi, coutume, prison.
Chastoy. — Remontrance, conseil.
Chavenas. — Grosse toile de chanvre.

Chief. — But, fin, tête, chef.
Chois. — Préférence, supériorité.
Choro. — Chœur, symphonie, instrument.
Cisme. — Schisme, division.
Cive. — Civet, met.
Clavelier. — Intendant, porte-clefs.
Claim. — Cri, prière.
Cliner. — Plier, fermer, aligner.
Cloistrière. — Fille publique.
Cloque. — Cloche.
Clos. — Clou, grain de girofle, bubon.
Cloye. — Claie.
Cofin. — Sac, coffre, pannier.
Colée. — Embrassade, fardeau, charge.
Commant. — Ordre, convocation.
Commun. — Public, général, grossier.
Communoyer. — Commune, communauté.
Comperer. — Comparer, imiter.
Conquerable. — Conquérant, ambitieux.
Conroy. — Costume, cortège, ordre.
Contenement. — Contenance, débat, continence.
Content. — Querelle, prétention.
Contrect. — Contrefait.
Contrester. — Résister, se tenir contre.
Convenir. — Assigner, réunir.
Convine. — Ordre, projet, convention.
Coquars. — Moqueur, élégant, sot.
Corper. — Faillir, pécher, fuir.
Cotelle. — Petite robe, vêtement.
Coulice. — Glissant, fugitif.
Coullongne. — Quenouille.
Couple, (*tenir*). — Tenir compagnie.
Coureille. — Cœur, entraille, chœur, chaîne.
Couronne. — Monnaie royale.
Courront, (*se*) — Se corrompt.
Courtillage. Jardinage, légumes.
Coustes, coustes, coust. — Dépens.
Couvine. — Fête, réunion, caprice.

Coycin. — Coussin, lit de plumes.

Craventer. — Écraser, augmenter.

Cremeteux, cremis, cremus. — Prudent, respectueux, craint, respecté. — *Cremeur* : crainte, égard, pudeur.

Creu. — Augmenté, obéi, confié, fatigué.

Crine. — Cheveux, crins, poils.

Croire. — Faire crédit, confier, s'en rapporter.

Croix. — Monnaie.

Croquepoys. — Bâton armé d'un croc.

Cruise. — Coquille.

Cueuvrir. — Couvrir.

Cuideriaulx. — Fat, présomptueux.

Cuillier. — Culière, lanière de cuir passant sous la queue des chevaux.

Cuirie, cuirien. — Cuir, peau, cuirasse.

Curial. — Courtisan, favori, royal.

Cuit, (je). — Je cuide, je pense.

D.

Daces. — Don, rente, revenu.

Dam. — Tort, dommage.

Debout. — Saillie, sommet.

Decohection. — Digestion.

Decourable. — Qui ruine, renverse.

Decourir. — Descendre, décliner.

Déduire, (se). — Se conduire, s'amuser.

Deffensable, (non). — Mal défendu.

Desgaster. — Devaster, détruire.

Demainer. — Conduire, montrer.

Départir, (se). — Se donner, s'attacher.

Depors. — Plaisirs, exploits, actes.

Depporter, (se). — Se désister.

Deroups. — Brisé, écrasé.

Derrain, (au). — A la fin.

Desclaux. — Détaché, délivré, dépensé.

Descognoissance. — Ignorance, inintelligence.

Désemparer. — Dégarnir, ruiner.

Desert. — Abandonné, plat.

Deshérité. — Privé de son bien.

Desloer. — Blamer.

Despendre. — Dépenser, amenager.

Desrier. — Sortir de la droite ligne.

Desroy. — Déroute, tumulte.

Dessains. — Sans ceinture, dépouillé, mal vêtu.

Desserte. — Service, travail, gain.

Desterrer. — Détacher d'une terre.

Destour. — Détour, retour, détressse, mouvement.

Desvier, desvoyer, devoier. — S'écarter, trahir, sortir de la bonne voie, se tromper, mourir.

Détrays. — Partagé, déchiré.

Dispense. — Dépense.

Dispers. — Impair, sans pair, inégal, sans expérience, dispersé.

Dit. — Édit, ordre, proverbe, poésie.

Divers. — Rebelle, contraire, pénible.

Diviser. — Désir, devis, droit, compte, don, part, borne.

Dompter, (se). — Se soumettre.

Dondaine. — Machine à lancer des pierres.

Douche. — Doux, poli, aimable.

Doy. — Doigt, deux, dette, don.

Drame. — Dragme, argent, poids.

Droit. — Raison, justice, bon droit, vérité, véritable, juste.

Duis, duit. — Habile, deux.

Dureté. — Maladie, souffrance.

Dus. — Duc, chef.

E.

Effors. — Exploit, fortification.

Effruitier. — Épuiser.

Elacion. — Hauteur, élévation, vanité.

Empaindre. — Prendre, peindre, empreindre, entreprendre.

Empereris. — Impératrice.

Empoindre. — Blesser, percer, piquer.

Emprandre. — Entreprendre.

Enclin. — Disposé, dévoué, respectueux.
Encrer (*s'*). — Jeter l'ancre, s'arrêter.
Enforcier. — Forcer, tenter, fortifier.
Enfrun. — Maussade, renfrogné.
Engaigne. — Tromperie.
Enhanté. — Greffé.
Ensuir. — Suivre, résulter.
Entalenté. — Désirant, voulant.
Entachié. — Taché, atteint, attaché.
Entendable. — Intelligent.
Enterin. — Entier, généreux.
Entesté. — Homme de tête, d'esprit.
Entredis, (mos). — Paroles dites de l'un à l'autre, publiquement.
Entrongne. — Entreprise.
Envaïje. — Attaque, invasion.
Enviz — Malgré, à contre cœur.
Erre. — Allure, marche, route, procédé.
Esbloer. — Éblouir.
Escafillon. — Chaussure.
Escalongne. — Quenouille, échalotte.
Escarri. — Carré, dégrossi.
Escerveler. — Arracher la cervelle, rendre fou.
Escheler. — Escalader, attacher un coupable à une échelle.
Esclice. — Éclipse, mort, destitution.
Esconsent. — Cachant.
Escossé. — Dépouillé, destitué.
Escoufle. — Milan.
Escourgie. — Courroie, fouet, verge.
Escourté. — Qui porte robe courte.
Escouser. — Secouer, excuser, accuser, secourir, écouter.
Escramie.— Escrime, supplice.
Escremir. — Escrimer.
Esecro. — Ecrou, obstacle.
Escu. — Bouclier, protection, argent.
Eslai.— Elan, cri, enthousiasme.
Eslicture. — Elite, choix, fleur.
Esmaier. — Inquiéter, mettre en émoi.
Esmer. — Estimer.
Espavière. — Pavoi, bouclier.

Espinette. — Instrument de musique.
Espondre. — Exposer, expliquer.
Essart. — Ruine, violence.
Essil. — Exil, misère, maladie, dévastation.
Essoingne. — Excuse, peine, obstacle.
Estage. — Pieux, pilotis.
Estal. — Pieu, étaux, banc, boutique, siège.
Esteas. — Eteint, étendu, perdu.
Ester. — Être, se tenir, appartenir.
Estrace. — Extraction.
Estrain. — Paille, train, fortune.
Estraingnier, *estranger*. — Exeler, cacher, étreindre.
Estrier. — Brosser, frapper, quitter, poursuivre, réfléchir.
Estude. — Collége, université.
Estueil. — Siège, base, position.
Esvertin. — Epilepsie, attaque de nerfs.
Etendon. — Linge, bannière, écharpe.
Exillier. — Détruire, opprimer, bannir, déshériter.
Exploitier. — Agir, combattre.

F.

Faindre. — Faire le fainéant.
Faintise. — Fainéantise, perfidie.
Faitement. — Habilement.
Faitis, pain. — Pain bis.
Faititre. — Auteur, habile.
Fausser. — Tromper, annuler, accuser de faux.
Favas. — Fèves.
Fel. — Félon, cruel, terrible.
Ferrier. — Frapper.
Fermeté. — Clôture.
Ferriere. — Fourrière, fourrage.
Fierte. — Châsse, reliquaire.
Filé. — Filet, ce qu'une femme file.
Flaon. — Gâteau.
Flauste, *fleuthe*. — Flûte.
Foint. — Feint, dissimulé, représenté.

Fon, (je) — Je fonds, je m'enfonce.
Forcès. — Ciseaux à tondre.
Forme. — Moule, modèle.
Fourrière. — Fourrage, litière.
Foussèrent, (ils) — Ils creusèrent.
Fraict, frains. — Brisé, enfraint, détruit.
Frain. — Fringuerie, pétulance.
Freour. — Frayeur.
Fumer. — Rêver, s'échauffer, composer, se quereller.
Fus, fust. — Bois, coins de bois servant à la torture.
Fye. — Foi, fois.

G.

Gagnon. — Gagnedenier, valet.
Gaige. — Gage, enjeu.
Gaingnaige. — Gain, cullier, héritage.
Galée. — Galère, vaisseau.
Gallendé. — Couronné, ajusté.
Galois. — Français, joyeux, galant.
Garros. — Flèche, trait.
Gast. — Misère, pillage, ruine, souillure.
Gehinon. — Question, torture.
Gesir. — Coucher, s'étendre.
Giez. — Jeu couché, juif, filet, ordure.
Glay. — Glaieul, jacinthe, gazon, chant, bruit, son des cloches, cri.
Gloe. — Poutre, bûche.
Glox. — Glouton, succulent, friand.
Gomer. — Puits, source, citerne.
Gonfanon. — Bannière.
Goulée. — Bouchée, cri.
Gourt. — Lourd, épais, galant, subtil.
Graine. — Parfum, écarlate, grenade.
Gramenter. — Se plaindre.
Greigneur. — Grand, aîné, majeur.
Grenon. — Moustache.
Gresillon. — Menottes, chaines.

Grieux. — Grec.
Groigner, groncier, grumeler. — Gronder, se plaindre.
Guaignon. — Valet, homme de rien.
Guette. — Sentinelle.

H.

Habandonner. — Laisser faire, dissiper, levier.
Hahay. — Bruit, clameur.
Haire. — Supplice, tourments.
Hanaps. — Coupe, verre.
Harper. — Jouer de la harpe, voler.
Hars. — Corde, potence.
Haschière. — Morsure, plaie, tourment.
Heaumier. — Fabricant de casques.
Hèrité. — Hérédité.
Hèritier. — Acquérir, posséder.
Hesmay. — Estime, pensée, opinion.
Hetter. — Souhaiter, emporter, plaire.
Hobe. — Oiseau de proie.
Hoquemelle. — Coup, secousse.
Hoquès. — Chant, èclat de voix, parole.
Hourd, hourdis, hourt. — Choc, barrière, palissade, combat, siège, ruse, querelle.
Houssiaux. Bottes, chaussures.
Hutin. — Querelle, combat, rèbellion.

I.

Inducres. — Délai, congé, trèves, motif.
Inscients. — Ignorant.
Isnel. — Rapide, léger, direct, propre.

J.

Jangle — Caquet, calomnie.

Jaques. — Justaucorps, casaque.
Jeuer, (se). — Se jouer.
Joe. — Joue, face, tête.
Joit, (se). — S'éjouit, se joue, se joint.
Josne. — Jeune.
Jou. — Joug, tyrannie.
Jouel. — Joyau.
Juesne. — Jeune, étourdi, novice.
Jus. — A bas, ici bas.

L.

Laidanger, laidir. — Gronder, outrager, deshonorer, maltraiter, tromper.
Laidure. — Laideur, bassesse, lâcheté, outrage.
Laiens. — Là dedans.
Lame. — Glaive.
Langaige. — Négociation.
Lanier, lanon. — Oiseau de proie.
Lecherie. — Gourmandise, débauche, friandise.
Lecion. — Election, volonté, projet.
Lectuaire. — Elixir.
Léesse. — Liesse, joie.
Leuths, leux. — Luth, loup.
Levain. — Ardeur, trouble, guerre.
Liens. — Céans, là dedans.
Lignie, linage. — Famille, race.
Livrée. — Don, remise, action de renverser.
Lo, (je). — Je loue, j'approuve, je conseille.
Loit, (il). — Il est permis.
Lormier. — Sellier, armurier.
Loy. — Religion.
Lucious, luz. — Brochets.
Lunequin. — Surnom de la bière.
Ly. — Il est permis.

M.

Maille. — Menue monnaie.

Maisgnie. — Maison, famille, suite.

Malars. — Canard mâle.

Maliçon. — Malice, méchanceté.

Manoyner. — Manier, frapper.

Marche, marcage. — Frontière, deffilé, marais.

Mariole. — Marionnette.

Marronnier, marron. — Marinier.

Mars. — Marc d'argent.

Marvir. — Extravaguer, se désespérer, s'emporter.

Matère. — Matière, métal.

Maton. — Lait caillé, gâteau.

Maupertuis, (carrière de). — Machine à lancer des boulets d pierres, meurtrière.

Mautalent. — Mauvais vouloir, haine, querelle.

Mehain. — Maladie, plaie, coup.

Membre. — Remettre en mémoire.

Mereaulx. — Monnaie de cuivre.

Merrien. — Bois, branche, planche.

Merveilleux. — Stupéfait, indigné.

Meschant. — Malheureux, coupable.

Mestier. — Besoin, art.

Mette. — Minerai.

Meult. — Moult, beaucoup.

Meure. — Mure, fruit.

Mocion. — Mouvement, émotion.

Moinage. — Vie monachale.

Mol. — Léger, frivole, lâche, servile.

Moment. — Mouvement, motif.

Mourdreur, murdrier. — Meurtrier.

Mourir. — Tuer.

Mouvoir. — Présenter.

Mue. — Cage, maison, changement de plumes.

Musser. — Cacher.

N.

Natté. — Couvert de nattes.

Nave, navie. — Navire.

Navré. — Blessé.
Nerci. — Noirci.
Nif, nize, ny. — Nid.
Noé. — Noué, noël.
Noif, nois, noy. — Noix, neige.
Nominatif. — Apparence.
Nouans. — Nageant, se noyant.
Nourriture. — Gens, famille.
Novable. — Variable, où l'on peut nager, naviguer.

O.

O, ou. — Avec, à, au, aux.
Oë. — Oie.
Oëz. — Vous entendez.
Offendre. — Offenser, blesser, attaquer, faire tort.
Offroy. — Broderie.
Ointure. — Onguent, friction, caresse.
Ord, ort. — Sale, débauché.
Orde, ordre. — Ordre chevaleresque ou religieux, maison.
Orphanté. — Abandon, misère, absence d'amis, de parenté.
Ostancion. — Montre, revue.
Ostoir, (ostouer) — Autour.
Ostrusse. — Autruche.
Oultrage. — Excès, abus, superflu.
Oultrequidé. — Présomptueux.
Oultrer. — Maltraiter.
Oye. — Ouïe, entendue.

P.

Paillarderie. — Paillasse, fainéantise.
Painer. — Souffrir, se donner du mal.
Palus. — Marais, pâturages.
Pannes, panon. — Étoffe, bannière.
Papegay. — Oiseau, perroquet.

Papier. — Payer.
Paraige. — Parenté, égalité, société.
Parc. — Salon, prison, lieu, clos.
Parcreu. — Grand, élevé, instruit.
Parée sur vert. — Étendue sur le gazon.
Parement. — Armure, préparatifs, costume, luxe.
Pareux. — Pareil, égal.
Parlable. — Éloquent, négociateur.
Pars. — Parc, parti, côté.
Partable, partageable. — Infidèle, fugitif.
Passer. — Traverser la mer.
Patarin. — Patard, monnaie de 4 deniers, homme de rien.
Patronage. — Droit de présenter à un bénéfice.
Pel, pelleu. — Peau, poil, cheveux.
Pelice, peliçon. — Robe, fourrure.
Penne. — Drap, bannière.
Perer, (se) — Se parer, s'égaler.
Pestre. — Pasteur.
Peux. — Poils, cheveux, barbe.
Pile. — Argent.
Piour. — Pire.
Pis. — Sein, poitrine.
Pité. — Piété, pitié, douceur, bonté.
Plaié. — Blessé.
Plais, plet. — Tribunal, assemblée, procès, querelle, propos, bruit.
Plegie. — Gage, caution, défi.
Plevir. — Épouser, fiancer.
Plommée. — Masse de plomb.
Poine. — Peine.
Poirée, porié. — Purée.
Pommeroye. — Verger planté de pommiers.
Porliquant. — Peliquan.
Portaux. — Portail, porte, barrières.
Pourre. — Poudre, poussière, pauvre.
Poursaillir. — Sauter, poursuivre.
Poursuir. — Suivre la cour, chercher aventure, combattre.
Praière. — Prairie.

Primevoirre. — Printemps, fleur de printemps.
Prinson. — Prise, captivité.
Pris. — Prix, gloire, exploit.
Propice. — Propre, apte, capable.
Propreté. — Propriété, possession, droit, nature, volonté, science, aptitude.
Prouvende. — Prébende, canonicat.
Proy, (je) — Je prie.
Punaisie. — Peste, air corrompu.

Q.

Quatre. — Battre, secouer, opprimer.
Queillir. — Cueillir.
Queronique. — Chronique.
Querre. — Chercher, conquérir, procurer.
Querré. — Carré.
Queste. — Conquête, campagne.
Queurir. — Querir, courir.
Quille, (au coup la) — Coup sur coup, de suite.

R.

Rachater sa peine. — Payer pour ne pas subir une peine.
Radrescer. — Remettre dans la bonne voie.
Raim, ramon. — Branche, tige, balai.
Ramaige. — Qui vole au bois, libre.
Ramentevoir. — Rappeler.
Rapois. — Rave, racine, rape.
Rappeaux. — Appel, opposition, révocation.
Rassoubs. — Absout, délivré, libéré.
Ratafler. — Rafler, voler.
Ratains. — Atteint de rechef, doublement puni.
Ravaler. — Abattre, mettre en bas.
Réalment. — Réellement, royalement.
Rebebe. — Rebec, instrument de musique.
Rebourssé. — Rebroussé, retourné.

Reboutement. — Rebut, expulsion.

Recoupper. — Reprendre.

Recoy. — Repos, bien-être, lieu tranquille.

Recréant. — Fatigué, mol.

Redunder. — Affluer, retomber, revenir.

Regehir. — Confesser, révéler.

Religion. — Abbaye, ordre monastique.

Rendir. — Aller vîte, se ruer, renverser.

Renoÿe. — Trahison.

Rens. — Rang, foule, champ clos, salle.

Repairer. — Avoir son repaire, habiter.

Repandre. — Mettre de côté, cacher.

Rère. — Raser, lever l'impôt, recouvrer.

Resourdre. — Jaillir, sortir.

Ressort. — Sorti, délivré.

Ressourt. — Subtile, habile.

Restablissement. — Lieu contentieux remis en son premier état.

Retenue. — Nomination à une place.

Retour, retournée. — Rentrée, retraite, revenu, revers, halte.

Retraire. — Retracer, ressembler, se retirer, enlever.

Retraite. — Asile, patrimoine.

Reveaulx. — Débauches, excès, plaisirs.

Reversent. — Renversant, retournant.

Reveler. — Réveiller, révolter.

Riffler. — Piller.

Rios, Riote. — Querelle.

Rissir. — Ressortir, retourner.

Rober. — Voler.

Rochet. — Cotte d'armes, vêtement de dessus.

Roë. — Roue, palet.

Roix. — Rets, filet, voie, raie.

Rossaille. — Poisson blanc, fretin.

Rothe. — Instrument de musique.

Royère. — Frontière, sillon, voisinage, roue.

Rubans. — Chemin étroit et serpentant.

Rufien. — Débauché, entremetteur.

Ruis, je. — Je demande.

S.

Sabmedy le grant. — Le samedi saint.
Saicre. — Oiseau de proie.
Saloit. — Sailloit, sautait.
Saner. — Guérir.
Sangle. — Simple.
Sauldra, sault. — Il sautera, il saute, — de saillir.
Saute. — Saillie, évidence, considération.
Sciens. — Savant.
Secourgon. — Orge, lanière, fouet.
Selle. — Siège, chaire.
Sequeurs. — Secours.
Serre. — Cave, cachette, coffre, prison.
Sers, serve. — Serf, serviteur, sujet.
Sicle, secle. — Le siècle.
Simulatif. — Apparence, dehors.
Soil. — Seigle.
Soubhaucier. — Exaucer, soulever.
Soulacier. — Soulager, distraire.
Souldée, souldoier. — Solde, soldat, payeur.
Souloir. — Avoir coutume.
Sourdis. — Source, fontaine.
Sourdre. — Jaillir, pousser, venir.
Souvin. — Couché sur le dos.
Subhastation. — Vente à la criée, sous la lance.
Suelt, (il) — Il a coutume.
Suette. — Chouette.
Suir. — Suivre, fréquenter la cour, aller en guerre.
Superlicoquance. — Supériorité.
Surgien. — Chirurgien.
Suronder. — Surabonder.
Syphonie. — Instrument de musique.

T.

Taindre. — Changer, polir.
Talent. — Désir, intention, volonté.

Temporée. — Espace de temps.
Temprément. — Doucement, sans résister.
Tenable. — A exécuter, à conserver.
Tiercelez. — Tiercelet, oiseau de proie.
Terrer. — Gouverner, posséder.
Tersaine. — Fièvre tierce.
Tesson. — Blaireau.
Thioys. — Allemand, teutonique.
Tolte, toste, toulte. — Levée d'impôt, exaction, vol.
Torturier. — Injuste, qui fait tort.
Tourner. — Faire un tournoi, caracoler, danser.
Touse. — Femme, fille.
Toust. — Pris, volé, gratuit.
Tracter. — Négocier.
Traire. — Donner, dépenser.
Traiteur. — Traître.
Trametire. — Transmettre, donner, établir.
Translater. — Traduire.
Traschière. — Tranchée, travail.
Trasser. — Aller et venir.
Tref. — Tente, camp.
Triboul. — Trouble, vexation.
Tropel. — Troupeau, monceau.
Truander. — Vivre en fainéant.
Tuision. — Défense, protection.
Tumer. — Tourmenter, battre, vexer.
Tympanne. — Tambour de basque.
Vassault. — Soldat, fidèle, vaillant, courtisan.
Vé. — Exclamation, malheur à !
Velu. — Poil, plumes, feuilles, gazon.
Versable. — Mobile, inconstant.
Vez. — Voyez, voici.
Viez. — Vieux.
Vif, (je) — Je vis, je gagne ma vie.
Vilotière. — Fille de joie.
Vir. — Voir.
Vireton. — Flèche, javelot.
Vis. — Vivant, apparent.

Visière. — Partie du casque, fenêtre, voile.
Vitaille. — Aliment.
Voier, (*se*) — Se mettre en route.
Voler. — Chasser au vol.
Volille. — Volaille.
Vuis, *vuy*. — Veuf, sans femme, sec, absent, en fuite.
Vulpine, *queue*. — Queue de renard.

Y.

Yert, (*il*) — Il sort, de yssir.

ERRATA.

PAGES.

Préf. vii. Note 2. — Vertus. — Note 4 : noir et hallez.
xi. Lig. 1. Bretigny. — Note 3. — En 1373.
xiv. Note 1. Elle fut faite par les élus de Beauvais.
xiv. Lig. 29. Du Beauvoisis.
xix. Lig. 8. De Fismes sous Charles V.
xxviii. Lig. 5. Aux réformateurs.
xxxiv. Lig. 2. Taire le voir. — Lig. 4. Vertu sans le savoir.
xxxv. Lig. 12. Bien que la nature.
xxxviii. Lig. 24. En route active et inquiète.
xl. Note 2, vers 3 : Desloiaulx. — 5 : Chief.
5. V. 3. Saisine. — 24 : Premierfait.
6. V. 19. Breteschant. — 32: On mainte.
9. V. 14. Car par eulx deux.
13. V. 18. Nostre procureur général.
17. V. 6. Li touste lui soit entredit.
20. V. 20. Cure d'ouvrer.
21. V. 16. Par la char Dieu.
22. V. 32. En ce fait, et le mien en toutes.
33. V. 2. Pour quérir. — 5 : Sorelois.
34. V. 17. Impugnie.
50. V. 21. Pour ce m'en suis hasté.
52. V. 3. Durement batue. — 16 : toudis. — 18 : querre.
53. V. 22. De moy laissier seroit grant deshoneur.
56. V. 9. Parole est oÿe.
57. V. 17. Soient pendus.
58. V. 18. Bouter.

63. V. 22. L'on ne pourra ès coings férir.
64. V. 6. Deffault, — 17 : bouter.
65. V. 2. Et de saige. — V. 16 : d'age.
69. V. 2. Illec. — 21 : de bien payer.
73. V. 2. Nous esclaire. — 17 : quoy c'on die.
74. V. 17. Avoit la pance enflée.
75. V. 25. Mieulx parés ; — 26 : quant à l'oneur soient.
76. V. 23. N'enquière — pour.
78. V. 5. Se traient pour ce arrière.
82. V. 17. Qui tous deus sont.
85. V. 28. Salins.
87. V. 15. Amour là sient. — 31 : Guille La Trémouille. — 33 : Solace.
88. V. 4. Recoy. — 9 : qui a gent.
91. V. 5. Vivres, deniers. — 10 : coutumiers.
97. V. 26. Povre femme.
100. V. 15. Sempy Colart. — 16 : G. de Trie : — 22 : Villequier.
101. V. 12. G. de Bueil.
102. V. 5. Ceulz vous seront escu.
104. V. 8. Jointes des doys.
105. V. 2. Tiers estoc. — 11 : gasté. — 20 : auctorisez — 27 : pains.
110. V. 14. D'avoir biau peliçon.
112. V. 4. Pour ce se. — 11 : n'embrace.
114. V. 4. En servitute. — 22 : advoé.
115. V. 16, 17. Tantost de quoy vivre.
116. V. 7. Ou l'en. — 16 : chascune.
122. V. 7. Je vous prie. — 29 : marier vueil.
130. V. 13. Un boute hors.
131. V. 14. Et lors languit.
133. V. 20. Vous avez mis. — 22 : être amis.
146. V. 28. — Tout dient et diront.
147. V. 17. A eulx revengier.
150. V. 15. L'on m'amot.
171. V. 5. Des nouvelles des roys.

175. V. 28. De Coussioys.
176. V. 1. Cessa. — 22 : cilz que.
182. V. 5. Crions mercy.
183. V. 3. Que manjuent.
186. V. 27. Que devendra.
188. V. 24. Garencière ist des liens. — 26 : voirre rompu.
193. V. 31. Eschac et math.
194. V. 2. Et benoist soit.
196. V. 22. Qui chante ou pleure.

TABLE.

—

TOME PREMIER.

TOME SECOND.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

